



**MISE A JOUR DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIALE
(CGES)**

*Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements au Niveau
Secondaire et Universitaire (PEQPESU)*

Public Disclosure Authorized

Version finale

Janvier 2022

TABLE DES MATIERES

Acronymes	4
Liste des cartes	7
Liste des figures	7
Liste des photos	7
Liste des tableaux	7
Résumé	8
Summary	9
0. INTRODUCTION	11
- Contexte	13
• Objectif du CGES :.....	14
• Méthodologie pour l'actualisation du CGES	14
a. Activités réalisées sur base des informations disponibles	14
b. Processus de consultation	15
• Objectifs du projet	15
• Description du projet	15
a. Les composantes du projet.	15
b. Description des changements proposés/restructuration actuelle	19
c. Panel d'activités (prévues) de la deuxième composante	19
I. APERÇU DE L'ÉTAT DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE SA RÉFORME	22
1. Aperçu de l'état des lieux de l'enseignement	22
2. Aperçu de la réforme	24
II. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LA ZONE DU PROJET	24
1. Province du Haut-Katanga	25
2. Province du Kwilu	29
3. Province de l'Équateur	35
4. Province du Kasai-Central	39
5. Province de la Tshopo	54
6. Ville Province de Kinshasa	59
7. Province du Nord-Kivu	67
8. La Province de L'Ituri	75
9. La Province du Kasai	79
10. La Province du Kwango	82
11. La Province de Lualaba	85
III. CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	91
1. Politiques et programmes en rapport avec le PEQPESU	91
a. Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE)	91
b. La Stratégie nationale et le Plan d'action de la Diversité biologique	91
c. Le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA)	91
d. Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP)	92
e. Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2011-2015)	92
f. Le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD, juillet 2009)	92
2. Législation environnementale et sociale nationale	92
a. La constitution	92
b. La Loi N°11/009 du 09 juillet 2011	92
c. Loi 011-2002 du 29 août 2002 portant Code forestier	93
d. Loi du 22 juillet 1975 relative à la création des secteurs sauvegardés	93

e.	Loi 73 – 021 du 20 juillet 1973 porte sur le régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés	93
f.	Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier	93
g.	L’ordonnance-loi n°71-016 du 15 mars 1971 relative à la protection des biens culturels	93
h.	Loi No. 15/2002 du 16 octobre 2002 porte sur le Code du Travail	93
i.	L’Arrêté ministériel n° 043/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 08 décembre 2006	94
j.	Décret n° 20/023 du 1er octobre 2020 portant mesures barrières de lutte contre la pandémie de Covid-19 en République Démocratique du Congo	94
	3. Conventions Internationales en matière d’environnement.....	94
	4. Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale	107
a.	Présentation et analyse des politiques de sauvegarde environnementales et sociales	107
b.	Politiques de sauvegarde applicables au Projet	109
	5. Cadre institutionnel de gestion environnementale et sociale du PEQPESU	109
a.	Ministère de l’Environnement et Développement Durable (MEDD)	109
b.	Agence Congolaise de l’Environnement (ACE)	110
c.	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)	110
d.	Ministère de l’Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST)	110
e.	Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP)	110
f.	Ministère de l’Aménagement du Territoire	110
g.	Les Collectivités locales	111
h.	Les Acteurs Non Gouvernementaux	111
i.	Bureaux d’Etude et Contrôle	111
j.	Entreprises de BTP	111
k.	La mairie de la ville de Kananga	111
l.	Les Organisations non-gouvernementales (ONG) et autres associations locales communautaires	112
j.	L’Athénée Royale de Kananga	112
	6. Conclusion sur l’analyse des capacités environnementales et sociales.....	112
IV.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES TRAVAUX	113
	1. Phase des travaux	113
a.	Impacts environnementaux et sociaux positifs	113
b.	Impacts environnementaux et sociaux négatifs	113
	2. Phase d’exploitation (Risques et impacts)	130
a.	Risques environnementaux	130
b.	Risques sociaux	130
V.	PROCEDURES D’ANALYSE ET DE SELECTION DES SOUS-PROJETS DU PEQPESU	133
	1. Le processus de sélection environnementale et sociale.....	133
	Etapes 1 : Préparation des projets (dossiers techniques de préparation et d’exécution)	133
	Etape 2: Sélection et classification environnementale et sociale des projets d’investissement	133
	Etape 3: Suivi environnemental et social externe du projet	133
	Etape 4: Examen et approbation des rapports d’EIES	134
	Etape 5: Consultations publiques et diffusion	134
	Etape 6: Intégration des mesures environnementales dans les dossiers d’appel d’offre/exécution	134
	Etape 7 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	134
	Étape 8: Suivi - Evaluation environnemental et social Cette phase finale correspond au suivi de la mise en œuvre:	134
	2. Responsabilités pour la mise en œuvre de la sélection environnementale et sociale.....	135
	3. Responsabilités vis-à-vis de la maintenance et entretien des infrastructures réhabilitées.....	136

VI. CONSULTATIONS PUBLIQUES 137

1. Province de l'Équateur	137
• Remarques sur le CGES	137
• Pour la praticabilité des classes	138
2. Province du Kasai-Central	138
a. Principes de base de la consultation participative :	138
b. Etapes et résultats des consultations	139
c. Réunion d'information au comité provincial de l'EPST sur la rénovation et la modernisation de l'ARK :	139
d. Réunion d'information et sensibilisation avec les préfets et directeurs des instituts et écoles œuvrant dans la concession de l'athénée royal de Kananga, y compris les comités des parents (COPA):	140
e. Réunion d'information et sensibilisation aux responsables des services spécialisés de la province : Urbanisme et habitat, Cadastre et affaires foncières.	140
f. les Autorités politico-administratives de la ville,	140
g. Résumé des points de vue exprimés et des préoccupations soulevées	142
h. Remarques sur le CGES	142
3. Consultation nationale (Kinshasa)	143
a. Des débats ont eu lieu sur les points suivants :	143
b. La réhabilitation des écoles dans les sites militaires :	144
4. Province du Haut-Katanga	144
a. Problématique relié aux matériaux de constructions	144
c. Surface des bureaux des gestionnaires provinciaux (PROVED et SUB-PROVED) :	144
d. Les enseignants issus des populations autochtones :	144
5. Province du Kwilu	145
a. Guide de procédures pour les aspects de sélection des écoles à réhabiliter et de l'application des mesures environnementales et sociales :	145
c. Système de suivi des constructions grâce aux enquêtes/suivi par SMS :	145
6. Province de la Tshopo	146
VII. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	150
1. Processus de screening et évaluation des sous-projets PEQPESU	150
2. Synthèse des responsabilités pour la mise en œuvre de la sélection environnementale et sociale ...	156
3. Recommandations pour la gestion environnementale et sociale du projet	157
4. Mesures de renforcement technique	158
5. Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet	158
6. Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés	159
VIII. PROGRAMME DE SUIVI-EVALUATION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	160
1. Suivi-Évaluation	160
2. Domaines de suivi environnemental et social	160
3. Indicateurs de suivi environnemental du projet	161
4. Plan spécifique de suivi des aires protégées et réserves dans la zone du projet	161
5. Institutions responsables pour le suivi environnemental et social	162
6. Canevas du programme de suivi environnemental et social	162
IX. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	164
1. Fonction environnementale et sociale	164
2. Arrangements institutionnels	164
X. CALENDRIER ET COUTS	166
1. Calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	166
2. Coûts des mesures environnementales et sociales	166
XI. CONCLUSION	168

XII.	ANNEXES	169
	Annexe 1. Formulaire de sélection environnementale et sociale	169
	Annexe 2. Liste de contrôle environnemental et social	171
	Annexe 3. Clauses environnementales à insérer dans les dossiers de travaux contractuels	172
	Annexe 4. Termes de Références d'une EIES	176
	Annexe 5. Plan de Gestion d'Urgence	177
	ANNEXE 6. Plan Cadastral de l'Athénée Royal de Kananga (1954)	182
	ANNEXE 7. Certificat d'Enregistrement d'une Concession	183
	ANNEXE 8. Personnes et Institutions Rencontrées	184
XIII.	Références bibliographiques	187

ACRONYMES

BM	: Banque mondiale
CAP	: Connaissances, Attitudes et Pratiques
CCC	: Communication pour le changement de comportement
CONGOETAIN	: Entreprise minière au Katanga
CPR	: Cadre de Politique de Réinstallation
CPPA	: Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones
CRH	: Centre de Recherches Hydro-biologiques
CRSN	: Centre de Recherche en Sciences Naturelles
DSCRIP	: Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EIES	: Etude d'impact environnemental et social
EMKMn	: Entreprise Minière de Kisenge Manganèse
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
GEEC	: Groupe d'Etudes Environnementales du Congo
GECAMINES	: Générale des Carrières et des Mines
ICCN	: Institut Congolais de Conservation de la nature
IDA	: Association Internationale pour le Développement
IEC	: Information Education et Communication
INERA	: Institut national d'études et recherche agronomique
INS	: Institut National de la Statistique
ISEA-Bengamisa	: Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques de Bengamisa
ISC	: Institut Supérieur de Commerce
ISP	: Institut Supérieur Pédagogique
MEDD	: Ministère de l'Environnement et de Développement Durable
MST	: Maladie sexuellement transmissible
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Opérationnel Policy/Politiques Opérationnelles
PFES	: Point Focal Environnemental et Social
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PANA	: Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PMCES	: Plans de Mise en Conformité Environnementale et Sociale
PNAE	: Plan National d'Action Environnemental
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: Partenariat public-privé
RDC	: République Démocratique du Congo
RE	: Responsables d'Environnement
REGIDESO	: Régie des Eaux du Congo
RFO	: Réserve de Faune à Okapis
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMTF	: Société Minière de TenkeFungurume
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SNHR	: Service national d'hydraulique rurale
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
SODIMICO	: Société de Développement Industriel et Minier du Congo

TDR : Termes de référence
TIC : Technologies de l'Information et de Communication
VIH : Virus d'Immunodéficience Humaine

LISTE DES CARTES

Carte 1 Carte de la zone d'intervention du projet	25
Carte 2 Localisation du site de l'Athénée Royal de Kananga	46

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Emplacements actuels occupés par les bâtiments de l'Athénée de Kananga	46
---	----

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 Vue du bâtiment d'entrée de l'ARK construit en 1957	41
Photo 2 Une vue des vendeurs dans l'enceinte de l'ARK	41
Photo 3 Vue de l'Amphithéâtre où a été rédigée la constitution de Luluabourg/ Iere constitution de la RDC.....	41
Photo 4 Vue d'un des bâtiments de l'ARK.....	41
Photo 5 séance de consultations publiques à Mbandaka	137
Photo 6 Une vue des autorités du CPEPST lors des consultations	139
Photo 7 Réunion de consultation publique dans la salle des barreaux	139
Photo 8 séance de consultations publiques avec les PAP et le corps enseignants du complexe royal de Kananga	141
Photo 9 Consultations du public, à gauche au Cabinet du Ministre Provincial de l'éducation, à droite à la maison du Barreau de la ville de Kananga	141
Photo 10 Participant des femmes aux consultations publiques	142
Photo 11 Problème de promiscuité et de rangement des archives observé au bureau du PROVED de Kananga	143
Photo 12 Séance des consultations publiques à Lubumbashi	145
Photo 13 Consultations publiques à Bandundu	146
Photo 14 Consultations publiques à Kisangani.....	147

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Population estimée dans les provinces.....	25
Tableau 2 Régime hydrologique moyen annuel	37
Tableau 3 Conventions internationales signées par la RDC applicables au Projet.....	94
Tableau 4 Déchets générés lors de la phase de construction	114
Tableau 5 Synthèse des impacts environnementaux et sociaux négatifs.....	117
Tableau 6 Mesures d'atténuation des impacts négatifs.....	124
Tableau 7 Impacts environnementaux et sociaux dans la phase d'exploitation	131
Tableau 8 Déchets générés dans la phase d'exploitation.....	132
Tableau 9 Récapitulatif des étapes de la sélection et responsabilités	135
Tableau 10 Participants aux consultations publiques au regard du genre à Kananga	141
Tableau 11 Synthèse des consultations.....	148
Tableau 12 Récapitule le travail environnemental à effectuer selon la catégorie de classement de l'activité	152
Tableau 13 Teneur des études environnementale	153
Tableau 14 Récapitulatif des étapes du screening/évaluation et des responsables.....	156
Tableau 15 Termes de Références de l'Expert Environnement et Social du projet	157
Tableau 16 Indicateurs et dispositif de suivi.....	162
Tableau 17 Calendrier de mise en œuvre et suivi des mesures.....	166
Tableau 18 Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales.....	167

RESUME

Le Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements du Secondaire et Universitaire « PEQPESU » en République Démocratique du Congo (RDC) couvre onze provinces ci-après : la ville province de Kinshasa, les provinces, du Kasai-central (sous-composante 1.3), du Kasai, du Haut-Katanga, Lualaba, Kwango, Tshopo, Equateur, Kwilu, Nord Kivu et l'Ituri de qui font partie intégrante de la composante quatre (4).

Le projet a déjà été restructuré à deux reprises depuis son entrée en vigueur, en révisant sa portée. La première restructuration, en décembre 2019, a ajouté le troisième objectif de développement de projet (AOP) et une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC, composante 4), réaffectant 50 millions de dollars américains de fonds de projet à la réponse d'urgence épidémique de maladie à virus Ebola (MVE).

Il a également tenu compte des recommandations de l'examen à mi-parcours du projet, en augmentant la composante 1 pour atteindre d'autres écoles secondaires et en réduisant la composante 2 (qui avait connu de longs retards et des difficultés de mise en œuvre), réduisant ainsi le nombre d'écoles bénéficiaires de l'EFTP. D'autres activités peu susceptibles d'être réalisées d'ici la fermeture ont été éliminées.

La deuxième restructuration, en juillet 2021, a réduit l'ampleur de la composante CERC pour tenir compte de la fin de l'épidémie de MVE et des retards de mise en œuvre de la composante 4 causés en partie par les impacts de la COVID-19; il a annulé 27 millions de dollars américains qui ne seront probablement pas dépensés d'ici la clôture du projet.

La restructuration actuelle fait suite à la deuxième restructuration, au cours de laquelle le gouvernement et l'équipe de projet procédaient à une évaluation des coûts et des besoins pour les révisions proposées aux composantes 1 à 3. Pour répondre aux besoins pressants de l'enseignement secondaire et supérieur, cette troisième restructuration propose d'élargir le périmètre de la Composante 1 à travers une nouvelle sous-composante (1.3) soutenant la réhabilitation du Complexe Scolaire de l'Athénée Royal de Kananga, dans la province du Kasai Central.

De par la nature des activités qu'il est appelé à soutenir, le PEQPESU déclenche cinq (05) politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. Il s'agit de : la PO 4.01 « Evaluation Environnementale » ; la PO 4.04 « Habitats naturels » ; la PO 4.10 « Populations Autochtones » ; la PO 4.11 « Ressources Culturelles Physiques » et la PO 4.12 « Réinstallation Involontaire ». Les autres politiques opérationnelles de la Banque mondiale ne sont pas applicables au présent projet.

Le présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) élaboré en conformité avec la PO4.01 définit les règles avec lesquelles seront évaluées les actions prévues dans le cadre du projet. Le constat qui se dégage est que le cadre réglementaire organisé et de lois pour la prise en compte effective des aspects environnementaux et sociaux en RDC est encore en phase de mise en place effective du processus. Cette situation, rend quelque peu la tâche de planification et de mise en place un peu difficile.

Ce constat se traduit en termes de faibles capacités humaines, physiques et financières pour assurer une meilleure prise en compte des questions/aspects environnementaux et sociaux des projets de développement. Pour répondre objectivement et de manière pérenne à ces besoins, le présent CGES définit un cadre institutionnel pour la gestion environnementale et sociale des activités du projet, et un renforcement des capacités des acteurs impliqués comme une condition sine qua none pour le décanonement du dialogue institutionnel et la relance du partenariat entre les différents acteurs du développement durable.

De même, des mesures spécifiques sont proposées dans le CGES pour permettre au projet d'être en conformité avec les politiques déclenchées et notamment la PO4.01 sur l'Evaluation Environnementale.

Toujours dans l'optique de renforcer la gestion environnementale et sociale du PEQPESU, le CGES a prévu un processus de sélection des activités du PEQPESU; des mesures d'atténuation des impacts des négatifs, y compris les Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes et les Directives applicables sur Hygiène, Environnement et Sécurité ; des mesures en cas de découvertes archéologiques ; des mesures de renforcement institutionnel (Renforcement de l'expertise environnementale de l'Unité de Coordination du PEQPESU) ; des mesures de renforcement technique ; l'information des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et la sensibilisation des populations ; les évaluations environnementales et sociales à faire pour que les activités du PEQPESU soient en conformité avec la législation nationale ainsi qu'avec les politiques opérationnelles de la Banque mondiale.

Il en est de même de la proposition d'un Plan de consultation et d'un Plan de Suivi qui seront exécutés sous la coordination d'UCT/PEQPESU, par l'Expert Environnement et Social, mais aussi du GEEC et des provinces bénéficiaires des activités du projet.

Le CGES fournit aussi des recommandations détaillées concernant les arrangements institutionnels. La mise en œuvre des activités sera assurée par des Prestataire privés, mais aussi des structures publiques. Le suivi environnemental et social sera structuré comme suit : (i) la supervision des activités sera assurée par l'Expert Environnemental et Social du PEQPESU (UCT/PEQPESU ; (ii) le suivi « externe » sera effectué par l'ACE, qui recevra un appui du projet à cet effet ; (iii) l'évaluation sera effectuée par des Consultants indépendants, à mi-parcours et à la fin du projet PEQPESU. L'ensemble de ces mesures techniques, organisationnelles, de formations et de suivi se chiffre à **397 500 USD** à intégrer dans les coûts du projet.

The Education for the Quality and Relevance of Secondary and University Education Project "PEQPESU" in the Democratic Republic of Congo (DRC) covers eleven provinces: the city province of Kinshasa, the provinces of Kasai-Central (sub-component 1.3), Kasai, Haut-Katanga, Lualaba, Kwango, Tshopo, Equateur, Kwilu, North Kivu and Ituri which are an integral part of component four (4).

The project has already been restructured twice since its entry into force, revising its scope. The first restructuring, in December 2019, added the third Project Development Objective (PDO) and a Conditional Emergency Response Component (CERC, Component 4), reallocating US\$50 million in project funds to the Ebola Virus Disease (EVD) Epidemic Emergency Response.

It also took into account the recommendations of the mid-term review of the project, increasing component 1 to reach other secondary schools and reducing component 2 (which had experienced long delays and implementation difficulties), thus reducing the number of TVET beneficiary schools. Other activities unlikely to be carried out between now and closure have been eliminated.

The second restructuring, in July 2021, reduced the scope of the CERC component to reflect the end of the EVD outbreak and delays in the implementation of Component 4 caused in part by the impacts of COVID-19; it has cancelled US\$27 million that is unlikely to be spent by the time the project closes. The current restructuring follows the second restructuring, during which the government and the project team conducted a cost and needs assessment for the proposed revisions to components 1 to 3. To meet the pressing needs of secondary and higher education, this third restructuring proposes to expand the scope of Component 1 through a new sub-component (1.3) supporting the rehabilitation of the School Complex of the Royal Athenaeum of Kananga, in the province of Kasai Central.

Due to the nature of the activities it is called upon to support, the PEQPESU triggers five (05) safeguard policies of the World Bank. These are: OP 4.01 "Environmental Assessment"; OP 4.04 "Natural Habitats"; OP 4.10 "Indigenous Peoples"; OP 4.11 "Physical Cultural Resources" and OP 4.12 "Involuntary Resettlement". Other World Bank operational policies are not applicable to this project. This Environmental and Social Management Framework (ESMS) developed in accordance with PO4.01 defines the rules with which the actions planned in the framework of the project will be evaluated.

The observation that emerges is that the organized regulatory framework and laws for the effective consideration of environmental and social aspects in the DRC is still in the phase of effective implementation of the process. This situation, makes the task of planning and implementation a little difficult.

This is reflected in terms of low human, physical and financial capacities to ensure better consideration of environmental and social issues/aspects of development projects. To respond objectively and sustainably to these needs, this CGES defines an institutional framework for the environmental and social management of the project's activities, and a strengthening of the capacities of the actors involved as a sine qua none condition for the decanting of the institutional dialogue and the revival of the partnership between the various actors of sustainable development.

Similarly, specific measures are proposed in the CGES to allow the project to comply with the policies triggered and in particular po4.01 on Environmental Assessment. Also with a view to strengthening the environmental and social management of the PEQPESU, the CGES has planned a selection process for PEQPESU activities; measures to mitigate the impacts of negatives, including the Environmental Guidelines for Contracting Companies and the applicable Health, Environment and Safety Guidelines; measures in the event of archaeological discoveries; institutional strengthening measures (Strengthening the environmental expertise of the PEQPESU Coordination Unit); technical reinforcement measures; informing the actors involved in the implementation of the project and raising public awareness; the environmental and social assessments to be carried out to ensure that the

activities of the PEQPESU are in conformity with national legislation as well as with the operational policies of the World Bank.

The same is true of the proposal for a Consultation Plan and a Monitoring Plan to be implemented under the coordination of UCT/PEQPESU, by the Environment and Social Expert, but also of the ACE and the provinces benefiting from the project activities.

The CGES also provides detailed recommendations on institutional arrangements. The implementation of the activities will be ensured by private Providers, but also by public structures. The environmental and social monitoring will be structured as follows: (i) the supervision of the activities will be ensured by the Environmental and Social Expert of the PEQPESU (UCT/PEQPESU); (ii) the "external" monitoring will be carried out by the ACE, which will receive project support for this purpose; (iii) the evaluation will be carried out by independent Consultants, mid-term and at the end of the PEQPESU project. These entire technical, organizational, training and follow-up measures amount to USD 397,500 to be included in the project costs.

0. INTRODUCTION

Dans le cadre de la réforme de l'Education de sa population, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo prépare, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet Education pour la

Qualité et la Pertinence des Enseignements Secondaire et Universitaire (PEQPESU) dont l'objectif est de: (i) améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences au secondaire (tronc commun et secondaire scientifique) ; et (ii) renforcer la pertinence de l'enseignement technique et professionnel dans les secteurs prioritaires aux niveaux secondaire et tertiaire.

Le projet constitue la première phase d'un agenda plus large et à plus long terme pour aider le Gouvernement à améliorer la qualité de l'éducation au niveau post-primaire. Dans un premier temps, le projet soutiendra le Gouvernement dans l'élaboration d'un cadre stratégique de politiques, mettant l'accent sur l'amélioration des mathématiques et des sciences et jetant les bases pour un enseignement technique et professionnel pertinent.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo avait adopté, en mars 2010, sa Stratégie pour le développement du sous-secteur de l'enseignement primaire et secondaire. Il a aussi endossé la Stratégie sectorielle pour la période 2012-2014, qui devrait aussi être endossée par les Partenaires Techniques et Financiers, après son évaluation externe.

La Stratégie d'Enseignement Primaire et Secondaire (SEPS) s'aligne sur les objectifs du DSCR II, document de référence de la politique de développement du pays, présentant les orientations stratégiques et les actions que le Gouvernement entend engager dans différents secteurs pour améliorer les conditions de vie des populations.

L'objectif global de la Stratégie EPS est de contribuer à l'amélioration de la situation de l'enseignement en RDC, notamment par : (i) l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la rétention, (ii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence, et (iii) le renforcement de la gouvernance du système.

La mise en œuvre du PEQPESU, qui appuie celle de la stratégie EPS et ETP est assurée par le Ministère de l'EPS, celui de l'ETP et de l'ESU à travers leurs administrations tant du niveau central que des niveaux provincial et local. Mais, elle implique également d'autres Ministères tels que les Ministères des Finances et du Budget ainsi que l'ensemble des acteurs clés du secteur de l'éducation qui sont les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG actives en éducation et les communautés de base. S'agissant plus particulièrement de l'accès à l'enseignement Secondaire, Technique et Professionnel, le PEQPESU prévoit, entre autres, la réhabilitation/réaménagement des salles de classe, la construction des laboratoires et autres infrastructures scolaires connexes, et l'équipement de certaines écoles dans six provinces administratives pour la période 2015-2020.

La mise en œuvre de certaines activités du projet PEQPESU pourrait générer des impacts environnementaux et sociaux pour lesquels, il est nécessaire de développer un instrument de sauvegarde conformément à la PO 4.01 relative à l'évaluation environnementale. C'est donc pour répondre à cet impératif que le présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a été préparé pour faire en sorte que les préoccupations environnementales et sociales des activités du projet soient bien prises en compte depuis la planification, jusqu'à la mise en œuvre et le suivi/évaluation. Le présent CGES a déjà été revu à deux reprises à la suite des restructurations du projet depuis son entrée en vigueur, en révisant sa portée.

La première restructuration, en décembre 2019, a ajouté le troisième objectif de développement de projet (AOP) et une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC, composante 4), réaffectant 50 millions de dollars américains de fonds de projet à la réponse d'urgence épidémique de maladie à virus Ebola (MVE).

Il a également tenu compte des recommandations de l'examen à mi-parcours du projet, en augmentant la composante 1 pour atteindre d'autres écoles secondaires et en réduisant la composante 2 (qui avait connu de longs retards et des difficultés de mise en œuvre), réduisant ainsi le nombre d'écoles

bénéficiaires de l'EFTP. D'autres activités peu susceptibles d'être réalisées d'ici la fermeture ont été éliminées.

La deuxième restructuration, en juillet 2021, a réduit l'ampleur de la composante CERC pour tenir compte de la fin de l'épidémie de MVE et des retards de mise en œuvre de la composante 4 causés en partie par les impacts de la COVID-19; il a annulé 27 millions de dollars américains qui ne seront probablement pas dépensés d'ici la clôture du projet.

La restructuration actuelle fait suite à la deuxième restructuration, au cours de laquelle le gouvernement et l'équipe de projet procédaient à une évaluation des coûts et des besoins pour les révisions proposées aux composantes 1 à 3. Pour répondre aux besoins pressants de l'enseignement secondaire et supérieur, cette troisième restructuration propose d'élargir le périmètre de la Composante 1 à travers une nouvelle sous-composante (1.4) soutenant la réhabilitation du Complexe Scolaire de l'Athénée Royal de Kananga, dans la province du Kasai Central.

Le but du CGES est d'orienter le projet en matière environnementale et sociale.

- *Contexte*

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo avait adopté, en mars 2010, sa Stratégie pour le développement du sous-secteur de l'enseignement primaire et secondaire. Il a aussi endossé la Stratégie sectorielle pour la période 2012-2014, qui devrait aussi être endossée par les Partenaires Techniques et Financiers, après son évaluation externe.

La Stratégie d'Enseignement Primaire et Secondaire (SEPS) s'aligne sur les objectifs du DSCR II, document de référence de la politique de développement du pays, présentant les orientations stratégiques et les actions que le Gouvernement entend engager dans différents secteurs pour améliorer les conditions de vie des populations.

L'objectif global de la Stratégie EPS est de contribuer à l'amélioration de la situation de l'enseignement en RDC, notamment par : (i) l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la rétention, (ii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence, et (iii) le renforcement de la gouvernance du système.

La mise en œuvre du PEQPESU, qui appuie celle de la stratégie EPS et ETP est assurée par le Ministère de l'EPS, celui de l'ETP et de l'ESU à travers leurs administrations tant du niveau central que des niveaux provincial et local. Mais, elle implique également d'autres Ministères tels que les Ministères des Finances et du Budget ainsi que l'ensemble des acteurs clés du secteur de l'éducation qui sont les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG actives en éducation et les communautés de base.

S'agissant plus particulièrement de l'accès à l'enseignement Secondaire, Technique et Professionnel, le PEQPESU prévoit, entre autres, la réhabilitation/réaménagement des salles de classe, la construction des laboratoires et autres infrastructures scolaires connexes, et l'équipement des certaines écoles dans six provinces administratives pour la période 2015-2021.

Du fait de peu de connaissance de la localisation exacte des futures activités du PEQPESU, l'instrument de sauvegarde environnementale et sociale le plus approprié et qui satisfait la politique opérationnelle 4.01 de la Banque Mondiale, Partenaire Technique et Financier de la RDC dans le cadre du présent projet, est le ***Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)***. Le CGES établit un mécanisme pour déterminer et évaluer de futures impacts sociaux et environnementaux potentiels des investissements des sous-projets dans le projet; et préconise des mesures d'atténuation, de suivi-évaluation mais aussi institutionnelles à prendre en compte durant les phases d'identification, de préparation, de mise en place et d'opérationnalisation de ces sous-projets dans le but d'éliminer ou de réduire les impacts environnementaux et sociaux divers à des niveaux acceptables.

- **Objectif du CGES :**

L'objectif du CGES dans le présent projet est d'assurer l'encadrement de la mise en œuvre du projet et ce, conformément à la politique nationale en matière de préservation environnementale et celle de la Banque Mondiale notamment PO 4.01 portant sur l'Evaluation Environnementale.

L'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) permet d'orienter les activités du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte et gérées dans toutes les activités mises en œuvre.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Evaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du PEQPESU, positifs ou négatifs, et proposer des mesures de mitigation appropriées pour ces impacts ;
- Informer le Comité de préparation du projet chargé d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux, les impacts potentiels des différentes alternatives et les stratégies et mesures de mitigation/d'atténuation associées au PEQPESU ;
- Etablir des directives et méthodologies claires pour l'examen des aspects environnementaux et sociaux des microprojets (activités) à financer dans le cadre du projet.

Le présent CGES va guider les Ministères de l'EPS, de l'ETP, de l'ESU ainsi que tous les acteurs impliqués dans l'exécution des investissements et des activités du PEQPESU dans la prise en compte des politiques environnementales et sociales du pays et celles de la Banque mondiale.

A ce titre, le CGES servira également à appuyer l'ensemble des acteurs en charge des questions de gestion environnementale et sociale, dans le cadre de la mise en œuvre du PEQPESU.

Les objectifs spécifiques du CGES incluront les mesures suivantes :

- Fixer les procédures et les méthodologies explicites pour guider la planification environnementale et sociale ainsi que pour conduire l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des activités afférentes aux infrastructures scolaires devant être financées par le PEQPESU ;
- Préciser les rôles et responsabilités ad hoc, et définir les procédures de compte rendu à mettre en place pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives aux activités à mettre en œuvre ;
- Déterminer les besoins en formation, renforcement des capacités et autre assistance technique pour une mise en œuvre adéquate des dispositions du CGES ;
- Fixer le montant du financement à pourvoir par le PEQPESU pour mettre en œuvre les conditions requises par le CGES ;
- Fournir les moyens d'information adaptés pour exécuter le CGES.

- **Méthodologie pour l'actualisation du CGES**

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du présent CGES consiste en deux phases successives, à savoir :

a. Activités réalisées sur base des informations disponibles

Ces différentes activités ont consisté en :

- une revue documentaire des projets PARSE, PROSEB ainsi que tous les rapports d'activités des projets similaires tirés du site de la Banque Mondiale, afin d'intégrer, toutes les dimensions environnementales et sociales dans l'élaboration dudit CGES;

- une révision du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PROSEB en vue de son adaptation au PEQPESU ;
- une analyse des projets d'appui au secteur de l'éducation et des documents de base existants (DSCR II, Stratégie Nationale Sectorielle, etc.) ;
- une analyse des projets similaires réalisés dans d'autres pays.

b. Processus de consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique opérationnelle 4.01 et de celle relative à l'information de la Banque Mondiale, (*OP/PB 17.50 diffusion de l'information*), un processus de consultation a été mené dans les provinces retenues par le PEQPESU tout au long de l'élaboration du présent CGES.

Dans le contexte de la restructuration actuelle, l'objectif général des consultations publiques qui ont eu lieu du 26 juin au 2 juillet au 2021 étaient de prendre en compte de l'avis des populations dans le processus de décisions et de mise en œuvre du projet. Cela était possible à plusieurs niveaux, d'abord avec le comité provincial de l'EPST, les autorités politico-administratives, les COPA, les enseignants, les préfets et directeurs des écoles prestants au complexe scolaire de l'athénée royal de Kananga.

• *Objectifs du projet*

Le projet constitue la première phase d'un agenda plus large et à plus long terme pour aider le Gouvernement à améliorer la qualité de l'éducation au niveau post-primaire. Dans un premier temps, le projet soutiendra le Gouvernement dans l'élaboration d'un cadre stratégique de politiques, mettant l'accent sur l'amélioration des mathématiques et des sciences et jetant les bases pour un enseignement technique et professionnel pertinent.

L'objectif du projet est de : (i) améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences au secondaire (tronc commun et secondaire scientifique) ; et (ii) renforcer la pertinence de l'enseignement technique et professionnel dans les secteurs prioritaires aux niveaux secondaire et tertiaire.

• *Description du projet*

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PEQPESU, il a été prévu de réhabiliter les établissements retenus dans onze (11) provinces administratives après le découpage du pays. Il s'agit de la ville province de Kinshasa, les provinces, du Kasaï-central (sous composante 1.4), du Kasaï, du Haut-Katanga, Lualaba, Kwango, de la Tshopo, de l'Equateur, du Kwilu, le Nord Kivu et l'Ituri de qui font partie intégrante de la composante quatre (4).

Le projet est décrit à ce jour comme ci-dessous :

a. Les composantes du projet.

- *Composante 1 : Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire général (équivalent de 88 millions de dollars américains)*

Ce volet appuie l'enseignement secondaire général. À travers deux sous-volets, il vise à améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et à offrir un environnement d'enseignement et d'apprentissage plus adapté aux mathématiques et aux sciences.

Sous-composante 1.1 : Développement d'un cadre stratégique pour l'enseignement secondaire et renforcement des programmes de mathématiques et de sciences pour l'enseignement secondaire avec de meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Élaboration d'un cadre stratégique pour l'enseignement secondaire. Dans le cadre de ce sous-volet, un cadre stratégique, y compris un plan triennal de mise en œuvre, a été élaboré en novembre 2019 et, à la suite de consultations au niveau provincial, a été validé par le gouvernement. Il propose une réorientation du système d'enseignement secondaire afin de mettre davantage l'accent sur les sciences et l'EFTP et sur la pertinence de l'enseignement dispensé pour améliorer l'employabilité des diplômés.

Renforcement des programmes d'études en mathématiques et en sciences. Les mises à niveau des programmes d'études secondaires en mathématiques et en sciences vont bon train, avec des retards minimales causés par la pandémie de COVID-19 en raison de la transition efficace de l'équipe du projet vers les modalités de travail en ligne et à distance. Un système d'évaluation de l'apprentissage des élèves a été mis au point pour fournir une rétroaction en temps opportun aux enseignants et aux élèves sur le rendement des élèves, et un projet pilote a été réalisé dans 20 écoles.

De plus, du matériel destiné aux enseignants (trousses scientifiques, manuels des enseignants) pour faciliter l'enseignement et l'apprentissage efficaces a été distribué dans environ 18 000 écoles secondaires et instituts de formation des enseignants.

Établissement et réhabilitation de laboratoires scientifiques dans certaines écoles secondaires pour un effet de démonstration. Des travaux de réhabilitation et de petites constructions dans 28 écoles secondaires ont été achevés et provisoirement acceptés. L'équipement de laboratoire a été fourni aux 28 écoles ; d'autres écoles secondaires ont bénéficié de la distribution de centaines d'ordinateurs et d'ordinateurs portables.

Sous-composante 1.2 : Mise à niveau des programmes de mathématiques et de sciences pour la formation continue et la formation initiale des enseignants du secondaire dans les instituts de formation des enseignants de l'enseignement supérieur (ISP – Institut Supérieur Pédagogique).

Formation préalable des enseignants : améliorer les capacités des futurs enseignants en mathématiques et en sciences. Des programmes de formation des enseignants de l'enseignement secondaire préprofessionnel, alignés sur les programmes de mathématiques et de sciences de l'enseignement secondaire supérieur, ont été élaborés, comprenant de nouveaux programmes couvrant 13 matières. Des cours de recyclage pour les formateurs d'enseignants qui utilisent ces programmes ont été suivis, et les nouveaux programmes ont été mis en œuvre dans neuf FSI. Les professeurs de mathématiques et de sciences formés à l'aide de ces programmes dans les FAI ont contribué à la formation des enseignants du secondaire dans les écoles secondaires voisines, pour piloter les programmes de mathématiques et de sciences du secondaire mis à niveau. De plus, des travaux de réhabilitation ont été entrepris dans quatre des six FSI ciblés, les travaux étant terminés dans un FSI et en cours dans trois FSI. Les six FSI ont reçu du matériel de laboratoire pour la chimie, la biologie et la physique.

Formation continue des enseignants : améliorer les capacités des enseignants existants en mathématiques et en sciences. Un programme intensif de formation en cours d'emploi de six semaines a été élaboré dans le cadre du projet et a été offert à 63 936 enseignants. Il offre aux enseignants une formation modernisée sur les nouveaux programmes d'études secondaires, les connaissances spécialisées et les méthodes d'enseignement.

L'Améliorer la capacité des enseignants existants de M & S. Environ 36.500 enseignants sont actuellement déployés pour enseigner les mathématiques et les sciences au niveau du secondaire général, mais n'ont vraisemblablement pas une formation adéquate. Le projet appuiera une formation « intensive » (*crash course*) de six semaines pour environ 8 600 enseignants en M & S dans les six provinces ciblées par le projet. La formation se déroulera pendant les grandes vacances dans les ISP s : ISP TSHIKAPA au Kasai-central, ISP Kikwit dans le Kwilu, ISP de Mbandaka dans l'Equateur, ISP de Kisangani dans la Tshopo et ISP Gombe dans la ville province de Kinshasa ainsi que les deux (02) ISPT (Likasi et Kinshasa/Gombe). Le projet soutiendra les ISP pour élaborer un programme de formation intensive afin de familiariser les enseignants avec les nouveaux programmes scolaires, la mise à niveau des connaissances en M & S tout en exposant les enseignants à des méthodes pédagogiques modernes. Les enseignants seront évalués sur leurs connaissances et compétences au début et en fin de stage afin d'évaluer l'efficacité des programmes de formation. Cette activité se déroulera pour les enseignants des dites provinces à partir de la 3^{ème} année du projet, par suite de la finalisation du travail d'amélioration des curricula et des nouveaux programmes.

Le projet financera l'AT internationale et nationale pour le développement du programme de formation intensive de 6 semaines, les frais » versés aux enseignants en formation et les coûts associés à l'organisation de la formation.

Sous-composante 1.3 : La modernisation de l'athénée royal de Kananga. Cette sous-composante concerne la réhabilitation et la rénovation de l'athénée royal de Kananga, qui seront constituées des travaux de génie civil pour améliorer les conditions scolaires des élèves. Construit à l'origine pour une capacité de 3600 élèves en raison de 45 élèves par salle, Il compte aujourd'hui plus de 18 500 élèves toutes les sections confondues.

Il sied de signaler que la réhabilitation/rénovation de l'athénée royal de Kananga ne prend pas en compte les bâtiments contenant la couverture en fibrociment (Amiante).

Composante 2 : Améliorer la pertinence de l'EFTP dans les secteurs prioritaires aux niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur (équivalent de 48 millions de dollars américains)

Cette composante soutient l'EFTP en utilisant une approche à deux volets (soutien au niveau du système et des établissements) pour : (i) améliorer les connaissances et les compétences dans les secteurs prioritaires à l'appui de la croissance économique accélérée ; et (ii) mieux aligner la prestation de l'EFTP sur la demande du marché du travail, en améliorant sa qualité et sa pertinence dans les secteurs prioritaires.

Sous-composante 2.1 : Élaboration d'une stratégie d'EFTP et d'un cadre habilitant. Le développement d'un cadre politique pour l'enseignement secondaire de l'EFTP a été financé par d'autres partenaires au développement et n'a donc pas été financé au titre du projet, mais le projet a soutenu la validation du cadre politique par les acteurs sur le terrain. De plus, les principales activités prévues suivantes ont été réalisées :

- La révision d'un cadre d'entente de partenariat public-privé (PPP) entre le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire et de l'Initiation à la citoyenneté (MEPS-INC), le ministère de l'Enseignement supérieur (MESU) et les fédérations professionnelles, offrant ainsi des stages aux étudiants (aux niveaux secondaire et tertiaire) dans l'agriculture, les travaux publics et les industries extractives et minières.
- L'introduction d'un nouveau modèle de gestion et de fonctionnement pour les écoles d'EFTP du secondaire fondé sur la participation du secteur privé et les principes de responsabilité et de résultats.

Sous-composante 2.2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'EFTP secondaire dans les secteurs prioritaires. Élaboration et mise en œuvre de programmes d'études et de programmes de formation connexes. Dans le cadre de cette sous-composante, de nouveaux programmes d'études reposant sur une approche de l'apprentissage axée sur les compétences ont été élaborés dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des industries extractives, ainsi que des infrastructures et des travaux publics, et le personnel et les enseignants clés ont été formés pour suivre les programmes et appliquer les compétences . . . pratiques pédagogiques fondées.

Octroi de subventions globales aux écoles publiques d'enseignement secondaire supérieur. Des subventions globales ont été accordées à neuf écoles publiques secondaires d'EFTP pour la mise en œuvre de plans de développement scolaire (PDS), ce qui a permis au gouvernement de mettre à l'essai le nouveau modèle de gestion scolaire élaboré dans ces établissements en vertu de la sous-composante

Sous-composante 2.3 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'EFTP tertiaire dans les secteurs prioritaires. Les activités liées à la mise à niveau des connaissances et des compétences des instructeurs de l'EFTP secondaire par le renforcement de deux ISPT ont été achevées. De plus, trois FSI et un FSI ont été réhabilités.

Le remplacement des programmes de premier cycle dans les secteurs prioritaires. Le cadre du système LMD, dans le cadre duquel les programmes de premier cycle comprendront des programmes menant à un grade professionnel de trois ans, a été élaboré et validé. Des ateliers ont été organisés pour : (i) la diffusion du cadre LMD et (ii) la formation de 330 enseignants à l'utilisation des nouvelles approches pédagogiques dans ce système. Des modules de cursus LMD ont été développés dans neuf disciplines et mis en application depuis l'année scolaire 2019-2020.

Introduction de programmes courts propres aux établissements. En ce qui concerne les contrats fondés sur le rendement (CCP) entre le MESU et les établissements d'enseignement supérieur prévus dans le cadre de cette sous-composante, huit CCP sont en cours de mise en œuvre dans huit FSI/TPSI, comme prévu (ce qui permet à ces établissements d'appliquer le nouveau cadre de DCP). Dans le cadre des CCP, les huit institutions ont élaboré et adopté 65 programmes professionnels à court terme conçus pour répondre aux besoins qu'elles ont cernés. Les programmes (qui sont en cours de mise en œuvre) offrent une formation de niveau Bachelor ou Master dans un large éventail de domaines liés à la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) et les travaux publics.

- *Composante 3 : Coordination, suivi et évaluation du projet (équivalent de 14 millions de dollars américains)*

Cette composante vise à appuyer les activités qui assurent l'exécution et la coordination efficaces du projet et le suivi et l'évaluation des résultats du projet. Les activités relevant de cette composante sont en cours et comprennent, entre autres, le recrutement d'une assistance technique pour élargir les connaissances techniques sur des thèmes tels que les mathématiques, les sciences et l'EFTP, le secondaire et le supérieur, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication du Projet.

- *Composante 4 : CERC (équivalent de 50 millions de dollars américains)*

Ce volet finance le programme d'aide d'urgence en échange d'un travail, le Programme de réponse sociale à la crise d'Ebola. Mis en œuvre par le Fonds social de la République démocratique du Congo (FSRDC) à la suite de l'établissement d'un accord de service entre le gouvernement et la FSRDC, le programme a été conçu pour : (i) soutenir la résilience des communautés, (ii) soutenir l'économie locale, (iii) maintenir les infrastructures prioritaires et (iv) renforcer la cohésion sociale, améliorant ainsi l'acceptation et le soutien locaux des équipes médicales Ebola face à l'épidémie de MVE.

Après la fin de l'épidémie de MVE et la restructuration de juillet 2021, le programme a officiellement achevé toutes les activités sur le terrain et a atteint un total de 50188 bénéficiaires directs dans vingt zones sanitaires touchées par le virus Ebola, atteignant ainsi 100 % des cibles révisées du Projet.

b. Description des changements proposés/restructuration actuelle

- *Changements apportés aux composantes et aux coûts*

Dans le cadre de cette restructuration, des modifications sont proposées à la composante 1, notamment par l'ajout d'une sous-composante 1.3 pour soutenir la mise à niveau des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans le complexe scolaire Athénée Royal de Kananga dans la province centrale du Kasai. Des fonds non engagés de 17 millions de dollars américains seront réaffectés d'autres activités/composantes pour financer la nouvelle sous-composante. De plus, les activités et les fonds seront ajoutés à la composante 3 pour tenir compte des activités de supervision supplémentaires et des coûts de fonctionnement de l'unité de mise en œuvre du projet associés aux nouvelles activités. Aucun changement ne sera apporté aux composantes 2 ou 4, dont la mise en œuvre est terminée. Les changements aux composantes et aux coûts sont décrits ci-dessous.

- *Modifications au volet 1 : Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire général (coût actuel : équivalent de 88 millions de dollars américains ; révisé : 105 millions de dollars américains)*

Une nouvelle sous-composante 1.4 « Améliorer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement secondaire général ») sera introduite afin de réhabiliter le complexe scolaire Athénée Royal de Kananga. Les activités à financer comprendront, entre autres, des études architecturales, la démolition, des travaux de construction/rénovation, des clôtures, la fourniture de mobilier et d'équipements scolaires, la supervision technique des travaux de construction et la construction ou l'amélioration de toilettes. Les salles de classe devraient être construites ou mises à niveau, ce qui est suffisant pour accueillir 18 500 élèves.

- *Changements apportés à la composante 3 : Coordination, suivi et évaluation du projet (coût actuel : équivalent de 14 millions de dollars américains ; révisé : 16,1 millions de dollars américains)*

La portée de ce volet sera élargie avec des fonds supplémentaires de 2,1 millions de dollars américains pour permettre à l'Unité de mise en œuvre du projet de continuer à assurer la coordination, le suivi et l'évaluation du projet pour les 24 mois de mise en œuvre supplémentaires. Les activités financées au titre de cette composante continueront d'inclure la coordination et le soutien de la mise en œuvre du Projet, y compris les mesures de protection sociale et environnementale, et la collecte de données, les enquêtes par traceur et les évaluations annuelles, vérifications annuelles, stratégie de communication et campagnes, évaluations sporadiques au besoin, ainsi qu'une évaluation finale.

c. Panel d'activités (prévues) de la deuxième composante

Les activités prévues pour la réalisation des travaux de réhabilitation et/ou rénovation des laboratoires, des bibliothèques et des Ateliers découlent des identifications et des études techniques effectuées par les Bureaux d'Etudes (pour l'EPST) et/ou les Consultants individuels pour l'ESU. Ces études ont été revue par la mission d'appui à la maîtrise d'ouvrage (AMO)¹ et validées par la Direction des Infrastructures Scolaires (DIS/EPST) et le Secrétariat Permanent d'Appui au Secteur de l'Education (SPACE).

¹ Le contrat pour la mission AMO a pris fin le 07 Janvier 2020. Celui-ci n'a pas été reconduit.

Le périmètre des travaux est avant tout centré sur le concept de réhabilitation légère et/ou lourde dans certains cas spécifiques. La description des travaux portent notamment sur :

- La réparation des gros œuvres,
- Le rafraichissement des murs,
- La remise en état des charpentes et couverture,
- Le traitement de sol de sous pavement,
- La reprise des menuiseries en bois et métalliques,
- La mise en place de faux plafonds,
- La reprise des circuits électriques,
- La reprise de la plomberie,
- L'évacuation des eaux usées et des eaux vanne,
- L'alimentation des laboratoires en eau,
- L'aménagement des salles informatiques,
- La mise en place de panneaux solaires,
- L'établissement, si possible, de forage avec pompe solaire immergé,
- L'aménagement des latrines (garçons et filles),
- L'érection, si nécessaire, de murs de clôture pour la protection des bâtiments,
- Le rafraichissement des murs des salles des classes environnantes,
- La gestion des écoulements d'eaux des pluies,
- L'aménagement des espaces bibliothèques et des ateliers,

Ces travaux concernent la réhabilitation/rénovation des bibliothèques, des laboratoires (salles des classes à transformer). Les espaces des salles informatiques étant, dans la plupart des cas, aménagés dans les bibliothèques. Ce périmètre est pratiquement le même tant en ce qui concerne l'EPST que l'ESU.

Les bâtiments du Complexe Scolaire Athénée Royal de Kananga :

- Démolition des murs d'ajoutes sur les plans originaux dans tous les bâtiments (circulation, annexes),
- Protection des bâtiments existants pour des fissures et leurs fermetures en ciment et treillis métalliques,
- Décapage du pavement, carreaux,
- Réparation des murs cassés et remplacement de la nouvelle maçonnerie,
- Réfection des enduits sur toutes les parois des murs en dégradation et reconstruits,
- Fourniture de nouvelles portes métalliques en remplacement de portes en bois,
- Démolition de toutes les maçonneries en briques ou claustras sur les différentes baies des fenêtres, portes, de cloisonnement intérieur des annexes qui offusquent la circulation,
- Fabrication de nouvelles fenêtres avec le même type de profil et même modèle pour uniformiser le dessin sur tous les bâtiments,
- Construction de nouvelles fosses septiques et puits perdues et deux nouveaux blocs sanitaires,
- Construction des nouveaux bâtiments pour augmenter le nombre des salles de classes,
- Organiser bien les cours de récréation pour les élèves
- Créer les dispositifs pour le respect des règles barrières contre la Covid-19 (l'eau et la citerne de 600l.)
- Pour les eaux de toilette et de ruissellement, organiser les petites canalisations en fossé drain ou puits perdues.
- Prévoir un réseau d'assainissement relié par les petits caniveaux et quelques fossés drains pour les eaux de pluies et toitures
- Renouvellement des appareils sanitaires et les chambres de visite
- Refaire tous les réseaux d'adduction comme d'évacuation d'eau
- Créer les points d'eau avec les citernes en plastics posés sur un socle en moellons ou métalliques pour les dispositifs anti covid-19 pour chaque bâtiment,

- Les plafonds comme les toitures en plaque doivent être détruites ou remplacés par les lambières, des bois pour les plafonds et les tôles, bac de gasoil BG26, pour les couvertures des toitures.
- Les toitures seront en charpentes métalliques en tube rond de 1''1/2
- Les pannes seront en bois de 7/7cm en madriers de 5/10cm fixés sur les morceaux des cornières de 50 comme contre fiches
- Faire tous les réseaux électriques avec deux possibilités :-solaire et SNEL pour électrification des bâtiments et éclairage dans la cour,
- Clôture sur l'ensemble du Complexe pour empêcher les passages irréguliers des personnes et les bêtes en divagation.

En somme, le contenu de chaque composante a été revu lors de la mise en œuvre de ces travaux. Cette révision a été marquée par la non prise en compte de certains établissements à cause de la présence de l'amiante dans la composition de la structure des infrastructures au niveau de la toiture. Ce qui a ramené de restructurer les objectifs pour le volet infrastructures après la revue à mi-parcours au mois de juin 2019 comme suit :

- 27 Etablissements au niveau du volet EPS (initialement 36)
- 03 Etablissements du volet ETP dans le cadre de Plans de Développement d'Établissement (PDE) d'Enseignement Technique et Professionnel dans les secteurs prioritaires (Agriculture, BTP et connexes ainsi que les mines et Industries extractives) dont 1 par secteur (au lieu de 15) :
 - *ITAV Kikwit à Kikwit, Agriculture ;*
 - *ITI Vyombo à Likasi, BTP et connexes ;*
 - *ITI Mutoshi à Kolwezi, Mines et industries extractives.*
- Au niveau du volet ESU :
 - *04 ISP (Mbandaka, Kisangani, Tshikapa et Kinshasa/Gombe) ;*
 - *02 ISPT (Likasi et Kinshasa) ;*
 - *08 CDP (Contrats de Performance) au lieu de 11.*

Dans ce contexte, les caractéristiques de la consistance des travaux retenues ont été axées principalement dans le but de réhabiliter/rénover les infrastructures scolaires ne contenant pas la couverture en fibrociment (Amiante).

- *Bénéficiaires du projet*

Alors que certaines activités telles que l'élaboration du cadre stratégique des politiques et le renforcement des curricula devraient bénéficier au système à travers le pays, d'autres interventions telles que la formation, l'amélioration des établissements en équipement de laboratoires, le développement des programmes d'ETP, vont se concentrer dans Onze provinces et bénéficier d'un certain nombre d'écoles secondaires et d'instituts d'enseignement supérieur. Le ciblage géographique et le nombre limité de bénéficiaires institutionnels sont destinés à soutenir la réalisation de résultats tangibles. Les leçons apprises par le biais de la mise en œuvre de ce projet serviront à généraliser les initiatives qui ont réussi à d'autres établissements d'enseignement et d'autres provinces, et à élargir aussi la portée des interventions (au-delà des mathématiques, des sciences et les secteurs économiques prioritaires).

Les onze provinces administratives ciblées par le projet : Kinshasa, Nord-Kivu, Ituri, le Kwilu, Kwango, l'Equateur, Kasai-central, Kasai, la Tshopo, le Haut-Katanga et le Lualaba– ont été sélectionnées selon les modalités suivantes: (i) capitalisation sur les investissements dans l'enseignement primaire initié par la Banque et le GPE (Equateur et Kasai-central), (ii) l'impact potentiel sur la réduction de la pauvreté (Equateur, Kasai-Central, et Kwilu ont l'incidence de la pauvreté plus élevé que la moyenne nationale) ; (iii) proximité des principales activités dans les secteurs

économiques prioritaires (agriculture et la construction dans les onze provinces et l'exploitation minière du Katanga) et (iv) liens/synergie et de cohérence entre les interventions dans les niveaux secondaires et tertiaires (Haut-Katanga, Kinshasa et Province de la Tshopo).

Les secteurs économiques visés, comprennent l'Agriculture, la Construction et les industries extractives. Ils ont été sélectionnés selon les priorités du Gouvernement dans sa stratégie de croissance et les recommandations des études économiques, pointant leur potentiel de création d'emplois.

Les bénéficiaires directs et populations cibles dans le cadre de la composante 4 sont des personnes déplacées internes et leurs communautés d'accueil, les jeunes à risque et les femmes dans les communautés relativement stables dans la zone concernée par le projet à savoir : les Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.

Selon OCHA, la République Démocratique du Congo comptait plus de 2,9 millions de déplacés internes au 31 décembre 2013 dont 76,01(2.252.974) pour la partie Est concernée par le Projet STEP notamment 1.123.446 pour la Province du Nord-Kivu, 579 607 pour le Sud-Kivu et de l'Ituri. Au sein de ces sites des personnes déplacées internes, il y a eu des mouvements de retour dans les villages d'origine faisant état de 635 738 pour la Province du Nord-Kivu, et de l'Ituri. Par ailleurs, l'actuelle prolongation accordée à l'athénée royal de Kananga une attention en tant que bénéficiaire, étant donné qu'il mettra en œuvre le Plan de Gestion Environnemental et Social au cours de la phase d'exploitation, maintenance et entretien des ouvrages réhabilités.

- *Durée et Coût du projet*

La phase initiale de la mise en œuvre du projet s'étend sur six (6) ans (2015-2021) pour un coût global estimé à 200.000.000 de dollars Américains, après les restructurations, la phase additionnelle est de deux (2) ans, allant de janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour un coût global de 20 000 000 000 USD.

I. APERÇU DE L'ÉTAT DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE SA RÉFORME

Les données suivantes sont tirées du Plan Intérimaire de l'Éducation et expliquent bien le contexte et les choix prioritaires pour les travaux de réhabilitation des salles de classe.

1. Aperçu de l'état des lieux de l'enseignement

L'enseignement préscolaire en RDC est facultatif. Ceci explique, en partie, son faible niveau de développement avec un taux de préscolarisation de 3,2% en 2009/2010. Il est organisé principalement par le secteur privé, qui gère 64,6% des écoles maternelles en 2010. Aussi, ce type d'enseignement s'avère-t-il très coûteux, notamment au regard du pouvoir d'achat moyen des familles congolaises qui

était estimé, en 2010, à 189 dollars US². Pour permettre à la majorité des enfants en âge préscolaire de bénéficier de ce type d'éducation, l'Etat envisage de développer un modèle d'éducation préscolaire communautaire accessible à tous.

En 2009/2010, le taux brut d'admission en 1^{ère} année primaire avait atteint 107% alors que les enfants ayant l'âge légal (6 ans) ne représentaient que 46,4% de ces effectifs. Cela représentait un retard d'entrée pour une bonne partie des enfants de 6 ans et une entrée tardive ou précoce pour plus de 50% d'admis en première année. Le taux brut de scolarisation au primaire se situait à 90,8% en 2009/2010 mais, seulement 56,7% des élèves de ce niveau achevaient le cycle. Les filles représentaient un peu moins de la moitié des effectifs scolaires (46,3%) et les femmes constituaient 27,4% du corps enseignant dont le niveau de qualification était jugé satisfaisant à 93,1%.

L'environnement d'apprentissage restait relativement précaire avec 42% des salles de classe construites en matériaux non durables. Cette proportion atteint 62% au niveau des provinces du Kwilu, de l'Equateur et du Kasai-Central. La répartition spatiale des écoles entre provinces et à l'intérieur de celles-ci demeure très inégale et de nombreuses écoles ne disposent pas du minimum nécessaire en termes d'équipements, de latrines, d'eau potable et d'électricité³. Les frais scolaires par enfant, payés par les parents, estimés en 2010 à 18 USD⁴, constituent une barrière majeure à la scolarisation, notamment pour les enfants issus des ménages très pauvres.

Le taux brut de scolarisation au secondaire (Technique et Générale) estimé à 36,5% en 2009, dont 26,4% pour les filles et 46,2% pour les garçons, révèle que près de deux tiers (2/3) des enfants en âge scolaire de ce niveau (12-18 ans) restent non scolarisés. Par ailleurs, le taux d'encadrement moyen enregistré en 2010 (16 élèves par enseignant) ainsi que le taux de remplissage des classes (23 élèves/classe) indiquent des conditions optimales d'enseignement et d'apprentissage qui auraient dû présager de bonnes réussites scolaires. Mais, paradoxalement, seuls 25,3% des élèves du secondaire achèvent le cycle dont 15,9% de filles. En moyenne, 15% des élèves redoublent une classe au cours du cycle, preuve de la faible efficacité de ce niveau d'éducation.

L'enseignement secondaire (Technique et Générale) comporte des disparités assez importantes entre provinces⁵ ainsi que selon le genre⁶. La répartition par type d'enseignement indique que l'enseignement général et l'enseignement normal représentent 80,3% des effectifs, l'enseignement technique 18,40%, l'enseignement professionnel 1,3% et quasiment rien pour les arts et métiers.

La faible performance de l'enseignement secondaire en RDC est la combinaison de plusieurs facteurs contraignants tels que (i) la forte régulation de flux qui s'opère à l'entrée de ce niveau d'enseignement ; (ii) la défaillance du système d'orientation ; (iii) la faible efficacité interne ainsi que (iv) les mauvaises conditions d'accueil et d'enseignement dans lesquelles se trouve une majorité d'élèves des établissements du secondaire. En effet, en 2009/2010, près de 33% des salles de cours étaient hors normes dont 7% en paille. A titre d'exemple, dans la province du Kwilu, le pourcentage des classes construites en paille atteint 17,7%. Par ailleurs, la majorité des enseignants opérant dans le secondaire sont sous qualifiés (63%), exceptés ceux de Kinshasa qui ne comptent que 13,5% de sous qualifiés.

L'enseignement Supérieur et Universitaire quant lui, souffre d'un manque de capital humain (nombre insuffisant des professeurs qualifiés), de manque de capacité en gestion institutionnelle d'un contrat basé sur la performance, d'absence de possibilités pour le remplacement des programmes existant au

² PIB 2010 = 13,1 milliards de dollars US pour une population d'environ 70 millions d'habitants (données tirées du document du Département d'Etat (Bureau des Affaires Africaines, 13 Avril 2011, via Internet) ».

³ Selon l'Annuaire statistique 2009/2010, 33% des classes sont en terre battue, 8,7% en paille et 22,4% en semi-dur

⁴ Task Force Gratuité

⁵ Quatre provinces sur 11 (Katanga, Equateur, Kasai Occidental et Bandundu) totalisent 51,4% des écoles

⁶ En 2009/2010, les filles représentent 36,4% des inscrits au secondaire (y compris l'enseignement technique)

niveau de graduat par un nouveau programme du type LMD et pour mieux les aligner sur le besoin du marché de l'emploi. Il y a aussi le développement d'un cycle court de deux (2) ans à développer pour répondre aux besoins spécifiques du marché de l'emploi, l'incorporation des stages pratiques d'apprentissage dans les programmes au niveau du graduat, et le développement d'un partenariat concret avec le secteur privé permettant à des membres du staff privé qualifiés et expérimentés de donner certains cours pratiques au niveau de l'ESU.

2. Aperçu de la réforme

Au vu des insuffisances et des dysfonctionnements dont souffre son système éducatif, la RDC s'est engagée dans des réformes afin de (i) réduire les inégalités d'opportunité de scolarisation, (filles et enfants de groupes désavantagés), (ii) améliorer les résultats d'apprentissage et (iii) optimiser la gestion du système. Il s'agit notamment de:

- a) la réforme de la formation professionnelle initiale des enseignants et des encadreurs pédagogiques à travers la rationalisation des *humanités pédagogiques*, l'actualisation des contenus des programmes de formation ainsi que le relèvement du niveau académique des futurs enseignants ;
- b) la réforme de la formation professionnelle continue des enseignants et encadreurs pédagogiques à travers l'organisation d'un dispositif qui s'implante dans chaque école, la création et le fonctionnement de cellules pédagogiques ainsi que le renforcement de l'encadrement pédagogique;
- c) la restructuration de l'architecture du MEPS et de celui de l'ETP à travers la définition d'un organigramme plus rationnel du Ministère, la redéfinition des attributions et des responsabilités tant au niveau central que provincial, le recentrage des missions de différents services dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats sur base de contrats de performance aux différents niveaux de gestion (école, bureaux gestionnaires, Ministères, etc.).
- d) la réforme de la gestion du personnel enseignant et d'encadrement à travers la définition d'un profil de carrière, l'amélioration du niveau de rémunération et des conditions de travail.
- e) l'élaboration d'une nouvelle politique de construction scolaire qui orientera les actions vers davantage d'économies de ressources et d'appropriation des ouvrages par les communautés à travers leur implication dans la mise en œuvre et/ou le suivi des chantiers. Cette nouvelle politique lèvera des options de construction adaptées aux différents milieux géographiques.
- f) l'élaboration d'une nouvelle politique du livre scolaire qui définira les conditions et modalités d'écriture, de production et de distribution des manuels scolaires. L'Etat se chargera d'encadrer le secteur du livre scolaire, d'agréer les manuels scolaires, d'en réguler la production et de faciliter les conditions de leur acquisition.

II. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LA ZONE DU PROJET

Le projet concerne Onze (11) provinces : Equateur, la Tshopo, le Haut-Katanga, l'Ituri, le Nord-Kivu, le Lualaba, le Kasai-Central, le Kasai, le Kwango, le Kwilu et la ville Province de Kinshasa.

Carte 1 Carte de la zone d'intervention du projet

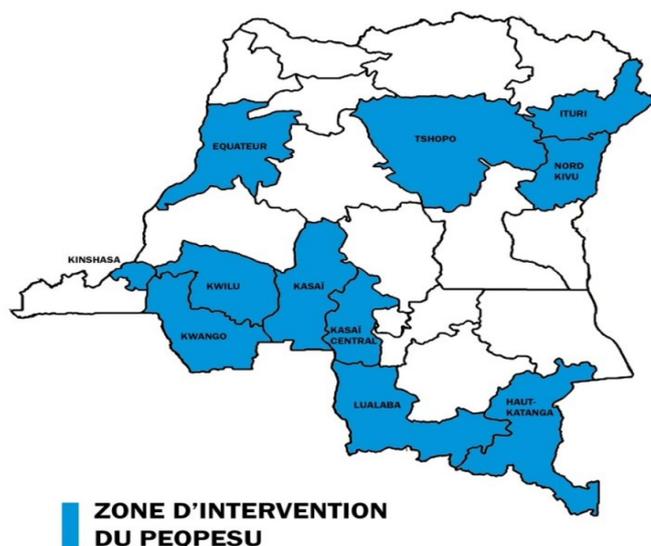


Tableau 1 Population estimée dans les provinces

Anciennes provinces	Population en milliers
Kinshasa	13 916
Equateur	1712
Kwilu	6169
Haut-Katanga	5378
Kasaï- Central	3743
Tshopo	2582
Ituri	4008
Nord Kivu	7574
Lualaba	2993
Kwango	2416
Kasaï	3165

(Source : INS, Annuaire statistique 2020)

1. Province du Haut-Katanga

- *Localisation et subdivision administrative*

La province du Haut-Katanga, dont le chef-lieu est Lubumbashi, se situe à l'extrême sud-est de la République Démocratique du Congo. Elle est comprise entre 27° 30' et 29° 30' de longitude est et entre 7° 15' et 13° 30' de latitude sud, et couvre une superficie de 134 431 km². Elle est limitée :

- Au nord par la province du Haut-Lomami et du Tanganyika;
- A l'Ouest le Lualaba;
- Au Sud-Est par la Zambie

La province du Haut-Katanga compte 6 territoires et 2 villes, 7 chefferies, 13 secteurs, 82 groupements, 8 cites (ou communes rurales dans la nouvelle subdivision : Kipushi, Kambove, Kasenga, Mitwaba, Pweto, Sakania avec statut de chefs-lieux de territoire sans Kasumbalesa), 39 quartiers.

- *Profil biophysique*

Relief et Climat

Avec un sol sablonneux au nord et argilo sablonneux au sud, le relief du Haut-Katanga est caractérisé par la succession de collines minéralisées et non minéralisées, de chaînes de montagnes, de plateaux, de plaines et de vallées. Dans cette région se déroule un vaste plateau en pénéplaine dont l'altitude oscille entre 1450 et 1550 m. Entre les larges plaines basses alluviales s'intercalent des pénéplaines de hauts plateaux. De l'est à l'ouest se succèdent ainsi : - la plaine de Kamalondo appelée aussi dépression de Kamalondo, longue de plus de 200 km et large de 30 à 45 km (550 m d'altitude) ; - la plaine de la Lufira (+ 800 à 1000 m d'altitude) ; - le plateau de Kundelungu (+ 1800 m d'altitude) ; - la plaine de Moero-Luapula-Bangwelo (+512 à 1100 m d'altitude). Le trait général majeur du climat de cette région est la succession de la saison de pluies et de la saison sèche. La première s'étend, en général, de novembre à mars.

Les précipitations ont alors souvent lieu sous forme d'orages et de fortes averses à caractère local, et, plus rarement, sous forme de pluies continues étendues (Harjoba & Malaisse 1978 ; Malaisse *et al.*1983). L'ensoleillement est relativement important au cours de cette saison. La saison sèche est caractérisée par de très faibles précipitations avec deux à quatre mois sans la moindre pluie et un ciel presque toujours serein. Avril et octobre sont des mois de transition.

Des études bioclimatiques reconnaissent toutefois cinq saisons (Boaler 1966 ; Malaisse 1974, Leteinturier 2002). En effet, la saison sèche permet d'identifier deux périodes : l'une froide, de mai à août (White 1983) ; l'autre chaude, de septembre à début novembre ou l'augmentation progressive de la température s'accompagne d'un accroissement de l'humidité atmosphérique.

Les températures moyennes annuelles varient entre 14,2 °C et 24,6 °C, les minima annuels sont de l'ordre de 6° C-14 °C, tandis que les maxima moyens varient entre 25° C-32° C (Malaisse 1997). Les diagrammes ombrothermiques affichent la variabilité climatique et donnent une indication supplémentaire sur la distribution spatiale de différents types de végétation dans la région.

En climat sec, on peut s'attendre à une végétation caractéristique, comme la savane herbeuse. Cependant, l'existence d'une savane herbeuse en climat humide indique l'influence anthropique sur l'environnement de la zone. Dans le nord du Haut-Katanga (Mitwaba), les pluies commencent début octobre et cessent fin avril, laissant 5 mois de sécheresse à très faible pluviométrie (mai à septembre). Dans le sud et le sud-est du Haut-Katanga, la saison des pluies commence à la mi-octobre et se prolonge jusqu'à la mi-avril, laissant 5 mois presque totalement secs de mai à septembre.

Hydrographie

En surface, le Haut-Katanga dispose d'un réseau hydrographique plus ou moins dense, organise autour de deux grands bassins. Celui du fleuve qui prend sa source dans le secteur « Sources du Congo » du territoire de Kambove mais qui chemine rapidement hors de la province ; son principal affluent dans la région est la rivière Lufira. Le système Bangweolo-Luapula-Moero-Luvua ensuite, alimente tout au long de son parcours par une série de cours d'eau secondaires. Ce dernier présente l'unique bief navigable, à partir des chutes Johnston sur le Luapula jusque et y compris le lac Moero

En plusieurs endroits, le relief en plateaux de la région a créé des chutes et rapides offrant selon les cas un attrait touristique (chutes de la Lofoi et de Kiubo par exemple) ou un potentiel hydroélectrique parfois exploité (chutes Cornet). Dans son sous-sol enfin, le Haut-Katanga comporte des nappes phréatiques et aquifères qui profitent d'une pluviométrie régulière. La Lufira, le Luapula et la Luvua sont les principaux cours d'eau. La Lufira s'achemine à travers les territoires de Kambove et de Mitwaba jusque dans la dépression de l'Upemba (lac Lukenge).

Le Luapula est le déversoir du lac Bangweolo (Zambie) et trace à partir de Kafufwe et jusqu'à son embouchure dans le Moero la frontière entre la Zambie et la RDC ; il traverse successivement les

territoires de Sakania et de Kasenga. La Luvua, enfin, exutoire du Moero, rejoint le Lualaba-Congo à hauteur d'Ankoro (Tanganyika). Parmi les cours d'eau secondaires, on peut citer les rivières suivantes selon les territoires.

Végétation

Le nord-ouest de la province du Haut-Katanga est principalement occupé par la savane arbustive, ou une savane herbeuse accompagnée d'une végétation marécageuse est présente à l'ouest du parc national de Kundelungu.

Le nord-est du Haut-Katanga est recouvert par une forêt claire, une savane boisée et une savane arbustive. La végétation marécageuse occupe une superficie importante au sud et au nord-est du lac Moero. La forêt claire, la savane boisée et la savane arbustive viennent s'entremêler dans la partie centrale le long et dans le parc national de Kundelungu.

Des complexes agricoles sont parsemés en superficies relativement petites, surtout au centre et à l'est (à la frontière zambienne) de la province et tout le long du lac Moero. Le sud-est du Haut-Katanga est occupé majoritairement par la forêt claire, surtout à l'extrême sud-est de la province. La savane boisée, arborée et arbustive fait également partie de la végétation du sud-est. Les complexes agricoles ont ici une superficie plus élevée et se situent autour de Lubumbashi, ainsi qu'autour de quelques îlots se trouvant à l'est et au sud, à la frontière de la province avec la Zambie.

Le sud-ouest du Haut-Katanga se distingue des autres parties de la province par le recouvrement de savanes boisées et arborées, ainsi que par les complexes agricoles formés autour de Likasi. Selon les auteurs, il règne dans la région du Haut-Katanga, un climat :

Dans la province du Haut-Katanga, les forêts claires sont présentes notamment dans le sud-est, à l'est (le long de la frontière zambienne) et dans le nord-est de la province.

- *Profil socio-économique :*

Situation économique et pauvreté

Le Haut-Katanga est une province essentiellement minière. Toute l'activité économique de la Province gravite autour de l'exploitation minière (industries, agriculture, banques, transport, eau, électricité, commerce, etc.). La province a reçu durant les 4 dernières années les personnes déplacées fuyant la guerre qui sévissait dans les régions Est du pays.

Education

Il existe au Haut-Katanga de nombreuses écoles de presque tous les réseaux : des écoles officielles, des écoles conventionnées catholiques, Protestantes, Kimbanguistes et musulmanes ainsi que des écoles privées, qui organisent l'enseignement depuis le niveau maternel jusqu'à l'université. La grande partie des écoles publiques du Katanga, soit plus de 80% se trouvent dans un état de délabrement avancé mais nombre gardent encore leur réputation en dépit de cette situation.

En effet, ces écoles, construites pour la plupart à la veille de l'Indépendance, sont amorties. Certaines manquent de portes, de toitures et de latrines, d'autres sont démunies des équipements nécessaires surtout les bancs scolaires. A quelques exceptions près, toutes ces écoles connaissent une carence notoire en manuels et supports didactiques.

En ce qui concerne les écoles conventionnées catholiques et protestantes, elles fournissent un grand effort pour maintenir en assez bon état, leurs infrastructures. L'enseignement dispensé dans ces écoles est d'une qualité supérieure à la catégorie évoquée précédemment.

La situation est nettement meilleure dans les écoles privées des sociétés et de certains particuliers nationaux ou étrangers. Elles disposent des infrastructures et de matériels didactiques adéquats,

l'enseignement y est de qualité aussi mais sa tendance à coûter très cher le rend discriminatoire pour les enfants des plus démunis. Si les entreprises minières ont pu suppléer à la carence constatée dans le programme de l'enseignement général et technique courant en organisant leurs propres écoles de formation, surtout en matière du personnel hautement qualifié tel que les électriciens, les mécaniciens et les électroniciens, les autres privés organisent les enseignements dans un but purement lucratif et souvent les programmes ne sont pas très adaptés au besoin de la province. Quant aux manuels scolaires, il y a lieu de noter qu'ils existent souvent en quantité très limitée et ne sont pas toujours disponibles au moment opportun, sans parler de leur coût prohibitif.

Santé /Covid-19 :

La province du Haut-Katanga compte environs 71 formations médicales, hôpitaux et cliniques confondus, réparties entre l'Etat, les sociétés, les Eglises et les particuliers. Elles se répartissent en 24 hôpitaux de l'Etat, 21 hôpitaux des sociétés, 21 Hôpitaux des missionnaires, 1 hôpital privé, 2 hôpitaux des Forces armées Congolaises, une Clinique de l'Etat et une clinique Universitaire de Lubumbashi. Toutes ces formations comptent dans l'ensemble 11.764 lits.

A ces formations hospitalières s'ajoutent 45 dispensaires des missionnaires, 435 centres de santé fonctionnels, une faculté de Médecine, 1 institut supérieur des techniques médicales (ISTM) supervisé par l'université de Lubumbashi, 1 institut d'enseignement médical (IEM) et 17 instituts techniques médicaux.

Le réseau de l'Etat comprend un hôpital au moins dans chaque territoire, et dans le chef - lieu de la province. Dans les territoires où un organisme privé a pris l'initiative de construire un hôpital dans le chef-lieu du territoire, L'Etat a toutefois tenu à ériger un hôpital en dehors du chef-lieu.

C'est le cas notamment des Territoires de Manono, et de Mitwaba où l'hôpital d'Etat se trouve respectivement à Ankoro et à Mufunga-Sampwe.

Les grandes entreprises basent leur action médicale sur la protection de leurs travailleurs tout en acceptant la population environnante avec une certaine restriction. Enfin, les églises ont surtout développé leur action médicale dans les territoires non industrialisés là où l'action de l'Etat et des sociétés a été jugée insuffisante.

En ce qui concerne les équipements de santé, les immeubles abritant les hôpitaux et les cliniques sont avancés en âge, la moyenne étant de 40 ans. En plus, ils sont distribués inégalement à travers la province. Près de 80% se trouvent dans les centres urbains et 20% dans les milieux ruraux. Les centres de santé les mieux équipés appartiennent aux entreprises publiques, aux confessions religieuses ainsi qu'aux ONGs. Malheureusement, la capacité d'accueil de ces infrastructures et équipements n'a pas suivi la croissance démographique. La province est également dotée de 1 dépôt pharmaceutique d'Etat implanté à Lubumbashi. Faute d'approvisionnements irréguliers ce dépôt n'est pas opérationnel. Ainsi les médicaments et le matériel médical pour les interventions chirurgicales notamment, manquent dans presque tous ces hôpitaux.

Quant à la prévention contre la pandémie de Covid-19 dans le Haut-Katanga, la décontamination des bâtiments publics figure parmi les stratégies prises par le comité de riposte en province. Le Haut-Katanga est actuellement placé troisième en termes de contamination. Au total, 4.296 cas sont notifiés dans la province du cuivre depuis le début de la pandémie de Covid-19. Les données sont susceptibles de changer ultérieurement, après investigations approfondies et après redistribution des cas et décès dans leurs zones de santé respectives. (Source : INRB/ Incident Manager de la Riposte contre la Covid-19 et contre la Maladie à virus Ebola en RDC /Novembre 2021) La province du Haut-Katanga fait partie des zones fortement touchées en RDC par la troisième vague de la pandémie de Covid-19. Face à cette gravité, le comité provincial de riposte a annoncé l'existence d'un nouveau foyer de contamination, le territoire de Pweto, situé à près de 480 kilomètres de la ville de Lubumbashi. Selon le comité de riposte, 10 cas ont été découverts et déjà des décès dont deux médecins.

Eau, énergie, industrie

L'eau au Haut-Katanga est d'accès aisé en milieu urbain. Ce qui n'est pas le cas en milieu rural où seulement 29% de la population a accès à l'eau potable.

Les infrastructures énergétiques sont assez bien développées, avec des centrales hydrauliques telles que N'seke, Nzilo, Mwadingusha, Koni, Bendera, etc. Les principales industries minières du Haut-Katanga sont: GECAMINES, SODIMICO, CONGOETAIN, S.M.T.F., E.M.K.Mn. Les Industries de Transformation (TABACONGO, SINTEXKIN, COTOLU, BRASIMBA), les Unités agro-industrielles et Unités de pêcheries industrielles sont également présentes dans le Katanga.

Voies de communication

Le réseau routier général du Haut-Katanga, long de 31.670 km se répartit en routes d'intérêt général et d'intérêt provincial, routes des centres urbains et routes de Desserte Agricole. Le réseau des transports de la province du Haut-Katanga comporte un certain nombre de voies navigables, fluviales ou lacustres généralement peu développées. Le réseau ferroviaire du Haut-Katanga qui relie pratiquement tous les coins de la province est sans conteste, le plus développé du pays. La Province possède 1 aéroport International à Lubumbashi, et les aérodromes de deuxième catégorie d'intérêt local privé. Malgré l'existence du réseau téléphonique interurbain, le réseau de téléphone cellulaire est en pleine expansion.

Question foncière

Il existe deux régimes fonciers au Haut-Katanga. Selon la loi, la terre appartient à l'état et sa gestion est assurée par celui-ci. Selon la coutume, les droits fonciers sont détenus et exercés par des groupes au sein desquels les individus ont des droits et des devoirs.

Agriculture, élevage et pêche

La forte demande des produits vivriers des centres miniers tels que Lubumbashi et Likasi sert de stimulant pour le développement du secteur agricole de la Province. C'est ainsi que sont pratiqués l'agriculture, la pêche et l'élevage avec leurs différentes caractéristiques (moderne et traditionnelle). En ce qui concerne la pêche, la Province du Haut-Katanga est la première à exploiter la pêche artisanale pour le besoin vivrière, et s'appuie plus de Kalemie, Kasenga, Kapolowe, autour des lacs (Tanganyika, Moero, Upemba, Kisale)

Potentialité touristique

La Province regorge d'un grand potentiel touristique qu'on retrouve surtout en milieu urbain.

2. Province du Kwilu

• Localisation

La Province du Kwilu est située entièrement dans la partie Sud-Ouest du Pays. Elle s'étend entre le 1^{er} et le 8^{ème} degré de latitude Sud et du 16^{ème} au 21^{ème} degré de longitude Est. Cet espace couvre 295.658 km² de superficie soit 12,6% du territoire national et constitue ainsi la 4^e province de la République par ordre relatif de grandeur. Elle est limitée:

- au Nord par la province de Mai-Ndombe ;
- au Sud-Ouest par la province du Kwango ;
- à l'Est par la province du Kasai ;

Dans la province du Kwilu, il existe officiellement deux grandes villes, à savoir :

- la ville de Bandundu
- la ville de Kikwit

La ville de Bandundu se situe à 432 Km de la ville de Kinshasa et est érigée sur la rive droite de la rivière Kwango, à environ 10 Km en amont du confluent de celle-ci avec la rivière Kasai, dans la savane boisée, à deux pas de la forêt équatoriale. Bandundu est le nom, à la fois, de la ville et de la province administrative dont elle est le Chef-Lieu. Elle a ravi ce statut de Chef-lieu Kikwit en 1971. Elle englobe un vaste territoire de 320 Km².

L'agglomération de Bandundu se compose de 3 communes subdivisées en 20 quartiers :

- Commune de Basoko : Salongo , Air Congo, Buza, Nfusi et Lumbu
- Commune de Disasi : Nselé, Lwani, Salaminta, Kwango, Molende
- Commune de Mayoyo : Bosembo, ito, Kimvuka, malebo, Musaka, Ngamilelo

Par contre, la Ville de Kikwit est à 520 Km de la Capitale Kinshasa. Située dans le district du Kwilu, province de Bandundu, le statut de ville lui a été conféré par l'ordonnance loi 095/70 du 15 mars 1970 qui la subdivisera en 4 communes : Lukolela, Nzinda, Lukemi et Kazamba.

Les quatre communes de Kikwit sont subdivisées chacune en quartiers répartis comme suit :

- Commune de LUKOLELA, 4 quartiers qui sont : Mudikwit, Yonsi, Bongisa et Lunia.
- Commune de LUKEMI : 6 quartiers qui sont : Wenze, Ndangu, Misengi, Nzundu, Etac et Ngulunzamba.
- Commune de NZINDA : 4 quartiers qui sont : Lumbi, Ndeke-Zulu, Kimwanga, Sankuru.
- Commune de KAZAMBA : 4 quartiers qui sont : Lwano, 30 juin, Inga et Fac.

- *Profil biophysique*

Climat

La Province du Kwilu connaît deux types de zone climatique. La différenciation climatique ainsi observée dans la Province est établie en fonction de la quantité et de la répartition des précipitations atmosphériques, à savoir :

- Les zones climatiques
- La zone équatoriale occupe le Nord-est de la Province.

Elle est caractérisée par l'absence d'une saison sèche régulière. Cette zone appartient au type climatique "AF" relevé dans la classification de KÖPPEN dont la hauteur mensuelle des pluies du mois le plus sec est supérieur à 60mm.

La zone tropicale couvre le reste de la Province et connaît deux saisons bien marquées à savoir :

- la saison des pluies (ou saison chaude) qui s'étend de Septembre en Avril (8 mois) et caractérisée par des fortes chutes de pluies.
- la saison sèche est caractérisée par une période plus ou moins longue de sécheresse et par des nuits relativement fraîches. La durée de cette saison augmente au fur et à mesure que l'on s'écarte de la zone équatoriale ; de manière générale, la saison sèche s'étend du mois de Juin à la première quinzaine du mois d'Août (\pm 3 mois).
- La saison sèche ne dure que deux mois à Bandundu Ville, de juin à juillet. Kikwit jouit d'un climat subéquatorial avec trois mois de saison sèche.

Sol et Relief

Le sol est de nature argilo-sablonneux. Le plan topographique de la Province du Kwilu se dessine sur un schéma progressivement élevé en se déplaçant vers le Sud jusqu'à la frontière Angolaise à environ

1 000 m d'altitude et incliné au point le plus bas vers le Nord à environ 300 m d'altitude. Cette position géographique situe la province au 1/3 de sa superficie dans le cadre naturel de la Cuvette centrale.

Le sol de la ville de Bandundu a une couche superficielle alluvionnaire. On rencontre ensuite du gravier ou de l'argile plus complète au-dessus d'une couche d'argile en consistante de 1 à 2 mètres d'épaisseur. Cette couche intermédiaire peut servir d'assiette aux fondations de construction importante. Les sols à Kikwit sont dégradés suite à l'action anthropique comprenant les déboisements, les pratiques de feux de brousse et les méthodes culturales traditionnelles sans oublier l'extension inconsidérée de la ville. Les sols argileux sont de type ferralitique ou sableux.

Hydrographie

La nature a doté la Province du Kwilu d'un réseau hydrographique très dense et varié constitué de ruisseaux et de rivières ci-après :

Kwango, Inzia, Kwilu et Kasai. Les autres cours d'eau des territoires sont : Bagata, Nko, Luniungu, Luzumu, Nzalambala, Kamuthia, Mubangu, Lukwa. À Gungu : les rivières Loange, Kwilu, Lufuku, Lutshima, Kwenge, Lubwe et Yembesi. À Masimanimba l'on rencontre les rivières Inzia, Lukula, Luie et Kwenge.

La principale caractéristique de ce réseau montre que les eaux coulent du Sud au Nord et se déversent vers l'Ouest constituant ainsi les principaux affluents du fleuve Congo. Enfin, outre les rivières ci-haut indiquées, il existe dans la Province de centaines de petits lacs et rivières aussi importantes que les premières : et ce, en termes de navigation, de production halieutique, énergétique, minière et autres.

Espèces phares de la faune

Léopard, buffle, antilope rouge, antilope cheval, antilope simple, et éléphant.

Végétation

La végétation de la Province du Kwilu est dominée par vue de la savane et la forêt. Dans certains territoires comme celui de Bagata y trouve à 80 % par la savane arbustive avec de rares inclusions de savanes. La densité de ces arbustes constamment soumis au passage du feu est très variable selon les endroits. Il en est de même pour le Territoire de Masi-manimba. Elle est parfois suffisante pour fournir une fertilité acceptable aux cultures de savanes, qui dominant sur les cultures de forêt. La forêt de la province est avant tout représentée par les galeries forestières des grandes rivières et de leurs affluents, Kwilu et Kwango. Dans ce vaste espace savanicole, on peut encore admirer des massifs de belle allure où logent les essences les plus convoitées : les wenge, lifaki, sipo, iroko, militia, mulundu, ipaki, lifaki, mbwaki et tola.

Source : Centre d'analyse des indicateurs du Développement - CAID / RDC.

À noter l'existence du Domaine de Chasse d'Idiofa et la Réserve à Hippopotames de Mangai (DCRHM) ont été créés par les Arrêtés n°205/Agri du 14 juin 1940 et 414/Agri du 3 juillet 1944, puis transférés de la Division de la Conservation de la Nature et Gestion des Ressources Naturelles du Ministère de l'Agriculture à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature par Arrêté départemental n°036/DECNT/BCE/78 du 13 juillet 1978. Cette aire protégée ne dispose d'aucun zonage. Elle devrait être réduite pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de gestion car sa configuration actuelle est une contrainte à l'atteinte de ses objectifs majeurs de gestion. Une grande partie est abandonnée depuis plusieurs années et occupée par les populations.

Source : <http://papaco.org/wp-content/uploads/2015/09/METT-Mangai.pdf>

- *Profil socioéconomique*

Démographie

La Province du Kwilu a une superficie de 78 441 km² et hébergent une population totale d'environ 6169 en milliers d'habitants dont 3004 hommes et 3165 femmes.

Les Ethnies dominantes (autochtones) des territoires qui composent la Province du Kwilu sont : Dans le Territoire de Bagata, De tous ces tribus, les Yanzi représentent 85 % de la population totale du territoire. Ce peuple est connu pour son usage continu des proverbes et toutes ces tribus appliquent le régime matriarcal. Tandis que dans le Territoire de Bulungu, on rencontre les Mbala et les Yansi y sont majoritaires. Par contre, le Territoire de Gungu est dominé par la tribu Pende suivie de Bunda et Kwese, Wongo et Lunda. Dans le Territoire d'Idiofa, l'on rencontre les tribus Bunda, Dinga, Lele, Ngoli, Ngwili, Nzadi, Pende et Wongo.

Les langues parlées sont : Kikongo, Lingala, Pende. Dépendant jadis de l'ancienne province de Bandundu, le Kikongo est et reste la langue nationale la plus parlée.

Economie :

La Province de Kwilu compte plus 10 000 opérateurs économiques, œuvrant pour la plupart dans le commerce des produits manufacturés, produits pharmaceutiques, produits pétroliers etc. La plupart de ces opérateurs se ravitaillent à Kinshasa et pour d'autres, à Kikwit. Les principales activités des opérateurs économiques sont : vente des produits pétroliers, vente des produits pharmaceutiques, vente des produits alimentaires, vente du bois. Les principaux produits agricoles sont : Le Manioc, le Maïs, l'Arachide, le Millet, la Courge. Le manioc est cultivé dans tous les 5 territoires de la Province du Kwilu, c'est la principale culture de tous les secteurs du territoire.

Les activités principales sont : l'agriculture vivrière et à l'élevage. Tous les cinq territoires produisent le manioc, le maïs, l'arachide, le millet, le soja, la courge et bien d'autres produits agricoles. La population du Kwilu utilise 5 types d'élevage : volaille, caprin, porc, ovin et bovin rependus à travers toute l'étendue de la province. L'activité de la pêche est concentrée dans le nord de la province sur les rivières Kwilu et Kwango.

Education

La Province du Kwilu est l'une des grandes entités politico administratives qui détient un réseau important d'enseignement primaire, secondaire et professionnel de la République Démocratique du Congo. L'enseignement primaire, secondaire et professionnel passe aujourd'hui dans cette partie du pays pour une industrie de grande rentabilité à telle enseigne que l'on trouve dans certains districts une école secondaire pour une moyenne de 4 à 5 villages. Bien que cette Province soit considérée aujourd'hui comme l'une des plus scolarisées du pays, la face de la pauvreté est très visible notamment au regard de la dégradation des structures d'éducation et du système qui est un phénomène général en République Démocratique du Congo avec comme conséquences :

- l'accès difficile des enfants à l'éducation de base suite à l'insuffisance des structures d'accueil, au délabrement avancé des infrastructures scolaires existantes et à la dégradation de niveau socio-économique des parents ;
- la baisse de niveau et de qualité suite à la sous – qualification des enseignants, à la modicité de la rémunération du personnel enseignant, au vieillissement du personnel enseignant et à l'insuffisance des inspecteurs.

Ce qui a nécessité la révision du système en vue d'améliorer la performance qualitative et quantitative du système éducatif dans cette partie du pays.

La ville de Kikwit est la plus scolarisée compte tenu du nombre d'écoles et des classes organisées. La ville de Bandundu, de Bulungu, le chef-lieu du territoire de Masi-Manimba, etc. ; sont moins pourvus et éprouvent des difficultés à résorber les enfants en besoin de scolarisation. Les infrastructures

scolaires dans la Province sont en nombre insuffisant et sont pour la plupart dans un état de délabrement très avancé. Presque toutes les écoles agréées en 1990 sont en pisé, sans bancs et sans équipements.

La ville de Bandundu a, à elle seule, 81 écoles primaires et secondaires dont 22 dans la commune de Basoko, 39 à Mayoyo et 20 à Disasi. Il convient de relever l'insuffisance des locaux et l'état de désuétude de certaines écoles construites généralement de blocs à dobe. La ville de Kikwit compte 85 établissements scolaires dont 55 écoles primaires et 30 écoles secondaires. A cela, il faut ajouter 11 écoles maternelles, 01 université et 4 instituts supérieurs. Ces écoles sont inégalement réparties dans les différentes communes de la ville.

- **Ville de Kikwit** : compte 137 492 élèves inscrits à l'école primaire dont 71 305 filles et 33 506 garçons. La ville compte 2 Universités et 7 Instituts Supérieurs.
- **Ville de Bandundu** : La sous-division urbano-rurale de Bandundu compte 159 écoles dont 92 primaires et 67 secondaires.
- **Territoire de Bagata** : compte 1 127 écoles dont 61 Écoles pré-primaires et 1 066 (primaires et secondaires) réparties dans les cinq secteurs du territoire. Dans l'ensemble, le Territoire de Bagata a 138 724 élèves. De ce chiffre, il y a 110 125 élèves dont 51 125 filles aux primaires et 28 599 élèves parmi lesquelles 12 397 filles aux secondaires.
- **Territoire de Gungu** : compte 634 Écoles primaires et 422 secondaires. De ces écoles, l'on dénombre 67 838 élèves au niveau primaire et 31 554 élèves au niveau secondaire.
- **Territoire d'Idiofa** : compte 839 écoles primaires et 898 secondaires avec 171 370 élèves au niveau primaire et 80 066 élèves au niveau secondaire. Le territoire compte une université et 17 instituts supérieurs.
- **Territoire Masi-Manimba** : compte 681 écoles primaires et 472 secondaires avec 48 078 élèves au niveau primaire et 7 828 élèves au niveau secondaire. Le Territoire compte une Université et 17 Instituts Supérieurs.
- **Territoire de Bulungu** : compte 630 écoles primaires et 478 écoles secondaires.

Santé/Covid-19

La Division Provinciale de la Santé (autrefois appelée Inspection Provinciale de la Santé) organise régulièrement les revues semestrielles et annuelles des activités de santé en Province. Ces réunions qui regroupent les sommités techniques et scientifiques de la Province, permettent de passer en revue les activités de santé, les analyser et les évaluer afin de trouver les stratégies et solutions utiles d'amélioration.

De ces revues, il ressort que la Province du Kwilu compte 4 niveaux d'intervention à savoir :

- la Division Provinciale ;
- les Bureaux du District Sanitaire ;
- les Bureaux Centraux des Zones de Santé ;
- les Centres de Santé et les Hôpitaux (Général de Référence ou secondaire) ;
- La Division Provinciale fonctionne avec 8 bureaux tandis que les bureaux de District ont 4 cellules chacun.

De façon sommaire, la Province du Kwilu compte :

- **Ville de Kikwit** : compte 5 Hôpitaux et 43 Centres de santé. Elle comprend 2 Zones de santé : Kikwit Nord et Kikwit Sud.
- **Ville de Bandundu** : compte 5 Hôpitaux et 10 Centres de santé. Elle n'a qu'une seule Zone de santé, et dans celle-ci on a 1 HGR, 4 Hôpitaux Secondaires de Référence (HSR) et 10 Centres de santé (CS) en état de fonctionnement.

- **Territoire de Bagata** : compte 15 Hôpitaux et 60 Centres de santé. Il a trois Zones de santé, quatre HGR, 11 hôpitaux secondaires et 60 Centres de santé. L'HGR de la Zone de Santé de Bagata a 18 CS.
- **Territoire de Gungu** : compte également 4 Zones de santé, 4 HGR pour le territoire entier et 91 Centres de santé.
- **Territoire d'Idiofa** : compte 5 hôpitaux et 159 Centres de santé.
- **Territoire Masimanimba** : compte 16 Hôpitaux et 98 Centres de santé.
- **Territoire de Bulungu** : compte 4 hôpitaux et 137 Centres de santé.

En ce qui concerne la situation à Covid-19 dans cette province, il sied de signaler que : 31 nouveaux cas confirmés de Covid-19 au mois de novembre 2021, dans le Kwilu (Source : Incident Manager de la Riposte contre la Covid-19/INRB/RDC/2021). La ville de Bandundu, chef-lieu de la province du Kwilu, est dotée d'un laboratoire pour diagnostiquer les cas de Covid-19. Ainsi, la ville de Bandundu n'a plus besoin d'envoyer les échantillons à l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB) situé à Kinshasa.

Approvisionnement en eau potable et assainissement

Comme dans la plupart des provinces congolaises, la quasi-totalité des ménages n'est raccordés ni à l'électricité ni à l'eau potable. Quant à l'assainissement, les ménages ne bénéficient point de services de voirie, la plupart opte pour le dépotoir sauvage pour l'évacuation des ordures. Les villes de Bandundu et de Kikwit sont desservies en eau potable par la REGIDESO selon un horaire adapté aux conditions de travail de la société qui fonctionne à l'aide d'un groupe électrogène à Kikwit tandis qu'à Bandundu ville tous les jours grâce à l'électricité de la SNEL. Par contre à l'intérieur de la Province de Kwilu, la population s'approvisionne en eau potable à travers des sources aménagées et non aménagées, mais également dans les rivières. Cette situation expose sérieusement la population aux maladies d'origine hydrique.

Voies de communications (routes, aéroport, ports fluviaux et maritimes, aéroports)

La province dispose d'un réseau routier, en mauvais état, long d'environ 2.134 Km. Le réseau asphalté ne couvre que près de 457 km de routes. La Province possède un impressionnant réseau fluvial et compte 29 ports. Deux aéroports de classe II et catégorie II à Bandundu/ville et Kikwit ainsi que des aérodromes.

Energie/Industrie/Télécommunication

La province ne dispose pas d'importante industrie. On peut toutefois, observer encore actif l'industrie forestière, agricole, huileries bien qu'en perte de vitesse depuis des années. La production et la consommation de l'énergie repose sur trois sources à savoir : le bois, les hydrocarbures et l'énergie électrique. Pour les besoins domestiques, le plus utilisé est l'énergie- bois. Dans le domaine des télécommunications, on note la présence des opérateurs de la téléphonie cellulaire.

Principales sources d'énergie : (i) Électricité/groupe électrogène ; (ii) Solaire ; (iii) Bois ; (iv) Pétrole. En dehors de Bandundu ville, le courant électrique dans la Province du Kwilu est une denrée rare.

La question foncière

Les droits fonciers sont obtenus et exercés par des groupes au sein desquels les individus ont des droits et des devoirs. Le groupe se partage l'espace et les ménages l'exploitent. La primauté du système foncier sur la Loi Bakajika entraîne une dualité très marquée, là où la densité de la population est élevée et les bonnes terres rares.

Agriculture/Elevage/Pêche

L'agriculture reste l'activité principale de la province. Malgré les conditions favorables à une agriculture intensive et diversifiée, la population pratique surtout la culture traditionnelle des aliments de base comme le riz, la banane plantain, le maïs et le manioc.

Contraintes et enjeux environnementaux et sociaux dans la zone du projet

Quelques facteurs de blocage pour le développement de la Province du Bandundu sont : les conflits de terre, les conflits de pouvoir coutumier et la corruption.

Infrastructures des transports

- ✦ **Ville de Kikwit** : L'accès à la ville de Kikwit se fait par voies routières, par voies aériennes et par les biefs navigables.
- ✦ **Ville de Bandundu** : La ville de Bandundu n'est pas enclavée, elle est ouverte à d'autres entités par trois voies, à savoir : (i) Voies navigable sur les trois rivières Kwango, Kwilu et Kasai, (ii) Voie aérienne par son seul aéroport national qui chaque mois voit atterrir une moyenne de 2 avions petits porteurs de 6 tonnes voire un Antonov selon qu'il s'agit de transporter des passagers, des vaccins ou de l'argent pour les banques de la place ; (iii) Voie routière avec la route nationale n°17 reliant Kinshasa à Bandundu ville(240 km).
Sources : Office des Routes, Régie des Voies Aériennes et Commissariat fluvial et des lacs
- ✦ **Territoire de Bagata** : L'accès au Territoire de Bagata se fait soit par voie routière soit par voie aérienne, soit par le bief navigable.
- ✦ **Territoire de Gungu** : L'accès au Territoire de Gungu se fait par voies routières, aérienne et par biefs navigables.
- ✦ **Territoire d'Idiofa** : est accessible par voies routières, aériennes et par biefs navigables.
- ✦ **Territoire Masi-manimba** : est très arrosé par quelques lacs et est traversé par quelques cours d'eau dont l'importance n'est plus à démontrer pour quelques-uns d'entre-deux à cause de leur navigabilité.
- ✦ **Territoire de Bulungu** : figure parmi les territoires de la République Démocratique du Congo disposant d'un réseau routier très délabré. L'état des infrastructures routières du Territoire de Bulungu maintient les zones à forte productivité agricole inaccessibles et impose aux populations un niveau de vie très alarmant voire même infrahumain.

Communication

Dans la Province du Kwilu, l'on rencontre les entreprises de communication cellulaire suivantes : Vodacom, Airtel et Orange. Tandis que quelques cybercafés fournissent la connexion internet à la population de Kenge. Le secteur de la télécommunication est bien développé dans la ville de Bandundu. Le secteur médiatique n'est pas du reste, la ville de Bandundu est médiatiquement couverte par plusieurs stations de radio et télévision.

3. Province de l'Équateur

- *Localisation*

Située entre 5° de latitude Nord et 2° de latitude Sud et entre 16° et 25° de longitude Est, elle partage ses frontières au Nord par le Sud-Ubangi et la Mongala, à l'Est-Ouest par la Mongala et la Tshuapa, au Sud par la Province de Mai Ndombe, à l'Ouest par la République du Congo. Avec sa superficie de 103 902 Km². Elle a comme chef-lieu la ville de Mbandaka. Elle dispose 136 groupements, 21 secteurs et 7 territoires dont Lukolela, Bikoro, Basankusu, Bolomba, Bomongo, Irebu, Makanza.

- *Démographie*

La province de l'Équateur a une population estimée à 1 712 (En milliers : source : Annuaire statistique 2020/INS) dont 841 hommes et 871 femmes. La population est toujours concentrée autour du lac Ntumba. Elle occupe 13 % de la surface de la province, sans compter la ville de Mbandaka.

- *Profil biophysique*

Climat

Selon la classification de Koppen, la Province de l'Equateur appartient à trois zones climatiques : Af, Am et Aw. La partie méridionale recouverte par la forêt ombrophile, plate et marécageuse, est de type climatique **Af**. Cette région n'a pratiquement pas de saison sèche, et couvre la Ville de Mbandaka ainsi que les 7 territoires de la province. Le Nord du fleuve Congo est du type climatique **Am**. Caractérisée par une saison sèche de 1 mois. A cette zone de transition succède une zone climatique du type **Aw** qui est caractérisée par une saison sèche qui dure 70 à 80 jours. Cette zone couvre les districts du Nord et du Sud-Ubangi ainsi que les Villes de Zongo et de Gbadolite.

La température est de 20,7°C minimum et 30,7°C maximum, la moyenne journalière étant de 25,7°C. L'humidité relative est de 87 %. Les moyennes annuelles des températures maxima journalières se situent aux environs de 30°C. Les précipitations sont de l'ordre de 1.800 mm par an et 150 mm le mois. Le nombre de jours de pluies oscille autour de 114.

Relief

Le relief de la Province de l'Equateur est constitué dans la partie Sud de plaines avec des dénivellations douces, noyées sous une végétation équatoriale très dense et humide. Le terrain se relève très progressivement en direction du Nord et devient quelque peu vallonné. C'est là que se situe la grande cuvette centrale qui couvre 236.859 Km² à une altitude moyenne de 340 m avec comme point le plus bas, le lac Tumba se situant à 320 m d'altitude. Cette cuvette se prolonge par un plateau en gradins qui part de Zongo et couvre littéralement la partie Nord jusqu'à la Province de la Tshopo.

Sol

Selon les matériaux d'origine et le processus de la pédogenèse, on distingue six types de sols ci-après :

- **les sols tropicaux récents sur alluvions** dans la partie la plus déprimée de la cuvette centrale et le long de la vallée du Fleuve Congo et ses affluents ;
- **les ferrasols des bas plateaux de la cuvette**. Ils occupent des bandes des terres fermes entre vallées marécageuses et terres fermes ;
- **les ferrasols des plateaux du type Yangambi**. Ils occupent les rebords Nord et Est de la cuvette ainsi qu'une bande de terrain au Nord de Monkoto et de Kiri ;
- **les ferrasols sur roches non définies** dans la moitié du Nord des districts de l'Ubangi et de la Mongala
- **les arénoferrasols des plateaux** du type Salonga au Sud et Sud-Est de la province, notamment à Bokungu, Ikela, Boende et une partie de Djolu et Monkoto ;
- **les ferrasols sur roches Karro** dans le Nord-Ouest du Territoire d'Ikela

Au regard de ce qui précède, les sols de l'Equateur sont des sables limo-argileux et des limons sableux dans la cuvette centrale et des sablo-argileux et argilo-sableux ailleurs.

Hydrographie

La Province de l'Equateur est traversée, sur une distance d'environ 1200 Km, par le Fleuve Congo qui en constitue l'artère vitale du point de vue transport. Le réseau hydrographique de l'Equateur comporte 4 grands bassins :

- Le bassin de l'Ubangi septentrional à l'extrême Nord avec comme principales rivières : Bembe, Songo, Liki et Yengi dans la partie occidentale ; Mondjo et Lumba dans la partie orientale ;
- Le bassin des deux Lua et des affluents de l'Ubangi au Centre-nord principalement alimenté par la Lua Dekere, LuaVundu et leurs affluents ;
- Le bassin de la Mongala et des affluents du fleuve Congo au Centre-sud. La Dwa, la Mioka, la Molua, la Loeka, l'Itimbiri, la Mongala et ses affluents représentent une grande partie de ce réseau hydrographique.

- Le bassin de la Ruki qui comporte les rivières Tshuapa, Lomela, Salonga, Momboyo., Busira, Ikelemba, Lulonga, Maringa et Lopori.

Il importe également de signaler la présence des lacs Tumba (territoire de Bikoro) et Lombe (village Mpaku dans le territoire d'Ingende). Quant au régime des eaux, Bultor (1959) distingue des mois des hautes, moyennes et basses eaux. Le tableau suivant présente le régime hydrologique moyen annuel des principaux bassins de l'Equateur :

Tableau 2 Régime hydrologique moyen annuel

BASSIN	JANV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
RUKI	H	H	H	M	B	B	B	M	M	H	H
CONGO	M	B	B	B	B	B	B	M	H	H	H
UBANGI	B	B	B	B	M	M	M	H	H	H	M

Légende : H = Hautes eaux ; M = Moyennes eaux ; B = Basses eaux

Végétation

Globalement, on reconnaît trois types de végétation dans la Province de l'Equateur :

✦ *La grande forêt classifiée en deux unités phyto-sociologiques :*

La forêt ombrophile sempervirente qui occupe la cuvette centrale est caractérisée par la diversité de ses essences, la densité de ses peuplements, la dimension de ses arbres et l'enchevêtrement des lianes. Les zones couvertes par cette forêt sont, dans le Sud: Bomongo, Basankusu, Lukolela, Boende, Ingende, Mbandaka.

✦ *Les forêts semi-caducifoliées mésophiles et périguinnéennes*

Elles occupent le Nord-Ouest de la Province. Les forêts fermées y ont presque entièrement disparues et sont actuellement remplacées par une savane où l'on remarque d'importantes pénétrations de *Daniella oliveri*, de *Termilla* spp et de *Combretum* spp. Dans l'ensemble, la forêt représente 72 % de la superficie de la province.

- *Profil socio-économique*

Agriculture/élevage/pêche

Les conditions naturelles du milieu, la valeur intrinsèque d'une bonne partie de la population, les structures d'encadrement ainsi que l'importance du marché de consommation sont autant d'atouts que l'Equateur possède pour le développement de sa production agricole, d'élevage et pêche. Les conditions éco-climatiques de la Province sont relativement propices au développement de l'élevage. Le milieu permet d'espérer une bonne production si les exigences minimales d'un élevage rationnel sont respectées et si les races élevées sont adaptées au milieu.

Les vastes étendus de végétation en état permanent de luxuriance et les nombreuses sources d'eau constituent d'énormes réserves en ressources alimentaires pour le bétail. Selon le Plan d'Action Triennal 1998-2000 élaboré dans le cadre du Plan National de Relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR), la Province de l'Equateur est la Province la plus riche en ressources halieutiques du système fluvial congolais (fleuve et ses affluents).

Le potentiel de développement de ce système est estimé à 90.000 tonnes/an au minimum et à 137.000 tonnes/an au maximum, avec une productivité moyenne de 25 Kg/ha. Outre le fleuve et ses affluents, le Lac Tumba constitue, avec ses affluents, le deuxième plan d'eau important de la Province. Le potentiel halieutique de ce plan est de 5.000 tonnes/an au minimum et 8.000 tonnes/an au maximum, avec une productivité moyenne de 25 kg/ha.

Education

La Province de l'Équateur comptait en 2010, 4263 établissements scolaires, selon les statistiques scolaires. 85% de ces écoles sont construites en matériaux provisoires. La plupart des écoles se trouvent dans un état de délabrement fort avancé suite, soit à leur âge remontant de l'époque coloniale, soit en raison des dégâts causés par les pillages et guerres. D'autres encore ont des constructions inachevées.

Il est à noter que le gros des équipements a été emporté, notamment dans les territoires directement touchés par la guerre. Dans les quelques rares écoles encore dotées, le problème se pose en termes d'insuffisance de bancs, tableaux ainsi que d'autres mobiliers et manuels scolaires.

La Province de l'Équateur affiche un taux de scolarisation de 37 % au niveau primaire, l'un des plus bas de la RDC. Ce qui présage déjà d'un faible taux au niveau de l'enseignement Secondaire, Technique et professionnel évidemment et au niveau de l'ESU.

La Province de l'Équateur affichait, en 2019, un taux d'achèvement du cycle secondaire de 32 %. La province accuse également :

- Un faible accès à l'éducation doublé d'une déperdition scolaire élevée justifiant le grand nombre d'analphabètes.
- Quant à la qualité de l'enseignement, elle souffre du manque de motivation du corps enseignant et de la carence de matériel didactique et d'infrastructures scolaires viables.
- La structure de l'Enseignement National, sous-secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel comprend trois niveaux: Pré-primaire (Maternel), Primaire et Secondaire.
- Le niveau maternel ou pré primaire est organisé en un cycle de trois ans. Il n'est pas obligatoire.
- Il est surtout organisé en grande partie par le secteur public au Kasai-central et se trouve surtout dans de grands centres et accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans.
- Le niveau primaire est organisé en cycle de 6 ans repartis en trois degrés : Élémentaire, moyen et terminal. Sont admis en 1ère année primaire, les enfants qui ont atteint l'âge de six ans révolus.
- Le niveau secondaire comprend 4 cycles : - Le Cycle de Spécialisation Professionnelle (CSP) d'une durée d'un an ou deux ans, - Le cycle d'Arts et Métiers d'une durée de 1 à 3 ans, - Le cycle Professionnel d'une durée de 4 à 5 ans, - Le cycle long (humanités) d'une durée de 6 ans et qui ouvre la porte aux études supérieures et universitaires.
- Le CSP et le cycle d'arts et métiers organisent plusieurs options essentiellement de type professionnel.
- Le cycle long ou les humanités, organise trois types d'enseignement, à savoir : - L'Enseignement Général où sont organisées les deux premières années du secondaire ainsi que les sections scientifiques et littéraires. - L'Enseignement Normal et l'Education physique. - L'Enseignement Technique où sont organisées les sections industrielles, commerciales et sociales.

En République Démocratique du Congo et dans le Grand Equateur particulièrement, l'enseignement national est composé de deux catégories d'écoles : les écoles publiques et les écoles privées agréées. Dans les écoles publiques, on retrouve les écoles non conventionnées gérées directement par l'État, et les écoles conventionnées dont la gestion est assurée par les confessions religieuses signataires de la convention de gestion scolaire avec le Gouvernement.

Dans ce dernier groupe on a (1) les écoles conventionnées catholiques ; (2) les écoles conventionnées protestantes ; (3) les écoles conventionnées kimbanguistes ; (4) les écoles conventionnées islamiques ; et (5) les écoles conventionnées de l'Armée du Salut, les écoles conventionnées de la Fraternité et

autres. Les écoles publiques sont financièrement prises en charge par l'Etat, surtout en ce qui concerne les salaires des enseignants.

Compte tenu des difficultés que connaît le pays depuis des années, les parents interviennent financièrement dans le fonctionnement des écoles. Les écoles privées agréées sont celles créées par des particuliers (personnes physiques ou morales), et sont soumises à la réglementation officielle en matière d'agrément, de programmes d'études, de contrôle et d'évaluation pédagogiques.

Santé /Covid-19

Malgré les atouts que présentent le secteur de la santé dans la province de l'Équateur par la présence d'infrastructures administratives, (1 Inspection Provinciale de la Santé ; 6 Inspections Médicales de District ; 69 zones de santé), structures de la santé (69 hôpitaux généraux de référence ; 32 centres de santé de référence ; 200 centres de santé ; 151 postes de santé ; 1 Laboratoire provincial), 10 programmes spécifiques et ressources humaines (73 médecins, 379 infirmiers qualifiés (A1), 6 techniciens de laboratoire, 1 pharmacien), la situation sanitaire dans la province est précaire.

En rapport avec la Covid-19, l'Équateur est la nouvelle province touchée par la pandémie au Coronavirus, selon le bulletin du secrétariat multisectoriel de la riposte contre Covid-19 en RDC. Ce qui ramène le nombre de personnes touchées à 384 cas (Source : Incident Manager de la Riposte contre la Covid-19 et contre la Maladie à virus Ebola en RDC/INRB/Novembre 2021). Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de 3.764, dont 3.763 cas confirmés et 1 cas probable. Au total, il y a eu 81 décès (80 cas confirmés et 1 cas probable) et 512 personnes guéries ;

Mines et Industries

La Province de l'Équateur regorge quelques sites d'exploitations minières. En dépit de ces potentialités (Or, Diamant, le Pétrole, le Fer) il se pose le problème de l'exploitation artisanale de ces richesses et leur faible exploitation. Les problèmes centraux dans le secteur des mines se résument par :

- L'absence d'une cohésion entre les textes juridiques et leur application sur le terrain ;
- La dispersion des exploitants sur l'ensemble des sites miniers, sans une moindre considération des lois et textes réglementaires en la matière ;
- La faible exploitation minière, l'absence des entreprises de transformation des ressources minières avec une valeur ajoutée et l'absence d'une gestion rigoureuse des ressources non renouvelables.
- La précarité des conditions de vie des populations vivant dans les provinces et agglomérations minières.
- La vulgarisation insuffisante des textes des lois et règlements en rapport avec le secteur des mines.

Energie

Une faible portion de la population accède à l'électricité, à l'eau potable et aux hydrocarbures ; et leurs consommations sont parmi les plus faibles du pays.

Transports

Le problème central pour la population et pour les opérateurs de développement, pourvoyeurs de services et d'emplois en faveur des démunis, est la non-satisfaction de leur demande en services de transports abordables et en infrastructures viables. En conséquence Les routes sont totalement dégradées et ne sont pas praticables, les chemins de fer sont délabrés, le charroi vétuste, les bacs et ponts sont vieux, délabrés ou détruits, les voies fluviales et lacustres ne sont pas navigables, la flotte insuffisante et les équipements portuaires et aéroportuaires ne sont pas appropriés.

4. Province du Kasai-Central

- *Localisation*

Avec une superficie de 154.741 Km², est située au Centre-sud de la République Démocratique du Congo entre les méridiens 20°31' et 23°45' de longitude Est et les parallèles 2°15' et 7°59' de latitude Sud. Elle est limitée :

- Au Nord par l'Est de la Province du Kasai et le Sud de la Province du Sankuru
- A l'Est par l'Ouest de la Province du Sankuru et le Nord-Ouest de la Province du Kasai-Oriental, et l'Ouest de la Province de Lomami
- Au Sud par le Nord de la Province de Lualaba
- A l'Ouest par la République d'Angola, et l'Est de la Province du Kasai.

- *Subdivision administrative*

Le Kasai-Central tire ses origines dans l'histoire politico-administrative de l'ancienne province du Kasai Occidental. Elle se compose ainsi d'une Ville et de cinq territoires (Dimbelenge, Kazumba, Dibaya, Luiza et Demba) Kananga est le chef-lieu de la Province.

- *Démographie et ethnies*

La population au Kasai Central est de 3743 (en milliers : source : Annuaire statistique 2020) dont 1843 hommes et 1900 femmes avec une densité provinciale moyenne de 35 habitants. Les Principaux groupes ethniques sont composés de Bantous, de Lulua, de Luntu et de Luba en coexistence avec d'autres groupes ayant conservé leur mode de vie traditionnelle tels que les Kuba, les Leele (Bashilele), les Ndengese et les Salampasu et les Lunda qui sont à cheval aussi bien entre le Bandundu, le Katanga et l'Angola et pygmées dont quelques milliers vivent encore parmi les Bantous. Voici les principaux groupes ethniques :

- ✦ *Groupes vulnérables*

Les groupes vulnérables sont constitués de déplacés de guerre, de refoulés congolais venus d'Angola, de personnes vulnérables au camp militaire BOBOZO, tous encadrés par le secours mutuel et surtout par la Coopération technique belge qui est très opérationnelle dans la province.

- ✦ *Minorités ethniques*

Dans la Province du Kasai central, on considère comme minorités ethniques les populations suivantes : les Tswa, les Songye, les Ndengese, les Yaelima et les Lunda.

Ces appartenances ne donnent pas lieu à l'exclusion ni à une discrimination juridique entre individus. Elles se manifestent surtout sur le plan des regroupements politiques où l'on observe un certain favoritisme et des inégalités dans l'attribution des postes dans la hiérarchie de l'Etat.

- *Le milieu Biophysique*

Relief

Du point de vue du relief, la province est constituée de deux grands ensembles : d'une part, la partie Nord de la Province, située au Nord du 4^{ème} parallèle où dominent les faibles altitudes inférieures à 500 m faisant partie des collines du Sud de la cuvette centrale ; et d'autre part, la partie située au Sud du 4^{ème} parallèle Sud aux altitudes moyennes de 500 à 1000 m appartenant au plateau du Kasai qui occupe près de 3/4 de la Province. Ces plateaux sont drainés par la rivière Kasai et ses affluents qui coulent parallèlement du Sud vers le Nord.



Photo 1 Vue du bâtiment d'entrée de l'ARK construit en 1957



Photo 2 Une vue des vendeurs dans l'enceinte de l'ARK



Photo 3 Vue de l'Amphithéâtre où a été rédigée la constitution de Luluabourg/ 1ere constitution de la RDC



Photo 4 Vue d'un des bâtiments de l'ARK

Climat

Selon la classification de KOPPEN, le Kasai-Central jouit d'un climat de type équatorial dans le Nord et de type soudanais dans le Sud. Le premier type, qui est le prolongement de l'influence climatique de la province voisine de l'Equateur, se distingue par l'absence de saison sèche qu'on observe dans l'extrême Nord de la province. Il se combine avec un climat de transition au Sud de Demba et dans tout le centre du territoire de Dekese. Le second type est caractérisé par un climat chaud et humide caractérisé par une saison sèche de plus en plus longue au fur et à mesure que l'on descend vers le Sud.

Hydrographie

Le Kasai Central dispose d'un réseau hydrographique qui baigne toute la Province. Le principal cours d'eau est la rivière Kasai qui est alimentée par les affluents suivants : Lulua, Lukenie, Sankuru et Loange. Ses principaux lacs sont Mukamba et Fwa à Dibelenge et Tosambe à Dekese.

Types de Sol

La Province du Kasai-Central comprend, eu égard au degré d'altération atteint, des sols sableux du Kalahari, de Salonga et de recouvrement s des plateaux qui appartiennent à l'ordre des Kaolisols. Du point de vue de la pédologie, ces sols se présentent comme suit :

- Zone forestière dense au Nord du Territoire de Dekese, le long de la rivière Lukenie avec des sols de bonne structure, sablo-argileux, réserve en humus appréciable tandis que réserve minérale faible, valeur agronomique moyenne ;
- Zone forestière subéquatoriale (de transition) avec des sols sablonneux à faible teneur en éléments fins et faible réserve en humus, avec fertilité moyenne sous-forêt et très faible en savane ;
- Les savanes qui entrecoupent ces massifs forestiers répondent mieux aux spéculations d'élevage qu'aux cultures. Cette zone couvre les Territoires de Luebo, d'Ilebo, le Nord de Demba, de Dimbelenge, de Mweka et de Tshikapa ainsi que le Sud de Dekese.

Du point de vue géologique, le sous-sol du Kasai Central est constitué essentiellement par les roches granitiques dont l'affleurement fait l'objet de deux carrières à Kananga. Il regorge de beaucoup de ressources géologiques notamment le diamant dans les Territoires de Tshikapa, Luebo, Demba, Kazumba, Mweka, Ilebo, Dibaya et Dimbelenge ; l'Or et l'Étain dans les Territoires de Luiza et Kazumba ; le Fer dans les Territoires de Luebo, Tshikapa et Kazumba ; le Nickel, le Chrome et le Cobalt à Kananga et dans le Territoire de Kazumba ainsi que le pétrole dans le Territoire de Dekese.

Végétation

La végétation naturelle du Kasai-Central correspond aux différents types climatiques rencontrés dans cet espace territorial. Les formations végétales se présentent sous trois types :

- la forêt dense humide sempervirente (équatoriale) qui couvre le Nord de la Province et le Parc National de la Salonga,
 - la forêt dense semi-décidue (subéquatoriale) alternant avec la zone de savane et
 - la zone des savanes entrecoupées des galeries forestières qui couvrent la partie Sud-ouest et le reste de la Province.

Cette flore est habitée par une faune diversifiée comprenant les animaux herbivores, carnivores, des reptiles et les oiseaux de plusieurs espèces et de toute beauté.

- *Environnement politique*

L'environnement politique de la province est caractérisé par les guerres de 1960, 1992 et 1998 et autres conflits armés qui ont entraîné des pillages et la destruction des infrastructures publiques, les déplacements des populations, les viols, les vols, les dislocations de mariages, l'émergence du phénomène « enfants de la rue communément appelés « Shégués » et l'abandon du travail champêtre par les paysans entraînant la réduction d'autres activités génératrices des revenus ; la perte des valeurs éthiques et morales par la dépravation des mœurs, l'insécurité alimentaire, l'incidence du VIH/SIDA, la dégradation de l'environnement.

La Province du Kasai-Central a subi une forte pression démographique due à l'affluence des refoulés du Katanga (1992-1994) et de l'Angola (2003 et 2004). Ce mouvement a entraîné des conséquences néfastes sur l'environnement humain, entre autres la prolifération des maladies sexuellement transmissibles et d'autres maladies épidémiques et contagieuses, l'augmentation du chômage et l'exploitation des enfants mineurs et le phénomène de sous-emplois. Dans le même contexte, il convient de noter l'émergence du phénomène « Bayanda ». Il s'agit des jeunes gens âgés de 12 à 20 ans qui transportent des charges invraisemblables allant jusqu'à 200 kilos et parcourent une distance d'environ 400 Km à pied poussant leurs vélos de Kananga à Tshikapa, de Tshikapa à la Frontière de la R.D.C Angola et de là aux mines d'or de Luiza.

- *Infrastructure de base*

Routes

Le réseau routier comprend les routes nationales et provinciales qui sont caractérisés par leur état d'impraticabilité, avec des ponts et des bacs hors d'usage ou en dégradation avancée à cause d'absence d'entretien. Toutes les brigades de l'Office de routes et autres structures de maintenance mises en place (Service national de Routes de Desserte agricole, les attributaires, etc. ...) ne sont plus opérationnelles suite aux difficultés de gestion et de fonctionnement qu'elles ont connues depuis plusieurs années. Sur l'ensemble des voies du Kasai-Central, seuls les 25 Km de la route Kananga-Lac Munkamba et quelques tronçons de Kananga sont asphaltés. Le reste est en terre dont plus de 80% se trouvent dans un état déplorable; tronçons impraticables, ponts et bacs hors d'usage ou en dégradation avancée. La Direction des Voies de Dessertes Agricole (DVDA) a sous sa gestion toutes les routes de desserte agricole dont le total se chiffre à 11.486 Km mais impraticables dans la majorité des cas.

Les voies fluviales

Cinq principales rivières traversent la Province du Kasai-Central : Loange à l'extrême Ouest, Kasai et Lulua au Centre, Sankuru et Lukenie au Nord. Le port d'Ilebo constitue un important centre de transit pour les transactions commerciales entre Kinshasa, les 2 Kasai et le Katanga et un nœud de jonction entre la voie fluviale partant de Matadi via Kinshasa et le chemin de fer venant de Katanga.

Les voies ferrées

La province du Kasai-Central est traversée par la voie ferrée venant de l'Afrique du Sud, transite par la Zambie et passe par le Katanga jusqu'à Ilebo. Cette voie nationale est d'une importance primordiale vu son apport dans le réseau de transport et de distribution des biens et services entre les points tels que Kinshasa, Matadi, Lubumbashi, etc.

La principale contrainte relative à ce réseau se situe au niveau de la vétusté du matériel de voie (rails, traverses) et du matériel roulant (wagons, voitures, locomotives) occasionnant des fréquents déraillements.

Voies aériennes

Le Kasai-Central est desservi par trois aérodromes dont un de classe internationale à Kananga, et les aérodromes dans les chefs-lieux des territoires plusieurs pistes d'atterrissages à côté des concessions des missionnaires et des sociétés privées.

L'eau potable

Les deux stations de production d'eau fonctionnent sporadiquement suite à l'insuffisance des produits pétroliers. Le réseau ne couvre pas toute l'étendue de la ville. Suite à cette lacune, les habitants de Kananga descendent régulièrement dans les puits pour s'approvisionner en eau, 85% des ménages de la ville ne sont pas raccordés au réseau de distribution d'eau.

Téléphone et communication

Le téléphone, le télégraphe et la phonie constituent la gamme des moyens de communication encore actifs dans la province. On y trouve les différents opérateurs de téléphonie mobile avec le développement de la nouvelle technologie d'information et de communication : VODACOM, AIRTEL, ORANGE et TIGO.

Internet

Quant à l'internet, on note la présence de certains cybers café dans la ville et dans des missions à l'intérieur de la province, surtout avec le développement des connexions internet par des modems et le WIFI.

Télévision et Radiodiffusion

La Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC) dispose d'une station de radio dans le Kasai Central qui émet sur la fréquence modulée (FM) de 7.866 Khz. Il existe également la station d'une radio privée

dénommée « KASAI-HORIZON ». Elle ne couvre que le Chef-lieu de la province. Depuis 1988, le Kasai-Central possède sa propre station terrienne qui lui permet d'entrer directement en liaison avec les satellites, soit pour émettre, soit pour recevoir. Les principales contraintes pour la télécommunication et l'information se résument au (i) manque de source d'énergie électrique permanente ;(ii) au manque de financement et (iii) l'acquisition difficile des équipements modernes performants.

Santé / Covid-19

Les principaux problèmes sanitaires résident dans la défectuosité des locaux, l'absence ou l'insuffisance du matériel médical, des produits pharmaceutiques, et du personnel qualifié, la pauvreté de la population, le manque d'hygiène, l'accessibilité physique et financière. En matière de problèmes de santé, les facteurs à l'origine des cas de morbidité et de mortalité relèvent souvent des problèmes liés à la santé reproductive, au paludisme, au VIH/SIDA, à la tuberculose et aux autres maladies courantes dans un pays en voie de développement comme les IRA et les maladies diarrhéiques. Les problèmes sanitaires s'aggravent davantage à cause de l'insuffisance de l'hygiène, d'eau potable et latrines. Ensuite l'onchocercose, la trypanosomiase, la lèpre et les troubles de carence en iode sont endémiques dans la province. On signale également l'augmentation des cas des IST dans les gisements miniers et parmi les transporteurs des marchandises par route. La province du Kasai central compte 369 cas et 21 décès après la troisième vague. Les autorités ont renforcé des mesures barrières avec des patrouilles de la police dans les coins les plus fréquentés de la ville Kananga mais la prise en charge dans les hôpitaux pose problème faute d'intrants.

Selon les données tirées de la société congolaise pour l'Etat de droit (SCED), active dans l'espace Kasai se dit préoccupée par la montée des cas des malades atteints de coronavirus dans la capitale provinciale du Kasai Central depuis l'éclatement de la troisième vague de la maladie. Cette préoccupation est contenue dans le bulletin d'information sur le Covid-19 du mois d'Octobre de l'INRB.

Education Secondaire, Technique et Professionnelle

Sur un total de 427 écoles secondaires recensées dans la Province, les écoles non conventionnées (officielles) représentaient 28% des établissements scolaires, les 72% autres appartiennent aux écoles conventionnées réparties de la manière suivante par régime de gestion :

- Réseau Protestant : 25%
- Réseau Catholique : 38%
- Réseau Kimbanguiste : 7%
- Réseau Islamique : 2%

Il est à remarquer les catholiques et les protestants détiennent, ensemble, plus de 50 % des écoles secondaires dans la province. Plusieurs sections d'enseignement sont organisées dans les écoles secondaires à savoir : Pédagogique-cycle long et court, littéraire-cycle long, Scientifique-cycle long Administration et commerce, Sociale, Coupe et Couture, Agriculture, Artisanat, Vétérinaire, Horticulture, Electricité, Mécanique, Menuiserie, Maçonnerie et Cordonnerie. La plupart de ces écoles sont construites en matériaux provisoires et d'autres sont inachevées depuis longtemps et nécessitent une réhabilitation et/ou un réaménagement. Il est à signaler que le peu de matériel qu'il y avait a été emporté lors des troubles et guerres de triste mémoire. De ces 427 écoles secondaires 145 sont des écoles techniques secondaires,

Pour l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, les contraintes majeures sont principalement ressenties dans la carte scolaire dans les territoires : une répartition déséquilibrée, ne correspondant pas souvent à la masse des enfants scolarisables par territoire. Le manque du matériel didactique et l'insuffisance du personnel d'encadrement qualifié s'érigent aussi en handicap majeur ; sans exclure l'exploitation du diamant qui draine les enseignants et les élèves vers les territoires d'exploitation des mines.

Quant à la qualité de l'enseignement, il va sans dire que celle-ci souffre du manque de motivation du corps enseignant et de la carence de matériel didactique et d'infrastructures scolaires viables. Cette situation influe beaucoup sur la qualité de l'ESU de la province.

- *Autres informations utiles*

Habitat

L'habitat rural à travers l'étendue de la contrée est constitué en grande partie de construction en pisé, en briques adobes moulées ou stabilisées à la cuisson avec couverture en paille et très peu en tôles galvanisées. Les maisons en briques stabilisées considérées comme durables ou semi-durables sont en vogue dans le District de Lulua (Luiza, Dibaya et Kazumba). Les maisons en bloc de ciment sont très rares dans les villages à cause du coût très excessif de ciment et des difficultés d'approvisionnement. Les toilettes avec fosses septiques sont presque inexistantes, on trouve souvent des latrines constituées d'un simple trou creusé à l'arrière de la parcelle entourées de feuillages ou de tôles de récupération. 17% de la population utilisent la brousse comme lieu d'aisance.

À Kananga, les parcelles sont un peu plus grandes dans des quartiers d'auto construction à niveau socio-économique intermédiaire. Elles sont par contre plus réduites (410,632m²). Dans les quartiers d'habitat planifié, sur une portion relativement importante de cet espace réduit, sont érigées, en moyenne, environ 2 constructions individuelles. L'on note la présence de quelques maisons en pisé notamment dans les quartiers d'auto- construction. La tôle galvanisée demeure le matériau le plus largement utilisé pour la toiture des bâtiments. Cependant, dans les quartiers d'auto construction, on a dénombré 19,61 % des logements couverts de chaume.

- *Données spécifiques de l'athénée royal de Kananga*

Historique

Le complexe de l'athénée royal de Kananga a été construit en 1954, à l'époque coloniale, sous l'initiative de Monsieur Auguste Buisser et, jadis une seule école, sous le nom de l'Athénée Royal de Kananga. Après le départ des Belges, une grande partie des bâtiments du complexe a été utilisé par la section préparatoire de l'Université de Lubumbashi (P.R.E.U) et d'autres écoles. Quelques années après la suppression de P.R.E.U, les bâtiments ont été remis aux écoles qui les utilisent actuellement par le ministère de l'Education Nationale. Construit à l'origine pour une capacité de 3600 élèves en raison de 45 élèves par salle, Il compte aujourd'hui plus de 18500 élèves toutes les sections confondues. En dehors de ces cinq établissements énumérés ci-haut, il s'est créé d'autres établissements fonctionnant au sein de mêmes établissements, c'est le cas de : - ISDR, Institut Bobozo, Institut Diku, EP Lungenyi, EP Kananga etc.

Situation actuelle de l'athénée royal de Kananga.

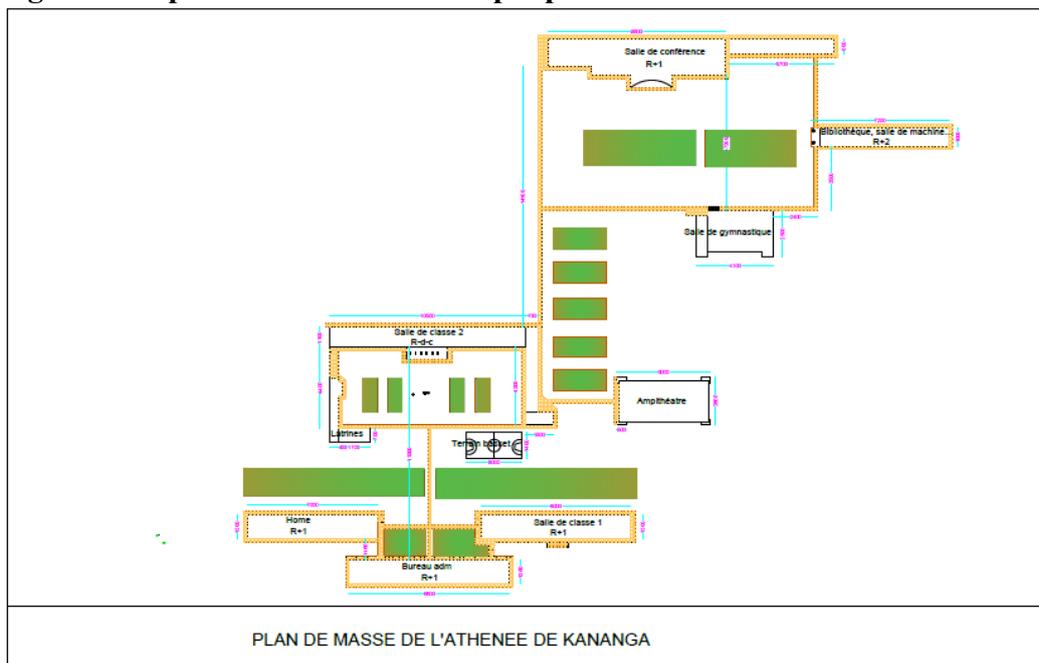
L'athénée royal de Kananga présente une superficie de 305.315 m² sans clôture ni protection naturelle aux alentours. Tout autour, il est occupé d'une façon anarchique par les habitations érigées, même dans la zone de débordement, avec une menace d'érosion éventuelle. Son accès se fait par une voirie qui était bitumée et aujourd'hui en dégradation totale.

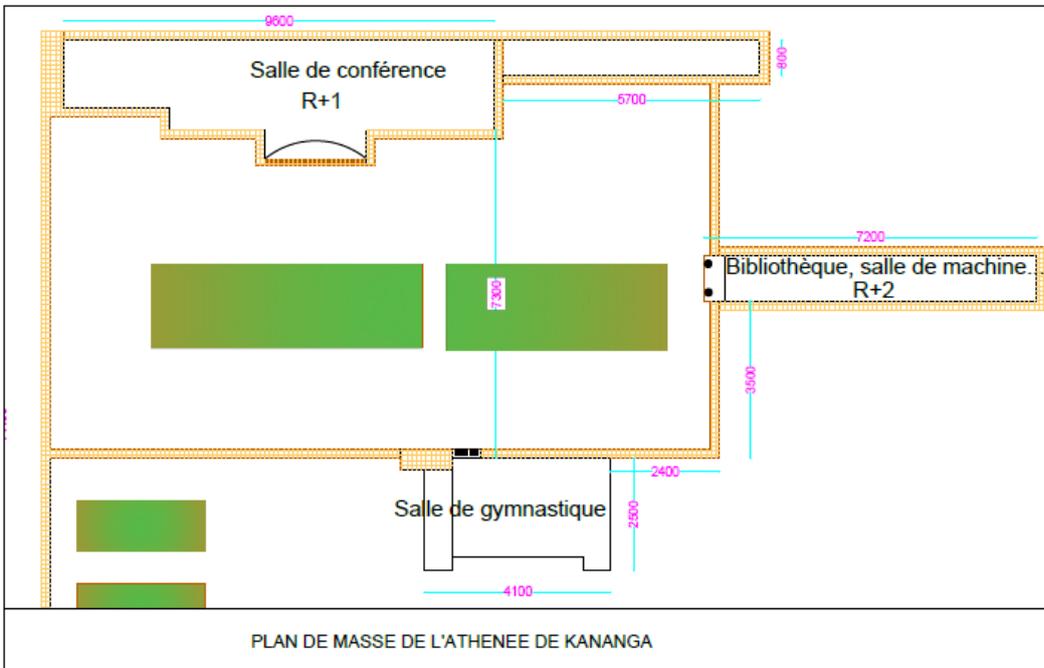
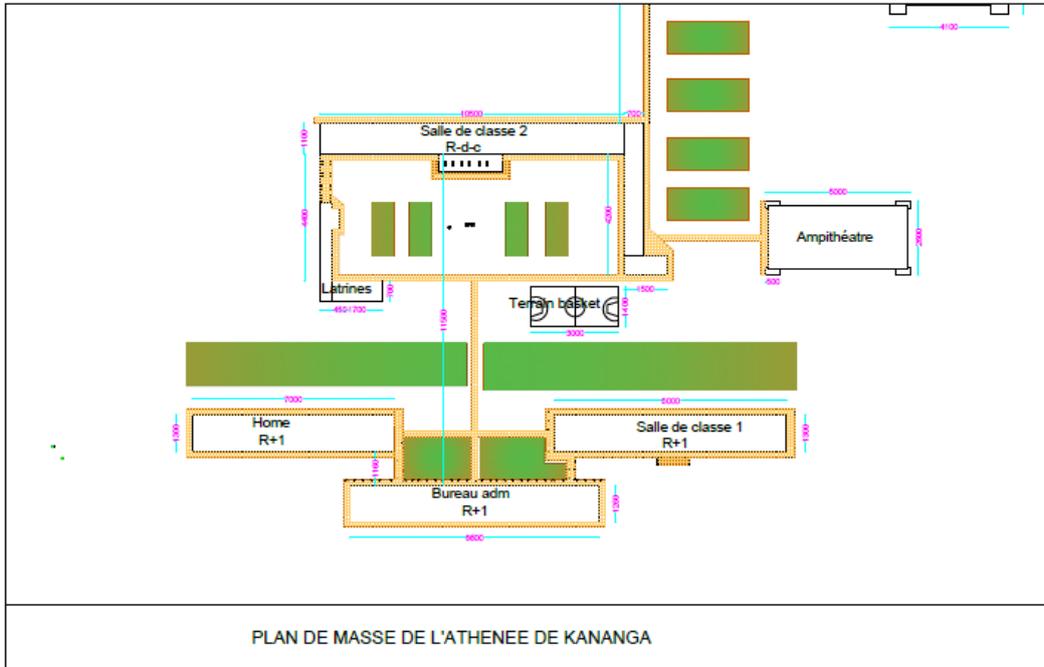
Carte 2 Localisation du site de l'Athénée Royal de Kananga

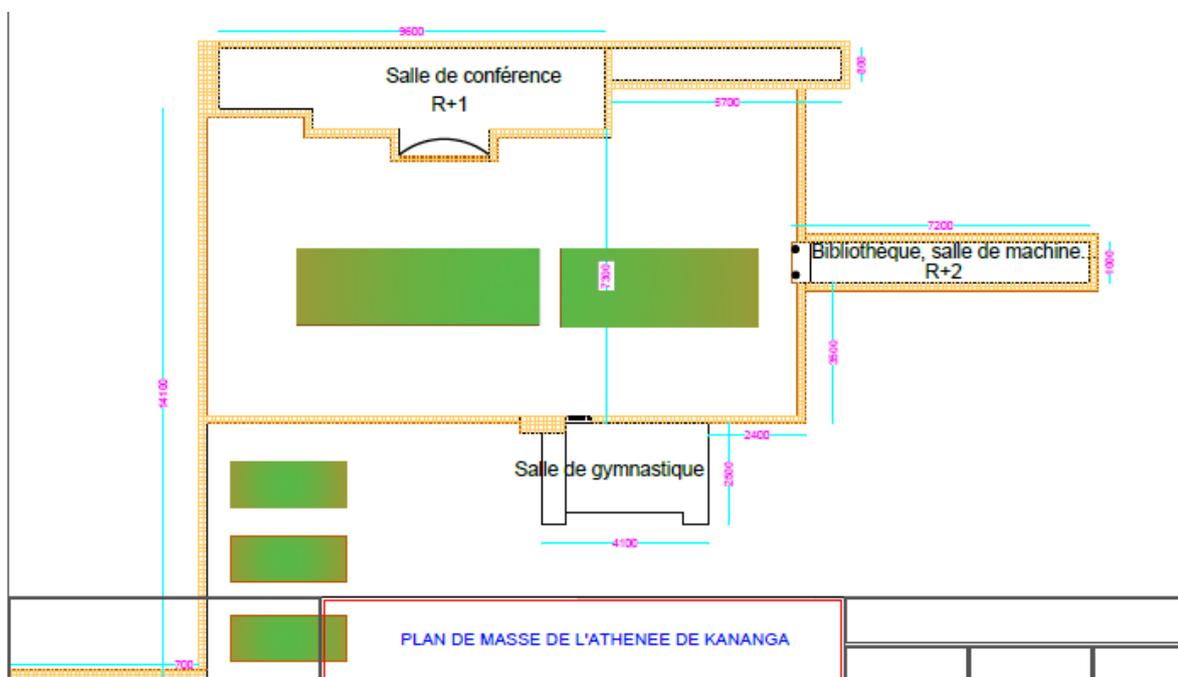
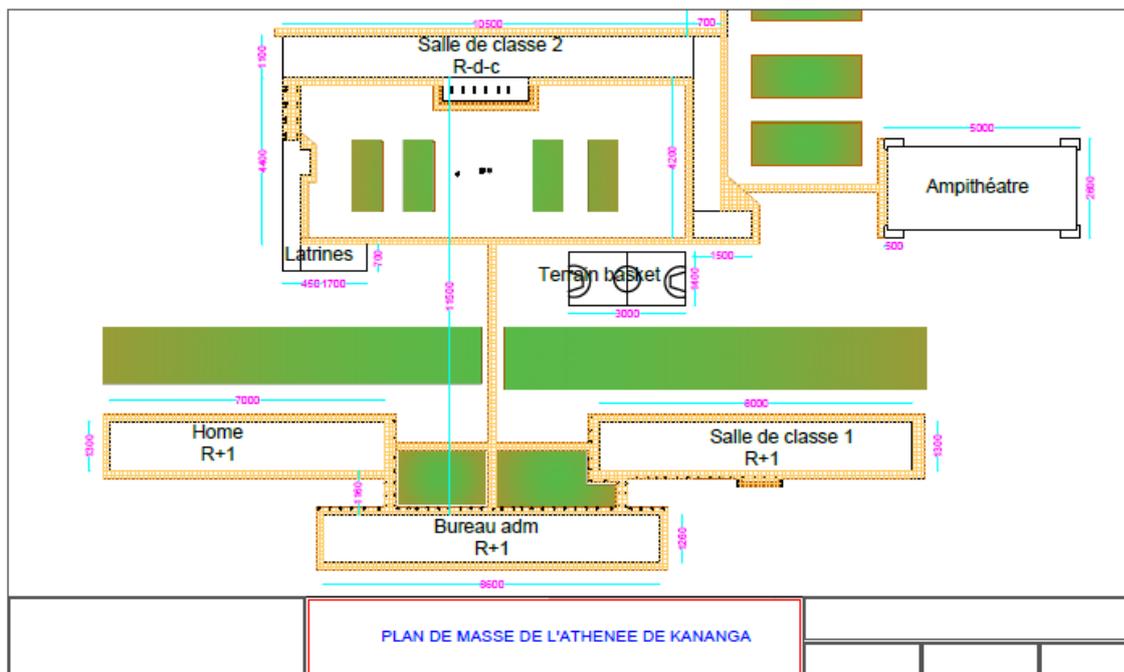


Source : Ir. Moise MUKAYA, juillet 2021.

Figure 1 Emplacements actuels occupés par les bâtiments de l'Athénée de Kananga







Le drainage sur les alentours est inexistant, pas de canalisation, avec l'eau de ruissèlement qui crée à l'entrée un grand bassin de rétention. Il est relié aux réseaux vitaux de distribution, c'est-à-dire la SNEL, et la REGIDESO, fort malheureusement par manque d'approvisionnement régulier, les réseaux se sont détériorés et sont presque inexistant.

Sol

Le terrain est couvert d'un sol sablonneux à faible teneur d'argile, plusieurs d'autres plantes dans la cours. Comme le site n'est pas clôturé il y a des temps en temps la présence des animaux domestiques (chèvres, chiens) et volaille en divagation.

Faune :

Une végétation vieille et non ordonnée qui demande un reboisement en eucalyptus ou une autre espèce suivant les allées et surtout tout autour du terrain.

Les cours d'eaux sont inexistant dans les périphéries de l'athénée.

Manque des dispositifs viables pour la protection contre le Covid-19. Evolution des têtes d'érosions régressives qui se présentent dans les zones de débordement à plus de 1000m du site de part et d'autre des deux avenues qui bornent le site.

Gestion des déchets : Pas des poubelles avec comme conséquence la Présence des ordures éparpillées dans le cours.

Description de lieux

Situé dans le quartier Est de la ville de Kananga, communément appelé quartier Kamayi, qui était un camp de la police, devenu aujourd'hui un quartier populaire de la commune de Kananga, Il présente une superficie de **305.315 m²** sans clôture ni protection naturelle aux alentours. Il est borné tout autour par les habitations érigées anarchiquement, même dans la zone de débordement, avec une menace d'érosion éventuelle. Son accès se fait par une voirie qui était bitumée et aujourd'hui en dégradation totale.

Il est borné:

- au Nord, par l'Avenue de la prison et le marché Kamayi ;
- Au sud par une école Primaire officielle, et la Paroisse St Alphonse dans la Commune de Kananga.
- A l'Est par une avenue non identifié et quelques habitations ;
- A l'Ouest par l'avenue du Manguier sur laquelle se trouve accès vers les Etablissements et les parkings organisés.

Le drainage sur les alentours est inexistant, pas de canalisation, 'l'eau de ruissèlement qui crée à l'entrée un grand bassin de rétention. Il est relié aux réseaux vitaux, c'est-à-dire la SNEL, et la REGIDESO, fort malheureusement le manque d'approvisionnement, les réseaux se sont détériorés et sont presque inexistant.

Topographie du site

La pente de terrain est de 1,6% ; le site a une topographie plane et favorable pour tout aménagement ; stable et compact prouvé par des études empiriques élaboré sur base des bâtiments voisins, le site de l'école ne présente aucune contrainte de conception nonobstant la présence des habitations spoliées et des quelques arbres qui se trouve dans la concession. Dépourvu des ouvrages d'art et d'assainissement, les eaux du site sont drainées vers l'école Primaire officielle, et la Paroisse St Alphonse dans la Commune de Kananga.

Configuration des bâtiments

La présentation et la composition des bâtiments à réhabiliter présentent une originalité, ainsi chaque établissement représente une caractéristique unique.

✦ *L'INSTITUT TECHNIQUE COMMERCIAL (ITC) :*

La Composition de bâtiment

L'Institut Technique Commercial comprend un bâtiment à étage R+1 bâti sur une superficie de **1837, 5 m²** avec deux annexes au rez-de-chaussée de part et d'autre du grand bâtiment et ces annexes qui étaient destinés aux parkings sont aujourd'hui transformés en locaux supplémentaires de salles de classes sans respect de normes et réglementations en matière scolaire. Le grand bâtiment comprend en son sein :

- **Rez-de-chaussée : 918,75 m²**
 - -4 salles de classe de 35m² chacune : 140m²
 - -1 salle de 93 m²
 - -Dégagement : 110m²

- Le grand hall servant le préau : 285m²

✦ *L'INSTITUT TECHNIQUE COMMERCIAL*

L'ITC organise deux vacances réparties de la manière suivante :

- Avant midi de la 3^{em} à 6^{em} Commercial, pour un effectif de 854 élèves
- Après midi de la 7^{em} à 8^{em} pour un effectif de 602 élèves

Effectif total de **1456 élèves**, pour une structure de 7 salles de classes

• **Description des Matériaux**

- La structure : toute l'ossature du bâtiment,(rez-de-chaussée et étage) et des annexes sont en béton armée encore en très bon état.
- La dalle du sous pavement en béton B recouvert du Carreaux granito en mauvais état qui demande un nettoyage et à d'autres endroits qui présentent des affaissements ou carrément un nouveau carreau granite coulé en 1mx1, 20m dans toutes les salles.
- La couverture en fibrociment avec charpente en bois, et posé sur une dalle nervurée de faible épaisseur avec des chéneaux de canalisation de chaque côté du versant de la toiture du bâtiment.
- La toiture présente une superficie de 919m² qui présente un danger aujourd'hui parce que fabriquée à base d'amiante ciment qui est un produit cancérigène ; et qui présente de fissure partout.
- les couvertures de deux annexes en dalle avec 158 m² chacune : 316 m² présentant un problème sérieux d'étanchéité sans oublier tous les auvents en béton armé au droit des fenêtres et des portes.
- La charpente en bois a madriers de 5/15 cm et chevrons de 7/7 cm déjà à un état de délabrement.
- Les faux plafonds en mortier de ciment avec des treillis posés sur le gitage en bois de 7/7 cm complètement détériorés sur une surface de : 919m² ;
- La fondation en semelle isolée en béton-armé pour les colonnes de structure avec un remplissage de la maçonnerie de fondation filante en moellons toute en bon état ;
- Le revêtement sol pour toutes les salles de classes et les bureaux est en carreaux granito en mauvais état.
- Le revêtement murs ou enduits est en mortier ciment présentant les anomalies (fissures à colmater, dégradation de l'enduit...).
- La fosse septique et le puits perdu en mauvais état et totalement remplis, tous les tuyaux complètement bouchés, ce qui demande des réparations.

✦ *L'INSTITUT TECHNIQUE SOCIAL*

• **La composition de Bâtiment**

L'Institut Technique Social est bâti sur une superficie de **650 m²**. Elle comprend :

- 2 salles de classe de 54 m² chacune : 108 m²
- 1 salle de classe de 47 m²
- 1 salle de classe de 53 m²
- 1 salle de classe de 63 m²
- 1 salle de classe de 56 m²
- 1 salle de classe de 40 m²
- 1 salle de classe de 31 m²
- 1 bureau de 14 m²
- 1 bureau de 19 m²
- Circulation : 199 m²

• **Organisation et Fonctionnement**

L'Institut Technique Social organise dans son sein 3 options, dans deux vacances soit :

- Social
- Pédagogie Générale
- Commercial de Gestion
- La 7^e et 8^e

Pour un effectif de 857 élèves dans une structure de 7 salles de classes

- **Description des Matériaux**

- La structure : toute l'ossature du bâtiment est en mur porteur avec les colonnes de renforcement en béton armé, encore en très bon état.
- La dalle du pavement en ciment lissé en un très mauvais état ;
- La couverture en tôle galvanisée posée sur une charpente métallique, une partie de la couverture a été endommagée par l'incendie et aussi par un arbre qui s'est abattu sur un coin d'une salle de classe qui a aussi endommagée presque la moitié de la salle ;
- La fondation en semelle filante en moellons avec un para fouille et une rigole pour la canalisation des eaux de pluie (déjà délabré) tout autour du bâtiment (**144m²**) ;
- Le revêtement sol est en ciment lissé (**650m²**), seule dans deux salles où la dalle du sous-pavement est revêtue en carreaux ;
- Le revêtement mur est en mortier de ciment en état de délabrement avancé ;

✦ *ECOLE PRIMAIRE DIKU DIETU ET CABINE SNEL*

- **La composition de Bâtiment**

L'Ecole Primaire Diku Dietu est bâti sur une superficie de **3750 m²**. Elle comprend :

- 1 préau d'accueil de 231 m²
- 2 salles de classe de 79 m² chacune : 158 m²
- 6 salles de classe de 64 m² chacune : 384 m²
- 4 bureaux de 31 m² chacune : 124 m²
- 1 Dégagement transformé en petits locaux considérés comme salles de classe par manque des locaux : 360 m² et un autre dégagement donnant sur la façade principale : 432 m²
- Sanitaires : 29 box : 100 m²
- Les deux ailes des parkings transformés actuellement en locaux (salles de classe) réalisés avec des matériaux non conformes et sans normes : **600 m²**.
- Le para fouille tout autour du bâtiment qui est dans un état de délabrement : **1315 m²**
- Les rigoles qui canalisent les eaux de pluie déjà détruits
- Les grandes portes de préau inexistantes ; les portes de l'entrée du préau remplacées par des maçonneries en brique cuite, les portes des sorties du préau vers la cours de l'école inexistantes.

Organisation et Fonctionnement

L'Ecole Primaire Diku Dietu organise deux vacations dans une structure de 14 salles de classes, avec un effectif de 1309 élèves. Pour ce qui concerne cette école le Font Social de la RDC a financé la construction d'une structure de 3 bâtiments de 3 salle chacun, 2 bureaux et six box de sanitaires.

Dans les circulations et les annexes de cette école fonctionne

✦ *L'INSTITUT DIKU DIETU :*

Il organise en son sein : 2 options, dans deux vacations soit :

- Latin Philo
- Pédagogie Générale
- Classes de 7^e et 8^e

Pour un effectif de 1261 élèves dans une structure de 10 salles de classes, non viables.

Description des Matériaux

- La structure : toute l'ossature du bâtiment est en mur porteur avec les colonnes de renforcement en béton armé, encore en très bon état.

- La dalle du pavement en ciment lissé en mauvais état, présentant des fissurations ;
- La couverture en fibrociment (**2367m²**) posée sur une charpente en bois des madriers 5/15 cm qui présente un danger aujourd'hui parce que fabriquée à base d'amiante ciment qui est cancérogène.
- La charpente en bois déjà en état de délabrement avec les madriers de 5/15 cm et les chevrons 7/7 cm détériorée ;

✦ *L'INSTITUT PEDAGOGIQUE DE KANANGA*

La composition de Bâtiment

L'Institut Pédagogique de Kananga est un bâtiment à étage R+1 avec un sous-sol bâti sur une superficie de **3288 m²**. Le bâtiment comprend en son sein :

• **Sous-sol : 658 m²**

- 3 salles de classe de 18m² chacune : 54m²
- 1 entrée de 18 m²
- 4 salles de classe de 37m² chacune : 148m²
- 2 sanitaires de 18 m² chacune : 36 m²
- 1 local moteur (local technique) : 32m²
- Circulation: 128 m²

• **Au Rez-de-chaussée : 1315 m²**

- 2 bureaux de 14 m² chacune : 28 m²
- 1 sas de 14 m²
- 14 salles de classe de 37m² chacune : 518 m²
- 1 salle de classe de 58 m²
- 2 salle de classe de 18 m² : 36m²
- 3 blocs sanitaires de 18 m² chacune : 54 m
- 1 hall de 59 m²
- 1 Dégagement de 126 m² avec une cage d'escaliers servant de circulations verticales : 1,35 m de largeur.
- Circulation extérieure : 30 m²
- Esplanade : 90m²

• **Au Premier étage : 1315 m²**

- 14 salles de classe de 37m² chacune : 518 m²
- 4 salle de classe de 18 m² : 72m²
- 1 bloc sanitaire de 18 m²
- 1 salle de 59 m²
- 1 débarras de 6 m²
- 1 Dégagement de 137 m²
- 1 balcon de 126 m²

Organisation et Fonctionnement

L'Institut Pédagogique de Kananga organise dans son sein 4 options, dans deux vacations soit :

- Pédagogie Générale, avec l'effectif de 653 élèves
- Commercial et Gestion, avec l'effectif de 335 élèves
- Nutrition, avec l'effectif de 223 élèves
- Pédagogie normale, avec l'effectif de 87 élèves
- Les salles de 7^{em} et 8^{em} avec l'effectif de 349 élèves

Effectif total de **1647 élèves**, pour une structure de 18 salles de classes. Dans ce bâtiment de l'Institut Pédagogique de Kananga se trouvent actuellement deux nouvelles écoles situées au rez-de-chaussée par manque de la création de nouveaux bâtiments. Avec un effectif de 891 élèves.

Description des Matériaux

- La structure : toute l'ossature du bâtiment, (du sous-sol à l'étages) est en béton armée encore en très bon état ;
- La dalle de sous-pavement en ciment lissé dans certaines pièces et dans d'autres en granitos, les couloirs et les salles initialement destinées aux ateliers sont en Caro et en faïence en mauvais état ;
- La dalle de plancher en béton armé avec 15 cm d'épaisseur en bon état.
- La couverture en fibrociment posée sur une charpente en bois des madriers 5/15 de (**1315m²**) qui présente un danger aujourd'hui parce que fabriquée à base d'amiante ciment qui est cancérigène.
- La charpente en bois déjà à un état de délabrement avancé,
- Les faux plafonds est en mortier de ciment appliqué sur les treillis métalliques posé sur le gitage en bois de 7/7cm complètement abimé ;
- La fondation en semelle isolée pour les éléments de la structure en béton-armé et un remplissage de la fondation filante en moellons pour les murs des remplissages toutes en bon état ;

ADMINISTRATION DE L'ISDR ET UPKAN

La composition de Bâtiment

Le Pré-Universitaire est un bâtiment à étage R+1 avec un sous-sol bâti sur une superficie de **2932 m²**. Le bâtiment comprend en son sein : Sous-sol, un rez-de-chaussée. Au Premier étage, un hall, 2 couloirs, les bureaux, etc.

Description des Matériaux

- La structure : toute l'ossature du bâtiment, (du sous-sol à l'étages) est en béton armée encore en très bon état ;
- La couverture en fibrociment (**1399m²**) posée sur une charpente en bois des madriers 5/15cm qui présente un danger aujourd'hui parce que fabriquée à base d'amiante ciment qui est cancérigène et elle présente aussi des espaces qui ne sont plus couverts et laissant la pénétration des eaux de pluie dans le bâtiment ;
- La peinture est déjà détériorée sur tout le bâtiment ;

HOME POUR ETUDIANTS (Internat)

La Composition de bâtiment

L'Internat est un bâtiment à étage R+1 avec un sous-sol bâti sur une superficie de **2624 m²** dont le premier étage est réservé aux dortoirs est actuellement transformé en auditorios séparés par les cloisons en multiplex. Le bâtiment comprend en son sein : **Sous-sol, un Rez-de-chaussée, au Premier étage : 1 hall, 8 chambres, 1 dortoir, dégagement, etc.**

Description des Matériaux

- La structure : toute l'ossature du bâtiment, (dès sous-sol à l'étages) sont en béton armée encore en très bon état ;
- La dalle du sous-pavement en béton B couverte des carreaux dans toutes les pièces du bâtiment en mauvais état ;
- La dalle de plancher en béton armé avec 15 cm d'épaisseur en bon état.
- La couverture en fibrociment (**1242m²**) posée sur une charpente en bois des madriers 5/15 qui présente un danger aujourd'hui parce que fabriquée à base d'amiante ciment qui est cancérigène et elle présente aussi des espaces qui ne sont plus couverts et laissant la pénétration des eaux de pluie dans le bâtiment ;

LA SALLE POLYVALENTE

La composition de Bâtiment

La Salle polyvalente est un bâtiment bâti sur une superficie de 1426,4 m². Elle comprend :

- Le hall d'entrée et l'auvent : 134 m²
- La grande salle de 46,05m/20m : 921 m²
- La scène et ses annexes de 27,20m/11,45/ : 311,44 m²
- Le bloc sanitaire de 10,60/3,30m/2: 69,96 m²

Description des matériaux

Bâtiment est complètement détruit et il reste que quelques débris de murs, d'où la proposition de construire un nouveau bâtiment conformément au devis et nouveau plan proposé suivant les normes en vigueur :

- La structure : toute l'ossature du bâtiment sera en béton armée
- La maçonnerie de fondation est en moellons de 0,4m/0,4m/560ml recouvert par le béton d'égalisation de 0,10m/0,40/560ml ;
- La dalle du pavement est en béton B;
- Le revêtement sol de la grande salle sera en carreaux marbreux de qualité supérieure de 0,90/0,90m;
- Le revêtement mur est en mortier ciment

CIRCULATION ET VOIES D'ACCES

Description des matériaux.

- Toutes les circulations aux voies d'accès dans un délabrement total ; les routes principales d'accès seront construites en béton armé de 4kg de béton par m³ avec des caniveaux de drainage et un réseau de dossé drain pour la gestion de l'eau.
- Les circulations intérieures saisonnières couvertes en tôles galvanisées de BG 26, tout comme les allées couvertes en dalles en béton armé demandent une profonde réparation.
- Toutes les dalles de pavement au droit de circulation sont à retravailler en béton B lissé.
- les tuyaux de structure pour la circulation couverte de de 2 pouces sont complètement abimés et demandent leur remplacement.
- La dalle de toiture pour la circulation couverte en béton armé présente un sérieux problème d'étanchéité.

AMENAGEMENT DES TERRAINS

L'athénée royal de Kananga dispose les terrains de jeux, le terrain de basket et volley-ball, le terrain de football et de l'athlétisme.

MUR DE CLOTURE

L'athénée royal de Kananga n'a pas de mur de clôture.

5. Province de la Tshopo

- *Localisation :*

Elle est située au Nord- Est du pays et s'étend du 1^{er} parallèle Sud au 5^{ème} parallèle Nord et du 23^{ème} au 31^{ème} méridien à l'Est du Greenwich. Elle est limitée au Nord par les Provinces du Nord Uélé, de la Mongala et le Bas Uélé, à l'Ouest par la Province de la Tshuapa, au Sud par la Province de du Maniema et à l'Est par les Provinces de l'Ituri et du Nord Kivu. Sa superficie est de 199 567, soit le 1/5 de la superficie totale du pays.

- *Subdivision administrative*

La Province de la Tshopo est la plus vaste de toutes les provinces du pays. Elle était administrativement subdivisée en 7 territoires districts : Bafwasende, Isangi, Yangambi, Banalia, Basoko et la Ville de Kisangani et comprennent 58 Secteurs ou Collectivités.

- *Démographie*

La Province de la Tshopo 2582 en milliers/habitants dont 1269 en milliers d'hommes et 1318 en milliers. Le taux d'accroissement était de 5,5% pour la ville de Kisangani, puis ramené à 5,0% à la suite des événements ayant endeuillé la ville de Kisangani et l'insécurité ayant entraîné une forte émigration. Le taux appliqué est celui obtenu du recensement scientifique pour cette région soit 2,4% ; et ce, pendant toute la durée de la projection. La densité démographique de la province est de 15 habitants /Km², alors qu'elle est de 498 pour la ville de Kisangani. La province de la Tshopo est une région de confins de contacts et de rencontres : confins d'écosystèmes, aux limites de la forêt dense, de la savane arborée et de la forêt de montagne ; contacts de langues, avec trois familles linguistiques, celles des Bantous, des Soudanais et des Pygmées ; contacts de cultures, avec des chasseurs-cueilleurs, des agriculteurs de savane, de forêt, des éleveurs et des commerçants.

- *Principaux groupes ethniques*

La Province de la Tshopo a bénéficié de la mise en place du peuplement opéré lors de grandes migrations de l'histoire de ce continent. On y trouve cinq grands groupes ethniques ayant chacun ses traditions et cultures spécifiques. Toutefois, avec les mouvements migratoires y opérés, elle connaît un amalgame et un métissage de cultures.

Les grands groupes ethniques de la province de la Tshopo sont :

Les Bali, les Kumu, les Rumbi et les Mbuti (pygmées). Manga, Ngelema, Boa, Popoyi, Baboro Mobango, Mongelema, Mosoo, Budu, Bowa, Topoke, Lokele, Basoko, Ndande, Turumbu, ombo, Ngbande, Ngando, Zando, Barumbu, Yendu, Yondo, Logo, Mongo, Ngbetu, Manvu, Hema, ombo, Kusu, Popoy.

- *Géographie physique*

Relief

La Province de la Tshopo est caractérisée par un relief peu varié sauf dans sa partie orientale. On remarque trois zones de relief qui se succèdent de l'Ouest à l'Est. Une plaine qui s'étend au Sud-Ouest dont l'altitude est comprise entre 200 et 500 m et qui se situe dans la cuvette centrale, les plateaux des Uélé dans les provinces du Bas et du Haut-Uélé avec l'altitude variant entre 500 et 800 m. Les plateaux très accidentés (altitude allant de 1400 à 2450 m), entrecoupés des vallées profondes à l'Est de la Province et dominés par la chaîne de Monts Bleus dont le sommet culmine dans le massif d'Aboro,. Ils s'abaissent à l'Est par un escarpement sur le Graben du lac Albert et de la rivière Semliki (618 à 700 m d'altitude).

Climat

L'on rencontre deux types de climat dans la Province de la Tshopo :

- Climat équatorial continental : sans saison sèche déterminée, cette zone équatoriale englobe la quasi-totalité de la Tshopo et s'étend jusqu'au Sud des Uélé.
- Climat de transition entre le climat équatorial et le climat à saison sèche marquée.

Hydrographie

La Province de la Tshopo est presque entièrement située dans le bassin du Fleuve Congo, elle dispose des plusieurs rivières notamment la Lindi, la Tshopo. Le fleuve Congo traverse la Province de la Tshopo

(notamment la Tshopo) en diagonale du Sud- Est au Nord-Ouest pour atteindre la Province de l'Equateur. Les grandes rivières : Tshopo, Lindi, Aruwimi, Itimbiri, etc.

- *Types de sol*

Les principaux types de sols rencontrés dans la Province de la Tshopo appartiennent au groupe des sols tropicaux ferrallitiques riches en fer et en alumine. Ces sols sont décrits comme suit :

Végétation

La Province est subdivisée en trois zones phytogéographiques : la forêt, la savane et la végétation hétérogène d'altitude.

Forêt

Les forêts de la Province de la Tshopo sont du type équatorial dense et humide. Ces forêts couvrent le Sud- Ouest (Tshopo) et la partie Sud des Uélé ainsi que l'Ouest de l'Ituri sur une superficie d'environ 350.000 Km². Des forêts marécageuses où périodiquement inondées, occupent des superficies importantes dans les Territoires d'Ubundu, Opala, Isangi, Yahuma et Basoko. Ce sont des forêts ombrophiles, sempervirentes, caractéristiques du climat Af.

Sur les plateaux domine la forêt hétérogène semi-caducifoliée à *Scorodophleus Zenkeri*. En bordure de la cuvette, s'étendent des vastes peuplements homogènes ou sub-homogènes à *Cynometra Alexandril* dans sa partie orientale et à *Gilbertiendendron Dewevrei* dans sa partie centrale.

La Province de la Tshopo dispose d'énormes potentialités en matière de flore et de faune. Une grande partie de la Province est couverte par la forêt. Concernant les forêts domaniales (domaine forestier permanent), le manque d'un plan d'aménagement forestier (zonage) autour de grandes agglomérations accélère la destruction de forêts pour des fins agricoles, d'élevage, de la production de bois-énergie, charbon de bois et services.

Les exploitations forestières artisanales et industrielles enlèvent de grandes quantités de bois d'œuvre sans le moindre reboisement. Ceci menace l'avenir des forêts en Province de la Tshopo.

Les réserves et domaines de chasse d'Ubundu, de Babagulune sont devenus que des vestiges historiques sans espèces animales. Les réserves de pêche et frayères de la Semliki, de Wagenia sont devenues des endroits privilégiés de pêcheurs sans aucun respect des mailles de filets. Une quarantaine de réserves forestières, de forêts classées et protégées depuis 1950, réparties dans tous les districts et la ville de Kisangani, subissent des destructions par manque de surveillance.

Végétation hétérogène d'altitude

Elle est caractérisée par des parties ombrophiles de montagnes de forêts de bambous et de formations herbeuses ou des savanes zambéziennes. La zone de haute altitude est couverte de savanes nues ou arbustives. Dans la plaine du lac Albert et de Semliki, ce sont des savanes arborescentes qui y sont rencontrées.

- *Infrastructures de base*

La province de la Tshopo a une longueur d'avance sur les autres entités nouvellement créées au bénéfice de la loi sur le découpage territorial. Cette province concentre sur son territoire l'essentiel de voies de communications, des infrastructures industrielles (brasseries, textiles) et abrite un aéroport international de Bangboka au chef-lieu Kisangani, qui joue par ailleurs le rôle de point de jonction de différentes voies routières de la province. Kisangani est reliée à Banalia et Buta grâce à une route en terre battue de 329 km faisant partie de la Nationale n°4. Cet axe permet l'évacuation vers Kisangani des produits vivriers (riz, haricot, arachides, niébé) ainsi que du coton.

Axes routiers

Pendant ce temps, l'entretien de l'axe routier Kisangani-Isangi-Basoko long de 307 km est sensé faciliter l'évacuation de l'huile de palme produit par les huileries de Lukutu et d'ISangi dont la production représente aujourd'hui plus de 90% de la consommation de la province. Ce tronçon permet de désenclaver l'INERA ainsi que la Faculté d'Agronomie de Yangambi.

En parallèle à ces efforts, l'axe Kisangani-Ubundu long de 129 km dont 30 dans un état praticable pour évacuer, outre les produits vivriers, les grumes des sociétés. Tous ces éléments prédestinent la province à un développement rapide grâce à ses voies de communication, à ses industries, son barrage hydroélectrique et ses ressources minérales et halieutiques considérables.

Voies aériennes

Les infrastructures routières et des chemins de fer étant en état de dégradation très avancée et les trafics devenus quasi impossibles sauf par vélo ou moto, la circulation des personnes et de leurs biens est assurée essentiellement de nos jours par le réseau aérien. La Province de la Tshopo dispose de plusieurs aérodromes et deux aéroports qui sont :

- Aéroport International de Bangoka à Kisangani,
- Aéroport National de SIMI-SIMI,

Les pistes d'aviation sont nombreuses à travers toute la Province de la Tshopo. Ci-dessous quelques-unes : District de la Tshopo : Banalia, Bafwasende, Lokutu.

Voies ferrées

La Province de la Tshopo dispose une voie ferrée allant de Kisangani à Lubutu qui malheureusement est vétuste et opérationnelle.

Voie fluviale

Le fleuve Congo constitue une voie principale, il est navigable de Kisangani à Kinshasa.

L'eau potable

L'eau de la REGIDESO n'est pas à la portée de toute la population urbaine : 20 % seulement s'en servent et ce parfois deux fois par semaine. Pendant ce temps, dans les milieux ruraux la population boit les eaux du lac, du fleuve, des rivières, des ruisseaux, des sources et des puits d'eaux mal aménagés. Ceci est à la base de plusieurs maladies hydriques.

Téléphone et communication

La ville de Kisangani compte actuellement de grandes Sociétés de télécommunication cellulaires : VODACOM, TIGO, ORANGE et AIRTEL. Pendant la rébellion, il y avait deux sociétés privées GLOBAL NET et GLOCAL PHONE, qui toutes, ont disparu après. Les sociétés VODACOM et AIRTEL sont implantées dans les villes et localités ci-après : Kisangani – Bafwasende,- Basoko – Lokutu etc.

Internet

On retrouve à Kisangani plusieurs Cybers Café / Maisons Internet tant commerciales que privées. Les Cybers Café et maisons Internet commerciales : DATCO, KIS- NET, INTERSYS-SHOP NIKES, Paroisse Saint Esprit, SOCIPO, Collectif des femmes. Les maisons Internet privées : BRALIMA – PROCURE – UNIKIS – SOTEXKI – BELTEXCO – SPRL BELECT – Certaines ONGDH (Groupe LOTUS et LUFALANGA pour la Justice et la Paix).

Télévision et Radiodiffusion

Plusieurs stations de radio et de télévision voient le jour dans la Province, spécialement dans la ville de Kisangani. Quelques territoires disposent des radios mais tous en FM. La couverture médiatique reste donc faible. Plus de 60 % de la population n'ont pas accès aux informations locales.

Santé/Covid-19

La situation sanitaire de la Province de la Tshopo n'est pas rose. Elle s'est dégradée à la suite des conflits armés et de l'insécurité qui y ont régné depuis 1996. La plupart des infrastructures de santé sont fortement détériorées. Le personnel médical et paramédical de qualité a abandonné les milieux ruraux les plus éloignés et sans beaucoup de protection. L'accès aux soins de santé primaires est devenu très difficile pour plusieurs milliers d'habitants. Plusieurs maladies épidémiologiques ont refait surface. La province compte 173 médecins dont 128 de l'Inspection et Zones de Santé, 35 des Cliniques Universitaires et 10 privés pour environ 8.292.458 habitants, soit 1 médecin pour 47.933 habitants alors que la norme prévoit 1 médecin pour 10.000 habitants.

La Province est subdivisée en 43 Zones de Santé dont 37 fonctionnelles. Le taux de la prévalence du VIH/ SIDA dans la Ville de Kisangani est de 5,5 %.

En outre, depuis le déclenchement de la pandémie du Covid-19 en RD Congo, la Province de la Tshopo compte 954 cas (Source : Incident Manager de la Riposte contre la Covid-19 et contre la Maladie à virus Ebola en RDC/INRB/Novembre 2021). La Province, bien que dotée d'un système de santé fragile, s'est engagée dans la lutte collective contre le virus avec la production des masques en tissu local, aucun cas n'est détecté face à la troisième vague.

Education Primaire, Secondaire, Technique et Professionnelle

En général, les conflits armés des années 1998 - 2003 ont sérieusement perturbé l'enseignement dans la Province de la Tshopo. Beaucoup d'écoles sont détruites. 38,4 % des filles étudient au primaire contre 61,6% de garçons. Au secondaire, ce taux baisse à 35,4 %. Le taux net de scolarisation au primaire est de 49,5% contre 51,7 % pour le pays.

Ce qu'il faudra remarquer en général c'est le constat fait et qui conduit à la conclusion suivante en ce qui concerne la situation de l'éducation scolaire dans la Province de la Tshopo:

- Faible taux de scolarisation et spécialement chez les filles ;
 - Insuffisance des écoles à vocation technique, professionnelle et artisanale ;
 - Carence de matériels didactiques et insuffisance d'équipement pour la recherche ;
 - Sous qualification des enseignants, spécialement dans les écoles des milieux ruraux.
- *Sol et sous-sol/Energie/Industrie*

La Tshopo recèle dans son sous-sol du fer, des schistes bitumeux d'une teneur de 10 à 100 litres d'huile par tonne entre Kisangani et Ubundu sur les deux rives du fleuve Congo. L'industrie jouit du courant électrique produit par la centrale de Tshopo à Kisangani avec ses trois turbines d'une capacité installée de 19, 2 MW. Cette électricité demeure, cependant, insuffisante obligeant les entreprises à arrêter la production. La réparation de la troisième turbine de ce barrage est donc un impératif pour permettre aux entreprises de fonctionner à plein régime.

- *Autres informations utiles*

Habitat

Dans les milieux ruraux, les maisons sont encore du type traditionnel en pisé et chaume ou paille. Elles ne sont pas durables et doivent être renouvelées régulièrement, particulièrement dans les zones de la forêt où les termites les rongent facilement. Elles n'offrent pas de bonnes conditions de cadre de vie. Les conditions d'hygiène sont précaires. Dans certains milieux, des efforts d'amélioration de l'habitat sont tangibles. Les formations et les accompagnements sont assurés par les ONGD ou les Eglises. Dans ce cas, les constructions sont faites en briques cuites avec des toitures en tôle, tuile ou paille. En ville, les constructions sont en durable ou en pisé. Certains logements du type social offrent un bon cadre de vie tandis que d'autres sont encore du type traditionnel.

Régime foncier

La Province de la Tshopo est peuplée par une mosaïque d'ethnies. La densité de la population est très importante, la tenure des terres ne diffère pas tellement d'un territoire à l'autre, tout comme d'une ethnie à l'autre. Toutefois, au terme de la loi foncière 73-021 du 20 juillet 1973, modifiée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, le sol et le sous-sol sont la propriété de l'Etat. Ce dernier peut concéder à des particuliers des concessions temporaires ou perpétuelles. Néanmoins, cette attribution ne peut se faire qu'après consultation et accord des communautés de base ainsi qu'un constat de vacances des terres.

Dans la Province de la Tshopo, la plupart des terres sont des terres coutumières. Les droits fonciers sont détenus et exercés par le clan ou la collectivité à laquelle appartiennent des individus qui y ont des droits et devoirs.

L'individu acquiert des droits par le fait qu'il réside avec un groupe (quels que soient les motifs de cette résidence : parenté, lieu de travail, fuite ou exil) et s'acquitte de ses devoirs sociaux envers ce groupe.

Il faut cependant noter que les « étrangers », établis sur les terres d'un clan, possèdent sur ces dernières un simple droit d'usage accordé par le propriétaire terrien, moyennant remise de quelques biens symboliques (argent, chèvres, boissons de vin, sacs de sels, etc.).

L'occupation des sols est généralement aisée dans l'ensemble de la région, ainsi qu'autour de grands centres urbains et extra coutumiers où la densité de la population est importante et où le manque des terres se pose avec acuité.

6. Ville Province de Kinshasa

- *Localisation*

La Ville-Province de Kinshasa s'étend sur 9.965 Km², soit 0.42% du territoire national. Elle est située à l'Ouest du pays entre 3,9 et 5,1⁰ de latitude Sud et entre 15,2 et 16,6⁰ de longitude Est. Elle est limitée au Nord-Est et à l'Est par la Province du Bandundu, au Sud par celle du Bas-Congo, au Nord-Ouest et à l'Ouest par la République du Congo-Brazzaville, sur une frontière liquide, formée par une partie du Fleuve Congo.

- *Subdivision Administrative*

La Ville de Kinshasa répondant à trois vocations est à la fois une Ville-Province, à côté de dix autres provinces de la République Démocratique du Congo, la Capitale Administrative, Politique et Economique du pays et constitue une Ville Cosmopolite.

La subdivision administrative de la Ville-province de Kinshasa répond aux prescrits du Décret-Loi n° 081 du 22 juillet 1998 portant organisation territoriale et administrative de la République Démocratique du Congo qui, en ses articles 3 et 5, donne la qualité de Ville-Province à Kinshasa et le statut de Capitale du pays par son article 4. Ce Décret-Loi confère aux communes de la Ville de Kinshasa le statut d'Entité Administrative Décentralisée (EAD), avec personnalité juridique. Elles sont administrées par des bourgmestres.

Conformément aux dispositifs des art.7.2 et 7.1, de ce Décret-Loi, la Ville de Kinshasa est subdivisée : en communes (24) et en plus ou moins 400 quartiers. Il faudra signaler que la ville subit généralement de profondes modifications de sa configuration spatiale. Aussi, le nombre de quartiers change-t-il d'une époque à l'autre étant donné le rythme de croissance démographique et l'expansion constante de la ville.

- *Démographie :*

Avec une population de 9,5 millions, Kinshasa de taille égale à Johannesburg, est la troisième plus grande ville sur le continent africain. Les Kinois (habitants de Kinshasa) sont connus pour leur sens de l'humour, leur musique et leur amour pour la danse. Sa population était estimée à 5.904.052 habitants (données de 2006/Source IPS). Les projections donnent aujourd'hui près de 10 000 000 d'âmes à la ville qui s'étend sur une superficie de 9.965 km² dont plus de la moitié est strictement rurale. Elle compte 24 communes dont 18 urbaines et 6 rurales. Les communes sont subdivisées en 338 quartiers. A ce qui concerne l'organisation sanitaire, elle compte 35 zones de santé et 6 districts sanitaires. Pour ce qui est de la mortalité maternelle, elle reste encore élevée. Cependant, elle a lieu généralement dans les structures qui ne sont pas dans le système organisé. Dans quelques formations sanitaires, on a remarqué une réduction du taux de la mortalité chez les accouchées.

- *Principaux groupes ethniques :*

Au Congo, il existe cinq principaux groupes ethniques qui sont : les pygmées, les bantous, les soudanais, les nilotiques, les hamites. Tous ces principaux groupes ethniques qui se subdivisent chacun en différentes tribus, évaluées en République Démocratique du Congo au nombre de 450, sont pratiquement tous représentés dans la Ville de Kinshasa. Cela confirme le caractère cosmopolite de la ville-Province de Kinshasa. Les migrations vers Kinshasa seraient responsables de la configuration socio-ethnique actuelle de la Capitale.

A l'origine, des migrations importantes des Ouest- africains, des congolais de Brazzaville et des Angolais étaient constatées. Les Ouest-Africains «avaient servi comme auxiliaires du Blanc dans l'administration coloniale et les Angolais, d'abord attirés par le commerce, étaient venus en plus grand nombre dès 1961 suite à la guerre de libération de leur pays ».⁷

Les migrations de l'intérieur du pays vers la Ville de Kinshasa avaient commencé avec les colons belges et par deux principaux axes :

- Axe fluvial pour ceux venant de la Province Orientale,
- Axe routier pour ceux de Bandundu et du Bas-Congo. ⁸

Elles se sont poursuivies et intensifiées par la suite, surtout ces dernières années, à cause des guerres et avec les facilités qu'offrent les moyens de transport modernes. La Ville de Kinshasa est aujourd'hui composée en grande partie des immigrés, des mouvements d'exode rural, venant des provinces du Bas-Congo et de Bandundu, les deux provinces qui font frontières avec elle.

- *Milieu biophysique*

Relief

Le relief de la ville province de Kinshasa est formé d'un grand plateau, d'une chaîne de collines, d'une plaine et de marécages aux abords du Fleuve Congo. Le massif du Plateau du Kwango, de 600 à 700 m d'altitude, domine complètement la partie Est de la Ville-Province de Kinshasa. Sa portion située dans la Ville est appelée Plateau des Bateke. Elle totalise une superficie d'environ 7.500 Km², soit 75.3% de l'ensemble de l'étendue de la Ville. La densité démographique y est fortement très faible. En effet, cette partie de la ville est occupée par plus ou moins 2% de la population totale de la ville.

⁷ MBUMBA NGIMBI, op. cit., p. 35.

⁸ Denis J., Léopoldville, *étude géographique urbaine et sociale*, ARSC, Bruxelles, 1958, p. 568.

La chaîne de collines peu escarpées (350 à 675 m d'altitude) où l'on trouve les Monts Ngaliema, Amba et Ngafula, constitue la frontière commune avec le Bas-Congo et forme la partie Sud de la Ville, jusqu'au Sud-Est, où se trouve le Plateau des Bateke. La plaine de Kinshasa suit le lit du Fleuve Congo et est enfermée entre le Fleuve Congo, le Plateau des Bateke et les collines. Elle a une largeur moyenne de 5 à 7 Km et a la forme d'un croissant. Cette plaine se situe entre 300 et 320 m d'altitude et a une superficie d'à peu près 100 km². Elle se divise en deux parties:

- la plaine de Lemba à l'Ouest de la rivière N'djili, légèrement ondulée ;
- la plaine à l'Est de la N'djili, vers la rivière Nsele qui a une forme plus plane, entrecoupée par plusieurs rivières qui coulent presque parallèlement du Sud-Est vers le Nord-Ouest, pour se jeter dans le Fleuve Congo.

Les marécages longent le Fleuve Congo pour s'amplifier à l'Ouest autour du Pool Malebo et y former ainsi une plaine alluviale.

Climat

La Ville-Province de Kinshasa connaît un climat de type tropical, chaud et humide. Celui-ci est composé d'une grande saison de pluie d'une durée de 8 mois, soit de la mi-Septembre à la mi-Mai, et une saison sèche qui va de la mi-Mai à la mi-Septembre, mais aussi, une petite saison de pluies et une petite saison sèche, qui court de la mi-Décembre à la mi-Février. Quant à la température, deux grands courants de vents soufflent pendant toute l'année sur la ville, aussi bien en altitude qu'au niveau de basses couches.

Sur les hauteurs, il y a deux grands courants de vents : (i) les alizés, très chauds et secs, du Nord-Est qui proviennent d'Egypte et (ii) un courant équatorial très humide, presque permanent au-delà de 300 m d'altitude, en provenance de l'Est. Les basses couches de la Ville-Province de Kinshasa reçoivent en permanence le courant de Bengwela, un courant très humide en provenance du Sud-Ouest. Les écarts de température s'établissent en général comme suit : (i) plus de 18°C pour la température diurne du mois le plus froid de l'année et (ii) environ 22°C pour la température nocturne du mois le plus chaud. La moyenne pluviométrique annuelle observée dans la Ville-Province de Kinshasa est de 1.529,9 mm et le minimum mensuel se situe en deçà de 50 mm. Le mois de novembre connaît le plus important volume des précipitations, avec une moyenne de 268,1 mm. Environ 40 % des précipitations tombent entre les mois d'octobre, novembre et décembre qui sont les mois les plus humides de l'année. Les pics de pluviosité se chiffrent à 203,3 mm en Avril et le nombre de jours de pluies atteint la moyenne annuelle de la période de 112 jours, avec un point culminant de 17,8 jours de pluies en Avril.

La moyenne de l'évaporation est de 94,5 mm minimum au mois de Mai et de 173,1 mm maximum en Septembre.

Hydrographie

L'hydrographie de la Ville-Province de Kinshasa comprend le Fleuve Congo, des rivières qui s'y jettent et des lacs de faibles étendues.

Le Fleuve Congo, au niveau de la Ville-Province de Kinshasa, prend de l'extension et atteint à certains endroits plus de 20 Km de largeur. C'est sa dernière partie dans la Cuvette Centrale, avant les rapides de Kinsuka à l'Ouest de Kinshasa. Le réseau hydrographique est composé de rivières de diverses dimensions qui prennent leurs sources principalement des collines, coulent du Sud vers le Nord, baignent la plaine et se jettent dans le Fleuve Congo, notamment au niveau du Pool Malebo. Ces rivières sont soit de sources locales comme Kalamu, Gombe, Makelele et Funa, soit de sources allogènes comme Ndjili, Nsele, Maïndombe et Bombo-Lumene. Quelques lacs de dimensions très réduites sont localisés par-ci par-là dans la Ville-Province de Kinshasa dont le Lac de Ma-Vallée et le Lac Vert.

Types de sol

Les caractéristiques des sols de la Ville-Province de Kinshasa sont fonction de la structure géomorphologique de l'endroit où l'on se trouve. Elles sont différentes sur le massif du Plateau des Bateke, sur les collines, dans les plaines ou dans les marécages. De manière générale, ces sols sont essentiellement sablonneux avec quelques éléments particuliers. Ils ont une faible capacité de rétention d'eau et présentent par conséquent ; une utilité marginale pour les activités agricoles.

Le Plateau des Bateke qui est à deux heures de route du centre de la Ville vers l'Est, est couvert (i) d'arénoferalsols, à profil de type AC, structure de sols que l'on trouve aussi sur les collines et (ii) de podzols, comme dans les zones planes et dans les mares asséchées. En d'autres termes, la surface de ce Plateau est constituée de roches silicifiées ou grès polymorphe.

Vers les collines du Sud-Ouest, il y a, par endroits, un mélange d'arénoferalsols avec d'autres sols à tendance kaolinique ou ferrallitique. Globalement, ils sont des sols minéraux récents, développés sur du sable kalaharien. Ils sont caractérisés par une teneur en argile de moins de 20% sur au moins 100 cm de profondeur, une faible réserve de minéraux altérables et une faible capacité de rétention d'eau. Dans les plaines, il y a deux types de sols : (i) le sol organique dans le Pool Malebo et les podzols dans certaines parties planes.

Dans l'ensemble, les plaines de Kinshasa sont constituées de sable au-dessus, sur une épaisseur moyenne de plus ou moins 5 m, pour la plaine de Lemba, et jusqu'à 10 m pour celle de Ndjili-Nsele.

Végétation

Les types des sols de la Ville-Province de Kinshasa conditionnent les types de végétation qui y poussent et qui sont constituées en général de savanes parsemées d'arbustes et entrecoupées de steppes et de galeries forestières. Ces savanes cèdent de plus en plus de place à l'avancée urbanistique et ne se situent plus que sur les collines et le Plateau des Bateke.

A l'Est, sur le Plateau des Bateke, dans la Commune de Maluku, existent des savanes steppiques ou steppes, avec des spécificités zambéziennes, dans les parties Est et Sud de ce Plateau.

Les pentes sont couvertes de forêts secondaires tirées des actions anthropiques. Des forêts secondaires semi-caducifolières subéquatoriales et des savanes arbustives de type guinéen sont observées dans la Commune de Mont Ngafula, le long de la Route de Matadi. Par contre, dans la Commune de Selembao, plus au Nord-Ouest de cette dernière, pousse, sur du sable argileux, une mosaïque de savane et des savanes arbustives à *Loudetia demeusei*, plante herbacée qui peut atteindre 1,70 m de hauteur. La végétation marécageuse pousse dans le Pool Malebo.

- *Infrastructure de base*

Routes

Le réseau routier de la Ville-Province de Kinshasa comprend 5.109 Km des routes urbaines, 362 Km des routes nationales et 74 Km des routes d'intérêt provincial. La ville province de Kinshasa dispose des routes principales et secondaires suivantes :

- Boulevard Lumumba ;
- Boulevard du 30 juin ;
- By-pass ;
- Route des Poids Lourds;
- Route de Matadi ;
- Avenue Kasa-Vubu ;
- Avenue Kabambare ;
- Avenue de la Rebellion
- Boulevard Triomphal ...

Il est important de souligner que ces différentes routes datent de plusieurs années et sont presque toutes dans un état qui demande un entretien soutenu pour leur maintien et leur modernisation. En dehors de ces routes, les différentes bretelles qui se connectent aux routes susvisées sont dans un état de délabrement avancé et sont à réhabiliter. Parmi les 5.109 Km des routes urbaines, 546,2 Km sont asphaltés, soit 9,4% % des routes urbaines. Le reste du réseau est en terre et non entretenu et ne permet pas d'accueillir les autobus et le trafic lourd.

Voies fluviales

La ville province de Kinshasa est longée par le fleuve Congo qui la dessert en produits divers venant de l'intérieur du pays. A l'intérieur de la ville, on trouve de petites rivières (N'sele, N'djili, Kalamu,...) non moins importantes pour la survie des habitants. Elles jouent un grand rôle notamment en matière d'irrigation à certaines périodes de l'année. L'état des lieux de ce secteur se présente de la manière suivante :

- existence des quelques points de traversée par bateau et pirogues sur le fleuve Congo et les rivières Ndjili, N'sele, Makelele, Maindombe etc. ;
- outil de travail carentiel ;
- sous exploitation du bief ;

On peut cependant relever les efforts que ne cesse de mobiliser la Régie des Voies Fluviales pour le maintien en état d'exploitation du secteur des voies fluviales. Parmi les activités à signaler, il y a :

- ✦ la réhabilitation
 - du balisage fixe ;
 - du chantier naval ;
 - de dix stations sur le réseau limigraphique ;
 - du balisage flottant ;
 - de la vedette hydro et baleinière.
- ✦ l'acquisition du matériel topographique, de l'équipement informatique ;
- ✦ l'étude d'informatisation de la gestion de la RVF, etc.

Voies aériennes

Kinshasa possède trois aérodromes de classes différentes selon les normes de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile. Il s'agit de l'Aéroport International de N'djili, de l'aéroport de Ndolo et de l'aérodrome de Maluku. Ceux-ci (les aéroports) sont gérés par la Régie des Voies Aériennes (RVA) qui est une entreprise publique à caractère technique et commercial, placée sous la tutelle technique du Ministère des Transports et Communication et sous la tutelle administrative et financière du Ministère du Portefeuille. Ces deux derniers aéroports ne sont utiles que dans l'exploitation des lignes internes ou nationales. L'aéroport de N'djili est le point central de convergence de toutes les lignes internes et externes. Toutes les 20 minutes, on enregistre un départ ou une arrivée de vols transportant un trafic important des voyageurs et de fret.

L'eau potable

L'eau c'est la vie, dit-on. Cette affirmation bien vraie signifie simplement qu'aucune forme de vie n'est possible sans eau. Et d'ailleurs, même le développement durable n'est possible que grâce, entre autres, à la présence de l'eau ou « or bleu ». En effet, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie ou de n'importe quel secteur économique, l'eau reste un élément indispensable.

Cependant, on ne peut pas croire que le fait de disposer d'un fleuve suffit à rendre l'eau potable. En plus de la présence de l'eau, surtout en quantité suffisante, il reste bien à rendre celle-ci potable afin de lui permettre de jouer un de ses grands rôles sociaux. Pour ce faire, la potabilisation de l'eau requiert la présence d'une technologie appropriée et une certaine expertise.

A Kinshasa, la REGIDESO, la Compagnie Nationale de production, de distribution et de commercialisation de l'eau, arrive après traitement, à envoyer de l'eau dans les ménages de la plupart des quartiers de la Ville. On estimerait néanmoins à tout au plus un ménage sur deux à Kinshasa qui, a accès à l'eau de la REGIDESO.

Bien des quartiers de la Capitale continuent, malheureusement à se contenter des eaux de pluies, de sources et d'autres cours d'eau dont la qualité a toujours été médiocre. Et même l'eau que fournit la REGIDESO n'offre pas toujours de garantie quant à sa potabilité. Les vieilles canalisations d'eau ne permettent plus de protéger l'eau contre la contamination de toute sorte de bestioles nuisibles à la santé de l'homme. Les choses sont davantage déplorables lorsqu'on veut se servir de l'eau peu après une pluie. A ces insuffisances technologiques s'ajoutent des coupures de plusieurs jours qui exposent ainsi les canalisations à la corrosion et à l'épuisement des matières chimiques dont l'eau a besoin pour garder son bon état.

Enfin, avec une eau brute fortement contaminée aux métaux lourds dont le plomb, avec un vieux réseau de distribution interne (domestique) encore en plomb, et une technologie non adaptée à la qualité de l'eau brute, le pas est vite franchi pour considérer non potable l'eau de la REGIDESO. S'agissant des puits, il n'y a des raisons de parler de l'eau potable. En effet, ces puits sont souvent forés sur des nappes alluviales, donc superficielles et exposées à diverses contaminations. C'est le cas dans les Communes basses telles que Ngaba, Makala, Bumbu, Kinshasa, Kalamu, Barumbu, Limete, Kintambo, Lingwala, etc. L'eau de pluie n'est potable par nature car n'étant que de l'eau distillée. Traversant l'atmosphère polluée qu'elle rencontre, elle se charge de divers polluants dont les aérosols, les bactéries et gaz qui la rendent plus nocive. Cependant des forages modernes (industriels) sur des nappes profondes, offrent aux Kinois la possibilité d'accès à l'eau potable. C'est le cas de Monkole, Prieuré Notre-dame de l'Assomption (ex. Monastère), Mbiti, Kimwenza, Mbanza-Lemba, etc.

Enfin l'eau des sources n'offre non plus aucune garantie dès lors que ces sources font l'objet de pollution d'origine animale et humaine. En gros, les lignes suivantes résument la situation du secteur de l'eau à Kinshasa :

- la distribution en eau potable à travers la ville de Kinshasa est hypothétique ; la grande majorité de la ville n'a pas accès à de l'eau potable ;
- le système de surfacturation pratiqué par la REGIDESO crée des désagréments chez les kinois ;
- de nombreuses fuites d'eau potable ;
- une partie de la population se contente d'eau de sources et de forage ;
- la qualité de l'eau de la REGIDESO est fort douteuse :

Etant donné que l'accès à l'eau potable constitue un grand problème à Kinshasa, il sied de rappeler aux gouvernants que ce problème est aussi important que n'importe quel problème de santé publique tel que le VIH et les IST. Il nécessite la mobilisation de toutes les bonnes volontés pour y apporter solution efficace et durable. Les travaux entrepris dans le cadre du PEMU (Projet Eau en Milieu Urbain) également soutenu par la Banque Mondiale et qui en plus de Kinshasa, couvre les villes de Lubumbashi et de Matadi, est déjà un début de solution.

En effet, la consommation d'une eau insalubre est source des maladies graves (ex. Cholera, Fièvre Typhoïde, Diarrhée diverses, Verminoses, etc.) dont le coût financier, économique et humain reste généralement très élevé. Rappelons que plus ou moins 20% de la population de Kinshasa sont âgés de moins de 5 ans. C'est la période de grande vulnérabilité face aux maladies, surtout d'origine hydrique.

Téléphone

Bien avant l'avènement de l'Internet, un autre phénomène avait élu domicile chez le Kinois : les réseaux téléphoniques mobiles. Ceux-ci ont permis et facilité la connexion et le désenclavement de la

ville non seulement par rapport à l'intérieur du pays mais plus aussi par rapport à l'extérieur. On compte à ce jour 8 réseaux de téléphonie mobile à Kinshasa alors qu'il y a peu, Kinshasa n'en comptait qu'un seul. On a les réseaux suivants: Orange, SCPT, AIRTEL, Vodacom, CONGO KOREA, TIGO, STANDARD, Télécom, AFRICEL

Internet

Le phénomène Internet a gagné la passion de beaucoup de Kinois. On note, à cet effet, la présence de bien de maisons qui jouent le rôle de serveur du Net. On peut citer par exemple : Africanus, Inter Connect, Raga, Sofricom, RUF, Congo Korea, Microcom. Quoiqu'on ne puisse ne pas disposer de statistiques à propos, tout porte néanmoins à croire que Kinshasa compte un très grand nombre d'abonnés.

Télévision et Radiodiffusion

La Ville Province de Kinshasa dispose plusieurs stations des radios et des télévisions. On peut dénombrer à Kinshasa une trentaine des chaînes de radio qui émettent à Kinshasa en onde courte ou moyenne et en FM. En outre, on y dénombre une trentaine de chaînes de télévision et pas moins des 30 journaux paraissant à Kinshasa. Les plus réguliers sont : Phare, Palmarès, Référence Plus, Forum des As, Avenir, Potentiel, etc.

Santé

La couverture sanitaire de la Ville repose sur la stratégie de soins de santé primaire. Cette dernière vise l'accès de tous aux soins de santé et est axée sur les soins curatifs, préventifs, promotionnels, réadaptatifs et dans une approche participative de membres de la communauté. Les maillons de base ou l'unité opérationnelle de base est la zone de santé (un Hôpital Général de Référence, des Centres de Santé, ...). A côté de cette structure officielle, des Centres de Santé privés appartenant à des confessions religieuses, des ONG, des sociétés para étatiques et privées assurent aussi des soins de santé de qualité. Il faut malheureusement déplorer le manque de politique clairement définie pour chaque sous-secteur (pharmacie, infrastructures et équipements, santé de reproduction, lutte contre certaines maladies, développement des ressources humaines, financement des services de santé, médecine traditionnelle, la santé du travail, médecine scolaire, etc.). En plus, la plupart des textes légaux existant sont désuets et un grand nombre d'activités de santé n'est pas réglementé par des textes légaux.

Du point de vue infrastructures de santé, celles-ci sont insuffisantes, mal équipées, mal entretenues et vétustes. Les officines de vente des médicaments fonctionnent dans l'anarchie totale.

En ce qui concerne la pandémie à Corona Virus, la République Démocratique du Congo (RDC) avait dépassé la barre des 34.185 cas confirmés de Covid-19 et environs 2.038 cas de décès (Source : Incident Manager de la Riposte contre la Covid-19 et contre la Maladie à virus Ebola en RDC/INRB/Novembre 2021). Les structures de santé de la ville ont été, non seulement renforcé des mesures d'hygiène, mais aussi, fourni des masques et des kits de lavage de mains. Le personnel médical ainsi que les relais communautaires ont été formés sur la prévention et le contrôle des infections.

Education Primaire, Secondaire, Technique et Professionnelle

Ce secteur compte 1.200.000 élèves et étudiants, 50.000 enseignants et professeurs du supérieur, 3.000 écoles publiques et privées, un important nombre d'instituts supérieurs et universitaires publics et privés. Parmi ceux-ci, les plus importants sont :

- Université de Kinshasa ;
- Université Pédagogique Nationale ;
- Université Protestante du Congo ;
- Institut Supérieur des Techniques Appliquées ;
- Institut Supérieur du Commerce.

Mais les principaux problèmes du secteur sont :

- infrastructures scolaires vétustes et délabrées car datant, pour la plupart, de l'époque coloniale
- spoliation du patrimoine scolaire par les particuliers ;
- faible scolarisation de la population, par rapport à celle scolarisable ;
- insuffisance de l'équipement et du matériel didactique ;
- modicité des salaires des enseignants ;
- prise en charge des frais scolaires et de motivation des enseignants par les parents d'élèves, qui, bien plus sont asphyxiés par le coût prohibitif et la disparité des taux de frais selon les réseaux d'enseignement ;
- exclusion, désorientation et déperdition scolaires, surtout parmi les couches sociales les plus défavorisées ;
- programme scolaire non adapté aux réalités socioculturelles et économiques du pays ;
- conditions de travail médiocres dans les institutions supérieures et universitaires ;
- langage des sourds entre école, famille et société ;
- pratique des certaines antivaleurs par les enseignants (corruption, concussion, escroquerie...).

La ville de Kinshasa compte trois divisions urbaines de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel communément appelées Division Urbaine Kin-ouest, Kin-Est et Kin-Centre.

- *Autres informations utiles*

Habitat

Il est à remarquer ces derniers temps dans la ville province de Kinshasa, une sorte de boum immobilier. Il pousse de nouvelles bâtisses en matériaux durables et semi-durables. Mais dans les périphéries, le problème d'habitat se pose toujours avec acuité pour les ménages les plus démunis.

La vétusté de certains coins, qui ont été construits depuis longtemps, se fait aussi remarquer. Les communes dites vieilles (anciennes) présentent un style d'habitat vétuste et inconfortable, faute d'entretien et/ou des moyens pour renouveler les constructions.

Régime foncier

En matière foncière au Congo, l'appropriation privative du sol a été abolie suite à une option du Bureau Politique du MPR/Parti-Etat en 1973. Cette mesure stipulait que toute l'étendue des terres congolaises était une propriété exclusive de l'Etat. Le code foncier en cette matière est régi par la loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés. Cette loi a subi quelques modifications par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 et qui met une rupture avec le régime légal des terres de l'époque coloniale. Ce qui entraîne que le droit de propriété ne porte plus sur les immeubles par nature que sont les sols et les mines. Actuellement il existe deux types de domaines fonciers de l'Etat à savoir le domaine foncier public et le domaine foncier privé.

Le domaine foncier public de l'Etat est constitué de toutes les terres qui sont affectées à un usage public. Elles sont inconcessibles tant qu'elles ne sont pas régulièrement désaffectées. Les terres qui font partie de ce domaine sont régies par des dispositions particulières relatives aux biens affectés à un usage public.

Le domaine privé quant à lui, comporte toutes les autres terres et sont régies par la loi susmentionnée. Elles peuvent faire l'objet d'une concession ordinaire, d'une concession perpétuelle ou d'une servitude foncière. Il est à noter que la conversion d'une concession ordinaire perpétuelle n'est peut être possible qu'en faveur des congolais notamment personnes physiques.

La Ville-Province de Kinshasa est régie par deux modes de gestion foncière, domaniale et de concession. Le mode domanial concerne les terres dont l'Etat gère directement ou par délégation des

organismes publics ou privés. Pour les localités érigées en circonscriptions urbaines, le Président de la République ou son délégué fait dresser un plan parcellaire des terrains à lotir. Ceci est aussi appliqué aux terres des Communes rurales de la Ville-Province de Kinshasa. Pour ce faire, la gestion de propriété coutumière pour les terres des Communes rurales et semi-rurales de la Ville-Province de Kinshasa est déclarée nulle par la loi précitée.

Signalons tout de même que malgré cette loi, les Chefs Coutumiers desdites localités et Communes croient toujours détenir le pouvoir d'appropriation de ces terres. Toutefois, sans préjudice des dispositions relatives à la concession perpétuelle, le mode de concession n'est consenti que pour un terme maximum de 25 ans, renouvelable dans des conditions spécifiques à chaque droit. En plus, les particuliers n'y ont que des droits de jouissance essentiellement dynamique et fonctionnelle. Les concessions sont consenties à titre gratuit ou onéreux. Leurs validités sont subordonnées à la mise en valeur et sont assorties de garanties telles qu'elles permettent un accès facile au crédit.

Environnement :

En effet, le secteur de l'Environnement est confronté à plusieurs défis notamment la pollution due à la mauvaise gestion des déchets, le non-respect des normes environnementales, la dégradation des terres...

Dans le secteur environnemental, il est observé un phénomène à savoir les perturbations climatiques consécutives au déboisement dans les périphéries de la ville et dans ses zones d'approvisionnement principalement relevé autour de grands centres urbains et autres du pays. Une grande partie de bois est coupée pour de raisons de chauffage ou de construction. Cette situation entraîne non seulement l'appauvrissement et la dégradation des sols mais aussi la disparition des espèces végétales et animales des alentours de Kinshasa.

7. Province du Nord-Kivu

- *Localisation*

La Province du Nord-Kivu est située à cheval sur l'Equateur. Elle est comprise entre 0° 58' de latitude Nord et 02° 03' de latitude Sud et entre 27° 14' de longitude Ouest et 29° 58' de longitude Est. Elle est limitée à l'Est par les Républiques de l'Ouganda et du Rwanda (Sud-est), au Nord et à l'Ouest par la Province Orientale, au Sud-ouest par la Province du Maniema et au Sud par la Province du Sud-Kivu. Sa superficie est de 59.631 Km², soit environ 2,5 % de l'étendue du territoire national. Le Chef-lieu de la province est Goma.

- *Subdivision administrative*

Sur le plan administratif, la Province du Nord- Kivu est subdivisée en 6 Territoires, 3 Villes, 10 Communes, 17 Collectivités dont 10 Chefferies et 7 Secteurs), 97 Groupements, 5 Cités, 5.178 Villages. La densité la plus faible dans la Province s'observe dans la collectivité de Bapere en Territoire de Lubero, suivie de la collectivité Wanianga en territoire de Walikale. Les dimensions des localités à Beni, Rutshuru, Masisi sont presque les mêmes, mais avec des densités différentes en population. A Lubero, c'est le double des autres, mais la moitié de WALIKALE. Les plus petits villages se rencontrent à NYIRAGONGO et les plus grands physiquement à WALIKALE.

- *Milieu biophysique*

Rélief

Le relief du Nord- Kivu est très accidenté. L'altitude varie de moins de 800 m à plus de 2.500 m. certains sommets atteignent plus de 5.000 m. Ce relief est formé des plaines, des plateaux et des chaînes de montagne. Les plaines alluviales s'étendent du Nord au Sud du Lac Edouard. Il s'agit, respectivement, des plaines alluviales de la Semliki et des Rwindi- Rutshuru. Les Rives occidentales du Lac Edouard se heurtent à un escarpement abrupt, dont le prolongement vers le Sud, en bordure de la plaine des Rwindi-Rutshuru est connu sous le nom d'escarpement de Kabasha.

La plaine alluviale de la Semliki est resserrée entre le prolongement septentrional de l'escarpement riverain du lac Edouard à l'Ouest, et l'imposant massif de Ruwenzori (5.119 m) à l'Est. La plaine des Rwindi- Rutshuru se relève doucement, mais très régulièrement vers le Sud, où elle se heurte aux champs de lave qui la relaient vers le massif de Virunga, et particulièrement vers le groupe des volcans actifs dominés par le Nyamulagira (3.056 m) et le Nyiragongo (3.470 m).

Climat

L'hétérogénéité du relief amène une grande variété de climats. D'une manière générale, on observe une corrélation étroite entre l'altitude et la température moyenne. En dessous de 1.000 m, cette température est voisine de 23° C. A 1.500 m, on enregistre quelques 19° C et à 2.000 m, 15° C environ. La pluviométrie moyenne varie entre 1.000 mm et 2.000 mm. Les précipitations mensuelles les plus faibles sont enregistrées entre janvier et février et entre juillet et août. Quatre saisons caractérisent le climat du Nord- Kivu : deux saisons humides et deux saisons sèches. La première saison humide se situe entre mi-août et mi-janvier et la deuxième va pratiquement de mi-février à mi-juillet. Quant aux deux saisons sèches, elles sont très courtes. La première est observée entre mi-janvier et mi-février et la seconde entre mi-juillet et mi-août.

Sols

Le climat d'altitude et le relief confèrent aux sols du Nord- Kivu une certaine complexité. On pourrait néanmoins diviser les sols du Nord- Kivu en trois grandes classes : Les sols volcaniques récents : provenant des coulées de lave de volcans. Les coulées récentes ne permettent pas encore à l'agriculture de s'y installer ; Tandis que dans les coulées plus anciennes, la lave est particulièrement décomposée et forme un sol parfois encore superficiel mais très fertile. Ces sols se retrouvent entre Goma et Rutshuru. Les sols des plaines alluviales : ces sols se retrouvent dans les plaines de la Semliki et proviennent des dépôts lacustres, de la rivière Semliki et de ses affluents. Les sols des roches anciennes : ces sols sont très profonds et riches en humus. Ils sont assez argileux et peu compacts et disposent, en surface, d'une importante réserve de matières organiques.

Végétation

Les principaux types de végétation de la Province du Nord- Kivu sont :

- Les savanes dominantes dans les plaines alluviales de la Semliki et de la Rutshuru.
- Les formations climatiques sclérophiles arbusives et forestières dans la plaine des laves au Nord du Lac Kivu.
- Les forêts ombrophiles de montagnes : sont observées essentiellement dans les massifs de Ruwenzori et Virunga. Ces forêts sont hétérogènes.
- Forêt équatoriale dans les Territoires de Lubero, Masisi, Walikale et Beni.

Hydrographie

L'hydrographie du Nord- Kivu est dominée par l'existence de deux grands lacs à savoir lac Edouard et lac Kivu. Le lac Edouard : il a une superficie de 2.150 Km² dont 1.630 Km² pour la partie congolaise, avec une profondeur moyenne de 30 m. ce lac est très poissonneux et constitue une source importante de revenus pour les familles riveraines. Le lac Kivu : il est le plus haut de l'Afrique centrale parce qu'il se trouve pittoresquement situé à 1.460 m d'altitude dans la fosse limitée par les hauts volcans des

Virunga. Sa superficie est de 2.700 Km² pour la partie congolaise avec une profondeur moyenne de 285 m. Contrairement au lac Edouard, le lac Kivu est peu poissonneux.

Les lacs Mokotos : il s'agit de quatre lacs dénommés respectivement Ndalaha, Lukulu, Mbalukia et Mbila. Ensemble, ils couvrent une superficie de 86 Km² et sont situés à côté du monastère du même nom, en chefferie de Bashali, Territoire de Masisi. Le réseau hydrographique comprend aussi les rivières suivantes : Rutshuru, Rwindi, Semliki, Osso et Lowa.

- *Caractéristiques socio-culturelles*

La dispersion des Bandes Armées incontrôlées dans toute la Province a provoqué un grand mouvement de la population de l'intérieur vers les grands centres. Les Territoires de RUTSHURU, MASISI et WALIKALE sont les plus touchés dans la province du Nord-Kivu. La population en charge (inactive) entre 0 et 18 ans et celle âgée de plus de 55 ans, celle-ci représente 62,9% du total des effectifs. Ainsi, il n'y a 37,1% de personnes qui ont la charge de tout le monde au niveau de la satisfaction des besoins vitaux et socio-économiques de la collectivité. Il faut également souligner la population à l'âge préscolaire : 20,52%.

La plupart des immigrants dans le Nord-Kivu proviennent de l'Est de l'Afrique, notamment du Rwanda et du Burundi et ceci depuis 1927. En raison de difficultés foncières dans lesdits pays, ces immigrants se dirigent dans les zones où se trouvent implantés leurs congénères, notamment RUTSHURU, MASISI, WALIKALE et GOMA. Jusqu'en 1955 où l'on a stoppé l'immigration à partir du Rwanda au moins 170.000 personnes étaient déjà implantées, au lieu de 60.000 initialement prévues par le colonisateur. Ce mouvement se poursuit et en 1989 le résultat du recensement administratif a relevé une population de 448.391 immigrés contre 2.135.434 autochtones soit 17%. En 1994 on est passé à 548.342 contre 2.627.437 nationaux, soit 17,26% de la population totale.

L'afflux des réfugiés Rwandais en Juillet 1994 aurait encore quadruplé ces effectifs, car les estimations des réfugiés à cette époque étaient au-delà d'un million des réfugiés. Au niveau des échanges migratoires inter-régionaux, les résultats du recensement scientifique 1984 ont montré que c'est surtout les populations du Kasai Oriental qui déferlaient dans l'ancien Kivu. Et aujourd'hui pour le Nord-Kivu, ce sont toujours les mêmes Kasaiens avec les Bashi du Sud-Kivu, les Banyarwanda du Rwanda et les gens de Maniema.

- *Structure de la société*

La société est structurée d'une manière traditionnelle avec le pouvoir coutumier qui s'organise au niveau de la Collectivité Chefferie ainsi que d'une manière moderne avec les structures politico-administratives. La Collectivité Chefferie est dirigée par le MWAMI (qui est souvent le chef de la tribu) dont le pouvoir se transmet par filiation directe ou sanguine selon les traditions établies par la coutume. C'est le cas des Collectivités- Chefferies de BAKUMU dans le Territoire de Nyiragongo, Chefferie des TALINGA, PIRI dans le Territoire de Beni, SWAGHA, TANGI dans le Territoire de Lubero, BAHUNDE dans le Territoire de Masisi.

Le Mwami est secondé, entouré et conseillé par les notables qui constituent une cour des Sages. Il est le gardien et le dépositaire des traditions de la Collectivité. D'une manière moderne, la société a aussi des structures politico- administratives. Ces structures se retrouvent dans les agglomérations urbaines comme la Ville de Goma, les grands centres et dans les Collectivités Secteurs de la Province du Nord-Kivu. Il existe dans les populations autochtones de la Province du Nord-Kivu des Pypmoïdes, des Bantous et des Nilotiques. La race pygmoïde comprend les MBUTE qui occupent la partie forestière du Nord-Kivu où ils pratiquent la chasse et la cueillette dans le cadre d'une vie de nomadisme. On les retrouve dans les Territoires de Masisi, Beni, Rutshuru et Lubero. Leur mode de vie est en recul à cause de la destruction de l'habitat naturel (forêt) et aussi de l'influence de tribus bantoues voisines.

Les PIRI (Territoire de Beni) sont plus réceptifs à cette évolution car on rencontre de plus en plus d'agriculteurs parmi eux. Les Bantous constituent la majorité de la population autochtone du Nord-Kivu. Ils sont essentiellement des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et artisans. Ils sont présents dans tous les Territoires et Communes de la Province. Les Nilotiques, essentiellement composés des Tutsi, sont éleveurs et artisans dont l'aire d'occupation s'étend dans la Ville de Goma, les Territoires de Rutshuru et Masisi.

- *Minorités ethniques*

Les Ethnies MBOBA, TALINGA, TEMBO et MBUTE compte tenu de leur importance démographique, regroupent un pourcentage faible de la population autochtone. Et par conséquent peuvent être considérées comme des groupes ethniques minoritaires dans la Province.

- *Le régime foncier*

Le régime foncier au Nord-Kivu reste encore du type féodal. La gestion des terres, pour une meilleure productivité agricole et animale, et la détermination des réserves forestières exigent une réforme agraire qui définirait les limites du pouvoir des chefs coutumiers et des notables sur les terres non domaniales; pour ainsi dire appliquer la loi foncière. Etant donné que c'est un problème d'ordre culturel, il faut des études approfondies en vue d'envisager à juste titre les meilleures stratégies de vulgariser la loi foncière auprès des Notables en faveur des populations et l'expansion de l'agriculture, de l'élevage et de la conservation de la forêt.

L'impact des études est très certain pour la modernisation de l'agriculture, de l'élevage et pour la promotion du tourisme pour certains sites et l'aménagement de nouvelles aires de peuplement.

- ✦ *Avant la colonisation*

La terre était une propriété collective. Il n'y avait pas d'hommes et de femmes sans terre, ni de propriétés foncières; la terre appartenait à tous. Par la suite avec l'accroissement démographique, les agriculteurs ont émigré vers les terres encore libres sur lesquelles les premiers venus devenaient automatiquement propriétaires.

- ✦ *Après l'indépendance.*

Six ans après l'indépendance, le 7 juin 1966, BAKAJIKA introduit une loi portant son nom «Loi BAKAJIKA» pour essayer de ramener le régime des terres de la République au système agraire qui faisait des terres une propriété collective dont le gestionnaire est l'Etat. Aujourd'hui, nous assistons à une situation en l'envers; retour anarchique à la coutume. Ceci a entraîné la destruction méchante des anciennes réserves forestières, des forêts naturelles et des parcs. L'exode rurale engendre la promiscuité dans nos Cités et Villes : beni, Lubero, Kayna, Kirumba et Kanyabayonga. Vu ce qui précède, si une réforme agraire judiciaire et énergique n'est pas entreprise le plus rapidement possible, le risque d'un mouvement comme celui en cours au Zimbabwe est très grand dans un avenir très proche. Le pouvoir coutumier reste interpellé. Car, en effet, il n'existe pas de chef coutumier sans terres et sans hommes.

- ✦ *Régime alimentaire*

Les habitudes alimentaires sont presque les mêmes pour tous les habitants du Nord-Kivu en ce sens qu'ils consomment les mêmes aliments mais dans les proportions différentes suivant les catégories sociales. Les aliments de base sont constitués de farine de manioc, de pommes de terre, de patates douces, du maïs, du riz. Ces aliments sont accompagnés par le haricot, les légumes, les poissons, la viande. Une ration alimentaire est un paramètre dynamique dans l'espace et dans le temps. Elle est fonction des habitudes alimentaires qui varient selon les ethnies et les couches sociales de la population. Elles subissent l'influence des revenus personnels, des composantes du marché et donc des prix selon le niveau de l'offre et de la demande.

✦ Agriculture

Le secteur traditionnel est caractérisé par l'insuffisance des superficies, d'intrants agricoles, de paysanne, main d'œuvre. Il constitue la totalité de l'agriculture

MANIOC

Est un des aliments de base de la population du Nord-Kivu. La culture du manioc est très préférée par les paysans et n'est pas très exigeante et constitue un aliment de réserve. La pâte de manioc ou Ugali ainsi que ses feuilles constituent les légumes « Sombe » sont réguliers à chaque repas de beaucoup de ménages au Nord- Kivu. La culture de manioc est attaquée par la mosaïque et est cultivée sur toute l'étendue de la Province. Il faudra un programme de multiplication et de diffusion des boutures saines de manioc résistantes à la mosaïque.

MAIS

La culture souvent en association avec le manioc, arachide, haricot est cultivée sur toute l'étendue de la Province. Le maïs constitue un aliment de base et consommé sous forme de la pâte, épis ou bouilli. On l'utilise comme matière première dans la préparation de l'alcool traditionnel « LOTOKO » et de la bière « MANDRAKWA ».

HARICOT

Est la légumineuse cultivée sur toute l'étendue de la Province du Nord-Kivu. La dégénérescence de certaines variétés est une contrainte majeure.

RIZ PADDY

Est cultivé principalement pour disposer des variétés précoces et les vulgariser dans les milieux de production. à Walikale – Rutshuru et Beni et ne constitue pas un aliment de base.

ARACHIDE

Est pratiquée en milieu paysan en association avec le maïs, elle est cultivée sur toute l'étendue de la Province. Elle est consommée fraîche, bouillie ou grillée. Les territoires productifs de l'arachide sont Beni – Rutshuru. L'arachide est commercialisée en coque dans les grands centres urbains.

BANANE

Est l'aliment de base de toutes les tribus et est cultivée sur toute l'étendue de la Province avec plusieurs variétés : Banane plantain, banane douce ou « Bisamunyu », banane fruit destinées toutes pour la commercialisation alimentaire. La variété amère est destinée à la fabrication de la bière de banane « le KASIKISI ». Le surplus de la production est commercialisé dans les centres urbains et les pays limitrophes Uganda et le Rwanda.

PATATE DOUCE

Est parmi les aliments de base cultivée sur toute l'étendue de la Province. C'est une culture de substitution à celle du manioc attaquée par la mosaïque.

POMME DE TERRE

Est la culture du climat tempéré de haute altitude. Le territoire de Lubero en est le plus grand producteur suivi du territoire de Nyiragongo. La plus grande quantité commercialisée est acheminée vers les grands centres de consommation : Kinshasa – Kisangani – Mbuji-Mayio, etc. Les variétés les plus cultivées sont Mabouro et Gahinga en provenance du Rwanda.

LES LEGUMES

Les principaux légumes sont : Choux de chine, les choux rouges, les poireaux, les oignons, les aubergines, les concombres, les carottes, les tomates, les salades, etc. Les territoires les plus maraîchers sont : Lubero et Nyiragongo, les sols, le climat, le relief y sont favorables.

La production maraîchère est très croissante et commercialisée dans les grands centres de la Province et du Pays. Les légumes sont périssables par manque d'équipement de stockage et conditionnement. L'augmentation de la production exige de bonnes semences, des pesticides, des fertilisants, des équipements de conservation et bon circuit de commercialisation.

LES FRUITS

Sont les ananas, avocats, mangues, les maracuja, la papaye, les fraises, goyaves, citrons, ... La production des fruits de la Province est mal connue car les superficies emblavées ne sont pas déterminées.

Les cultures industrielles prioritaires

Les sols, relief et climat de la Province sont favorables au développement des cultures industrielles d'exploitation : Café Arabiaca, Café Robusta, le thé, la papaine, le palmier à huile, le quinquina, le tabac, la canne à sucre, etc. La Province du Nord-Kivu tient le monopole de la production du thé et fut la 3^e productrice après la Province Orientale et l'Equateur.

CAFE

2 types : Café Arabica et Café Robusta.

En secteur traditionnel, la superficie moyenne par paysan est de 60 ares tandis que dans le secteur moderne, la superficie moyenne est de 50 Ha. La commercialisation du café à l'exportation est supervisée par l'Office National du Café (ONC) secteurs de Beni et Goma dont les infrastructures ont été calcinées et détruites par l'éruption volcanique du 17 janvier 2002.

THE

Est cultivé et adapté en milieu d'altitude à climat tempéré. Il se cultive en milieu traditionnel (exploitation paysanne) et en milieu moderne (Sociétés privées). Les zones de production du thé sont Mweso et Butuhe. La grande partie de la production est exploitée à l'étranger. Actuellement, le complexe théicole de Butuhe est fermé à cause de l'insécurité.

PALMIER A HUILE

Les territoires producteurs sont Walikale – Beni – Rutshuru. La production de l'huile de palme est consommée par la population locale et une autre partie est commercialisée par les grands cantres du pays et pays limitrophes. Les noix de palme sont utilisées pour la fabrication artisanale du savon.

PAPAYER

Est cultivé en territoire de Beni pour la production de la papaine exportée à l'étranger par la Société ENRA de Beni. Les achats de la papaine sont irréguliers car la chute des prix sur le marché international d'où la baisse de production.

Elevage

La Province du Nord-Kivu est favorable à l'élevage. On y pratique 2 types d'élevage : L'élevage traditionnel : est exercé par petits éleveurs ayant un nombre réduit de bovins ou nomadisme avec la race Ankole rustique et résistante aux maladies. L'élevage moderne ou élevage organisé : est constitué par les fermes de 200 têtes de bovins pratiquant l'insémination artificielle pour l'amélioration du bétail ou en croisement les races locales Ankole avec les races exotiques.

La pêche

La Province du Nord-Kivu comprend des lacs, des rivières poissonneuses pour la pratique de la pêche. Le lac Edouard est poissonneux avec une production annuelle estimée à 15.000 Tonnes. Les principales espèces des poissons sont : Tilapia : 60% des ressources halieutiques. Bagrus : 10% des ressources halieutiques. Clarias : 10% des ressources halieutiques. Autres espèces : 20% des ressources halieutiques.

Le lac Kivu est peu poissonneux. Les espèces recensées sont : Limnothrissa moidon ou SAMBAZA : 90% Autres espèces : 10%.

Les lacs MOKOTO avec 86 Km² Sont NDAHALA – LUKULU – MBALIKIRA – MBITA tous situés en territoire de Masisi. Fournissement des poissons aux populations riveraines. Aucune étude hydrobiologique

Les Rivières contiennent du poisson mais la navigation n'est pas praticable avec des ressources halieutiques non connues. Dans la province du Nord-Kivu, on pratique trois types de pêche :

- La pêche artisanale.
- La pêche semi-industrielle.
- La pêche individuelle à la ligne ou harpon à l'empoisonnement.

1. La pêche semi-industrielle : est pratiquée au niveau des pêcheries de Vitshumbi et Nyakakoma pour le territoire de Rutshuru et de Kyavinyonge pour le territoire de Beni. Elle utilise les méthodes suivantes :

- La pêche à la senne de plage
- La pêche à la senne tournante

2. La pêche artisanale : fournit la principale production du secteur de la pêche. Les méthodes de pêche artisanale sont :

- Pêche au filet dormant.
- Pêche au filet frappant.
- Embarcation non motorisée qui sont les pirogues.
- Embarcation motorisée qui sont les pirogues et moteurs hors-bord.

Les principaux centres de pêche du lac Kivu sont : KILOTSHE – BWEREMANA – NZULO – KITUKU avec une production annuelle estimée à 4.500 Tonne de poissons. Les pêcheurs se plaignent du manque d'encadrement depuis que le Service National de Développement de la Pêche (SENADEP) n'est plus opérationnel sur le lac Edouard.

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) faute des moyens financiers, matériels et humains n'assure pas correctement la surveillance du lac Edouard afin de lutter contre la pêche illégale ou prohibée.

Les forêts au Nord – Kivu

La République Démocratique du Congo regorge d'une bonne partie des forêts du bassin du Congo, le 2ème poumon du monde. Aussi, faut-il noter que les forêts en RD Congo occupent près de 52 % de la superficie nationale et 46 % des forêts du bassin du Congo.

Au Nord – Kivu, on distingue essentiellement deux types de forêts localisées sur le versant occidental des Monts Mitumba. D'abord, la forêt ombrophile de montagne située entre l'humidité atmosphérique élevée, la température moyenne relativement basse (15 – 18° C) et les brouillards fréquents. Ensuite, la forêt ombrophile ou semi - décidue équatoriale aux altitudes inférieures à 1.700 m, avec une bande de transition entre 1.700 et 1.200 m d'altitude vers la grande forêt de la cuvette centrale du Congo.

A l'Est de la Province du Nord – Kivu, sur le versant oriental des Monts Mitumba se trouvent deux autres types de forêts : la forêt sclérophylle du Graben aride et les formations sub-alpines des hautes montagnes (Rwenzori).

La province dispose de quatre parcs à savoir: le Parc National des Virunga, Parc National de Kahuzi-Biega, Parc National de Maiko,

Tourisme

Le Nord – Kivu est une province touristique par excellence de par la variété de faune et flore, mais aussi de son relief accidenté parsemé des lacs et des rivières. Il faut signaler que les routes sont dans

de dégradation totale et l'accès aux différents sites est hypothétique. Il est important de signaler que le tourisme a cessé au Nord – Kivu depuis les années 90 à cause de l'insécurité et les différentes guerres qui se sont succédé dans la Province. Ainsi les infrastructures touristiques ont cessé de fonctionner

Voies aériennes

L'aéroport International de Goma

Longueur : 3.000 m

Largeur : 45 m

Résistance : 60 T

Capacité aéroport : 300 PAY par heure.

Avec l'éruption volcanique de janvier 2002, la longueur de la piste est réduite par les laves volcaniques à environ 1800 m. Le tarmac est inaccessible aux appareils qui s'arrêtent au milieu de la piste. La Province ne dispose que d'un seul aéroport de grande dimension.

Energie

En milieu rural, l'énergie domestique est fournie en concurrence de 98 % par le bois de chauffe et les braises et 2% par le pétrole. La Ville de GOMA est alimentée en énergie électrique par le Barrage Hydroélectrique de la Ruzizi dans le Sud- Kivu.

Mines et industries

La Province du Nord-Kivu regorge d'un faible potentiel minier comparativement à celui d'autres Provinces du Pays telles que le Katanga, le Kasai ou la Province Orientale. Cependant ce potentiel n'est pas négligeable ; en effet du sous-sol du Nord-Kivu, sont extraits depuis l'époque coloniale : de la cassitérite (oxyde d'étain), de la colombo-tantalite (oxyde mixte de tantale) et de niobium anciennement appelé colombium de la wolframite, de la monazite et de l'or.

Les deux grands gisements de pyrochlore (minerai de niobium) connus en République Démocratique du Congo sont situés au Nord-Kivu : Bingo à 25 Km à l'Ouest de Beni et Lueshe à 80 Km à vol d'oiseau au Nord de Goma et qui est exploité par la SOMIKIVU depuis 1986.

En outre les eaux du Lac Kivu contiennent, à l'état dissout, près de 50 milliards de m³ de gaz méthane encore inexploités ; ce gisement est une copropriété de deux Etats : la République Démocratique du Congo et le Rwanda.

Des indices de diamant sont signalés en Territoire de Lubero (Mukene, Kinyavuyiri, Kilau, Kasisi et Kimbulu) et en Territoire de Walikale (Angoa, Amapima, Tchungu, Kasangano, Makwatima, Apiti, Tunisie/Muswane et Kabombo). D'autres indices de Platine et d'Argent et quelques pierres semi-précieuses comme la tourmaline, l'améthyste existent en plusieurs endroits dans les Territoires de Walikale et Lubero. Il convient enfin de signaler que le potentiel minier du Nord-Kivu est mal évalué faute de travaux de prospection systématique.

Au Nord-Kivu, l'exploitation artisanale du coltan a connu un boom en 2000- 2001, à la suite d'une très forte augmentation des cours du tantale sur le marché mondial. En effet, alors que ce cours était de 33-45\$/lb Ta₂O₅ en novembre 1999, il a augmenté de 60\$/lb Ta₂O₅ en Janvier 2000 pour atteindre son plus haut niveau de l'histoire à 350\$/lb Ta₂O₅ en Décembre de la même année. L'effondrement des cours du coltan a entraîné un abandon massif de l'exploitation de cette substance par les exploitants artisanaux, couramment appelés « creuseurs ».

Ainsi entre 2002 et 2003, l'activité minière artisanale au Nord-Kivu, du moins dans sa partie Sud, était réprimée. Dans l'entre-temps les cours de l'étain qui étaient au plus bas (entre 3.700 \$/tonne en Février 2002 et 5.000 \$/tonne en Août 2003) ont connu un relèvement sensible pour avoisiner 9.000 \$/tonne d'étain au milieu de l'année en cours. Un autre facteur est venu s'ajouter à cette consolidation de l'étain

au London Métal Exchange (LME) : la découverte d'une importante poche riche en cassitérite (oxyde d'étain) à Bisiye dans le Groupement Wassa en Territoire de Walikale.

Les usines rencontrées au Nord- Kivu transforment à titre essentiel des produits agricoles. On en retient notamment :

- ENRA à Beni pour l'exploitation de bois ;
 - Les usines de l'Office National du Café pour la transformation de café à Beni ;
 - CAPACO pour la transformation de la papaïne et du café à Beni ;
 - La Compagnie des Boissons du Kivu (COBKI) pour la production des boissons sucrées à Butembo
- L'entreprise ZTM à Masisi pour la production du thé ;
- La société Domaine de Katale pour le café à Rutshuru ;
 - L'usine SOTRAKI à Goma pour le café ;
 - ALPHA SHOES EST à Goma pour les produits plastiques et les meubles

Santé/Covid-19

La situation épidémiologique de Covid-19 attire l'attention de la santé publique dans cette province étant donné que les cas de Covid-19 au 30 octobre 2021 remontent à 6235 depuis le début de l'épidémie le 10 Mars 2020 comme l'indique l'INRB. Le test de Covid-19 est gratuit.

8. La Province de L'Ituri

• Situation géographique et démographique

L'Ituri est depuis 2015 une des 26 provinces de la République Démocratique du Congo à la suite de l'éclatement de la Province Orientale en 4 provinces. Avec une population estimée à 4008 en milliers d'habitants dont 1972 hommes en milliers et 2026 femmes en milliers (INS/Annuaire statistique 2020) et une densité de 64 hab./Km², il a une superficie de 65 658 km² et comme chef-lieu la ville de Bunia. Il est situé sur le versant occidental du Lac Albert.

L'Ituri est une région de hauts plateaux (800-2000 mètres) parsemée d'une grande forêt tropicale mais aussi des paysages de savane. Cette province possède une faune riche avec des espèces rares comme l'Okapi. Sa flore est également richement peuplée. On y trouve des arbres appelés Mangungu dont les feuilles sont utilisées par les pygmées Mbuti pour la construction de leurs maisons. Cette province partage des frontières nationales avec l'Ouganda et le Soudan du Sud et comprend cinq territoires administratifs, qui sont Aru (6 740 km²), Djugu (8 184 km²), Irumu (8 730 km²), Mahagi (5 221 km²) et Mambasa (36 783 km²).

• Géophysique

Climat

Le climat de l'Ituri est marqué par ses précipitations, sa température, son humidité, les vents qui y soufflent, et l'altitude de cette région. La province de l'Ituri possède trois régions aux caractéristiques climatiques distinctes à savoir une région très pluvieuse comme celle de la cuvette équatoriale, une zone intermédiaire (Bunia, Fataki...) où les précipitations diminuent pendant la saison sèche comme en zone tropicale et un territoire peu pluvieux mais alternant les deux saisons.

Les précipitations sont fonction des températures ambiantes mais aussi des vents alizés provenant du Nord et de l'Est et parfois de l'Ouest. La combinaison de ces éléments climatiques, la présence du lac Albert et des monts Bleus et sa proximité de l'équateur permettent d'affirmer que l'Ituri jouit d'un climat équatorial dont on distingue :

- Le climat tropical humide d'altitude, il occupe la majorité de l'Ituri dont l'altitude varie entre 1.200 et 2.200 m. Les précipitations annuelles de l'ordre de 1.200 et 1.800 mm et de température annuelle variant entre 15° et 25°c. La savane des hauts plateaux fait de l'Ituri une région à vocation agro-pastorale.
- Le climat tropical domine la plaine du lac Albert à cause de son altitude se situant à 619 m. La température s'y trouve élevée avec un sol sablonneux, une végétation herbeuse clairsemée d'acacias. La végétation correspondant à une savane d'Albizzia fortement menacée par les éleveurs et agriculteurs qui envahissent l'espace.

Les particularités climatiques renforcent la répartition de l'élevage bovin. En effet, les bovidés importés de l'Ituri s'acclimatent bien dans les régions à climat d'altitude (Mahagi, Djugu).

Relief et sol

L'Ituri comprend une gamme variée de types de sols offrant des possibilités de pratiquer plusieurs sortes de cultures. On y trouve des ferrasols et des ferrisols provenant des assises non différenciées (comme les granites, schistes et basaltes), des kaolisols à horizons sombres, des terres noires tropicales sur alluvions et aussi des sols bruns tropicaux sur alluvions. D'une façon plus générale, l'Ituri semble être bien dotée en matière de sols.

Hydrographie

L'Ituri partage ses eaux à la fois avec le bassin du fleuve Nil et le bassin du fleuve Congo. La rivière Ituri qui prend sa source dans le territoire d'Aru, a une direction générale Nord-Sud jusqu'à Irumu où elle change la direction de l'Est à l'Ouest. Après sa confluence avec Nepoko, la rivière Ituri prend le nom d'Aruwimi. En général, l'Ituri est une région bien drainée, offrant une alimentation hydrique suffisante à la population pratiquant les activités agrosylvo-pastorales malgré les vicissitudes climatiques.

- *Situation sociodémographique*

Population et activités

Au cours des grandes migrations, l'Ituri a servi aux divers peuples africains de zone de passage du Nord vers le Sud, ceux-ci se dirigeant soit dans la forêt équatoriale, soit vers les savanes et montagnes. Ces migrations ont permis à l'Ituri de voir des peuples d'origines et de cultures diverses s'implanter sur son territoire. Ceci est remarquable par la diversité de ses groupes ethniques. L'Ituri apparaît comme un carrefour des populations congolaises. En effet, on y rencontre : -Les Pygmées, -Les Bantous, -Les Nilotiques, -Les Soudanais

Infrastructure de base

Concernant les infrastructures routières, le réseau ne comporte pratiquement aucune route bitumée. Et les routes en terre, de la route nationale à la simple piste, sont, soit pas entretenues, soit mal entretenues. Ce qui fait qu'à chaque saison des pluies le réseau routier est coupé. Ce qui a une incidence considérable sur le coût des marchandises, au détriment de la population.

- *Routes*

Territoire d'Aru

Le territoire d'Aru n'a pas de route asphaltée et n'est pas traversé par une Route Nationale mais a plutôt des routes d'intérêt provincial.

Avec 511 km de longueur sur la RN°26, le tronçon Aru-Watsa-Isiro relie les provinces de l'Ituri (Aru) et du Haut-Uélé (territoires de Watsa et Rungu). Son état se répartit de la manière suivante : un segment d'environ 180 km en bon état jusqu'à Durba ; un segment détérioré de 15 km entre Durba et Watsa.

Le tronçon Aru-Durba est régulièrement entretenu par la compagnie minière **Kibali Gold Mine** qui l'utilise pour acheminer ses divers matériels importés en passant par la frontière ougando-congolaise de Vurra.

Les routes d'intérêt provincial mesurent environ 408 km dans l'ensemble du territoire. Leur entretien se fait de la manière suivante :

- L'axe Aru-Ariwara (45 km) est en pleine réhabilitation par l'entreprise Bomoko sous financement du gouvernement provincial ;
- L'axe Ofoo-Bholi est entretenu par Kibali Gold Mines ;
- L'axe Aru-Kerekere est entretenu par le gouvernement provincial.

Cependant, l'axe Aru-Kengezi-Base nécessite une réhabilitation tout comme l'axe Aru-Nzinzi. L'accessibilité par voie aérienne est assurée par un aéroport en état, avec une fréquence de 20 passagers en moyenne mensuelle.

Territoire de Djugu

Le territoire de Djugu est traversé par la RN27 avec une longueur de 100 Km en terre, dont 20 Km en état moyennement praticable et 80 Km en mauvais état. Il compte également une route provinciale en terre long de 82 km ainsi qu'un nombre important de routes de dessertes agricoles et d'intérêt local estimées à plus de 1150 Km, toutes en mauvais état. Les ponts qui sont jetés sur la RN27 et la route provinciale sont métalliques et quelques-uns en planches de bois.

Le territoire de Djugu est relié par l'Uganda via le lac Albert dans l'entièreté de sa partie Est. Le trafic se fait généralement par les pirogues motorisées et baleinières et assure le lien entre Tchomia et Toroko en Uganda. Djugu ne dispose pas d'aéroport à proprement dit. Il compte deux pistes privées appartenant aux missionnaires protestants (à Rethy) et à la société SOKIMO (à Mongbwalu). Ces deux pistes ne sont plus à l'état fonctionnel. Au total 792 km de route sont identifiés dans le territoire dont 202 km sont à intérêt national : la RN4 avec 103 km (tronçon Luna-Komanda-Mungamba dont 3 km asphaltés) et la RN27 avec 99 km (tronçon Central-Bunia-Komanda). Elles sont en bon état actuellement.

Territoire d'Irumu

Le territoire d'Irumu dispose de quatre principales voies d'entrée et de sortie dont routière et lacustre. Par voie aérienne, il reçoit les visiteurs de Goma, Kisangani, Beni et d'autres coins du pays. Le territoire dispose également des rivières le traversant dont la navigabilité est possible et qui le relie à quelques villages voisins. Cependant, on peut aussi accéder à ce territoire via le lac Albert.

Le territoire d'Irumu dispose par ailleurs de quelques pistes d'aviation appartenant à la communauté évangélique de Nyankunde (notamment la piste de Tchabi, de Nyankunde opérationnelles pour les petits porteurs) et la piste de Boga appartenant à l'entreprise TOTAL en pleins travaux d'études sismiques. Les routes y sont en bon état car entretenues par le gouvernement provincial, la Monusco et le Foner.

Territoire de Mahagi

Le territoire de Mahagi compte 144 km de route nationale en terre dont 55 km en moyen état et 89 km en mauvais état. La route provinciale est distante de 97 km.

Le Gouvernement provincial (avec l'appui du FONER) réalise un projet de la réhabilitation de la route Ngote-Djallasiga-Aru.

Territoire de Mambasa

Le territoire de Mambasa est accessible par voie routière. La RN4 traverse ce territoire sur une route de 392 km en terre et en très bon état. Il n'y a pas des routes asphaltées sur les 504 km des routes

provinciales, dont 22 km en bon état et 450 km en mauvais état. Le territoire n'a pas d'aéroports, mais il compte six pistes d'atterrissage à des endroits différents. Les trafics y sont occasionnels.

Voie aérienne

La Province de l'Ituri dispose d'un aéroport national à Bunia et plusieurs aérodromes dans les chefs-lieux des territoires.

Téléphone et internet

La Province de l'Ituri est couverte par plusieurs opérateurs téléphoniques et les provider d'internet, entre autres : Orange, Vodacom, Airtel, etc.

Télévision et radiodiffusion

Plusieurs stations des radios communautaires émettent dans la province d'Ituri, en dehors de la télévision et la radio nationale (RTNC).

- *Santé/Covid-19*

Etablissements de soins (hôpitaux, centre de santé, dispensaires) en nombre largement insuffisants, avec peu de médicaments disponibles, et du personnel insuffisamment formé, et sous-rémunéré. Au niveau sanitaire il faut également noter que très peu d'habitants ont accès à une eau de bonne qualité. En campagne, les ouvrages de captage de source ont tous été détruits par les belligérants, pour « punir » la population, et dans les agglomérations il n'y a pratiquement aucun réseau de distribution d'eau potable en état.

La situation épidémiologique de Covid-19 dans l'Ituri est de 1.126 cas depuis le début de l'épidémie le 10 mars 2020 selon l'IRNB, actuellement une stabilité s'installe et la ville de Bunia dispose d'un laboratoire sous la supervision de l'INRB.

- *Situation économique*

Le **territoire d'Aru** est une entité à vocation fortement agropastorale. La population pratique une agriculture destinée avant tout à l'autoconsommation. Une autre partie de cette production est destinée au marché local et à accroître le revenu ménager. Le manioc, le maïs, le haricot, les arachides, le sorgho et le riz constituent les principaux produits de base. Le territoire d'Aru produit également de nombreux agrumes : ceux-ci sont essentiellement exportés vers l'Ouganda voisin où se trouvent les industries de transformation agroalimentaires.

Le commerce dans ce territoire est bien développé car il est frontalier à deux pays (l'Ouganda et le Soudan du Sud). Le petit commerce est pratiqué pour couvrir certains besoins primaires.

Dans le **territoire de Djugu**, les tribus Lendu, Hema, Mambisa et Ndo-okebo se donnent à l'agriculture et à l'élevage de gros et petit bétail et des oiseaux de basse-cour. Dans les secteurs de Walendu Pitsi, Walendu Tatsi ainsi que dans les chefferies de Bahema Nord et de Bahema Banywagi, les populations riveraines du lac Albert pratiquent la pêche. Les Nyali et les Bendi des régions occidentales forestières (Mongbwalu, Lisey, Kilo, Kobu,...) pratiquent les activités aurifères tandis que les pygmées s'occupent de la chasse et de la cueillette.

L'activité économique dans le **territoire d'Irumu** est tenue en général par des grossistes et des détaillants des produits manufacturés, le plus souvent achetés dans les villes notamment de Bunia ou de Butembo. Ces opérateurs économiques sont également de grands cultivateurs du territoire. Ces derniers sont catégorisés par un chiffre d'affaires qui varie entre 5000 et 15000\$.

La majorité des PME sont beaucoup plus dans la vente dans le commerce générale des produits d'importation. Les PMI sont très peu développées en dehors de l'usinage manuel d'huile de palme à faible impact dans la partie forestière du territoire. Celui-ci sert les ménages à raffiner leurs palmiers à huile pour la consommation locale.

De par la nature du sol et la vigueur de sa population, le **territoire de Mahagi** jouit d'une vocation agricole incontestable. L'agriculture est vivrière et d'autres cultures sont exportées en Ouganda comme le café, le coton, le tabac. La pêche reste une des activités principales de la population de Mahagi bien que pratiquée de manière rudimentaire non industrialisée sans les intrants appropriés. L'élevage domestique se pratique essentiellement de façon non structurée.

Le territoire de Mambasa compte deux grandes sociétés minières (la chinoise LONCOR et la canadienne KILO-GOLD). En dehors de ces dernières, les activités minières sont pratiquées par des jeunes sans emplois qui se donnent à l'exploitation artisanale des matières précieuses (or, diamant), du bois, au commerce ambulant et aux travaux champêtres pour survivre. Ils exercent font des petits commerces utilisant comme document juridique la Patente, document délivré par la DGRPI.

9. La Province du Kasai

- *Localisation*

Le Kasai est depuis 2015 une Province de la République Démocratique du Congo à la suite de l'éclatement de l'ancienne Province du Kasai Occidental Il se situe au centre du pays sur la Rivière Kasai. La Province est divisée en une Ville (Tshikapa) et cinq Territoires : Dekese, Ilebo, Kamonia, Luebo et Mweka. Les Coordonnées GPS sont : 5° 21' 00" Sud, 21° 25' 00" Est. Elle a une superficie e 95 631 km². On notera une forte densité urbaine qui est de 2 251 habitants au km² pour la Ville de Tshikapa à cause de l'attrait de l'exploitation du diamant.

- *Délimitation de la province*

Située au Centre-Ouest du pays, elle est limitrophe de six Provinces congolaises (Mai-Ndombe, Tshuapa et Sankuru au Nord, Kasai-Central à l'Est, à l'Ouest le Kwilu et au Sud la Province du Kwango et d'une Province angolaise. Elle dispose d'une ville et de 5 territoires dont : Ilebo, Luebo, Mweka, Dekese, Kamonia et de 18 secteurs.

- *Situation démographique et socioéconomique*

Caractéristiques démographiques

La province du Kasai a une superficie de 59 111 km² et une population estimée à 3 165 en milliers d'habitants dont 1 558 en milliers d'hommes et 1 607 en milliers de femmes.

Ethnies

Plusieurs groupes ethniques sont dénombrés dans le grand territoire de la région du Kasai. On y rencontre des groupes ethniques dont les plus importants sont Luba, Lulua en pleine évolution comme les Babindi, Bakwa-Mputu, Bambole, Bakete, Basha, Bankutshu, les Luntu, Kuba, Kanintshina, les Leele (Bashilele), Lunda, Ndengese, Ohindo, Pende, Salampasu, Songe, Tchokwe et Tetela. Certains

de ces groupes sont à cheval avec les autres provinces voisines notamment le Kasai central, le Kwilu, ainsi qu'avec l'Angola.

Langues parlées : le Tshiluba, le lingala, le Kikongo, le Français sont des langues parlées dans la Province du Kasai. La langue Tshiluba domine les autres langues nationales.

Les principales aires culturelles et linguistiques dénombrées dans l'espace du Kasai sont : la culture Kuba, la culture Luba-Kasai, la culture Bas-Kasai, la culture Mongo Sud-Ouest, la culture Lunda, la culture Songye et la culture Pende. D'après les informations récoltées, la Province du Kasai n'a pas de populations autochtones.

Violences Basées sur le Genre (VBG)

La Province du Kasai située dans le grand Kasai n'a pas été épargnée des affres causées par les conflits armés survenus entre la milice Kamuina-Nsapu et l'armée régulière qui ont éclaté entre août 2016 et mai 2017 dans la Province du Kasai, à Kamonia, et qui ont fait plusieurs victimes, notamment : 1 779 jeunes filles mineures et femmes survivantes de violences sexuelles, 5 725 enfants non accompagnés, 2 210 enfants exploités abusivement par les milices et 4 603 Enfants Orphelins Vulnérables (EOV). Avec l'arrivée des humanitaires à Tshikapa, après la sensibilisation de la loi sur les violences sexuelles, la population a été informée sur les sanctions infligées à un auteur de violences basées sur le genre, delà, le mariage précoce est né au niveau de certaines familles où les parents donnent en mariage leurs filles mineures aux expatriés afin de gagner de l'argent. Et dès qu'il y a un problème, on taxe les expatriés d'auteur de viol sur mineures. Le slogan populaire qui rend les VBG le quotidien au niveau de la communauté : « Ici c'est comme ça », empêche les acteurs de prévention et réponse aux VBG de mener aisément les activités. Les normes culturelles conservatrices en matière du genre ainsi que les us et coutumes soulignent les causes racines des VBG et constituent encore une barrière pour le changement de comportement.

Le rapport sur l'évaluation rapide des VBG au Kasai renseigne que les services de prise en charge sont à 77 % pour la prise en charge psychosociale, 19% pour la prise en charge médicale et 22 % pour la prise en charge judiciaire. Cette participation aux activités économiques, surtout la vente en ambulatoire, expose les filles et jeunes femmes aux risques des VBG. Le mariage précoce est d'usage courant dans la Province du Kasai.

Activités principales de la population

La Province du Kasai dispose d'importantes ressources minières comme le diamant et l'or. Ainsi, l'économie de la Province est dominée par l'exploitation minière artisanale et il n'existe pas d'industrie minière. Les recettes et taxes perçues par l'activité extractive n'ont pas d'impact significatif sur la Province.

Le secteur vivrier traditionnel comprend essentiellement l'agriculture. Les cultures suivantes : maïs, manioc, haricot, arachide, riz, patate douce, pomme de terre, igname, tomate, aubergine, banane, ananas, agrumes et autres fruits. Les cultures maraîchères, source de vitamines, sont pratiquées dans les périphéries des grands centres de consommation et dans les missions tenues par les religieux notamment. Dans l'ensemble de la Province, on rencontre principalement quatre cultures industrielles, le coton, le palmier à huile, le café robusta, tous cultivés à Tshikapa.

Économie

Les principales activités sont l'agriculture de subsistance, le commerce, l'élevage, la chasse, la pêche et l'exploitation artisanale de diamant et de l'or.

Agriculture, élevage et pêche : En dépit de la réputation de diamantaire que lui confèrent la Ville et le Territoire de Tshikapa, cette Province est d'une vocation essentiellement agricole. Les 60 % de sa superficie étant constitués de terres cultivables et sa population étant à plus de 70 % agricole. Elle a

hérité de l'essentiel des bassins agricoles de l'ancienne Province du Kasai-Occidental. Ces atouts sont susceptibles d'investir cet espace en un grenier agricole de la sous-région et, améliorer sensiblement la qualité de vie de ses populations.

Les principales productions agricoles sont le maïs, le café, le manioc, l'arachide, le haricot, le riz, l'huile de palme, le millet. La femme et la jeune fille sont une main d'œuvre très participative. Quoique les jeunes filles n'étudient pas, elles sont associées à toutes les activités génératrices des revenus, surtout dans l'agriculture et la vente en ambulatoire des produits vivriers. Cette participation aux activités économiques, surtout la vente en ambulatoire, expose les filles et jeunes femmes aux risques des VBG. Le mariage précoce est d'usage courant dans la Province du Kasai.

La pêche pratiquée est de type artisanal. Les types d'élevage pratiqués sont : le gros bétail, le petit bétail et la basse-cour.

Situation sanitaire

Selon l'enquête 1-2-3, les infrastructures sanitaires sont jugées accessibles physiquement aux ménages du Kasai puisque 84,7% habitent dans un rayon de 2 km d'un Centre de Santé. Le Centre de Santé est l'infrastructure de santé la plus utilisée autant au Kasai-Central (48,2 %) que sur l'ensemble de la RDC (63,2 %). En revanche, les hôpitaux sont rarement fréquentés (8,2%). Les services de soins de santé sont très insuffisants compte tenu de l'effectif de la population : 40 hôpitaux pour toute la Province, 11,2 lits pour 100 000 habitants et 1 médecin pour 23 656 habitants alors que la norme de l'OMS est de 1 médecin pour 10 000 habitants.

Les maladies récurrentes sont la tuberculose, le paludisme, les IST et le VIH/SIDA (80,9 % des personnes ont déjà entendu parler du VIH/SIDA d'après l'enquête MICS2-2017 - 2018), etc.

Situation du COVID-19 dans la Province du Kasai

Depuis le début de la pandémie à COVID-19 en RDC, la Province du Kasai n'a pas encore franchie le seuil de 212 cas confirmés du COVID-19 à la situation du mois de novembre 2021 (Source : Incident Manager de la Riposte contre la Covid-19 et contre la Maladie à virus Ebola en RDC/INRB/novembre 2021). Des mesures barrières sont observées sur toute l'étendue de la Province.

Éducation

Le taux net de fréquentation scolaire dans la Province du Kasai est de 59 % (Enquête MICS2-Palu, RDC, 2017 – 2018). On observait vers l'année 2017, le taux de scolarisation des filles s'écarte de celui des garçons au fur et à mesure que le niveau d'instruction monte. Allant de 49,4 % en primaire, ce taux pour les filles descend à 15,9 % au secondaire puis 0,3 % au niveau supérieur. Il en est de même pour l'accès à l'éducation puisque si on compte 9 filles pour 10 garçons au primaire, ce ratio descend à 4 sur 10 au niveau secondaire pour finir à seulement une fille pour 10 garçons au niveau supérieur.

Le mariage précoce des filles est une pratique très courante dans le Kasai. Ainsi, les filles n'ont pas le même accès aux études dû à ces normes très conservatrices, ce qui souligne la phrase, « La fille n'est pas faite pour les études, mais pour le ménage ». Certains jeunes garçons préfèrent exploiter les produits miniers que de se rendre sur le banc de l'école. Le travail d'enfant est très récurrent dans le Kasai, en lieu et place des études.

Mais avec le Programme de la gratuité de l'enseignement décrété par le Gouvernement de la République cette année passée, les indicateurs de l'accès à l'éducation vont sensiblement changer vers un taux d'alphabétisation élevé. Cette gratuité a amélioré le taux des filles à l'école ce qui pourrait réduire les mariages précoces dans cette communauté.

On note aussi certaines filles qui sont abusées et de fois même sollicitées en mariage par leurs enseignants ou sont victimes de harcèlement de la part de leurs enseignants. Les parents trouvent que c'est un honneur que leur fille soit mariée, mineure qu'elle soit à son enseignant.

Infrastructures de transport

Dans cette Province, le transport est assuré principalement par un réseau routier qui comprend 1 977 km de routes d'intérêt national, 1 147 Km de routes d'intérêt provincial et 11 486 km des routes de dessertes agricoles. L'état de dégradation de ce réseau routier constitue un frein pour la mobilité des personnes et des biens dans la province.

Le Kasai est plus grande rivière rencontrée dans cette province. Elle a une longueur de 2 272 km, et de 2361 km en prenant compte la longueur depuis la source de la Munyango. Elle a aussi des affluents qui facilite le transport des biens et des personnes à savoir les rivières Fimi, Luete, Lutshima, Lubembe, Lwachimo ou Longatshimo Tshikapa.

Le délabrement des routes est souvent un risque des VBG du fait que les véhicules qui s'embourbent sont obligés de mettre plus de temps que prévu dans les villages avoisinants. Par la suite, les passagers sont logés dans la communauté, ce qui crée des risques d'EAS pour les filles qui ne fréquentent pas l'école et sont souvent à la recherche d'un revenu ou des activités économiques pour soutenir la famille. Des grossesses et mariages précoces sont alors les phénomènes très récurrents dans certains tronçons du Kasai.

Accès à l'énergie

L'accès à l'électricité pose encore d'énormes problèmes dans cette partie du pays : seulement 5,6 % des ménages ont accès à l'électricité. Ces chiffres traduisent la précarité de la vie dans la Province du Kasai. Par ailleurs, l'accès à l'énergie (combustible et technologie propre pour la cuisson de la nourriture) est de 0,2 %. Les jeunes garçons et jeunes filles font le ramassage de bois pour la survie. Par la suite, les filles sont plus exposées aux risques de VBG au cours de cette activité de ramassage.

Accès à l'eau

L'accès à l'eau potable pose encore d'énormes problèmes dans cette partie du pays 28,9 % des ménages ont accès à l'eau. Dans la Province du Kasai, le taux d'accès à l'eau potable qui sort dans des robinets est de 0,3 %. Ces chiffres traduisent la précarité de la vie dans la province du Kasai. Cette situation de pénurie d'eau expose les femmes et jeunes filles aux risques de VBG car elles sont appelées à chercher de l'eau potable. Par la suite, elles sont plus exposées aux risques de VBG, y compris l'EAS et le HS, dans la communauté lorsqu'elles se rendent à la rivière pour s'approvisionner en eau. Les jeunes délinquants leur tendent souvent des pièges pour les harceler.

Communication

Le réseau téléphonique est composé du secteur public (Postes et Télécommunications) et du secteur privé (Airtel, Vodacom et Orange). Il y a également plus d'une trentaine de radios et de télévisions locales. L'on peut citer : Radio La Promesse à Kakenge, Radio Télé Kamonia, Radio Arc-en-ciel à Kamako, et Radio Kilimanjaro, Ondes du progrès, Kasai Horizon à Tshikapa.

La plupart de femmes ne maîtrise pas comment manipuler le téléphone mobile par manque d'instructions. D'autres par contre bien qu'instruites, ne reçoivent pas l'autorisation du mari ou leur partenaire pour avoir accès. Les jeunes filles utilisent plus les téléphones mobiles que les femmes pour être à la mode dans les réseaux sociaux. Les femmes doivent obtenir l'autorisation du partenaire pour détenir un téléphone mobile

Aire protégée

La Province du Kasai n'a aucune aire protégée.

10. La Province du Kwango

- *Localisation*

La Province du Kwango est située entre les longitudes Est 16° 5' 17'' (le point le plus à l'ouest) et 19° 58' 15'' (le point le plus à l'est) et entre les latitudes Sud 4° 21' 10'' (le point le plus au nord) et 8° 5' 17'' (le point le plus au sud). Elle est limitée :

- Au nord par les districts de Mai-Ndombe et du Kwilu ;
- A l'ouest par la ville-province de Kinshasa, la province du Bas-Congo et la République d'Angola (ou la rivière Kwango) ;
- A l'est par le district du Kwilu (ou la rivière Lushiko) et la République d'Angola ;
- Au sud par la République d'Angola.

La Province du Kwango compte cinq territoires : Feshi, Kahemba, Kasongo-Lunda, Kenge et Popokabaka.

Principaux groupes ethniques, la Province compte les groupes ethniques suivants : Le Yaka, le Pelende, le Suku, le Lunda, le Holo et le Tshokwe.

- *Situation démographique et socioéconomique*

Caractéristiques démographiques

La Province du Kwango est depuis 2015 une des 26 provinces de la République Démocratique du Congo à la suite de l'éclatement de la Province de Bandundu. Avec une population de 2 416 en milliers d'hab. (Source : annuaire statistique 2020/INS) dont 1175 (en milliers) hommes et 1241 femmes (en milliers); elle a une superficie de 89 974 km² et comme chef-lieu la ville de Kenge.

- ✦ *Ethnies et tribus*

Plusieurs groupes ethniques sont dénombrés dans le grand territoire de la province du Kwango, on y rencontre dans les territoires de :

- ✦ *Territoire de Feshi*

Les Sonde au centre et à l'Est (Mukoso), les Suku à l'Ouest (Ganaketi) et les Tshokwe au sud-est, on y trouve aussi d'autres ethnies mais minoritaires, les Kweso, les Pende, les Luwa.

- ✦ *Territoire de Kahemba*

- Les Lunda
- Les Tshokwe
- Les Shinji
- Les Minungu

- ✦ *Territoire de Kasongo Lunda*

La population appartient principalement à l'ethnie Yaka, à laquelle viennent se joindre des Suku, Holo et Tchokwe.

- ✦ *Territoire de Kenge*

Il y a deux grandes tribus ; les Yaka et les Mbala. Les Yaka sont majoritaires dans le secteur de Musamba, Dinga et une partie de Pelende Nord. Alors que les Mbala sont majoritaire dans le secteur de Kolokosso.

✦ *Territoire de popokabaka*

Ici il y a 2 grandes tribus : les Yaka 95% et les Mbala 5%.

Langues parlées : le Kikongo est la langue commune à toutes les tribus, cependant, à toutes ces tribus correspondent une langue du terroir.

• *Activités principales de la population*

L'économie agropastorale : cultures vivrières, cultures industrielles et gros bétail

La Province du Kwango dans son ensemble est agropastorale, les revenus contribuent à 57 % à l'économie de la province, loin devant la pêche (8,3%) et l'élevage (13 %). Ce secteur occupe en effet aux environs 80 % de l'économie des ménages. Dans le secteur agricole dans la province, on distingue les cultures vivrières et les cultures industrielles, et au sein même de ces deux catégories, les cultures traditionnelles et les cultures modernes.

Les structures sociales, l'absence d'infrastructures et le manque de capitaux constituent autant d'entraves au développement d'un secteur dit moderne.

Économie

Les principales activités économiques sont : l'agriculture, le commerce, l'élevage, la chasse, et l'exploitation artisanale de diamant. En dépit de la réputation de l'exploitation diamantifère, la Province du Kwango est d'une vocation essentiellement agricole. Les 60 % de sa superficie étant constitués de terres cultivables et sa population étant à plus de 70 % agricole. Ces atouts sont susceptibles d'investir cet espace en un grenier agricole et, améliorer sensiblement la qualité de vie de ses populations. Les principales productions agricoles sont le maïs, le café, le manioc, l'arachide, le haricot, le riz, l'huile de palme.

Situation sanitaire

Les infrastructures sanitaires sont jugées accessibles physiquement aux ménages de la Province étant donné que 80,5% habitent dans un rayon de 2 km d'un Centre de Santé. Le Centre de Santé est l'infrastructure de santé la plus utilisée autant au Kwango. En revanche, les hôpitaux sont rarement fréquentés (8,2%). Les services de soins de santé sont très insuffisants compte tenu de l'effectif de la population. Environ 30 hôpitaux pour toute la Province.

Situation du COVID-19 dans la Province du Kwango

La Province du Kwango a 15 cas de COVID-19 au jusqu'à la situation du 15 novembre 2021. Des mesures barrières sont observées sur toute l'étendue de la Province.

Éducation

Le taux net de fréquentation scolaire dans la Province du Kwango est de 61 % (Enquête MICS2-Palu, RDC, 2017 – 2018). En 2017, le taux de scolarisation des filles s'écarte de celui des garçons au fur et à mesure que le niveau d'instruction monte. Allant de 45,5 % en primaire, ce taux pour les filles descend à 16,8 % au secondaire puis 0,3 % au niveau supérieur. Il en est de même pour l'accès à l'éducation puisque si on compte 8 filles pour 10 garçons au primaire, ce ratio descend à 5 sur 10 au niveau secondaire pour finir à seulement une fille pour 10 garçons au niveau supérieur.

On constate actuellement que le mariage précoce des filles devient un peu plus courant dans la province. Certains jeunes garçons préfèrent exploiter les produits miniers que de se rendre sur le banc de l'école.

Mais avec le Programme de la gratuité de l'enseignement décrété par le Gouvernement de la République cette année passée, les indicateurs de l'accès à l'éducation vont sensiblement changer vers un taux d'alphabétisation élevé. Cette gratuité a amélioré le taux des filles à l'école ce qui pourrait réduire les mariages précoces dans cette communauté.

Infrastructures de transport

La Province du Kwango ne connaît pas une diversité de mode de transport qui est assuré principalement par un réseau routier qui comprend 356 km de routes d'intérêt national, 1243 Km routes prioritaires et 1266 routes secondaires (routes de dessertes agricoles). L'état de dégradation de ce réseau routier constitue un frein pour la mobilité des personnes et des biens dans la province.

Accès à l'énergie

L'accès à l'électricité pose encore d'énormes problèmes dans la province, 2,6 % des ménages ont accès à l'électricité Ces chiffres traduisent la précarité de la vie dans la Province du Kwango. Par ailleurs, l'accès à l'énergie (combustible et technologie propre pour la cuisson de la nourriture) est de 0,2 %. La population fait le ramassage de bois pour la survie.

Accès à l'eau

Dans presque toute l'étendue de la province, l'accès à l'eau potable pose d'énormes problèmes, 17,9 % des ménages ont accès à l'eau, le taux d'accès à l'eau potable qui sort dans des robinets est de 0,3 %. Ces chiffres traduisent la précarité de la vie dans la province du Kwango.

Communication

Le réseau téléphonique est composé du secteur public (Postes et Télécommunications) et du secteur privé (Airtel, Vodacom et Orange). Il y a également plus d'une trentaine de radios et de télévisions locales. La province dispose aussi les radios communautaires.

11. La Province de Lualaba

La Province du Lualaba a été créée en 2015 par la Constitution de la République Démocratique du Congo promulguée le 18 février 2006 telle que modifiée par la *Loi n°11/002 du 20 janvier 2011* portant révision de certains articles qui consacrent la décentralisation comme mode de gestion des affaires publiques locales ; par la *loi n°08-012 du 31 juillet 2008* portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces et à l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, financières et techniques ainsi que par la *loi de Programmation n°15/004 du 28 février 2015* qui détermine, quant à elle les modalités d'installation de nouvelles Provinces dont celle du Lualaba.

- *Contexte sociodémographique et économique*

La Province du Lualaba est cosmopolite. Les tribus autochtones cohabitent paisiblement avec plusieurs autres ethnies de la République Démocratique du Congo ainsi qu'avec des étrangers attirés la plupart par les mines. La population totale de la Province du Lualaba est estimée à 2993 en milliers d'habitants dont 1487 hommes (en milliers) et 1506 femmes (en milliers) (Source : Annuaire statistique 2020/INS), avec une densité de 26 Hab. /km² et un taux d'accroissement de 4 %.

La Province du Lualaba possède d'énormes gisements miniers tels que le *Cuivre, le Cobalt, le Coltan, le Manganèse, l'Or, l'Étain, le Wolframite, etc.* Elle regorge en outre dans son sous-sol des richesses potentielles non encore explorées et exploitées. Citons : *le Charbon, le Zinc, le Plomb, l'Uranium, le Radium, le Germanium, les terres rares, etc.*

La Province dispose d'un réseau routier et ferroviaire important la reliant à d'autres provinces et aux Républiques d'Angola et de Zambie via les territoires de Mutshatsha et Dilolo.

Au Lualaba se pratiquent l'élevage des bovins, les cultures maraichères et vivrières dont les principales sont le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, le riz paddy, etc. La culture du palmier à huile est pratiquée dans les territoires de Dilolo, Kapanga et Sandoa.

Il est à noter que le sol du Lualaba est également propice aux cultures du tabac, du coton, etc. Parmi les principales sociétés pourvoyeuses d'emplois implantées dans la Province, il y a lieu de citer :

- *Les Sociétés minières et leurs sous-traitants : GCM, TFM, KCC, COMIDE, MUMI, KAMOA COPPER S.A, BOSS MINING, SICOMINES, COMMUS, METAL KOL, KIMIN, etc ;*
- *Les sociétés de prestations diverses : la SNCC, la SNEL et la REGIDESO ;*
- Les sociétés coopératives minières regroupant les exploitants miniers artisanaux offrent également de l'emploi.

L'immensité des richesses minières contraste avec l'extrême pauvreté de la population qui tire un faible profit de l'exploitation minière industrielle et artisanale. En plus du secteur privé, il y a lieu de noter les emplois offerts par l'Administration et la Fonction publique tant nationale que provinciale. Pour réduire la dépendance exclusive de la Province vis-à-vis des mines et booster son économie, le Gouvernement Provincial a pris l'option de redynamiser et moderniser les secteurs agricole et touristique.

L'objectif est de faire du Lualaba non seulement un grenier agricole au sud de la République Démocratique du Congo, mais également une destination touristique pour les nationaux et pour les étrangers.

En effet, le secteur du tourisme offre des réelles opportunités d'affaires au Lualaba. Ses domaines d'intervention sont nombreux : création d'agences de tourisme et des tours opérateurs, construction d'établissements hôteliers et restaurants, visites guidées des réserves touristiques, aménagement et exploitation des sites touristiques.

Le Lualaba est propice au tourisme écologique (*écotourisme*) et au tourisme de découverte de par la grande diversité de sa faune et de sa flore. Il y existe également des cascades et des chutes spectaculaires (*Tshatuta et Mukwiza dans le territoire de Mutshatsha, Kading dans le territoire de Sandoa, Dipera et Kayo à Lubudi*), des grottes (*Kyantapo à Lubudi et Diyala Mpemb à Musumba*), des lacs naturels (*Kafankumba*) et artificiels (*Nzilo*). Deux sites touristiques sont érigés au bord du lac Nzilo (*Wansela et Katebi*). Autant de possibilités innovantes offertes aux investisseurs chevronnés.

Dans le domaine de l'énergie, on note l'existence sur le fleuve Lualaba de deux principales centrales hydroélectriques d'une puissance totale de **356 MW** dont **248 MW** pour *N'seke* et **108 MW** pour *Nzilo*. Ces centrales desservent aussi bien la Province du Lualaba que celle du Haut-Katanga. D'autres centrales hydroélectriques de faible puissance comme celles de Lubudi (*sur Kalule Nord*) et de Kapanga (*sur Rushish*) sont opérationnelles. La centrale de **BUSANGA** sur le Lualaba (*projet de l'entreprise SICOMINES d'une capacité de 260 MW*) est en construction.

- *Agriculture, Elevage et Pêche*

L'agriculture

Le Lualaba est l'une des Provinces disposant d'une grande superficie de terres arables inexploitées dans le Pays. La grande partie de la province bénéficie des saisons de cultures multiples, de pluies abondantes et de sols très fertiles favorables à l'agriculture et à l'élevage. Ces conditions sont des atouts majeurs qui pouvaient mettre la population à l'abri de graves et récurrentes pénuries alimentaires, si elles étaient optimisées, dans une région où plus de 60 % de la population dépend d'une agriculture traditionnelle.

A ce jour, la Province n'a pas encore relevé le défi lié à la sécurité alimentaire et est de manière chronique aux prises avec la faim. Toutefois, une infime amélioration de la production agricole est à signaler.

Elevage

La Province du Lualaba a des terres propices pour l'élevage ; on y retrouve plusieurs types d'élevage, à savoir :

- *L'élevage de bovins ;*
- *L'élevage des Ovins ;*
- *L'élevage des caprins ;*
- *L'élevage des porcins ;*
- *L'élevage des volailles ;*
- *L'élevage des lapins et des cobayes, etc.*

Pêche

Le Lualaba regorge de beaucoup de cours d'eau avec plusieurs espèces de poissons, à savoir:

□ La sardine ; □ La Silure ; □ Le tilapia, etc.

- *Commerce*

Le commerce constitue un des secteurs importants qui génèrent l'emploi dans les grands centres. Les principaux acteurs sont les Indiens, les Pakistanais, les Chinois et quelques Congolais. Cependant, la grande partie de ces activités commerciales est dans les PME (**près de 60%**) et exercent dans l'informel (**près de 70%**), échappant ainsi à l'assiette fiscale. Cette situation a un impact négatif sur la capacité contributive d'amélioration et de programmation du développement durable de la Province du Lualaba.

- *Industrie*

Le Lualaba a un taux de pauvreté élevé. Ce contexte marqué par le manque accru d'emploi, nécessite le développement d'autres secteurs pourvoyeurs d'emplois et de richesses afin d'impulser le développement socio-économique.

Selon les théories économiques, tant que la Province du Lualaba continuera à importer la majeure partie de ses produits de consommation, elle ne pourra prétendre avoir un niveau de développement permettant de garantir un modèle social viable et profitable à tous. Il importe donc que la RDC en général et le Lualaba en particulier, passent absolument d'une économie de production à une économie de transformation industrielle afin d'apporter une plus-value à leurs productions.

Le Lualaba, grand producteur du Cobalt et du Cuivre vend directement ces minerais sans transformation aux grandes firmes internationales. Cette situation n'est pas sans poser problème en l'occurrence le manque de la valeur ajoutée susceptible de créer l'emploi et la richesse.

- *Mines*

La Province du Lualaba regorge d'importants gisements de Cuivre à haute teneur et des minerais associés tels que le Cobalt (*Actuellement considéré comme minerai stratégique dont la grande production est réalisée dans notre Province*), le Plomb et l'Uranium. Parmi les autres minerais qu'elle possède, on peut citer l'Or, le Manganèse, l'Étain et le Coltan. Elle est par conséquent une Province essentiellement minière. Toute l'activité économique de la Province (*industries, agriculture, banques, transport, eau, électricité, établissements humains, commerce, etc..*) gravite autour de l'exploitation minière.

Quand on observe la structure de l'économie par secteur, l'activité minière reste prédominante et occupe à elle seule plus de 80%. Le secteur minier dans la Province est composé de trois catégories d'exploitants :

- *Les sociétés de Droits Miniers et des Carrières ;*

- Les sociétés agréées au Titre et /ou de transformation ;
- Les Artisans.

Plusieurs entreprises publiques et privées sont implantées au Lualaba :

A. Sociétés de Droits Miniers :

1. BOSS MINING
2. Tenke Fungurume Mining (*T.F.M*)
3. Congolaise Minière de Développement (*COMIDE*)
4. Kisanfu Mining (*KIMIN*)
5. Minière de Kalumbwe Myunga (*MKM*)
6. Mutanda Mining SA (*MUMI SA*)
7. Générale des Carrières et des Mines SA (*GECAMINES SA*)
8. Kamoto Copper Company SA (*KCC SA*)
9. Sino Congolaise des Mines (*SICOMINES*)
10. Kamao Copper SA
11. Entreprise Minière de Kisenge Manganèse (*EMK.Mn*)
12. SWANMIN
13. LAMIKAL
14. PHELPS DODGE
15. VIRJI SHRAZ
16. Métallurgie de Kolwezi (*METALKOL*)
17. SOCOMEX CONGO
18. Compagnie Minière de Musonoie (*COMMUS*)
19. Chemaf Makala
20. Société Minière de Deziwa (*SOMIDEZ*)
21. Congolaise des Mines et de Développement (*COMIDE*)
22. Compagnie Minière de Tondo (*CMT*)

B. Sociétés de Droits de Carrières :

1. Entreprise Générale Malta Forrest (*EGMF*)
2. Tshilemb Mulikita Entreprise (*T.M.E*)
3. KAAL BROTHERS
4. Congo Construction Investiment (*CCI*)
5. Carrières du Lualaba (*CARRILU*)
6. Cimenteries du Katanga (*CIMENKAT*)

Les sociétés agréées au Titre d'entités de traitement et /ou de transformation :

1. TAVIR/CDM (*dispose des fours en service*).
2. Katanga Metals (*dispose des fours en service*).
3. Pancom Congo (*dispose des fours à l'arrêt*).
4. Mining Minerals Ressources (*MMR*)
5. Chemical of Africa (*CHEMAF*)
6. Dragon International Mining (*dispose des fours à l'arrêt*).
7. Thomas Mining (*dispose des fours en attente de démarrage*).
8. Congo Dong Fung Mining (CDM) (*dispose des dépôts miniers et travaille en partenariat avec la coopérative oeuvrant dans la nouvelle ZEA de Kasulo*).
9. Compagnie Minière de Dilala (CMD) (*dispose des dépôts miniers*).
10. Sino Katanga Tin (SKT) (*dispose des dépôts miniers*).
11. Tenyuan Cobalt and Copper Resource Ltd co (TCC)
12. Chengtun Congo Ressources (CCR)

13. Metalmines Kolwezi

- *Tourisme*

Le tourisme représente une importante activité pour le Gouvernement provincial dans la relance de son économie. La particularité touristique du Lualaba réside dans la grande variété des points d'intérêt, la diversité et la multitude de paysages ainsi que le riche patrimoine culturel. La province du Lualaba regorge de potentialités touristiques non négligeables.

- *Santé*

Le processus de réforme du secteur de la santé de la Province a connu une étape importante avec l'installation de l'Assemblée générale du CPP-SS. Sous la Coordination du Gouverneur de la Province et du Ministère provincial de la Santé, le CPP-SS, structure multi-acteurs dont le but est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé, a été mis sur pied. Cette structure évolue avec le concours de toutes les parties prenantes: acteurs étatiques, acteurs non-étatiques et partenaires au développement.

L'objectif principal de cette réforme est de contribuer à la mise en œuvre effective de la décentralisation et de la réforme dans le secteur de la santé au niveau provincial ou intermédiaire. Ladite réforme répond à la stratégie de renforcement du secteur de la santé qui préconise la mise en place de la DPS sur base de la configuration de la nouvelle Province, selon la Constitution de la RDC.

Pour garantir un fonctionnement harmonieux du système de santé de la RDC sur l'ensemble de son territoire, il s'avère impératif, dans le cadre d'un dialogue politique dans le secteur de la santé, que les 26 DPS soient opérationnelles afin d'appuyer le développement harmonieux des zones de santé et améliorer ainsi la qualité de l'offre des soins au bénéfice de la population.

Dans ce contexte, la pérennisation du financement de ces nouvelles structures Divisions Provinciales et Inspections Provinciales de la Santé est nécessaire pour que cette réforme se consolide au fil des années. Un travail de fond est déjà amorcé pour l'application d'un contrat unique avec un cadre de performance lié aux missions des DPS et IPS comme approche qui contribue à la rationalisation de l'utilisation des ressources à tous les niveaux. Ce contrat unique devrait réduire la fragmentation à travers l'harmonisation des allocations en vue de la complémentarité et la synergie des appuis des partenaires.

- *Education et Formation*

La Province comprend deux Directions Educationnelles de l'EPSP : Lualaba I et Lualaba II, subdivisées en 12 Sous-Divisions :

- Lualaba I comprend les sous-divisions suivantes : *Kolwezi 1, Kolwezi 2, Lubudi 1, Lubudi 2 et Mutshatsha.*
- Lualaba II comprend les sous-divisions suivantes : *Dilolo 1, Dilolo 2, Sandoa 1, Sandoa 2, Kapanga 1, Kapanga 2 et Kapanga 3.* Chaque Sous-Division, comprend *un Chef de Sous-Division appelé Sous-Proved, un Chef de Pool Primaire et Secondaire appelé Inspool primaire et secondaire, un Chef d'Antenne de SECOPE appelé RINS, un Chef d'Antenne de SERNIE et le Chef d'Antenne de Rente et Survie.*

Concernant le nombre d'écoles, elle compte **1.605** Ecoles dont **107** Maternelles, **1.016** Primaires et **482** Secondaires. Les effectifs scolaires, s'élèvent à **407.730** élèves dont **183.296** filles soit **45 %**. Ces effectifs sont répartis de la manière ci-après : **4.760** au Maternel, **314.195** au Primaire et **87.554** au Secondaire. Quant au personnel Enseignant, son effectif s'élève à **12.469** dont **2.640** femmes soit **21**

%. Cet effectif est également réparti de la manière suivante : **293 au Maternel, 7.251 au Primaire et 4.925 au Secondaire.**

Par ailleurs, il convient de signaler que la Province Educationnelle a le privilège d'organiser 30 classes pré-primaires dans les milieux ruraux avec un effectif de 1.291 enfants de 5 ans et 30 enseignantes. Ces classes pré-primaires sont en phase expérimentale parmi les 100 classes ciblées dans les trois Provinces Educationnelles de la RDC, entendu l'Equateur, le Haut-Katanga et le Lualaba.

Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, la Province du Lualaba compte 14 institutions comprenant 5 universités (*dont 1 publique*) et 9 instituts supérieurs (*dont 4 publics*). En outre, il existe une seule école de l'enseignement spécial qui s'occupe des Sourds-muets, dénommée l'EP EPHPHATA située sur l'Avenue Mandrandele, dans la commune de Manika, à Kolwezi.

Toutefois, la Province est bénéficiaire de la protection sociale de l'église catholique de 9.960 enfants vulnérables se trouvant dans 332 Ecoles primaires du milieu rural précisément dans les Sous-Divisions de Dilolo 1, Dilolo 2, Sandoa 1, et Mutshatsha.

- *Genre, Famille et Enfant*

L'équilibre entre l'homme et la femme est nécessaire pour la promotion de la paix et du développement durable de la société qui doit éviter les disparités, les préjugés, les apparences, les discriminations ainsi que toutes les formes de violences à l'égard de la femme surtout au niveau de la famille, cellule mère de la nation. Cependant, les femmes sont encore minoritaires au sein des institutions et structures publiques de la Province du Lualaba. Notamment à l'Assemblée Provinciale, au Gouvernement Provincial, dans l'Administration publique, dans les secteurs public et privé, ainsi qu'au sein des organisations professionnelles. L'autonomie économique et sociale de la femme et l'égalité homme-femme constituent un socle fondamental du développement durable de la Province.

- *Infrastructures de Transport*

Etant une Province naissante, le Lualaba a toutes les opportunités d'être construit dans les normes urbanistiques modernes.

- *Energie*

- La fourniture en énergie électrique est assurée par deux principales centrales hydroélectriques sur le fleuve Lualaba qui totalisent une puissance installée de **356 MW** dont **248 MW** (*N'seke*) et **108 MW** (*Nzilo*). Il existe aussi d'autres centrales hydroélectriques de moindre importance comme celles de Lubudi (*sur Kalule Nord*) et de Kapanga (*sur la Rushish*). Toutefois, les groupes électrogènes, les panneaux solaires et les dynamo-électriques sont utilisés par certains privés. Ces derniers distribuent du courant électrique dans les quartiers, avec tous les risques possibles.
- La production et la fourniture de l'énergie électrique s'avèrent insuffisantes en Province compte tenu de la croissance démographique et de la demande en énergie de nouvelles usines qui s'implantent. Vu l'insuffisance de desserte en énergie électrique, la solution palliative est le recours à l'énergie voltaïque, aux générateurs et à l'importation.
- En dépit de ce qui précède, les besoins en énergie électrique et en énergie renouvelable sont en forte croissance et nécessitent des solutions innovantes qui sont encore freinées par le manque de financement. Les moyens nécessaires au développement du secteur de l'énergie, dans cette province, sont à mobiliser sur base du partenariat privé-public.
- S'agissant de l'eau, la Province du Lualaba est dotée d'un réseau de distribution d'eau potable insuffisant. La naissance de nouveaux quartiers pose des problèmes tant sur le plan de

l'exploitation que sur celui de la distribution. Pour résoudre ce déficit, la Province ainsi que les privés recourent au forage des puits d'eau.

- L'accès à l'eau potable constitue un défi majeur au développement de la Province. Car la difficulté de s'en procurer est une menace permanente pour la santé de toute la population.
- En ce qui concerne les hydrocarbures, l'approvisionnement est assuré principalement par les privés.
- Au regard de ce qui précède, il s'avère que les conditions énergétiques demeurent précaires avec des conséquences néfastes sur les conditions de vie des populations, tout en compromettant les perspectives de développement durable de la Province.

- *Communication et médias (NTIC)*

L'information et la communication sont des paramètres qui ont un impact décisif sur le développement. C'est dans cet élan que nous trouvons dans la Province du Lualaba la couverture téléphonique en réseaux de communication (*AIRTEL, VODACOM, ORANGE et AFRICEL*), les presses écrites et la présence des entreprises de vente des services et des dispositifs de nouvelles technologies de l'information ainsi que les chaînes de radiodiffusion.

III. CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Le présent chapitre décrit le cadre politique, institutionnel et juridique en rapport avec le projet.

1. Politiques et programmes en rapport avec le PEQPESU

a. Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE)

Le PNAE élaboré en 1997 met un accent particulier sur la dégradation et l'érosion des sols dues aux mauvaises pratiques culturales ; la pollution de l'air et de l'atmosphère provenant, à de degrés divers, des activités agricoles et énergétiques des installations classées et industries ; la déforestation, l'exploitation forestière illégale, le braconnage intensif et l'exploitation minière sauvage dans certaines aires protégées. Le PNAE insiste sur l'urgence d'élaborer le cadre juridique de la protection de l'environnement et de développer les procédures relatives aux études d'impacts environnementaux.

b. La Stratégie nationale et le Plan d'action de la Diversité biologique

La Stratégie nationale et le Plan d'action de la Diversité biologique élaboré en 1999 et actualisé en octobre 2001, constituent un cadre de référence pour la gestion durable des ressources biologiques de la RDC. Elle définit ainsi différentes stratégies pouvant mettre terme aux activités humaines qui ont un impact négatif sur les écosystèmes naturels, à savoir : la récolte des combustibles ligneux, la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation de bois d'œuvre et d'industrie, la récolte des produits forestiers non ligneux, la pratique des feux de brousse et l'exploitation forestière.

c. Le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA)

En ce qui concerne le changement climatique, le Gouvernement de la RDC, avec l'assistance des partenaires au développement (FEM, PNUD) a élaboré le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2007. Le PANA a permis entre autres d'établir l'inventaire des risques climatiques les plus courants ainsi que leur tendance et les mesures d'adaptation urgentes appropriées à envisager.

d. Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP)

Le DSCRCP, deuxième génération, (élaboré en Septembre 2011), constitue le seul cadre fédérateur de l'ensemble des politiques macroéconomiques et sectorielles pour le prochain quinquennat (2011/2015). Pour assurer une stabilité durable et soutenir une croissance forte, la présente stratégie repose sur quatre (4) piliers comportant chacun des axes stratégiques clairs et des actions prioritaires pour leur mise en œuvre. Ainsi, sur la base de la vision du DSCRCP 2, des piliers ont été bâtis comme suit: Pilier 1 « Renforcer la gouvernance et la paix » ; Pilier 2 « Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi » ; Pilier 3 « Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain » ; Pilier 4 « Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques ».

e. Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2011-2015)

Le but du PNDS est de contribuer au bien-être de la population congolaise d'ici 2015. La stratégie d'intervention comprend quatre axes stratégiques qui sont : (i) le développement des Zones de Santé, (ii) les stratégies d'appui au développement des Zones de Santé, (iii) le renforcement du leadership et de la gouvernance dans le secteur et, (iv) le renforcement de la collaboration intersectorielle. Cette notion intersectorielle est nécessaire du fait de l'impact des autres secteurs sur l'amélioration de la santé des populations et du caractère multisectoriel des soins de santé primaires.

f. Le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD, juillet 2009)

La finalité de la mise en œuvre de la décentralisation est de contribuer à la promotion du développement humain durable et à la prévention de risques de conflits. Il s'agit également de créer les meilleures conditions de développement et d'enracinement de la démocratie locale. Les axes stratégiques qui vont guider la mise en œuvre du cadre stratégique de la décentralisation sont : l'appropriation effective du processus de décentralisation, la progressivité du processus, le renforcement des capacités, le développement des outils de planification, l'harmonisation de la décentralisation et la déconcentration, la coordination entre l'Etat central et les provinces et le financement de la décentralisation

2. Législation environnementale et sociale nationale

a. La constitution

Le cadre législatif et réglementaire congolais est marqué par une multitude de textes environnementaux, très anciens pour la plupart. La Constitution de la RDC adoptée en février 2006, stipule en son article 53 que '*Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à l'Education des populations.*'

b. La Loi N°11/009 du 09 juillet 2011

La loi-cadre sur l'environnement dénommée « *Loi N°11/009 du 09 juillet 2011* portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement » vise à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, à prévenir les risques, à lutter contre les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique.

c. Loi 011-2002 du 29 août 2002 portant Code forestier

La Loi 011-2002 du 29 août 2002 portant Code forestier qui traite du défrichement et des problèmes d'érosion. Le code interdit « tous actes de déboisement des zones exposées au risque d'érosion et d'inondation ; tout déboisement sur une distance de 50 mètres de part et d'autre des cours d'eau et dans un rayon de 100 mètres autour de leurs sources ». En outre, le code précise : « tout déboisement doit être compensé par un reboisement équivalent en qualité et en superficie au couvert forestier initial (...) et exige l'obtention d'un permis de déboisement pour une superficie supérieure à 2 ha ».

d. Loi du 22 juillet 1975 relative à la création des secteurs sauvegardés

La Loi du 22 juillet 1975 et l'Ordonnance-Loi du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature, et relative à la création des secteurs sauvegardés définissent les contraintes à relever dans le cadre des études d'impact dans les territoires précis comme les réserves naturelles intégrales et les « secteurs sauvegardés ».

e. Loi 73 – 021 du 20 juillet 1973 porte sur le régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés

La Loi 73 – 021 du 20 juillet 1973 porte sur le régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés. Au regard de l'article 34 de la Constitution du 18 février 2006, toute décision d'expropriation, relève de la compétence du pouvoir législatif. En tenant compte de cet article de la Constitution, la loi n° 77-001 du 22/02/2002 décrit les procédures d'expropriation qui devraient être en rigueur.

f. Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier

La Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier et le Règlement minier de mars 2003 : tout en définissant les conditions d'ouverture et d'exploitation des gîtes de matériaux, le Code minier et son Règlement prennent en compte les préoccupations environnementales. En plus de cette Loi, les ressources physiques s'entendent ici par le sol (et ses éléments constitutifs) et l'eau. Elles sont encadrées par plusieurs décrets et législations qui en tout ou en partie les concernent, soit : le Décret du 6 mai 1952 sur les concessions et l'administration des eaux, des lacs et des cours d'eaux; l'Ordonnance du 1er juillet 1914 sur la pollution et la contamination des sources, lacs, cours d'eau et parties de cours d'eau ; l'Ordonnance 52/443 du 21 décembre 1952 portant des mesures propres à protéger les sources, nappes aquifères souterraines, lacs, cours d'eau, à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôler l'exercice des droits d'usage et des droits d'occupation concédés ; l'Ordonnance 64/650 du 22 décembre 1958 relative aux mesures conservatoires de la voie navigable, des ouvrages d'art et des installations portuaires et finalement, l'Ordonnance 29/569 du 21 décembre 1958 relative à la réglementation des cultures irriguées en vue de protéger la salubrité publique.

g. L'ordonnance-loi n°71-016 du 15 mars 1971 relative à la protection des biens culturels

L'ordonnance-loi n°71-016 du 15 mars 1971 relative à la protection des biens culturels : ce texte prévoit que les découvertes de vestiges immobiliers ou d'objets pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, qu'elles soient faites au cours de fouilles ou qu'elles soient fortuites, doivent être déclarées immédiatement par l'inventeur ou le propriétaire à l'administrateur du territoire ou au premier bourgmestre, qui en avise le ministre de la culture. Le ministre peut, par arrêté, prescrire toutes mesures utiles à la conservation des vestiges ou objets découverts.

h. Loi No. 15/2002 du 16 octobre 2002 porte sur le Code du Travail

La nouvelle Loi No. 15/2002 du 16 octobre 2002 porte sur le Code du Travail. Celui-ci vise, entre autres, à protéger la santé et la sécurité des travailleurs, à assurer un service médical, à garantir un salaire minimum et à réglementer les conditions de travail. On notera aussi l'Arrêté départemental 78/004 bis du 3 janvier 1978 portant institution des comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises.

i. L'Arrêté ministériel n° 043/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 08 décembre 2006

L'Arrêté ministériel n° 043/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 08 décembre 2006 peut être considéré comme le texte qui encadre la nécessité d'effectuer une Étude d'Impact Environnemental et Social (ÉIES) pour s'assurer qu'un projet respecte des normes existantes en matière d'environnement. L'ÉIES devra être effectuée par le promoteur et sous sa seule responsabilité. Les termes de référence seront établis par l'administration de tutelle du secteur d'activité concerné en liaison avec le promoteur du projet, sur base de directives générales et sectorielles qui seront alors élaborées par l'autorité chargée de l'environnement. L'acceptabilité environnementale du projet sera prononcée par décision de cette dernière. Elle pourra être assortie de conditions portant sur des modifications à introduire ou sur des mesures d'atténuation et de compensation à prendre.

j. Décret n° 20/023 du 1er octobre 2020 portant mesures barrières de lutte contre la pandémie de Covid-19 en République Démocratique du Congo

Le présent Décret fixe les mesures barrières à observer obligatoirement sur toute l'étendue du territoire national afin de lutter contre la propagation de la COVID-19 après la levée de l'état d'urgence sanitaire. Les mesures barrières visées portent sur :

- le port correct des masques dans les espaces publics, notamment les lieux de travail, les écoles, les lieux de culte, les lieux de déroulement des activités sportives, les universités, les hôpitaux, les transports, les restaurants, les bars, les établissements d'hébergement, les édifices publics ;
- les dispositifs de contrôle et de prévention mis en place à chaque entrée impliquant la prise des températures, le lavage des mains et/ou l'application des gels hydro-alcooliques ;
- le respect de la distanciation physique en tout lieu, en ce compris dans les transports en commun ;
- des mesures restrictives sur l'organisation des funérailles ;
- le contrôle et le suivi de l'état de santé du personnel dans tous les secteurs de la vie professionnelle ;
- la décontamination et la désinfection régulières des lieux recevant le public.

Pour tout accès au territoire national, l'obligation est faite au voyageur de présenter, à la frontière, une attestation médicale confirmant le résultat Covid-19 négatif réalisé dans le pays d'origine ou de provenance, 7 (sept) jours au plus avant l'entrée.

Arrêté n° CAB.MIN/IND/CJA/10/10/2020 du 27 octobre 2020 portant adoption des normes nationales congolaises sur les produits cosmétiques et détergents, les lubrifiants et produits pétroliers, les ciments, les peintures et vernis, l'électrotechnique, la technologie de l'information et la sécurité, le management sécurité routière et l'approvisionnement, l'assainissement, l'environnement, eaux usées et de forage et leur mise en application

3. Conventions Internationales en matière d'environnement

Au plan international, la RDC est signataire de plusieurs Conventions Internationales en matière d'environnement. Les accords multilatéraux en relation avec le projet sont les suivants :

Tableau 3 Conventions internationales signées par la RDC applicables au Projet

Nom et objet de la convention	Pays ou ville d'adoption	Pertinence
1. Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel.	Londres (Angleterre), 14 janvier 1936.	Le transport des matériaux et matériels peuvent provoquer l'empiètement du milieu naturel. Les entreprises devraient sensibiliser les conducteurs des engins quant à ce.
2. Convention internationale pour la protection des végétaux.	Rome, (Italie), 6 décembre 1951.	Les activités du projet peuvent générer des déchets de divers types, l'entreprise doit en tenir compte pour ne pas porter atteinte sur l'environnement.
3. Convention phytosanitaire pour l'Afrique au Sud du SAHARA	Angleterre Londres, 29 juillet 1954.	Quelques matériels qui seront utilisés comme les bois traités peuvent amplifier la régression des espèces
4. Accord de coopération concernant la quarantaine et la protection des plantes contre les parasites et les maladies.	Sofia (Bulgarie), 14 décembre 1959.	Le manque de gestion adéquate des déchets dégradables de chantiers et autres matières putréfiées peuvent provoquer la prolifération des insectes qui pourront attaquer les plantes. Un bon mécanisme de gestion des déchets devrait être mis en place par les entreprises
5. Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.	Alger, (Algérie), 15 septembre 1968.	La zone d'intervention du PEQPESU possède de ressources naturelles que l'on ne peut exploiter de façon irréfléchie.
6. Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine ou (Ramsar).	Ramsar (Iran), 2 février 1971.	Certaines voies d'accès vers les chantiers environnent quelques zones humides. Les entreprises seront sensibilisées pour ne pas porter préjudice sur ces réservoirs de biodiversité.
7. Convention relative la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.	Paris (France), 23 novembre 1972.	Il se pourrait que lors de la mise en œuvre des travaux, que l'on découvre des objets de valeur culturelle et patrimoniale ; ces objets doivent appartenir au projet.
8. Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultat de l'immersion de déchets.	Londres (GB), 29 décembre 1972.	Les activités du projet peuvent générer des déchets de divers types, l'entreprise doit en tenir compte pour ne pas porter atteinte à la santé et à l'environnement.
9. Convention sur la conservation des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction ou (CITES).	Washington (USA), 3 mars 1973.	Le flux de personnels du projet dans des zones de sous-projets peut avoir des incidences sur le commerce illicite des espèces protégées. Les entreprises veilleront à ce que leurs travailleurs ne puissent pas contribuer indirectement à cet effet par des achats des produits forestiers interdits.
10. Convention relative à la prévention de la pollution par les navires	signée à Londres le 2 novembre 1974 (OL n°88-041 du 29 septembre 1988)	Le projet veillera à ce que les fournisseurs ne puissent pas se procurer des matériaux et matériels ayant contribué directement ou indirectement à la pollution de mer.
11. Convention sur la convention des espèces migratrice appartenant à la faune sauvage.	Bonn, (Allemagne), 23 juin 1979.	La zone du projet pourrait avoir des espèces migratrices, l'entrepreneur ne devra en aucun cas menacer ou les détruire.

12. Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.	Paris (France), 23 juin 1979	Il se pourrait que lors de la mise en œuvre des travaux, que l'on découvre des objets de valeur culturelle et patrimoniale ; ces objets doivent appartenir au projet.
13. Convention des Nations-Unies sur les droits de la mer.	Montego Bay (Jamaïque), 10 décembre 1982.	Il se pourrait que les activités du projet à travers l'approvisionnement et fournir des matériels et produits de laboratoire puissent susceptiblement affecter la sensibilité des microfaunes et végétaux de la mer. Les entreprises veilleront à ne pas influencer par leurs activités toute violence allant aux droits de la mer
14. Accord international sur les bois tropicaux.	Genève (Suisse).18 novembre 1992	Le trafic du bois dans certaines zones du projet est fréquent. Il se peut que les entreprises puissent collaborer à la prolifération de ce commerce illicite de bois, surtout avec des essences réglementées, d'où elles seront sensibilisées pour ne pas coopérer à des tels usages.
15. Convention de Nations-Unies sur les changements climatiques.	Rio de Janeiro (Brésil) 4 juin 1992.	Les activités du projet entraîneront des émissions de gaz à effet de serre. Des dispositions devront être prises pour les limiter.
16. Convention sur la Diversité Biologique.	Rio de Janeiro (Brésil) 4 juin 1994.	Les travaux doivent être exécutés en préservant la richesse biologique du milieu récepteur pour ne pas en dégrader ou y causer un quelconque préjudice
17. Convention des Nations Unies contre la désertification	17 octobre 1995	Les travaux du projet pourront entrainer des problèmes de dégradation des écosystèmes terrestres dans les zones du projet, pourront accentuer le risque de désertification.
18. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la convention sur la diversité biologique	Montréal, 29 janvier 2000	Les entreprises exécutantes des travaux assureront adéquatement la protection de leurs travailleurs dans le transfert, la manipulation, et l'utilisation des organismes vivants modifiés
<i>Conventions et réglementation sous-régionale</i>		
19. Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale	Brazzaville, 5 février 2005	Il se pourrait que les entreprises recourent à l'abattage d'arbres. Si de tels cas subviennent, les entreprises devraient promouvoir des mesures compensatrices.

4. Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale

La présente partie donne un aperçu des politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale, applicables aux activités du projet ainsi qu'une discussion des conditions requises par les différentes politiques.

a. Présentation et analyse des politiques de sauvegarde environnementales et sociales

Les activités du projet dont le financement est assuré par la Banque mondiale, seront nécessairement soumises aux Politiques de Sauvegarde de cette institution. Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale comprennent à la fois, les Politiques Opérationnelles (PO) et les Procédures de la Banque (PB). Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale sont les suivantes :

- PO/PB 4.01 *Évaluation environnementale*
- PO/PB 4.04 *Habitats naturels*
- PO 4.09 *Gestion des Pesticides*
- PO/BP 4.11 *Ressources Culturelles Physiques*
- PO/PB 4.12 *Réinstallation involontaire*
- PO/PB 4.10 *Populations Autochtones*
- PO/PB 4.36 *Forêts*
- PO/PB 4.37 *Sécurité des barrages*
- PO/PB 7.50 *Projets affectant les eaux internationales*
- PO/PB 7.60 *Projets en zones contestées*

PO 4.01 Évaluation Environnementale

L'objectif de la PO 4.01 est de s'assurer que les projets financés par la Banque sont viables et faisables sur le plan environnemental, et que la prise des décisions s'est améliorée à travers une analyse appropriée des actions et leurs probables impacts environnementaux (PO 4.01, para 1). Cette politique est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence. La PO 4.01 couvre les impacts sur l'environnement physique (air, eau et terre) ; le cadre de vie, la santé et la sécurité des populations; les ressources culturelles physiques ; et les préoccupations environnementales au niveau transfrontalier et mondial. Le Projet PEQPESU est interpellé par cette politique car certains sous-projets à appuyer et à réaliser doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental.

Diffusion : L'OP 4.01 décrit aussi les exigences de consultation et de diffusion. Pour la catégorie (i) des projets A et B; et (ii) les sous projets classés comme A et B dans un prêt programmatique, l'Emprunteur consulte les groupes affectés par le projet et les Organisations non Gouvernementales (ONGs) à propos des aspects environnementaux du projet et tient compte de leurs points de vue. L'Emprunteur commence cette consultation le plus tôt possible. Pour la catégorie des projets A, l'Emprunteur consulte ces groupes au moins deux fois: (a) un peu avant la sélection environnementale et la fin de la rédaction des termes de référence pour l'EIES ; et (b) une fois un projet de rapport d'EIE est préparé. En plus, l'Emprunteur se concerta avec ces groupes tout au long de la mise en œuvre du projet aussi souvent que nécessaire pour aborder les questions relatives à l'EIES qui les affectent. L'Emprunteur donne les informations pertinentes assez rapidement avant les consultations, et dans un langage accessible aux groupes consultés. L'Emprunteur rend disponible le projet d'EIES (pour les projets de la catégorie A) ou tout rapport EIE séparé (pour les projets de la catégorie B) dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. Sur autorisation de l'Emprunteur, la Banque diffusera les rapports appropriés à Infoshop.

Politique de Sauvegarde 4.04, Habitats Naturels

La PO/PB 4.04, *Habitats naturels* n'autorise pas le financement de projets dégradant ou convertissant des habitats critiques. Les sites naturels présentent un intérêt particulier et sont importants pour la préservation de la diversité biologique ou à cause de leurs fonctions écologiques. La Banque appuie les projets qui affectent des habitats non critiques uniquement s'il n'y a pas d'autres alternatives et si des mesures d'atténuation acceptables sont mises en place. Le PEQPESU déclenche cette politique car il ne prévoit certes pas des interventions qui traversent des habitats naturels d'un intérêt particulier mais, certaines activités pourraient potentiellement affecter de tels habitats.

Politique de Sauvegarde 4.09, Gestion des Pesticides

La PO 4.09, *Gestion des Pesticides* appuie les approches intégrées sur la lutte antiparasitaire. Elle identifie les pesticides pouvant être financés dans le cadre du projet et élabore un plan approprié de lutte antiparasitaire visant à traiter les risques. Le PEQPESU ne prévoit pas d'achat des pesticides, donc cette politique n'est pas déclenchée.

Politique de Sauvegarde 4.10, Populations Autochtones

La PO 4.10, Population Autochtone a pour objectif de faire en sorte que : (i) le processus de développement encourage le plein respect de la dignité, des droits de l'homme et de la spécificité culturelle des peuples indigènes ; (ii) ceux-ci ne souffrent pas des effets préjudiciables au cours du processus de développement ; et (iii) les peuples indigènes reçoivent des bénéfices sociaux et économiques compatibles avec leur culture.

Il existe dans la zone du projet des groupes ethniques de Peuples autochtone implantés dans la zone du projet (voir carte ci-dessous). Depuis plusieurs années, ils habitent les forêts et s'adonnent à des activités de chasse, de cueillette parfois de pêche qui leur procurent les produits nécessaires à leur alimentation. Ils tirent toutes leurs ressources des forêts en menant ces activités. La politique est déclenchée lorsque le projet affecte les peuples indigènes (avec les caractéristiques décrites dans l'OP 4.10) dans la zone couverte par le projet.

Politique de Sauvegarde 4.11, Ressources Culturelles Physiques

La PO 4.11, *Ressources Culturelles Physiques* procède à une enquête sur les ressources culturelles potentiellement affectées et leur inventaire. Elle intègre des mesures d'atténuation quand il existe des impacts négatifs sur des ressources culturelles matérielles.

Toutes les provinces de la zone du projet disposent de patrimoines culturels importants. Il est possible que lors des aménagements des vestiges culturels soient touchés ou découverts. Sous ce projet, cette politique est déclenchée. Dans l'optique de prévenir tout dommage sur les ressources culturelles physiques, le CGES inclut un chapitre qui décline la démarche à suivre en cas de découverte fortuite. En conséquence, le projet est en conformité avec la politique sur les ressources culturelles physiques.

Politique de Sauvegarde 4.12, Réinstallation Involontaire

L'objectif de la PO 4.12 est d'éviter ou de minimiser la réinsertion involontaire là où cela est faisable, en explorant toutes les autres voies alternatives de projets viables. Les activités du projet pourraient nécessiter des acquisitions de terres ou des déplacements de personnes ou de pertes d'actifs socioéconomiques.

Il est fort peu probable que les activités financées par le PEQPESU causent un déplacement d'individus, étant donné que les lois communales/provinciales et les pratiques traditionnelles feront leur possible pour éviter cela.

Toutefois, un Cadre de Politique de Réinstallation(CPR) a été préparé en document séparé. Le PEQPESU est donc en conformité avec l'OP4.12 sur la Réinstallation Involontaire.

PO 4.36, Forêts

La PO 4.36, *Forêts* apporte l'appui à la sylviculture durable et orientée sur la conservation de la forêt. Elle n'appuie pas l'exploitation commerciale dans les forêts tropicales humides primaires. Son objectif global vise à réduire le déboisement, à renforcer la contribution des zones boisées à l'environnement, à promouvoir le boisement. Les activités prévues dans le cadre du PEQPESU ne déclenchent pas cette Politique de Sauvegarde.

Politique de Sauvegarde 4.37, Sécurité des barrages

La PO/PB 4.37, *Sécurité des barrages* recommande pour les grands barrages la réalisation d'une étude technique et d'inspections sécuritaires périodiques par des experts indépendants spécialisés dans la sécurité des barrages. Le projet ne déclenchera pas cette Politique de Sauvegarde.

Politique de Sauvegarde 7.50 Projets affectant les eaux internationales

La PO 7.50, *Projets affectant les eaux internationales* vérifie qu'il existe des accords riverains et garantit que les Etats riverains sont informés et n'opposent pas d'objection aux interventions du projet. Le projet ne prévoit pas d'intervention sur le fleuve Congo qui est une voie d'eau internationale. Ainsi, le projet ne déclenche pas cette politique.

Politique de Sauvegarde 7.60, Projets en zones contestées :

La PO 7.60, *Projets en zones contestées* veille à la garantie que les personnes revendiquant leur droit aux zones contestées n'ont pas d'objection au projet proposé. Le projet n'a pas d'activités dans des zones en litige. En conséquence, le projet ne déclenche pas cette Politique de Sauvegarde.

b. Politiques de sauvegarde applicables au Projet

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale qui peuvent s'appliquer aux activités du projet sont : la PO 4.01 « Evaluation Environnementale » ; la PO 4.04 « Habitats Naturels » ; la PO 4.10 « Populations Autochtones » ; la PO 4.11 « Ressources Culturelles Physiques » ; et la PO 4.12 « Réinstallation Involontaire ». Les activités qui déclenchent les politiques sus indiquées doivent être considérées par le projet. Des mesures spécifiques sont proposées dans le CGES pour permettre au projet d'être en conformité avec les politiques déclenchées. Les politiques opérationnelles restantes ne sont pas déclenchées par le projet. Aussi, le manuel de mise en œuvre du projet (manuel de procédures) indiquera que les activités susceptibles de soulever ces politiques ne seraient pas éligibles au financement. Pour cela, des critères d'inéligibilité devront être déterminés dans la grille de sélection.

5. Cadre institutionnel de gestion environnementale et sociale du PEQPESU

Les Principaux acteurs de la mise en œuvre du CGES sont :

a. Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement et de la protection de la nature. A ce titre, il est directement responsable de la lutte contre les pollutions de toutes natures et de la lutte contre la désertification, de la protection et de la régénération des sols, des forêts et autres espaces boisés, de l'exploitation rationnelle des ressources forestières ; ainsi que de la défense des espèces animales et végétales et des milieux naturels. Il a autorité sur les parcs et sur les réserves. Le MEDD compte en son sein des Directions et des Cellules. Parmi ces Directions, quatre jouent un rôle capital pour la mise en œuvre de la politique environnementale nationale. Il

s'agit de la Direction de la Gestion forestière, de la Direction de la Conservation de la nature, de la Direction de Développement Durable et la Direction de l'Assainissement.

Dans la conduite et le suivi des procédures des EIES, le MEDD s'appuie sur l'ACE ainsi que la Direction des établissements humains et Protection de l'Environnement. L'ACE constitue l'organe direct de mise en œuvre de la politique de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des activités humaines et de développement en RDC.

b. Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)

L'ACE a été créée par le décret N° 14/030 du 18 novembre 2014 fixant les Statuts d'un Établissement Public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), chargée de la conduite et de la coordination du processus d'évaluation environnementale et sociale en RDC. L'Agence a pour mission l'évaluation et l'approbation de l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre. L'ACE est assistée par les Responsables d'Environnement (RE), qui se retrouvent au sein des Entités et Ministères, dispose désormais d'une antenne au niveau de chaque chef-lieu de chaque province pour l'évaluation environnementale et sociale des projets. L'ACE dispose des compétences humaines requises dans le domaine des Évaluations et Études d'Impacts sur l'Environnement, pour mener à bien sa mission. Toutefois, ses capacités matérielles et financières sont relativement réduites pour lui permettre d'assurer correctement l'accomplissement de sa mission, notamment concernant la validation des TDR, la validation des rapports d'EIES ; le suivi des PGES. Dans ces domaines, l'Agence devrait être appuyée par le projet.

c. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)

Créé en 1934, avec une modification de son statut en Mai 1978 par l'ordonnance N°78-190, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) a pour mission : d'assurer la protection de la faune et de la flore dans les aires protégées ; de favoriser en ces milieux la recherche scientifique et le tourisme dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature ; de gérer les stations dites de "capture" établies dans ou en dehors des aires protégées. Le patrimoine naturel de l'ICCN est formé de : 7 Parcs Nationaux (90 000 km²) ; 57 Réserves et Domaines de Chasse (110.000 km²) ; 5 Aires Protégées qui figurent sur la liste du Patrimoine Mondial (69.000 km²). Ses activités visent à assurer la conservation et la gestion efficace et durable de la biodiversité dans tout le Réseau National des Aires Protégées de la RDC, en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité.

d. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST)

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel par l'intermédiaire de l'Unité de Coordination du Projet/PEQPESU assure la coordination et la gestion du projet. Pour les aspects de gestion environnementale et sociale, cette activité sera assurée par son spécialiste en charge des questions y relatives.

e. Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP)

Son implication se manifestera à travers sa direction technique dont la mission est d'assurer la qualité et la durabilité des constructions. Elle veillera à ce que les écoles et autres infrastructures soient construites dans les règles de l'art.

f. Ministère de l'Aménagement du Territoire

g. Les Collectivités locales

Les ordonnances relatives à la création et à l'organisation des collectivités locales et des circonscriptions administratives attribuent des compétences aux communes en ce qui concerne la gestion de leur environnement. Il faut tout de même relever la faiblesse des capacités d'intervention de ces collectivités, notamment en termes de suivi de la mise en œuvre des projets qui s'exécutent dans leur territoire.

h. Les Acteurs Non Gouvernementaux

En RDC, les activités des ONG sont régies par la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique. Les ONG participent à la conception et à la mise en œuvre de la politique de développement à la base. Plusieurs ONG et Réseau d'ONG évoluent dans le secteur de l'environnement. Plusieurs ONG nationales et internationales accompagnent le secteur du développement de l'Education dans plusieurs domaines : renforcement des capacités, information, sensibilisation, mobilisation et accompagnement social. Ces structures de proximité peuvent jouer un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre des programmes d'investissement du PEQPESU.

i. Bureaux d'Etude et Contrôle

Au niveau du contrôle et du suivi des travaux, l'accent est principalement mis sur les caractéristiques techniques des projets, et très peu d'attention est portée sur les aspects environnementaux et sociaux. Des insuffisances sont notées dans la composition de l'équipe de contrôle et la plupart des bureaux ne dispose pas d'un expert environnementaliste pour le suivi environnemental. C'est donc dire que le (s) ou les bureaux (x) de contrôle devront inclure un expert environnementaliste afin de s'assurer de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre du projet.

j. Entreprises de BTP

Au niveau de l'exécution des travaux, les entreprises de BTP privilégient davantage la bonne exécution des infrastructures, objet de leur marché, et pour lesquels elles disposent d'une certaine expérience. L'absence, en général, de mesures environnementales précises et de guides de bonnes pratiques (expliquant ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire) constitue une contrainte majeure dans la prise en compte de l'environnement lors des travaux et limite la qualité « environnementale » de leur intervention. Cette insuffisance devra à être corrigée dans le cadre du PEQPESU.

k. La mairie de la ville de Kananga

La mairie de Kananga dispose d'un point focal en charge de l'environnement qui devra suivre les travaux de PEQPESU. Toutefois, pour les besoins du projet, les services techniques de la Mairie devraient recevoir un renforcement du personnel technique et des capacités en suivi environnemental et social.

l. Les Organisations non-gouvernementales (ONG) et autres associations locales communautaires

En RDC, les activités des ONG sont régies par la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique. Plusieurs ONGs et Réseau d'ONG nationales et internationales évoluent à Kananga dans le secteur de l'environnement et du social. Ces structures de proximité peuvent jouer un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre du projet mais ne disposent des capacités nécessaires en suivi environnemental et social.

j. L'Athénée Royale de Kananga

est un acteur prépondérant dans la mise en œuvre du PGES de la phase exploitation, maintenance et entretien des ouvrages à construire/réhabiliter à travers les structures existantes, notamment le COPA, etc.

6. Conclusion sur l'analyse des capacités environnementales et sociales

La prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans le cadre des activités de projet constitue une préoccupation majeure. Des acquis ont été notés concernant l'intégration de l'environnement dans certains ministères sectoriels, notamment avec la désignation de Responsables Environnement, mais dont le fonctionnement et l'efficacité restent laconiques. Toutefois, ces efforts doivent être renforcés en terme de formation, de capacitation en outils de gestion et de bonne pratique environnementale et sociale pour que le réflexe de protection de l'environnement soit une réalité au niveau de tous les acteurs du projet. Enfin, en dehors de l'ACE, la quasi-totalité des acteurs institutionnels impliqués dans les activités du PEQPESU ne dispose pas de capacités performantes sur la gestion environnementale et sociale des projets.

IV. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES TRAVAUX

1. Phase des travaux

a. Impacts environnementaux et sociaux positifs

Dans chaque composante du PEQPESU, les risques sont examinés et les mesures nécessaires d'atténuation sont identifiées. Les principaux bénéfices socioéconomiques offerts par le projet sont les suivants :

- Amélioration de l'état de l'éducation de la population;
- Acquisition d'un cadre de politique de l'éducation ;
- Acquisition d'un guide de l'enseignement de mathématique et des sciences ;
- Acquisition des enseignants de qualité de mathématique et des sciences ;
- Taux d'accroissement des élèves et étudiants en sciences techniques et professionnelles
- Acquisition des beaux bâtiments scolaires réhabilités ;
- Acquisition des laboratoires de qualité;
- Accroissement de la sécurité des élèves et des enseignants
- présence renforcée de l'administration et des institutions de l'Education ;
- réduction de taux d'analphabétisme ;
- Création d'emplois lors de la phase des travaux
- Renforcement technique des petits entrepreneurs ;
- Génération accrue des revenus dans les provinces desservies par le projet (nouvelles opportunités d'affaires ; couts de transactions plus bas ; etc.) ;
- Développement économique et maîtrise stratégique du secteur de l'éducation ; le haut débit permet le développement et l'appropriation des nouveaux services par les usagers, ce qui constitue un moteur du développement économique ;
- Développement de services adaptés aux besoins divers des usagers (éducation, culture, santé, loisirs, commerce, etc.) qui nécessitent désormais la performance de l'état de l'éducation des intervenants.
- Simplification des démarches administratives pour les populations et les renforcements des gestions de services de l'éducation
- Acquisition des appuis matériels scolaires important pour des zones de projet.

b. Impacts environnementaux et sociaux négatifs

Impacts environnementaux négatifs

Réduction du couvert végétal : Les travaux pourraient nécessiter des coupes d'arbres (déboisement) ou une intervention dans certaines zones forestières, ce qui peut avoir des incidences négatives le couvert végétal. La coupe des arbres sera relativement mineure, impliquant un petit nombre d'arbres. Toutefois, ces risques pourront être minimisés si les entrepreneurs travaillent en étroite collaboration avec les cadastres fonciers.

Perturbation et dégradation du cadre de vie lors des travaux : Le rejet anarchique des résidus issus des activités du projet dans les écoles ou universités, de la préparation des emprises, peuvent constituer une atteinte à la salubrité de l'environnement si aucun système de collecte, d'évacuation et d'élimination n'est mis en place. La gestion de ces déchets incombe aux entrepreneurs adjudicataires des travaux et les agents chargés d'assainissement.

Tableau 4 Déchets générés lors de la phase de construction

	Natures de déchets					Moyen d'atténuation
1	Déchets solides	Les inertes: gravats, ciments, démolition	Les déchets banaux non inertes : papier, bois, carton,...	Les plastiques, caoutchouc et métaux ferrailles, ...	Les biodégradables : aliments, végétaux, etc.	-Stockage temporaire au chantier ; -Installation des poubelles en plastique ; -Evacuation fréquente.
2	Déchets liquides	Eaux usées domestiques	Lavage des auto-bétonnières			-Drainage des eaux usées dans les caniveaux bien orientés (pas vers les habitations)
3	Les déchets dangereux	Huiles usagées et hydrocarbures	Filtre à huiles et pneus usés	Batteries usées	Chiffons imprégnés et plastique souillés Métaux souillés Peintures et solvants	-Stockage dans l'entrepôt réservé aux déchets dangereux, -Prévoir un fût métallique pour les filtres à huile usée et aussi les peintures et solvants ; -Evacuation au climax fréquentiel.

N.B : Durant la phase des travaux, les écoles (Elèves) seront délocalisées dans les écoles catholiques, protestantes, effectuant une seule vacation, les écoles délocalisées de l'Athénée Royale de Kananga effectueront la vacation de l'après midi. Par voie des conséquences, il y aura que les travailleurs des entreprises.

Les impacts sociaux négatifs significatifs vont concerner principalement l'acquisition des terres pour la réhabilitation des infrastructures et l'entreposage des matériaux et équipements scolaires. D'autres impacts sociaux négatifs du projet consécutif aux travaux concernent : la perturbation du cadre de vie, la génération de déchets solides et liquides ; l'occupation de terrains privés par les engins et équipements des chantiers, la destruction probable de cultures, les risques d'altération de vestiges archéologiques lors des fouilles, les risques de perturbations des réseaux des concessionnaires de réseaux (eau, téléphone, électricité), etc. Cependant, vu que le projet ne construira pas des infrastructures sauf quelque cas de réhabilitation ses impacts n'auront pas vraiment des impacts sur la population.

Nuisances dues aux travaux : Sur le milieu humain, les travaux vont générer des nuisances, (bruit, poussières). En principe, l'utilisation des gros engins n'est pas envisagée ; l'essentiel des fouilles sera réalisé manuellement. Aussi, ces risques seront mineurs. Il en est de même des risques d'accident de circulation.

Impacts sociaux négatifs

Perturbation de la libre circulation et des activités socioéconomiques : L'ouverture des chantiers pourrait occasionner des perturbations de la circulation des personnes et des véhicules à la traversée des agglomérations et le phénomène se posera avec plus d'acuité au niveau des grandes villes. Des voies de déviations devront être étudiées et indiquées aux usagers pour réduire ces perturbations provisoires.

Risques de perturbation/dégradation de la voirie et des réseaux des concessionnaires : L'ouverture des chantiers de construction et la réfection des bâtiments pourraient occasionner des dommages sur la voirie urbaine lors des traversées de chaussée. Des perturbations pourront aussi concerner les réseaux enterrés d'eau potable, de téléphone et d'électricité situés dans l'emprise des travaux. Les collectivités locales et les services techniques en charge de la voirie ainsi que les concessionnaires de réseaux devront être associés à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des travaux.

Risques de conflits sociaux en cas de non-emploi local: la non-utilisation de la main d'œuvre résidente lors des travaux pourrait susciter des frustrations, voire entraîner des conflits au niveau local. Ce risque pourra être évité en privilégiant le recrutement local de la main d'œuvre non qualifiée, ce qui permettrait à la fois d'offrir des emplois aux jeunes chômeurs tout en facilitant l'acceptation et l'appropriation du projet par les populations locales. La frustration née du non-emploi des « locaux » peut entraîner des actes de vandalisme pendant et après les travaux. En revanche, leur recrutement peut constituer un motif de sécurité, de garantie et de préservation et de protection des infrastructures.

Risques de conflits sociaux en cas d'occupation de terrains publics ou privés : Le stockage non autorisé d'équipements, des matériaux et/ou d'engins de travaux sur des terrains privés pourrait générer des conflits avec les propriétaires, surtout en cas de leur dégradation.

Risque de vol, de pillage, d'effraction et de sabotage des matérielles : On peut craindre également des actes de vandalisme lors du déploiement des matériels, si la population locale n'est pas bien informée sur le projet, ou si elle n'est pas associée au projet (emplois locaux), ou si elle ne mesure pas l'utilité de ces travaux, notamment les retombées au niveau local.

Risque d'entraîner l'utilisation des agents de sécurité ou des forces d'ordre pour sécuriser les sites d'entreposage et de construction avec un impact potentiel lié aux interactions des agents de sécurité et le publique.

Risques de propagation des IST/VIH/SIDA: Il faut aussi signaler les risques de propagation des IST/VIH/SIDA, quand on sait que tout le personnel travaillant dans les chantiers ne provient pas en totalité des localités concernées par les travaux, ce qui peut favoriser les contacts avec les femmes desdites localités.

Risque de marginalisation des élèves handicapés : En général, les infrastructures publiques ne sont pas construites avec des structures pour recevoir des élèves handicapés (couloirs ou rampes d'accès, etc.), et les tables aussi comme les chaises ne sont pas adéquates pour eux. De même, les toilettes ne sont pas appropriées pour les handicapés. Ce faisant, la conception des infrastructures et des équipements devra être améliorée pour tenir compte de la particularité des élèves handicapés.

Risque lié de dégradation précoce et irréversible des infrastructures : La mauvaise qualité des ouvrages (salles de classe, latrines et points d'eau) occasionne aussi des frais d'entretien et de maintenance qui peuvent être importants et dépasser les capacités financières locales et, à terme, provoquer une dégradation précoce et irréversible des infrastructures.

Risque de violence faite aux élèves filles : La non prise en compte du genre dans la construction et la disposition des toilettes peut inciter à des situations de harcèlement sexuel et de viol. L'existence des normes socio-culturelles qui soutiennent et justifient la violence basée sur le genre notamment la discrimination sexiste en classe, les propos dégradants envers les filles, l'affectation des filles aux tâches scolaires selon la division de travail (les filles balayent les salles de classe, gardes d'enfants des enseignantes, affectées aux activités de puisage chez l'enseignant); acceptation sociale du mariage précoce (fille -femme).

- La qualité des infrastructures : les toilettes non spécifiques pour les filles et les garçons, l'étroitesse des salles des classes qui favorisent la promiscuité, les espaces de jeu non inclusifs (les garçons ont souvent des espaces de jeux aménagés par contre les filles non ;
- Le manque de mécanisme de signalement et de soutien à la violence en milieu scolaire; Inexistence des mécanismes d'orientation au niveau des écoles ; Faiblesses dans les procédures de signalement (non sécurisées et inadaptées aux enfants).
- Inexistence et/ ou faible mise en œuvre de programme scolaire de lutte contre la violence
- Faibles compétences du personnel enseignant sur les questions de violence et le soutien aux enfants victimes ; Enseignant-e-s informé-e-s sur la gestion des situations de dénonciation de cas de violence par les enfants.

Il sied de signaler que durant la phase des travaux, les incidents des risques VBG/SEA/HS seront atténués étant donné que les élèves seront délocalisés.

Risque de réinstallation involontaire incluant le déplacement physique (perte d'habitations formelles et informelles) et économique (impact sur les activités génératrices de revenus). Le tableau ci-dessous synthétise les impacts négatifs avant atténuation et pour l'ensemble des travaux.

Tableau 5 Synthèse des impacts environnementaux et sociaux négatifs

Activités	Sources	Impacts Négatifs	Atténuation	Responsables	Echéanciers
Préparation des travaux et Libération de l'emprise	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage d'arbres • Acquisition de terrain • Balisage des travaux • Travaux mécanisés • Préparation du terrain • Fouilles 	<input type="checkbox"/> Perturbation de la faune et de la Flore	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de screening environnemental et social puis si nécessaires, • Implication des Services environnementaux de la province pour une autorisation d'abattage, • Réduire au strict minimum l'abattage d'arbres • Assurer le reboisement compensatoire 	PEQPESU	Avant les travaux
		<input type="checkbox"/> Perturbations des écosystèmes Sensibles	Réduire au strict minimum l'abattage d'arbres	Entreprises responsables des travaux	Avant la phase des travaux et durant la phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Activités de Chasse dans les zones de travaux	Interdiction aux travailleurs de faire la chasse	Entreprises responsables des travaux	Avant la phase des travaux et durant la phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Pertes d'activités et de sources de revenus	Indemniser les PAP	PEQPESU	Avant la phase des travaux
		<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du couvert végétal • Erosion des sols 	Stabilisation de talus et sol par le vêtiver et la pelouse	Entreprises responsables des travaux	Avant la phase des travaux et durant la phase des travaux

		<input type="checkbox"/> Perturbation des activités riveraines <input type="checkbox"/> Rejet anarchiques des déchets solides et des déblais <input type="checkbox"/> Perturbation de la circulation <input type="checkbox"/> Perturbation des réseaux des concessionnaires (voirie, adduction d'eau, téléphone, etc.)	Mener des campagnes d'information et de sensibilisation Information et sensibilisation des ouvriers Pose des panneaux dans la zone de travail Veiller à la coordination avec les services concernés Informers les populations riveraines Assurer la continuité des services (voirie, alimentation en eau, électricité, téléphone, etc.)	Entreprises responsables des travaux Entreprises responsables des travaux Entreprises responsables des travaux Entreprises responsables des travaux/ PEQPESU	Avant la phase des travaux et durant la phase des travaux durant la phase des travaux durant la phase des travaux durant la phase des travaux
	Occupation de terrains privés ou agricoles pour dépôt des matérielles et médicaments.	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits sociaux liés à l'occupation de terrains privés • Perte de cultures ou de terres agricoles 	Tenir compte de la résolution coutumière ou des cours et tribunaux Indemnisation	Entreprises responsables des travaux/ PEQPESU	durant la phase des travaux
Phase de travaux	Circulation des engins de chantier	<input type="checkbox"/> Risques d'accidents <input type="checkbox"/> Rejets atmosphériques	Utilisation d'EPI par le personnel de chantier Limitation de vitesse à 40km/h Interdiction de consommer de l'alcool aux heures de travail Entretien régulier des engins	Entreprises responsables des travaux	durant la phase des travaux

	<input type="checkbox"/> Nuisances sonores	Arrosage régulier des voies		
Ouverture de fouilles	<input type="checkbox"/> Perturbation de la faune et de la flore Pollutions des zones de travaux (rejets des déchets),	Réalisation de screening environnemental et social puis si nécessaires, de Notices d'Impact environnemental et social(NIES) Implication des Services fauniques et forestiers dans le choix des sites Assurer le reboisement compensatoire.	PEQPESU	durant la phase des travaux
opérations d'entretien et de maintenance des engins	<input type="checkbox"/> Pollution des sols et des eaux	Assurer la protection du sol avec une couche imperméable Créer une zone d'entretien des engins Mettre en place un dispositif protection et de collecte des huiles	Entreprise	durant la phase des travaux

Repli de chantier	<input type="checkbox"/> Conflits sociaux avec populations <input type="checkbox"/> Erosion des sols <input type="checkbox"/> Dégradation aires de cultures	Assurer la remise en état des lieux Régaler le terrain Reboiser s'il y a lieu	Entreprise	Phase des travaux
présence du personnel de chantier	<input type="checkbox"/> Risques de contamination aux IST/VIH-SIDA	Sensibilisation et information Distribution de préservatifs (chantier)	Entreprise	Phase des travaux
Conception des plans des Bâtiments	<input type="checkbox"/> Risque de marginalisation des élèves handicapés	Prévoir des rampes d'accès et autres commodités tenant des de l'accès aisé et conditions de travail des personnes a motricité limitée	Entreprise	Phase des travaux
Absence de séparation des latrines	<input type="checkbox"/> Risque de violence faite aux élèves filles/ Risque d'incidents de VBG & EAS/HS	Tenir compte du genre dans la construction des toilettes et signer le Code de bonne conduite L'élaboration d'un plan de gestion du VBG/EAS/HS incluant un mécanisme de gestion des plaintes adapté, une code de bonne conduite pour les travailleurs, des séances de sensibilisation auprès des femmes	Entreprise/PEQPESU	Phase des travaux

		(étudiantes et femmes des communautés riveraines lors de la phase des travaux) pourrait être nécessaire.		
Absence de suivi rigoureux des travaux	<input type="checkbox"/>	Risque lié de dégradation précoce et irréversible des infrastructures	Assure un suivi-contrôle permanent et efficace des travaux	PEQPESU Phase des travaux
Mauvaise signalisation du chantier	<input type="checkbox"/>	Perturbation de la circulation	Mener des campagnes d'information et de sensibilisation, Réaliser la signalisation des passages et des voies de déviation Informer les populations sur les plans de déviation	Entreprise Phase des travaux
	<input type="checkbox"/>	Risques d'accidents		
Mauvaise protection du personnel	<input type="checkbox"/>	Gènes/nuisances par le bruit, la poussière et les gaz	Désigner un responsable Hygiène Sécurité Doter le personnel d'équipements de protection, Doter le chantier de kit pour les premiers soins, Assurer la sensibilisation du personnel.	Entreprise Phase des travaux
	<input type="checkbox"/>	Accident de travail		

	Présence d'une main d'œuvre étrangère Recrutement anarchique et non contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits avec populations locales • Actes de vandalismes • Utilisation de la main d'œuvre mineure (les enfants) 	Effectuer le recrutement prioritaire sur place Privilégier l'approche haute intensité de Main d'œuvre Veiller au respect scrupuleux de la législation du travail	Entreprise	Phase des travaux
	Pose des installations et équipements	<input type="checkbox"/> Destruction des installations et perturbation des réseaux	Assurer la sensibilisation des populations Veiller au recrutement de la main d'œuvre locale Assurer la surveillance des installations	PEQPESU/Entreprise	Phase de travaux

Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Les mesures d'atténuation ci-dessous sont proposées pour la gestion des impacts négatifs des activités du PEQPESU.

- **Mesures d'atténuation des impacts négatifs**

Le tableau ci-dessous comprend des mesures d'atténuation des impacts précédemment identifiés. Il convient de mentionner qu'il y aura un premier niveau de réduction des risques par le design même du projet. Le « design » prendra en compte les meilleures pratiques internationales, ainsi que les recommandations du CGES et des NIES. Par ailleurs, un accent particulier sera accordé au respect scrupuleux de la législation du travail, compte tenu des préoccupations possibles sur le travail forcé ou le travail des enfants. Le tableau ci-dessous synthétise les mesures d'atténuation des impacts négatifs.

Tableau 6 Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Activités	Sources	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation	Responsable de l'implémentation de la mesure d'atténuation	Délai pour son implémentation
Préparation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> Abattage d'arbres Acquisition de terrain Balisage des travaux Travaux mécanisés de préparation du terrain 	<input type="checkbox"/> Perturbation de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de screening environnemental et social puis si nécessaires, de Notices d'Impact environnemental et social(NIES) Implication des Services fauniques et forestiers dans le choix des sites Choix judicieux des sites de travaux Réduire au strict minimum l'abattage d'arbres Assurer le reboisement compensatoire 	PEQPESU	Avant les travaux
		<input type="checkbox"/> Occupation de terrains	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un Plan d'action de réinstallation (PAR). 	PEQPESU	Avant les travaux
		<input type="checkbox"/> Impacts sur les habitats Naturels	<ul style="list-style-type: none"> Eviter la traversée des habitats naturels Eviter au maximum les habitats naturels dans le choix des sites 	PEQPESU	Avant la phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Pertes d'activités et de sources de revenus	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'indemnisation/compensation des personnes affectées Mettre en œuvre le CPR 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement (Province) PEQPESU 	Avant la phase des travaux
		<ul style="list-style-type: none"> Réduction du couvert végétal Erosion des sols 	<input type="checkbox"/> Réalisation de screening environnemental et social puis si nécessaires, de Notices d'Impact environnemental et social(NIES) <input type="checkbox"/> Implication des Services forestiers dans le choix des sites <input type="checkbox"/> Choix judicieux des sites de travaux	PEQPESU Entreprises responsables des travaux	Avant la phase des travaux Phase des travaux

Activités	Sources	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation	Responsable de l'implémentation de la mesure d'atténuation	Délai pour son implémentation
			<input type="checkbox"/> Réduire au strict minimum la coupe d'arbres <input type="checkbox"/> Assurer le reboisement Compensatoire		Phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Perturbation activités Riveraines	<input type="checkbox"/> Mener des campagnes d'information et de sensibilisation	Entreprises responsables des travaux	Avant la phase des travaux et durant la phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Rejet anarchiques des déchets solides et des Déblais	<input type="checkbox"/> Effectuer la collecte et le tri des déchets de chantier <input type="checkbox"/> Appliquer les 4 R (Récupération, réutilisation, Réduction et Recyclage) <input type="checkbox"/> Assurer l'évacuation des déchets solides et des déblais non réutilisables vers des sites autorisés	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Perturbation de la Circulation	<input type="checkbox"/> Mener des campagnes d'information et de sensibilisation <input type="checkbox"/> Réaliser la signalisation des passages et des voies de déviation <input type="checkbox"/> Assurer la mobilité continue des populations riveraines des sites de travaux <input type="checkbox"/> Informer les populations sur les plans de déviation	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux

Activités	Sources	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation	Responsable de l'implémentation de la mesure d'atténuation	Délai pour son implémentation
		<input type="checkbox"/> Perturbation des réseaux des concessionnaires (voirie, adduction d'eau, téléphone)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la coordination avec les services concernés • Informer les populations riveraines Assurer la continuité des services (voirie, alimentation en eau, électricité, téléphone, etc.) <input type="checkbox"/> Procéder à la remise en état diligente des réseaux	PEQPESU/Entreprises responsables des travaux	Avant la phase des travaux et durant la phase des travaux
		<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accidents • Rejets atmosphériques • Nuisances sonores 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'EPI par le personnel de chantier • Limitation de vitesse a 40km/h <input type="checkbox"/> Interdiction de consommer de l'alcool aux heures de travail <input type="checkbox"/> Entretien régulier des engins <input type="checkbox"/> Arrosage régulier des voies	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Pollution des sols et des eaux	<input type="checkbox"/> Interdiction des opérations d'entretien et de maintenance sur les sites de travaux <input type="checkbox"/> Collecte et traitement des huiles usagées <input type="checkbox"/> Collecte et traitement des déchets solides <input type="checkbox"/> Installations de sanitaires appropriées	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Risques de contamination aux IST/VIH-SIDA	<input type="checkbox"/> Sensibilisation (personnel /population) <input type="checkbox"/> Distribution de préservatifs (chantier)	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux

Activités	Sources	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation	Responsable de l'implémentation de la mesure d'atténuation	Délai pour son implémentation
		<input type="checkbox"/> Risque de marginalisation des élèves handicapés	<input type="checkbox"/> Prévoir des rampes d'accès et autres commodités tenant des de l'accès aisé et conditions de travail des personnes a motricité limitée	Entreprise responsable des travaux	Phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Risque de violence faite aux élèves filles/risque d'incidents de VBG & EAS/HS	<input type="checkbox"/> Tenir compte du genre dans la construction des toilettes et signer le Code de bonne conduite <input type="checkbox"/> L'élaboration d'un plan de gestion du VBG/EAS/HS incluant un mécanisme de gestion des plaintes adapté, une code de bonne conduite pour les travailleurs, des séances de sensibilisation auprès des femmes (étudiantes et femmes des communautés riveraines lors de la phase des travaux) pourrait être nécessaire.	Entreprises responsables des travaux et le spécialiste en sauvegarde PEQPESU	Phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Risque lié de dégradation précoce et irréversible des infrastructures	<input type="checkbox"/> Assure un suivi-contrôle permanent et efficace des travaux	Sauvegarde PEQPESU	Phase des travaux
Phase de travaux	Occupation de terrains privés ou agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits sociaux • Perte de cultures ou de terres agricoles 	<input type="checkbox"/> Procéder au choix des sites en rapport avec les propriétaires et les collectivités locales <input type="checkbox"/> Procéder à l'aménagement des sites après usage	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
	Circulation des engins et opérations de Fouilles	<input type="checkbox"/> Erosion des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'usage des engins sur les terrains fragiles • Prévoir des ouvrages de stabilisation lors des travaux 	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux

Activités	Sources	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation	Responsable de l'implémentation de la mesure d'atténuation	Délai pour son implémentation
		<input type="checkbox"/> Perturbation des réseaux des concessionnaires	<input type="checkbox"/> Mener une concertation et un repérage avec les concessionnaires de réseaux	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
		<input type="checkbox"/> Perturbation de la circulation des biens et des personnes	<input type="checkbox"/> Mener une campagne d'information et mettre en place de passerelles de passage ou de voies de déviation	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
	Mauvaise signalisation du chantier	<input type="checkbox"/> Collusion des engins avec les autres usagers	<input type="checkbox"/> Procéder à la signalisation et la sensibilisation	Entreprises responsables des travaux	Phase d'exploitation
	Repli de chantier	<input type="checkbox"/> Conflits sociaux avec les populations	<input type="checkbox"/> Assurer la remise en état des lieux	Entreprises responsables des travaux	Phase d'exploitation
	Emission des particules de poussières	<input type="checkbox"/> Risque de pollution atmosphérique	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la protection du personnel • Procéder à l'entretien régulier des engins <input type="checkbox"/> Assurer l'arrosage régulier des voies	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
	Circulation de la Machinerie	<ul style="list-style-type: none"> • Erosion des sols • Dégradation aires de Cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le maintien des engins dans l'emprise • Veiller à la surveillance et à la sensibilisation 	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
	Déversement huiles usées	<input type="checkbox"/> Contamination eaux et sols	<input type="checkbox"/> Mettre en place un dispositif protection et de collecte des huiles	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
	Mauvaise signalisation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de la circulation • Risques d'accidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la signalisation et la sensibilisation • Assurer la protection du personnel (EPI) 	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux

Activités	Sources	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation	Responsable de l'implémentation de la mesure d'atténuation	Délai pour son implémentation
	Mauvaise protection du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Gènes/nuisances par le bruit, la poussière et les gaz Accident de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Désigner un responsable Hygiène Sécurité Doter le personnel d'équipements de protection <input type="checkbox"/> Doter le chantier de kit pour les premiers soins <input type="checkbox"/> Assurer la sensibilisation du personnel 	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
Recrutement de personnel de chantier	Présence d'une main d'œuvre étrangère Recrutement anarchique et non Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> Conflits avec populations locales Actes de vandalismes Travail forcé ou travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer le recrutement prioritaire sur place Privilégier l'approche haute intensité de Main d'œuvre Veiller au respect scrupuleux de la législation du travail 	Entreprises responsables des travaux	Phase des travaux
Pose des installations/ équipements	Acte de vandalisme par les populations	<input type="checkbox"/> Destruction des installations et perturbation des réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sensibilisation des populations Veiller au recrutement de la main d'œuvre locale Assurer la surveillance des installations 	Entreprise (PFES) et Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du PEQPESU	Phase des travaux

Directives applicables sur Hygiène, Environnement et Sécurité

Les entreprises contractantes devront se conformer aux exigences des directives de la Banque mondiale, concernant l'Hygiène, l'Environnement et la Sécurité.

2. Phase d'exploitation (Risques et impacts)

Les principales sources d'impacts et risques pendant la phase d'exploitation concernent la dégradation des ouvrages et du site par un manque d'entretien et d'actes de vandalisme (vol portes et fenêtres, bancs, matériels de bureau) et une mauvaise utilisation des installations, des équipements sanitaires, électriques, etc. et la sécurisation des bâtiments les risques d'accidents, de circulation et de travail, etc.

En outre, le mauvais usage des ouvrages va entraîner la croissance des conflits dans le site de l'athénée royal de Kananga, production déchets, etc.

a. Risques environnementaux

Risque d'érosion : La réhabilitation/construction/modernisation des bâtiments et ouvrages de l'athénée royal de Kananga nécessitent impérieusement les conduites de drainage des eaux de ruissellement/sauvage issues des pluies pour éviter l'incision de la terre qui pourrait occasionner l'érosion à long termes.

Risque de fibrociment (Amiante) :

La couverture en fibrociment dans certains bâtiments présente un danger parce que fabriquée à base d'amiante ciment qui est cancérogène et elle présente aussi des espaces qui ne sont plus couverts et laissant la pénétration des eaux de pluie dans le bâtiment, quoiqu'ils en soient, cette phase ne tiens pas en compte les bâtiments contenant la couverture en fibrociment.

b. Risques sociaux

Risque de sécurité : L'absence de sécurité et de la protection du site impliqueraient notoirement les actes de vandalisme, de vols des équipements d'investissements et parfois des sabotages par des inconscients. Ou les élèves.

Risque d'incendie : La modernisation apportera des habitudes qui nécessiteront une attention dans le vécu quotidien des utilisateurs ; les équipements au laboratoire, la réhabilitation de l'électricité et autres qui pourront faciliter l'incendie dans les bâtiments réhabilités

Risque d'électrocution : L'usage d'électricité pour le laboratoire, et d'autres équipements modernes dans les bâtiments dans un environnement dont l'usage d'électricité n'existe au quotidien de la population, présentent un risque majeur d'électrocution.

Risque d'accident de circulation et du travail : La modernisation du complexe royal engendrerait un accroissement d'élèves et une importante fréquentation, au risque de corollaire d'accident de circulation et du travail ;

Risque d'EAS/HS sur les élèves filles :

- L'existence des normes socio-culturelles qui soutiennent et justifient la violence basée sur le genre notamment la discrimination sexiste en classe, les propos dégradants envers les filles,
- L'affectation des filles aux tâches scolaires selon la division de travail (les filles balayent les salles de classe, gardes d'enfants des enseignantes, affectées aux activités de puisage chez l'enseignant);
- Acceptation sociale du mariage précoce (fille -femme);
- La ségrégation des installations hygiénique au prorata de sexe;
- Faibles compétences du personnel enseignant sur les questions de violence et le soutien aux enfants victimes.

Protection de site historique (un bâtiment présente une valeur spéciale culturelle pour la RDC : Le site historique concerne le lieu où avait été rédigée la première constitution de la République Démocratique du Congo (RDC).

Tableau 7 Impacts environnementaux et sociaux dans la phase d'exploitation

Risques et impacts	Sources	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation
Erosion	Eau de ruissellement, eau sauvage des pluies	Dégradation de site et des bâtiments réhabilités	Construction des conduites des eaux
Sécurité	Actes de vandalismes, sabotages	Pertes des équipements,	Surveillance par un système de sécurité rotatif
Incendie	Court-circuit électriques ou feu provenant de manipulation	Pertes des équipements, de circuits électriques, des réactifs du laboratoire	Dispositif anti incendie par les extincteurs
Accident de circulation et travail	Le nombre important que susciteront les conditions scolaires causera les accidents de circulation	Altération de la qualité de l'air (poussières), Accidents, etc.	Indiquer les panneaux de signalisation et réhabiliter les couloirs de circulation de piétons et des véhicules dans la concession Arroser le sol pour empêcher la dispersion des émanations des poussières. • Informer et sensibiliser les conducteurs de véhicules sur le respect de panneau de signalisation et la limitation de vitesse.
Présence de fibrociment (Amiante)	La couverture en fibrociment dans certains bâtiments présente un danger parce que fabriquée à base d'amiante ciment.	Cancérigène en long termes	Equipement de Protection Individuel approprié aux travailleurs.

Tableau 8 Déchets générés dans la phase d'exploitation

	Natures de déchets					Moyen d'atténuation/ Destination finale
1	Déchets banals	Les cartons, papiers, etc.	Les déchets banaux non inertes : papier, bois, carton,...	Bouteilles en plastiques, caoutchouc et métaux ferrailles,	Les biodégradables : aliments, végétaux, etc.	- Installation des poubelles en plastique ; - Installation des poubelles en plastique ; - Evacuation fréquentielle ;
2	Déchets liquides	Eaux usées du laboratoire, Eaux sauvages de pluies,	Stagnation des eaux de pluies,			- Drainage des eaux usées dans les caniveaux bien orientés (pas vers les habitations)
3	Déchets dangereux	Huiles usagées et hydrocarbure, du laboratoire, etc.	Produits périmés du laboratoire	Peintures et solvants	Chiffons imprégnés et plastique souillés Emballage solide (bouteilles en verre, plastiques, etc.)	- Stockage dans l'entrepôt réservé aux déchets dangereux, - Prévoir un fut métallique pour les filtres à huile usée et aussi les peintures et solvants ; - Evacuation fréquentielle vers un site validé avec les autorités locales

V. PROCEDURES D'ANALYSE ET DE SELECTION DES SOUS-PROJETS DU PEQPESU

Le processus de sélection environnementale et sociale ou « screening » vise à garantir l'effectivité de la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans tout le processus de planification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des projets.

1. *Le processus de sélection environnementale et sociale*

Le processus de sélection environnementale et sociale ou « screening » complète la procédure nationale en matière d'évaluation environnementale, notamment en ce qui concerne le tri et la classification des projets. La classification des catégories environnementales et sociales des activités sera déterminée par le résultat du « screening » environnemental et social. La revue et l'approbation des activités seront conduites par un personnel qualifié qui va appuyer l'Unité de Coordination du PEQPESU. Ce processus de sélection vise à : (i) déterminer les activités du projet qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social; (ii) déterminer les mesures d'atténuation appropriées pour les activités ayant des impacts préjudiciables; (iii) identifier les activités nécessitant des NIES séparées; (iv) décrire les responsabilités institutionnelles pour l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et la préparation des rapports NIES séparées ; (v) assurer le suivi environnemental et social au cours de la mise en œuvre des activités et de l'exploitation des infrastructures.

Les étapes de la sélection environnementale et sociale sont les suivantes :

Etapes 1 : Préparation des projets (dossiers techniques de préparation et d'exécution)

La préparation des dossiers techniques des projets à réaliser ou à appuyer sera effectuée par l'Unité de Coordination du PEQPESU. C'est à ce stade de préparation que les aspects environnementaux et sociaux doivent commencer à être pris en compte (statut foncier des sites ; sensibilités environnementales, socioculturelles ; exigences des normes sociales et environnementales en vigueur ; compatibilité avec le projet ; etc.).

Etape 2: Sélection et classification environnementale et sociale des projets d'investissement

Cette étape va porter sur la classification environnementale et sociale des projets d'investissement retenus dans le cadre du projet, pour pouvoir apprécier ses effets sur l'environnement. Pour cela, il a été conçu un formulaire initial de sélection qui figure en Annexe 1 du présent rapport. Le remplissage du formulaire initial de sélection sera effectué par le PEQPESU qui va recruter à cet effet un Expert Environnement et Social comme Point Focal Environnement et Social. Le PEQPESU devra également procéder à la classification du projet. Pour être en conformité avec les exigences de la Banque mondiale (notamment l'OP 4.0I), il a été suggéré que les activités du projet susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement soient classées en trois catégories :

- Catégorie A : Projet avec risque environnemental et social majeur certain ;
- Catégorie B : Projet avec risque environnemental et social modéré ;
- Catégorie C : Projet sans impacts significatifs sur l'environnement.

Etape 3: Suivi environnemental et social externe du projet

Le suivi environnemental et social externe devra être effectué par l'ACE qui veille à la prise en compte de la protection de l'environnement dans la l'exécution de tout projet de développement. La Banque mondiale apportera un suivi à titre d'appui (Mission périodique)

Etape 4: Examen et approbation des rapports d'EIES

Les éventuels rapports d'études d'impact environnemental et social sont examinés et validés au niveau national par le GEEC qui s'assurera que, pour chaque projet, tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et que des mesures de mitigations effectives ont été proposées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Etape 5: Consultations publiques et diffusion

La législation nationale en matière d'EIES dispose que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. Les consultations devront aussi être conduites durant le processus de sélection environnementale et sociale des projets. L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les investisseurs potentiels, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prises en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'EIES /NIES à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport de l'EIES/NIES et seront rendus accessibles au public. Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la Banque Mondiale, l'UCT/PEQPESU produira une lettre de diffusion dans laquelle elle informera la Banque Mondiale de l'approbation de la NIES; (ii) la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits (NIES, PAR) à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées. Les NIES doivent aussi être approuvées par la Banque mondiale et publiées dans l'Info shop de la Banque mondiale à Washington.

Etape 6: Intégration des mesures environnementales dans les dossiers d'appel d'offre/exécution

En cas de travail environnemental, le PFES de l'UCT/PEQPESU veillera à intégrer les recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale dans les dossiers d'appel d'offre(DAO) et d'exécution des projets. L'UCT/PEQPESU ne pourra instruire l'exécution des activités que lorsque toutes les diligences environnementales et sociales sont effectivement prises en compte et intégrées dans le projet.

Etape 7 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Pour chaque projet, les prestataires privés et entreprises sont chargés de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Toutefois, au préalable, ils devront préparer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Environnementale et sociale-Entreprise (PGES-E).

Étape 8: Suivi - Evaluation environnemental et social Cette phase finale correspond au suivi de la mise en œuvre:

- La supervision des activités sera assurée par l'Expert Environnemental et Social de l'UCTPEQPESU.
- La surveillance interne de proximité de l'exécution des mesures environnementales et sociales sera assurée par les bureaux de contrôle ou des consultants indépendants qui seront commis à cet effet, mais aussi par les services techniques.
- Le suivi « externe » sera effectué par l'ACE et la Banque Mondiale.
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants indépendants, à mi-parcours et à la fin du projet

2. Responsabilités pour la mise en œuvre de la sélection environnementale et sociale

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des activités du projet.

Tableau 9 Récapitulatif des étapes de la sélection et responsabilités

Etapes	Responsabilités
1. Préparation des projets	UCT-PEQPESU et Prestataires privés
2. Remplissage du formulaire de sélection et classification environnementale et sociale 2.1 Remplissage formulaire 2.2 Classification du projet et Détermination du travail environnemental (simples mesures de mitigation)	UCT-PEQPESU
3. Suivi environnemental et social externe	L'ACE
4. Exécution du travail environnemental	
4.1 Choix du consultant	UCT-PEQPESU
4.2 Réalisation des EIES/PGES	Entreprises (Consultants)
5. Examen et approbation des EIES incluant les PGES	PEQPESU/L'ACE
6. Consultation et Diffusion	Comité de Pilotage UCT-PEQPESU Collectivités locales
7. Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'appel d'offre et d'exécution des activités	PFES/UCT-PEQPESU Prestataires privés
8. Mise en œuvre	Prestataires spécialisés (Entreprises privées)
9. Suivi-Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • <u>La supervision</u> des activités sera assurée par le PFES/UCT-PEQPESU • <u>La surveillance de proximité</u> de l'exécution des mesures environnementales et sociales sera assurée par bureaux de contrôle, mais aussi par les services techniques de l'Etat impliqués dans le projet. • <u>Le suivi externe</u> sera effectué par l'ACE et la Banque Mondiale <u>L'évaluation</u> sera effectuée par des Consultants indépendants, à mi-parcours et à la fin du projet.

3. Responsabilités vis-à-vis de la maintenance et entretien des infrastructures réhabilitées

Des activités d'intégration et d'implication des autorités politico-administratives et des établissements scolaires et universitaires ainsi que la société civile, comités de parents, coordinations estudiantines et populations riveraines devraient être réalisées en vue de procéder à la pérennisation des ouvrages et connexes.

Le cadre de responsabilité est défini de la manière ci-après :

Activité	Centre de responsabilité	Suivi et contrôle
Engagement citoyen pour la pérennisation des infrastructures réhabilitées et connexes	ONGs locales spécialisées	Bureau de mission de contrôle et PEQPESU
Entretien et maintenance par distribution des matériels d'entretien	Entreprises exécutantes	Mairies de ville, Bureau de mission de contrôle et PEQPESU

VI. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les dispositions de la loi stipulent que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution de toute étude environnementale et sociale, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de l'entité (communauté) concernée. L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les organisations concernées, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prise en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'étude à réaliser. Les résultats des consultations du public seront incorporés dans le rapport de l'étude et seront rendus accessibles au public par le PEQPESU.

1. Province de l'Équateur

La consultation a eu lieu le 28 septembre 2014 au centre de formation des cadres de l'EPS/ETP à Mbandaka, de 9h à 13h. Un total de 56 personnes était présent à la consultation.

Photo 5 séance de consultations publiques à Mbandaka



• Remarques sur le CGES

À L'équateur, les principaux résultats de la consultation ont permis de préciser certains critères de sélection des sites en plus de ceux données par le projet. Il faudra aussi signaler le fait qu'à cette consultation, le problème des infrastructures scolaires a été abordé en général pour tous les niveaux scolaires : Primaire, Secondaire, Technique, Professionnel et voir même Universitaire. Notamment, il faut éviter de construire des écoles :

- À côté de site militaire
- À côté des marchés
- Près d'une habitation
- A au moins de 20 mètres d'une habitation et d'installer une clôture de 2 mètres de hauteur sur la façade donnant sur le terrain d'habitation Pour la sécurité:
- Prévoir une signalisation routière appropriée à proximité des écoles
- Prévoir des « dos d'ânes » pour que les voitures ralentissent à l'approche des écoles
- Prévoir l'installation de parafoudre au niveau des écoles

- **Pour la praticabilité des classes**

S'assurer que les classes ont des plafonds et des évacuations d'air pour éviter l'accumulation de la chaleur des plafonds vers l'extérieur sans que les vermines ne puissent venir s'y installer. Un des points essentiels de cette consultation en Équateur est le constat que le projet n'est pas parfaitement adapté aux besoins de la province, car une bonne partie des écoles (de 20 à 30% selon les estimations faites par les participants) sont construites en bois et sur pilotis en bordure des cours d'eau. Le projet n'a pas défini des normes de construction pour ce genre d'école.

2. Province du Kasai-Central

Les consultations publiques à Kananga dans le contexte de la rénovation/réhabilitation de l'ARK étaient une démarche participative pour assurer la participation des populations au processus de préparation et de planification des actions du projet.

L'objectif général des consultations publiques était de permettre la prise en compte de l'avis des populations dans le processus de décisions et de mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de l'actualisation du présent CGES, les consultations publiques ont consisté à :

- Informer les parties prenantes (PAP, Conseil Provincial de l'EPST, Autorité politico-administratives, Enseignants, etc.) sur le sous projet et ses objectifs ;
- Permettre aux parties prenantes de prendre la parole et d'émettre leur avis sur le projet ;
- Recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes ainsi que leurs suggestions et recommandations vis-à-vis du sous projet.

a. Principes de base de la consultation participative :

Les consultations des parties prenantes ont été effectuées dans le cadre de la rénovation de l'ARK. La démarche suivie lors du programme participatif s'est appuyée sur les principes de l'inclusion et de la participation, en ce sens que les parties prenantes clés ont contribué à l'identification et à la mobilisation autour de la réalisation du sous projet.

L'approche a été articulée autour de la communication/informations, de l'écoute et du dialogue avec les parties prenantes.

Dans le respect de ces principes, et au-delà des entretiens individuels avec les PAP dans le cadre des enquêtes socioéconomiques, le spécialiste a tenu des discussions de groupe et des rencontres institutionnelles sous forme d'entretiens semi-structurés avec les parties prenantes.

Lors de ces différentes rencontres, les échanges de consultations se sont articulés autour des principaux points suivants :

- la présentation du sous-projet ;
- la perception sur le sous-projet ;
- les impacts du projet et les mesures de mitigation ;
- les mécanismes locaux existants de résolution des conflits ;
- Les risques d'EAS/HS,
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- les personnes vulnérables (critères de vulnérabilité) ; et
- les suggestions et recommandations à l'endroit du projet, etc.

La section suivante décrit les différentes étapes et les résultats des consultations menées dans le cadre de l'actualisation du CGES.

b. Etapes et résultats des consultations

Trois réunions des consultations ont eu lieu avec :

- le comité provincial de l'EPST,
- les responsables des écoles (Préfet, directeurs, enseignants), un échantillon des PAP (les leaders d'opinions des PAP): les responsables des ménages, des champs, vendeuses, au-delà de l'enquête, à l'Institut Kananga I dans la concession de l'ARK.
- Réunion d'information et sensibilisation aux responsables des services spécialisés de la province : Urbanisme et habitat, Cadastre et affaires foncières ;
- les autorités politico-administratives de la ville,

c. Réunion d'information au comité provincial de l'EPST sur la rénovation et la modernisation de l'ARK :

Cette réunion a eu lieu le 29 juin 2021 dans la salle du Barreau à Kananga au cours de laquelle, le spécialiste en sauvegarde du PEQPESU a informé et sensibilisé sur le processus de la mise en œuvre et les dispositifs du projet ; la feuille de route était constituée de quatre (4) points à savoir :

- La présentation du projet PEQPESU ;
- L'évaluation sommaire des infrastructures de l'ARK (Screening environnemental et social) ;
- Résultats obtenus de la visite ;
- Problèmes rencontrés ;
- Modalité de résolution ;
- Echanges sur l'aménagement de la concession.



Photo 6 Une vue des autorités du CPEPST lors des consultations



Photo 7 Réunion de consultation publique dans la salle des barreaux

d. Réunion d'information et sensibilisation avec les préfets et directeurs des instituts et écoles œuvrant dans la concession de l'athénée royal de Kananga, y compris les comités des parents (COPA):

- La consultation publique a eu lieu le 2 juillet 2021 à l'institut Kananga1,
- Le point culminant de cette consultation était de partager la possibilité de trouver les solutions pour délocaliser les élèves dans d'autres écoles de la ville durant la phase des travaux et aussi, les conditions devant faciliter la bonne conduite de l'année scolaire.

e. Réunion d'information et sensibilisation aux responsables des services spécialisés de la province : Urbanisme et habitat, Cadastre et affaires foncières.

L'objectif de cette consultation était de définir la délimitation actuelle de la concession, étant donné qu'elle est spoliée, si non, les chefs de division au niveau de la province étaient sensibilisés et informés de fournir une photo satellitaire délimitant la concession et de prévoir le nombre des bornes à placer tout autour.

La réunion a eu lieu le 3 juillet 2021 au gouvernement.

f. les Autorités politico-administratives de la ville,

Cette réunion était une consultation synoptique avec les autorités politico-administratives pour restituer, surtout informer et sensibiliser les autorités sur les conclusions des consultations.

Deux réunions ont eu lieu, le 6 et 7 juillet 2021, la première au cabinet du Gouverneur de Province, au cours de laquelle, le spécialiste en sauvegarde a sensibilisé les autorités politico-administratives (Liste en annexe), sur l'O.P 4.12 et les objectifs de l'élaboration d'un PAR, le cadre juridique et institutionnel de la réinstallation, la procédure d'expropriation ou de compensation selon la loi congolaise. À cette réunion, ont pris part, le Gouverneur a.i de la province, le Maire de la ville de Kananga, le Bourgmestre de la commune de Kananga, le PROVED, le Ministre Provincial de l'Education, etc.

La stratégie qui a été bâtie autour de cette consultation est fondée sur :

Une rencontre d'information générale autour des points suivants : le projet de réhabilitation et modernisation de l'athénée royal de Kananga par le PEQPESU, la portée du PAR, les options de réinstallation, de la date buttoir et les questions diverses. Une enquête socio-économique était effectuée pour recenser les ménages vivants dans la concession, les étudiants du home de Kamayi, les champs/jardins et les PAP exerçant une activité commerciale dans la concession de l'Athénée royal de Kananga.

D'autres séances de consultation relèvent de diverses rencontres directes d'échanges avec un échantillon des PAP (38 au total dont 26 femmes et 12 hommes) et collecte des données plus ciblées qui devraient subir la réinstallation physique (étudiants et ménages) et économique (des vendeurs) pour recueillir leurs avis, leurs craintes sur les options proposées dans le PAR et la gestion des réclamations.

Photo 8 séance de consultations publiques avec les PAP et le corps enseignants du complexe royal de Kananga



La consultation a eu lieu le 7 juillet 2021 au centre THABOR à Kananga.

Tableau 10 Participants aux consultations publiques au regard du genre à Kananga

Catégories	Participants		TOTAL
	Féminin	Masculin	
PAP	26	12	38
COPA	4	9	13
CPEPST	9	18	27
CABINET DU GOUVERNEUR DE PROVINCE	5	7	12
SERVICES SPECIALISES	2	3	5
TOTAL GENERAL	32	63	95

C'est durant cette enquête qu'une évaluation des biens et des pertes de revenus des PAP a été menée. Les enquêtes ont été menées concomitamment avec le recensement des biens et actifs impactés par le projet.

Ci-dessous quelques illustrations des photos de consultations publiques :

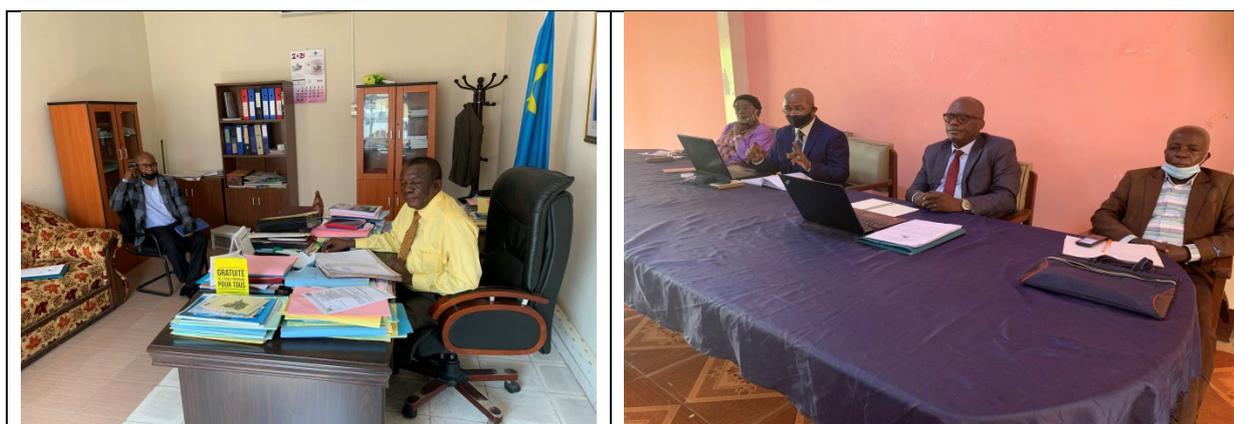


Photo 9 Consultations du public, à gauche au Cabinet du Ministre Provincial de l'éducation, à droite à la maison du Barreau de la ville de Kananga



Photo 10 Participant des femmes aux consultations publiques

g. Résumé des points de vue exprimés et des préoccupations soulevées

Il revient à souligner que la consultation publique était organisée avec les leaders d'opinion, de la société civile, des PAP, et les autorités politico- administratives de la commune de Kananga. Cette sélection était appliquée en raison d'activités des PAP ne pouvant être immobilisées plus d'une heure, étant donné qu'elles sont d'abord vendeuses, en suite, chaque minute compte pour leurs affaires.

En ce qui concerne la synthèse des avis des personnes consultées, il se dégage que le projet jouit d'une bonne acceptabilité sociale. Les PAP acceptent d'être délocalisées avec leurs biens vers les sites choisis concomitamment par la Commune de Kananga et la Mairie.

Bien que les PAP acceptent d'être enregistrées pour être délocalisées, leur seule inquiétude s'avère que le projet entraînera la perte de leurs places au moment de la délocalisation. Elles suggèrent au projet d'assurer leur réinstallation au marché adjacent la concession de l'athénée royal de Kananga par son entrée principale.

D'autres craintes et préoccupations soulevées, résultent sur le délai de réalisation des travaux ; les PAP et d'autres parties prenantes déplorent la lenteur constatée dans la mise en œuvre des activités d'autres chantiers exécutés dans la ville ; la diminution des ventes du fait d'un nouveau site de vente non encore habitué.

h. Remarques sur le CGES

Au Kasai-Central, la consultation a permis de valider la plupart des critères de sélection de site définie dans le CGES.

Pour le Kasai-Central il faut également éviter de construire des écoles :

- À côté des bars
- À côté des salles de cinéma

Toutefois pour eux, la construction d'écoles à côté de site militaire ne cause pas de problème. Autres éléments : -Prévoir des parkings (notamment école dans les milieux urbains), -Mettre en place un système de suivi local (site de construction) et un comité provincial de suivi) pour assurer un suivi rapproché des travaux.

Au niveau des plans types : Les WC des enseignants doivent être séparés de ceux des élèves.

Une carte a été produite en 1995 par la province pour identifier et localiser les écoles de la province. Elle n'a jamais été mise à jour.

Le problème de surface des locaux se fait également sentir à Kananga. Les photos suivantes démontrent bien la problématique et l'exiguïté des différents bureaux des employés du PROVED de Kananga. Le même problème a été rencontré à l'Équateur.

Photo 11 Problème de promiscuité et de rangement des archives observé au bureau du PROVED de Kananga



3. Consultation nationale (Kinshasa)

La consultation a eu lieu le 10 octobre 2014 au centre Caritas à Kinshasa. Un total de 31 personnes était présent.

Lors de cette consultation, les mêmes documents que ceux présentés dans les autres provinces ont été présentés. Toutefois, au niveau de la présentation, il a été ajouté les principaux résultats des consultations provinciales.

Les ajouts et recommandations effectuées par les provinces ont été validés pour leur prise en compte dans les documents finaux.

a. Des débats ont eu lieu sur les points suivants :

Les constructions sur pilotis à l'Équateur- il a été conclu que le projet doit s'assurer de prendre en compte ces types de construction et de préparer les documents adéquats à cet effet.

Les plans des toilettes : Il existe des plans détaillés des **toilettes** avec des entrées séparées pour garçons, filles et enseignants. Il faut que le projet prévoie d'autres types de toilette sèche, car il est fort probable que dans la province de l'Équateur la nappe d'eau souterraine ne soit pas

suffisamment profonde pour construire le modèle définie dans les plans. il faut prévoir d'autres types de WC pour les sites où la nappe d'eau est à quelques centimètres sous le niveau du sol.

b. La réhabilitation des écoles dans les sites militaires :

Selon les discussions, Il y a une disparité entre les provinces du fait des problèmes vécus lors de la période de guerre. Des écoles sur des sites militaires ont été prises pour cibles dans certaines provinces d'où il est important de laisser le choix aux provinces du fait de leur sensibilité respective à cet égard.

4. Province du Haut-Katanga

Les consultations publiques sur le CGES le mercredi 15 Janvier 2015 et ont porté sur 3 points principaux que sont : la Problématique liée aux matériaux de constructions, l'exiguïté des bureaux des gestionnaires provinciaux, le cas des enseignants issus des populations autochtones.

a. Problématique relié aux matériaux de constructions

Le projet se réalise dans des provinces qui ne sont pas desservies régulièrement en matériaux de construction, de là le risque de créer des pénuries de matériaux. Cette pénurie pourrait notamment s'appliquer pour le ciment et les tôles si les achats se font sur place et ainsi entrainer la hausse des prix de ces matériaux, ce qui pourrait causer des préjudices aux autres chantiers en cours dans la province. Le projet aurait donc intérêt à faire des achats pour l'ensemble des besoins de chaque province et faire livrer les matériaux aux endroits stratégiques. Cela aura pour effet de diminuer les prix par rapport à des achats locaux et de s'assurer d'éviter une inflation spontanée des prix des matériaux dans les provinces touchées. Le projet aura donc à se pencher sur cette question de même que sur les aspects logistiques qui sont cruciales pour la réussite du projet lorsque les sites de construction seront connus.

c. Surface des bureaux des gestionnaires provinciaux (PROVED et SUB-PROVED) :

Le problème des faibles surfaces de bureau a été discuté sans pour autant que des décisions puissent être prises. Toutefois, il semble normal que pour améliorer la gestion de l'éducation dans les 6 provinces, l'on puisse améliorer également les locaux des gestionnaires dont la surface n'a pratiquement pas évolué depuis 1970 bien que la population du pays ait quadruplé dans cette même période.

d. Les enseignants issus des populations autochtones :

Le point des enseignants issus des populations autochtones qui avait été peu discuté dans les autres provinces a suscité de vives discussions lors de la consultation nationale. Il n'a pas été contesté que le nombre d'enseignants d'origine autochtone est extrêmement faible au niveau de l'EPS/ETP. Cette situation peut avoir des conséquences négatives pour la mise en œuvre du CGES. Il a donc été convenu que le MEPS/METP s'engage à embaucher au cours des prochaines années un nombre d'enseignants autochtones qui permettra d'ici 5 ans (fin 2021) d'atteindre un nombre d'enseignants autochtones à l'EPS/ETP qui au minimum suivra le même ratio de celui de la population autochtone dans le pays. Pour ce faire, le processus de recrutement devra impliquer le réseau des associations autochtones du pays pour s'assurer de l'obtention de candidats en quantité et en qualité suffisante pour ce processus. Le MEPS/METP devra démontrer et documenter l'ensemble du processus d'embauche pour divulguer au projet les résultats ainsi que les efforts produits pour atteindre ces résultats.

Photo 12 Séance des consultations publiques à Lubumbashi



5. Province du Kwilu

Les acteurs consultés dans la ville de Bandundu le 19 Janvier 2015, ont abordé sensiblement les mêmes préoccupations soulevées dans les autres provinces. Toutefois, la spécificité des points sur : le Guide de procédures pour les aspects de sélection des écoles à réhabiliter et de l'application des mesures environnementales et sociales et le Système de suivi des constructions grâce aux enquêtes/suivi par SMS mérite d'être rappelée.

a. Guide de procédures pour les aspects de sélection des écoles à réhabiliter et de l'application des mesures environnementales et sociales :

Il a été convenu qu'il est très important que le guide prévu au CGES qui permettra de limiter les problèmes de compréhension et d'interprétation par rapport l'engagement du projet en matière de localisation et de protection environnementale et sociale soit préparé le plus rapidement possible pour que le choix des écoles à réhabiliter et à reconstruire se fasse en connaissance de cause par les responsables provinciaux et leurs partenaires.

c. Système de suivi des constructions grâce aux enquêtes/suivi par SMS :

Une plateforme d'enquête ou/et de suivi par SMS a été mise en place par le programme de gouvernance de la Banque Mondiale. Cette plateforme est utilisable dans les projets et programme de la Banque Mondiale pour l'instant et pourra être ouverte à d'autres utilisateurs par la suite.

Cette plateforme permet d'envoyer des questionnaires à des usagers de téléphone portable via des sms pour qu'ils répondent à des questions précises sur un thème. Questions qui seront récupérées dans une base de données publique et traitées. Elle permet également de faire remonter des informations précises incluant de photos dans une base de données centralisée (cloud) qui permettrait à des équipes de suivi locale d'envoyer aisément leurs appréciations et des photos sur les écoles construites par sms et cela à très faible cout pour le projet. Pour les acteurs, le PEQPESU gagnerait à utiliser ce système.

Photo 13 Consultations publiques à Bandundu



6. Province de la Tshopo

A Kisangani, Chef-lieu de la province orientale, les préoccupations des acteurs consultés ont essentiellement tourné autour des points suivants :

- Impliquer les autorités locales dans les levées de terrain en respectant les superficies ayant fait l'objet de négociations avec les communautés rurales ;
- Respecter les normes environnementales ;
- Prévoir une compensation lorsque les terres prises n'appartiennent pas au domaine collectif ;
- Respecter les lieux sacrés lorsqu'il n'est pas possible de les déplacer ;
- Opter pour une meilleure stratégie de communication en y impliquant les leaders d'opinion, les notables locaux et surtout les chefs de terre s'il s'agit d'acquérir des terrains à aménager ;
- Tenir compte de la carte éducative pour la réalité des besoins et ne pas se fier aux politiciens qui détournent les investissements pour leur électorat ;
- En cas de conflit, il faut prendre suffisamment le temps pour faciliter la médiation, on prendra le temps de sonder chacune des parties sans précipitation car le temps permet l'apaisement des cœurs pour une solution consensuelle ;

Les entreprises adjudicataires de contrat de réalisation doivent informer les responsables locaux et la population avant toute réalisation d'ouvrages ;

Ces différentes préoccupations ont été prises en compte dans la finalisation du CGES soit en termes de mesures de mitigation ou de recommandations afin de bénéficier de l'accompagnement social du projet.

Photo 14 Consultations publiques à Kisangani



Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la Banque Mondiale, la Cellule Technique, qui assurerait la coordination du projet, déposera des exemplaires du CGES en des endroits publics et insérera dans les journaux un texte invitant les populations à le consulter durant une période indiquée dans ledit texte. Par la suite, elle produira une lettre de diffusion dans laquelle il informera la Banque Mondiale de l'approbation du CGES; (ii) la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits (CGES, CPR, CPPA) à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées. La CT/PEQPESU adressera aussi une autorisation adressée à la Banque Mondiale pour que celle-ci procède à la diffusion de ces documents dans Infoshop. Toutes ces étapes conduisant à la divulgation de documents de sauvegarde devront être terminées avant l'évaluation du PEQPESU.

Diffusion de l'information au public.

Pendant la mise en œuvre du projet, tous ces partenaires devront être régulièrement consultés. Le CGES devra être mis à la disposition du public, pour des commentaires éventuels, par le MEDD (ACE) et le Comité Pilotage (CP), à travers la presse publique et au cours des réunions de sensibilisation et d'information dans les localités où les activités du projet seront réalisées. Par ailleurs, le CGES devra aussi être publié dans le centre d'information INFOSHOP de la Banque mondiale. En termes de diffusion publique de l'information, en conformité avec la PO 4.01, la présente étude doit être mise à la disposition des personnes susceptibles d'être affectées et des ONG locales, dans un lieu accessible, sous une forme et dans une langue qui leur soient compréhensibles. La diffusion des informations au public passera aussi par les médias tels que les journaux, la presse, les communiqués radio diffusés en langues nationales en direction de tous les acteurs.

Tableau 11 Synthèse des consultations

Avis et perceptions	Craintes et préoccupations	Suggestions et recommandations
<p>Le Projet de rénovation de l'athénée royal de Kananga jouit d'une bonne acceptabilité sociale. Elles perçoivent le projet comme un moyen pour améliorer les conditions d'études des élèves, l'assainissement et l'embellissement du cadre de scolaire. C'est donc un projet qui vient répondre à un besoin réel.</p> <p>Les PAP acceptent d'être délocalisées avec leurs biens vers les sites choisis par la Mairie pour bénéficier une rénovation de l'ARK.</p>	<p>la baisse des ventes du fait d'un nouveau site de vente non encore habitué.</p> <p>Les lenteurs dans la mise en œuvre des activités et long processus avant le démarrage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de toilettes • Depuis longtemps qu'on en parle de ce projet, mais n'a jamais été réalisé. • La durée du projet et sa date effective de démarrage des travaux. • Le problème de gestion des déchets ; • L'incertitude d'indemnités réelles des pertes des revenus des PAP par la Mairie • La non utilisation et recrutement des femmes dans l'exécution du projet. • La vie des vendeurs pendant la période de délocalisation sur le plan économique, puisque la vente ne sera plus comme avant surtout aux débuts vers les sites de délocalisation. • Les conditions d'hygiène et de vente dans les lieux de délocalisation. • Le manque de recrutement de la main d'œuvre locale. • Travaux dans le contexte de Covid-19. • Les risques d'accident de circulation lors des travaux. • Les difficultés de déplacement des biens de vendeurs vers les sites de délocalisation. • Non implication du PEQPESU lors de la mise en œuvre des indemnités des PAP par la Mairie. 	<p>Aménager le site du marché Kamayi (construction des étalages, stands, installations hygiéniques, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi des indemnités • Démarrer les travaux dans les meilleurs délais • Une meilleure implication du PEQPESU ; • Renforcer et mettre en plan de gestion de la qualité environnementale et hygiénique du marché de Kamayi, • Recruter une entreprise réputée dans la rénovation de l'athénée royal de Kananga. • Accélérer le démarrage et l'exécution des travaux. • Associer la REGIDESO et la SNEL dans l'adduction d'eau et l'électrification de la concession de l'athénée royal de Kananga. • Une meilleure implication des services et privilégier les PAPs qui ont été délocalisés. • Réalisation d'un bon système de drainage des eaux usées et pluviales dans la concession. • Indemniser les personnes qui sont touchés avant le démarrage des travaux. • Exécuter les travaux suivant le respect des gestes barrières au Covid-19. • Renforcer les capacités des différents acteurs intervenants sur le projet. • Faciliter le déplacement des biens des vendeurs vers les sites de délocalisation et lors de la réinstallation. • Clôturer la concession pour éviter la spoliation indisciplinée

Il est important de rappeler ici que l'athénée royal de Kananga a été construit en 1954, à l'époque coloniale et, jadis une seule école, sous le nom de l'Athénée Royal de Kananga. Après le départ des Belges, une grande partie des bâtiments du complexe a été utilisé par la section préparatoire de

l'Université de Lubumbashi (P.R.E.U) et d'autres écoles. Quelques années après la suppression de P.R.E.U, les bâtiments ont été remis aux écoles qui les utilisent actuellement par le ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique. Construit à l'origine pour une capacité de 3600 élèves en raison de 45 élèves par salle, Il compte aujourd'hui plus de 18500 élèves toutes les sections confondues.

En dehors de ces établissements (cinq), il s'est créé six autres qui fonctionnant en son sein. Toutes ces écoles sont vétustes et les élèves étudient dans les conditions déplorables. L'annonce de la rénovation a été reçue comme un miracle puisque depuis 1954, le complexe n'a jamais été dans l'attention du gouvernement. Non seulement les PAP, le conseil provincial de l'EPST et aussi les responsables des toutes ces écoles ont accepté de délocaliser les écoles/élèves pour donner la possibilité de réhabiliter/rénover le complexe de l'ARK.

VII. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Lors de la mise en œuvre de certaines activités du PEQPESU, notamment, les sous-projets des réhabilitations, les impacts environnementaux et sociaux potentiels, doivent être pris en compte et gérés aussi bien que la mise en œuvre, la construction et le fonctionnement des sous-projets eux-mêmes. Les impacts doivent être mitigés, atténués ou, mieux, évités pour répondre d'abord aux exigences de la législation RDC mais aussi en vue des exigences des Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale.

L'objectif du PGES est de décrire les mécanismes institutionnels relatifs à : (i) l'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels pouvant découler des activités du PEQPESU; (ii) la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées; (iii) le suivi et la mise en œuvre des mesures d'atténuation; (iv) le renforcement des capacités; (v) la bonne gestion des déchets, (vi) les allocations budgétaires pour la mise en œuvre ainsi que la chronologie.

Le PGES comporte une méthode de screening pour la classification environnementale et sociale des sous-projets. Le type d'étude d'impact à réaliser découle de cette classification. Par ailleurs, le PCGES propose des mesures de renforcement des capacités en gestion environnementale. En bref, le PCGES décrit les mécanismes relatifs :

- 1) au screening des sous-projets proposés, l'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels, et la gestion des implications des Politiques de Sauvegarde ;
- 2) aux dispositions institutionnelles pour sa mise en œuvre et le renforcement des capacités
- 3) au suivi de la mise en œuvre des mesures du PCGES;
- 4) à la consultation publique;
- 5) aux estimations des coûts relatifs au PCGES.

Le PGES donc met l'accent sur les mesures d'atténuation concernant les activités de construction/ et de réhabilitation d'infrastructures diverses, etc. les études d'impacts environnementaux, et le renforcement des capacités. Plusieurs intervenants sont interpellés dans sa mise en œuvre de ces mesures ce qui implique la nécessité d'une étroite coordination entre le PEQPESU et les différents ministères techniques, programmes et entités afin que les activités de mitigation des impacts négatifs, de sensibilisation soient prises en compte.

1. Processus de screening et évaluation des sous-projets PEQPESU

Un processus de screening, de sélection et d'évaluation des sous-projets du PEQPESU est nécessaire pour gérer les aspects environnementaux et sociaux de ces activités. Les sections ci-dessous présentent les différentes étapes de ce processus environnemental et social. L'ampleur des mesures environnementales et sociales requises pour les activités du PEQPESU dépendra des résultats d'un processus de sélection : le screening. Les différentes étapes du processus de screening et de l'évaluation environnementale et sociale subséquentes sont :

- Screening: déterminer les actions susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau
- environnemental et social, indiquer les activités susceptibles d'impliquer l'acquisition de terres;
- consultations publiques et diffusion
- Détermination des catégories environnementales : déterminer les mesures d'atténuation appropriées pour les activités ayant des impacts préjudiciables ;
- Exécution du travail environnemental : les activités nécessitant des EIE séparées;
- Examen et approbation de la sélection.

- Diffusion de l'EIE.
- Surveillance et suivi

Ces différentes étapes sont expliquées dans les paragraphes suivants et intègrent les responsables de mise en œuvre dans chaque étape. Les acteurs identifiés ainsi que leur rôle sont développés au point de « Renforcement des capacités institutionnelles ».

Le montage institutionnel proposé ici est basé sur notre analyse des besoins, l'implication des structures existantes dans le cadre de l'organisation administrative de la gestion environnementale au niveau national. Il s'intègre entièrement dans le processus général de sélection, évaluation, mise en œuvre et suivi des sous-projets du PEQPESU.

Ainsi, afin de rendre effectif la gestion environnementale dans le cadre du PEQPESU, les responsabilités dans l'exécution de chaque étape de la gestion environnementale et sociale des sous-projets sont assignées aussi aux parties prenantes déjà opérationnelles. Aussi, ce partage des rôles a été guidé par l'organisation administrative des structures chargées de l'environnement en RDC.

En effet, le ministère chargé de l'environnement, compétent en matière d'évaluation environnementale, dispose : (i) au niveau central de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) qui est principalement chargé de la conduite et de la coordination des EES de tout projet d'investissement en RDC et est habilitée quant à la validation et l'évaluation des EIES ; (ii) au niveau décentralisé de structures notamment au niveau Province des questions environnementales.

Etape 1: Screening (*Identification et sélection environnementale et sociale des sous-projets*)

Le remplissage du formulaire initial de screening d'un sous-projet déterminé sera effectué par une commission interne au niveau des ministères concernés par le projet.

En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront

Également : (i) le besoin de l'acquisition des terres s'il le faut; et (ii) le type de consultations publiques qui ont été menées pendant l'exercice de sélection, l'application des politiques de sauvegarde et les actions recommandées).

Etape 2: Détermination des catégories environnementales appropriées

Sur base des résultats de vérification du screening, la catégorie environnementale appropriée pour l'activité du PEQPESU proposée sera déterminée par l'ACE/PEQPESU. Après avoir déterminé la bonne catégorie environnementale, il sera déterminé l'ampleur du travail environnemental requis, soit: (a) Catégorie C - un travail environnemental ne sera pas nécessaire; (b) Catégorie B2 - de simples mesures d'atténuation suffiront; ou (c) Catégorie B1 – une Evaluation d'Impact Environnemental (EIE) séparée sera effectuée; il faut préciser que le PEQPESU est classifié en catégorie B.

Les sous-projets seront classés donc en principe en trois catégories :

- a) Projet avec risque environnemental et social majeur certain
- b) Projet avec risque environnemental et social majeur possible (ou risques mineurs cumulatifs de multiples sous-projets)
- c) Projet sans impacts significatifs sur l'environnement

La répartition des catégories environnementales appropriées s'inspirera des dispositions contenues dans le document OP 4.01 de la Banque Mondiale relatif à l'Evaluation

Environnementale. La détermination des catégories environnementales des sous-projets du PEQPESU sera comme suit :

- Si le formulaire de screening contient que les mentions ‘NON’, la catégorie environnementale C s’applique, qui indique que les impacts environnementaux et sociaux éventuels sont considérés comme peu importants et ne nécessitent pas de mesures d’atténuation. Par exemple, certaines activités de réhabilitation (réfections mineures, etc.) pourraient être classées comme C ; les activités à prédominance environnementale aussi (lutte anti érosive).
- D’autres activités de construction/ou de réhabilitation dans le cadre du PEQPESU vont être classées dans la catégorie environnementale B, ce qui veut dire que leurs impacts environnementaux négatifs potentiels sur les populations humaines ou les zones importantes sur le plan environnemental – y compris les terres humides, etc. sont spécifiques pour un site, peu nombreux si jamais les impacts sont irréversibles, et peuvent être atténués dans l’immédiat. Les activités du PEQPESU classées dans la catégorie “B” nécessiteront un travail environnemental, soit la préparation d’une EIE séparée (Catégorie B1) soit l’application de mesures d’atténuation simples (Catégorie B2).
La distinction entre les catégories sera déterminée sur base des implications des Politiques de Sauvegarde tel qu’indiqué dans les instructions ci-après : *Détermination des catégories environnementales des sous-projets.*

Tableau 12 Récapitule le travail environnemental à effectuer selon la catégorie de classement de l’activité

Politique de Sauvegarde	A. Détermination des catégories environnementales des sous-projets	B. Exigences pour le PGES des sous-projets
OP 4.01 Evaluation Environnementale	Identifier et évaluer les impacts environnementaux éventuels du sous- projet. Si nécessaire: - préparer les TdR pour l’EIE (Cat. B1); - faire réaliser l’EIE par des prestataires de services ; - revoir et approuver l’EIE.	Appliquer l’ensemble de mesures de mitigation, suivi et institutionnelles durant la mise en œuvre et le fonctionnement des réalisations pour éliminer, atténuer ou réduire les impacts environnementaux et sociaux néfastes.
OP 4.12 Réinstallation Involontaire	Lorsque des investissements résultent inévitablement en acquisitions de terrains, empêchement d’accéder à des biens de production ou perte de ceux-ci, perte de revenus ou réinstallation les instructions du CPR s’appliquent notamment la préparation d’un PAR (Cat B1).	Préparer un plan de réinstallation selon le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PEQPESU

Tableau 13 Teneur des études environnementale

Catégorie de classification	Travail environnemental à réaliser
Projet de Catégorie B1 exigeant une analyse environnementale et/ou sociale	EIE de portée plus étroite que pour un projet de catégorie A, incluant un PGES
Projet de catégorie B2 n'exigeant pas d'analyse environnementale et/ou sociale et pour lequel des mesures d'atténuation courantes sont suffisantes	Plan de Gestion environnementale et Sociale (PGES)
Projet de catégorie C	Aucune évaluation environnementale n'est requise

Étape 3: Exécution du travail environnemental et social

Selon les résultats de la détermination de l'étape 2, pour les deux cas (b) et (c), le travail environnemental suivant sera effectué :

- Sous-projets de Catégorie B2 – Analyse simple des mesures d'atténuation**
- Sous-projets de Catégorie B1 - Evaluation d'Impact Environnemental (EIE) séparée /Elaboration d'un PAR séparé**

Le planning et l'exécution du travail environnemental notamment l'EIE sont décrits dans l'encadré ci-dessous.

Procédures pour les sous-projets nécessitant une EIE

Première étape : Préparation de termes de référence

Selon les résultats de l'identification et l'étendue nécessaire de l'EIE, des termes de référence seront préparés. L'EIE sera préparée par un consultant et le rapport suivra le format suivant :

- Description de la zone de l'étude
- Description du sous-projet
- Description de l'environnement
- Considérations juridiques et réglementaires
- Détermination des impacts éventuels des sous-projets proposés
- Processus de consultations publiques
- Développement de mesures de mitigation et d'un plan de suivi, y compris des estimations de prix

Deuxième étape : Choix de consultant

Troisième étape : Réalisation de l'EIE avec consultation du public

Le rapport suivra le format suivant :

- Description de la zone de l'étude
- Description du sous-projet
- Discussion et évaluation des alternatives
- Description de l'environnement
- Considérations juridiques et réglementaires
- Détermination des impacts éventuels des sous-projets proposés
- Processus de consultations publiques

- Développement de mesures de mitigation et d'un plan de suivi, y compris des estimations de coûts et responsabilité de mise en œuvre de surveillance et de suivi

Quatrième étape : Revue et approbation de l'EIE pour le sous-projet ; Publication / Diffusion de l'EIE

Le UCP-PEQPESU devra : (i) préparer les termes de référence pour l'EIE ; (ii) le recrutement des consultants pour effectuer l'EIE; (iii) mènera des consultations publiques conformément aux termes de référence ; et (iv) révisera et autorisera l'EIE. En plus, les TDR doivent vérifier que les contenus des PGES des sous-projets sont conformes aux instructions du tableau 42 :

Pour faciliter la formulation des TDR, un TDR-type a été élaboré et placé en annexe 4. L'EIE sera effectuée par un/de(s) consultant (s) qualifié(s) qui sera (ont) recruté(s) par l'UGP-PEQPESU sur avis du Responsable des questions Environnementales et Sociales et sur une base compétitive. L'EIE identifiera et évaluera les impacts environnementaux éventuels pour les activités proposées, évaluera les alternatives, et concevra les mesures d'atténuation sur la base des mesures *du chapitre mesures de mitigation et annexe*.

Les consultations publiques doivent identifier les principaux problèmes et déterminer comment les préoccupations de toutes les parties seront abordées dans l'EIE. Lorsqu'une étude d'impact est nécessaire le processus administratif édictée par l'ACE sera suivi et exécutée par le PEQPESU).

Etape 4: Examen et approbation

Revue et approbation des catégories et du travail environnemental des sous-projets C et B2, l'UCP-PEQPESU examinera et vérifiera : (i) les résultats et recommandations présentés dans les formulaires de screening environnementale et sociale; (ii) les mesures d'atténuation proposées figurant dans les listes de contrôle environnementales et sociales pour assurer que tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et que des mesures d'atténuation ont été proposées.

Sur la base des résultats du processus d'analyse susmentionné, et des discussions avec les partenaires concernés et les personnes susceptibles d'être affectées, l'UCP-PEQPESU, approuve ou désapprouve pour compléments le screening. Une fois le screening approuvé, l'UCP-PEQPESU procède à la classification environnementale du projet en indiquant sa catégorie et le travail environnemental nécessaire.

Lorsqu'une EIE n'est pas nécessaire (catégorie C-B.2, nécessitant uniquement de simples mesures d'atténuation comme travail environnemental), le Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale consulte le PGES et le check-list pour approuver le travail effectué par le consultant, le document sera envoyé en même temps à l'ACE qui pourra procéder à la vérification (RE pertinent).

Revue et approbation de l'EIE des sous-projets catégorie B1

En cas de classification d'un sous projet en (B 1) les formulaires de sélection complets, accompagnés d'une copie des plans des infrastructures si nécessaire, seront transmis par le RES/UGP-PEQPESU à l'ACE pour la revue et l'approbation des résultats de sélection.

C'est une fois que la sélection a été approuvée que le processus se poursuit ; ainsi l'ACE propose l'approbation ou le rejet du processus de sélection.

Etape 5: Diffusion de l'EIE

Le rapport de l'EIE sera formellement rendu accessible au public par l'UGP-PEQPESU. En plus, les résultats de l'étude d'impact seront partagés avec les acteurs au niveau local lors d'une séance publique en présence de représentant de l'ACE pour recueil des commentaires des populations. En fait, les consultations publiques sont essentielles tout au long du processus de screening, d'évaluation des impacts et de suivi environnemental des sous-projets du PEQPESU, et notamment des sous-projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement et la population. La première étape est de tenir des consultations publiques avec les communautés locales et toutes les autres parties intéressées et /ou affectées au cours du processus de screening et au cours de la préparation de l'EIE. Ces consultations devraient identifier les principaux problèmes et déterminer comment les préoccupations de toutes les parties seront abordées, par exemple dans les Termes de Référence pour l'EIE. Les résultats des consultations seront incorporés dans le formulaire de screening par les commissions locales d'environnement.

La procédure suivante est adoptée : l'ACE transmet à l'UGP-PEQPESU, a son l'UGP-PEQPESU informe le bénéficiaire du projet/public que l'étude d'impact sur l'environnement du sous projet est disponible pour consultation publique et aussi qu'une audience publique sera organisée.

Après l'audience publique, les préoccupations du public sont intégrées. Le rapport finalisé intégrant le rapport de l'audience publique est transmis l'ACE qui prépare une note de validation et la notifie au promoteur.

Etape 6: Surveillance et Suivi environnemental

Le suivi environnemental a pour but de s'assurer du respect :

- des mesures proposées dans le CGES et éventuellement l'étude d'impact d'un sous projet, incluant les mesures d'atténuation ou de compensation ;
- des engagements de l'initiateur (PEQPESU/entrepreneur) en rapport avec les autorisations requises;
- des exigences relatives aux lois et règlements pertinents.

Le suivi environnemental concerne aussi bien la phase de construction que la phase d'exploitation s'il s'agit des infrastructures, dans le cadre du PEQPESU; Le programme de surveillance peut permettre, si nécessaire, de réorienter les travaux et éventuellement d'améliorer le déroulement de la construction et de la mise en place des différents éléments du projet. La surveillance va de pair avec l'établissement des impacts et la proposition de mesures de prévention, atténuation ou de compensation.

La surveillance est essentielle pour s'assurer que :

- les prédictions des impacts sont exactes (surveillance des effets) ;
- des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus (surveillance des effets) ;
- les règlements et les normes sont respectés (surveillance de la conformité) ;
- les critères d'exploitation de l'environnement sont respectés (inspection et surveillance).

La surveillance et le suivi environnemental des activités du PEQPESU seront menés dans le cadre du système de suivi général du programme.

2. Synthèse des responsabilités pour la mise en œuvre de la sélection environnementale et sociale

Pour mieux identifier les responsabilités pour l'exécution des étapes 1 – 6 de la gestion environnementale des sous-projets du PEQPESU, nous donnons ci-dessous un aperçu global des responsabilités institutionnelles, en distinguant les responsabilités de gestion et de mise en œuvre. La responsabilité globale pour l'exécution des sept étapes environnementales sera du ressort du responsable des questions environnementales et sociales du PEQPESU (RES/UGP-PEQPESU). Il prend aussi en charge la mise en place et l'exploitation d'une base de données « environnement et développement local » ainsi que l'élaboration des directives environnementales et sociales pour les sous projets au niveau de l'Unité de Gestion du Projet du PEQPESU.

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des sous-projets.

Tableau 14 Récapitulatif des étapes du screening/évaluation et des responsables

Etape	Responsables de gestion	Responsable exécution
1. Screening environnemental et social du projet d'infrastructures : Sélection y compris consultation public	UGP-PEQPESU	Consultant/RES-PEQPESU
1. Détermination des catégories environnementales appropriées		
2.1 Validation de la sélection	ACE	UGP-PEQPESU
2.2 Classification du projet Détermination du travail environnemental Révision du screening	ACE	UGP-PEQPESU
2. Exécution du travail Environnemental		
3-1. Si Etude d'impact est Nécessaire	UGP-PEQPESU	Entreprise responsable des travaux
3.1 b Choix du consultant	RES/UGP_PARRSA	Consultants en EIE
3.1 c Réalisation de l'étude d'impact, intégration du plan de gestion environnemental et social dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des projets, Consultation public	RES/UGP_PARRSA	Consultants en EIE
4 Revue et approbation		
4.1 Approbation étude d'impact (B.1)	ACE	Entreprise responsable des travaux
4.2 Approbation simples mesures	ACE	Entreprise responsable des travaux

(B.2)		
5. Consultation publique et Diffusion	Consultant/PEQPESU	UGP-PEQPESU
6. Surveillance et suivi	UGP-PEQPESU	Mission de contrôle

Etapas Responsables de gestion Responsable exécution

3. Recommandations pour la gestion environnementale et sociale du projet

Au vue de ce qui précède, la gestion environnementale et sociale des activités du Projet nécessite d'être renforcée par les mesures décrites ci-dessous pour permettre au projet d'être en phase avec les exigences environnementales nationales et internationales.

Mesures de renforcement institutionnel

Intégration du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) dans le Comité de Pilotage du Projet. Le Comité de Pilotage du projet devra inclure les représentants du MEDD pour mieux superviser la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la préparation et la mise en œuvre des activités du projet.

- Renforcement de l'expertise environnementale et sociale de l'UCT/PEQPESU
L'Unité de Coordination du Projet devra prévoir le recrutement d'un expert environnement et social Consultant en temps partiel qui va renforcer la fonction de Point Focal Environnement et Social (PFES/PEQPESU).

Les TDR de cet Expert Environnement et Social pourraient être enrichis comme suit.

Tableau 15 Termes de Références de l'Expert Environnement et Social du projet

Le PFES/PEQPESU devra conduire les activités suivantes :

Phase de préparation du projet :

- Remplissage des formulaires de sélection et classification environnementale des activités ; choix des mesures d'atténuation proposées;
- Classification environnementale des activités
- Suivi de la validation en rapport les services du GEEC
- Préparation du projet de TDR pour les activités nécessitant une EIES séparée;
- Appui au recrutement de consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener les NIES, si nécessaire;
- Appui à la diffusion des rapports de NIES aux institutions appropriées qui sont accessibles au public;
- Intégration des mesures environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres et de travaux ;
- Suivi de la validation des NIES et de l'obtention des autorisations administratives avant les travaux

Phase de suivi des travaux :

- Conduire le suivi environnemental et social des activités du projet et ajustements nécessaires au besoin ;
- Veiller à l'application de la procédure environnementale et sociale nationale dans les activités;
- Assurer la coordination du suivi, de l'évaluation et de la supervision des différentes activités;

Organiser les ateliers d'information et de formation sur l'évaluation environnementale et sociale.

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Veiller à l'application de la procédure environnementale et sociale nationale dans les activités; |
| <input type="checkbox"/> | Sensibiliser les décideurs et les responsables techniques du projet sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans les activités; |
| <input type="checkbox"/> | Développer un système de concertation, de coordination et d'échanges avec les institutions nationales, impliquées dans la mise en œuvre et le suivi environnemental et social du projet. |

4. Mesures de renforcement technique

Les mesures de renforcement technique concernent les activités suivantes :

- ***Provision pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social et leur mise en œuvre***
Des NIES et PGES pourraient être requises pour le Projet. Dans ces cas, le projet devra faire une provision pour payer des consultants pour réaliser ces études et mettre en œuvre les PGES y relatives.
- ***Suivi et Evaluation des activités du projet***
Le programme de suivi portera sur le suivi permanent, la supervision et l'évaluation. Les mesures incluent également la mise en place d'un système de suivi des milieux sensibles (milieu urbain, forêts, etc.). Le suivi de proximité par PFES/PEQPESU, avec l'implication des collectivités locales. Il est nécessaire de prévoir un budget relatif à ce suivi. Le suivi externe devra être assuré par le GEEC. Tous ces acteurs impliqués dans le suivi, qui n'ont pas toujours les moyens logistiques appropriés, devront être appuyés notamment lors de leurs déplacements. En plus, le projet devra prévoir une évaluation finale (à la fin du projet). L'évaluation (à mi-parcours et finale) sera faite par des Consultants indépendants.

5. Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet

Il s'agira d'organiser (i) un atelier national d'information générale (à Kinshasa) et (ii) six (6) ateliers provinciaux d'information et des campagnes de sensibilisation (dans les six autres provinces bénéficiaires du projet), pour permettre aux structures impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des travaux de s'imprégner des dispositions du CGES, de la procédure de sélection environnementale et des responsabilités dans la mise en œuvre, etc. Les sujets seront centrés autour : (i) des enjeux, environnementaux et sociaux ; (ii) de l'hygiène et la sécurité; et (iii) des réglementations environnementales appropriées ; (iii) la réglementation en matière d'évaluation environnementale ; les directives et les outils de sauvegarde de la Banque Mondiale ; les bonnes pratiques environnementales et sociales ; le contrôle environnemental des chantiers et le suivi environnemental. L'information au niveau local (villages, etc.) pourrait être confiée à des Associations ou ONGD avec une expertise confirmée dans ce domaine.

Modules de formation

Evaluation Environnementale et Sociale

- Connaissance des politiques et procédures environnementales et sociales nationales et de la BM ;
- Appréciation objective du contenu des rapports d'EIES/NIES ;
- Connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre des EIES/NIES.

Formation sur le suivi environnemental et social

- Méthodologie de suivi environnemental et social
- Indicateurs de suivi/évaluation environnemental et social ;
- Respect et application des lois et règlements sur l'environnement;
- Sensibilisation des populations sur la protection et la gestion de l'environnement ;
- Effectivité de la prise en compte du genre.

Module de formation sur le foncier

- Les différents statuts des terres (moderne et traditionnel) ;
- Les modes d'accès à la terre ;
- Le règlement des conflits

6. Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés

L'UCT/PEQPESU devra coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales et les institutions de l'Education (investisseurs privés) bénéficiaires des activités du projet, notamment sur la nature des travaux et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du projet. Dans ce processus, les associations locales, les Organisations socioprofessionnelles, les prestataires privés et les ONGD environnementales et sociales devront être impliqués au premier plan. Les Collectivités locales devront aussi être étroitement associées à l'élaboration et la conduite de ces stratégies de sensibilisation et de mobilisation sociale. Les objectifs spécifiques de cette prestation sont de préparer les populations des six provinces à bien recevoir et cohabiter avec les investissements à réaliser, car devant subir au premier plan les effets négatifs potentiels. La sensibilisation va aussi porter sur les questions foncières, la gestion des conflits ; les facteurs de vulnérabilité tels que le VIH/SIDA, le paludisme et la bilharziose intestinale et urinaire. Il s'agira d'organiser des séances d'information et d'animation dans chaque site ciblé ; d'organiser des assemblées populaires dans chaque site, par les biais d'ONG ou d'animateurs locaux préalablement formés.

VIII. PROGRAMME DE SUIVI-EVALUATION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

1. *Suivi-Évaluation*

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation de projets agropastoraux. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. Trois niveaux de suivi sont identifiés :

- ✦ Le premier niveau concerne la surveillance ou le contrôle. Il est essentiellement réalisé par les missions de contrôle simultanément à leur mission technique, sous la supervision de l'Expert Environnement et Social de l'UCT/PEQPESU. Cet Expert devra s'assurer que le prestataire respecte ses clauses contractuelles. Le contrôle environnemental et social sert à vérifier la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementale et sociale qui doivent être réalisées lors des travaux. Les missions de contrôle devront faire remonter les informations issues de leur contrôle à l'Expert Environnement et Social.
- ✦ Le second niveau est le suivi environnemental et social. Il est réalisé en majeure partie par l'ACE, mais aussi par les services techniques impliqués dans la mise en œuvre qui doivent s'assurer du respect de la réglementation. Dans le présent cas, le PFES de l'UCT-PEQPESU doit s'assurer que les politiques de sauvegarde sont respectées et l'ACE doit pour sa part s'assurer du respect de la réglementation nationale en matière de protection environnementale. Les rapports de l'ACE devront être transmis à l'UCT. Ces services devront faire remonter leurs rapports de suivi à l'Unité de Coordination du Projet. Ce suivi sert à vérifier la qualité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et les interactions entre le projet et la population environnante.

2. *Domaines de suivi environnemental et social*

Lors des travaux, le suivi inclura l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues dans le PGES. Les composantes environnementales et sociales qui devront faire l'objet de suivi sont les suivantes :

- Activités d'abattage d'arbres ;
- Incursions dans les habitats naturels, zones humides et autres plans d'eaux;
- Acquisition des terres et perturbations des activités agricoles et socioéconomiques ;
- Questions d'hygiène, des accidents, etc. ;
- Conflits fonciers et de leur résolution.

Suivi en phase de préparation et de travaux

Lors des travaux, les règlements en vigueur dans le pays, et en particulier ceux concernant l'environnement, devront être respectés. La mise en œuvre du projet devra se faire dans le cadre d'un plan de gestion de la qualité comprenant le respect des contraintes environnementales correspondantes aux mesures présentées dans le CGES. Les contractants en charge de la réalisation du projet (ou de certaines activités du projet) devront fournir et appliquer le règlement qui fixera :

- les mesures de protection de l'environnement et de réduction des impacts sociaux;
- les règles de sécurité concernant les ouvriers ;
- les modalités de protection contre les incendies ;

- les modalités de gestion des déchets solides et liquides ;
- les mesures de sensibilisation et de prévention (santé, hygiène, sécurité, VIH/SIDA).

3. Indicateurs de suivi environnemental du projet

Les indicateurs sont des paramètres qui fournissent des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux des activités du projet. En tant que tels, ils constituent une composante essentielle dans l’Evaluation Environnementale et Sociale du projet. Au niveau de chaque site d’intervention du projet, les indicateurs et éléments techniques ci-dessous sont proposés à suivre par l’Expert Environnement et Social de l’UCT/PEQPESU, mais aussi par ceux que les structures étatiques, les prestataires de services et les investisseurs privés vont désigner en leur sein, ainsi que les collectivités locales. Le suivi portera sur la phase de réalisation des activités du projet, mais aussi en phase d’exploitation.

Indicateurs d’ordre stratégique à suivre par la Comité de Pilotage du projet

- Recrutement de l’Expert Environnement et Social en temps partiel de l’UCT/PEQPESU ;
- Effectivité de la sélection environnementale et sociale des activités du projet;
- Réalisation des NIES et mise en œuvre des PGES y afférents;
- Mise en œuvre du programme de formation et de sensibilisation sur le projet ;
- Effectivité de la coordination, du suivi environnemental et du reporting.

Indicateurs à suivre par l’Expert Environnement et Social de l’UCT/PEQPESU

- Nombre de projets ayant fait l’objet d’une sélection environnementale et sociale ;
- Nombre de projet ayant fait l’objet d’une EIES avec PGES mis en œuvre ;
- Types d’aménagements pour la protection de l’environnement ;
- Nombre d’arbres planté;
- Niveau d’application des mesures d’atténuation environnementale et sociale ;
- Nombre de séances de formation organisées ;
- Nombre de séances de sensibilisation organisées ;
- Nombre de producteurs sensibilisés sur les mesures d’hygiène, de sécurité et les IST/VIH/SIDA ;
- Niveau d’implication des collectivités et acteurs locaux dans le suivi des travaux ;
- Nombres d’emplois créés dans les zones du projet ;
- Niveau de respects des mesures d’hygiène et de sécurité ;
- Types de mesures de gestion des déchets et des eaux usées ;
- Nombre de personnes affectées par les activités du projet ;
- Nombre de populations autochtones affectées par le projet ;
- Nombre de populations autochtones ayant bénéficiés des activités du projet ;
- Nombre et type de réclamations.

4. Plan spécifique de suivi des aires protégées et réserves dans la zone du projet

Il sera important de s’assurer que les investissements du projet ne portent pas atteinte aux aires protégées et autres zones humides. Pour cela, un suivi permanent doit être établi, en rapport avec les services concernés, (DCN, ICCN, etc.) non seulement pour éviter les incursions, mais surtout pour lutter contre les braconnages et autres exploitations forestières illégales consécutifs à l’arrivée des investisseurs privés.

5. Institutions responsables pour le suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social devra être effectué comme suit :

- Surveillance : La surveillance des travaux d'aménagement sera effectuée par les Bureaux de contrôle (suivi de proximité), sous l'autorité de l'Expert Environnement et Social de l'UCT du projet.
- Suivi : Le suivi sera réalisé à « l'externe » par l'ACE et la Banque Mondiale. Il est préconisé que les principales composantes environnementales (eau, sol, végétation et faune ; infrastructures etc.) soient suivies par les structures étatiques concernées. A cet effet, l'UCT/PEQPESU devra établir des protocoles d'accord avec toutes ces structures concernant les modalités d'organisation (techniques, matérielles et financières) de suivi de ces indicateurs.
- Supervision : La supervision sera assurée par l'Expert Environnement et Social de l'UCT-PEQPESU, sous la coordination du Comité de Pilotage du projet.
- Evaluation : Des Consultants indépendants effectueront l'évaluation à mi-parcours et finale.

6. Canevas du programme de suivi environnemental et social

Le suivi de l'ensemble des paramètres biophysiques et socioéconomiques est essentiel. Toutefois, pour ne pas alourdir le dispositif et éviter que cela ne devienne une contrainte, il est suggéré de suivre les principaux éléments suivants :

Tableau 16 Indicateurs et dispositif de suivi

Eléments de suivi	Types d'indicateurs	Eléments à collecter	Périodicité	Responsables
Eaux	Pollution et perturbation plans d'eau	<input type="checkbox"/> Paramètres physico-chimiques et Biologiques	Une fois par mois	<input type="checkbox"/> UCT/PEQPESU <input type="checkbox"/> Services Hydraulique
Sols	Etat de pollution des sites de travaux	<input type="checkbox"/> Typologie et quantité des rejets (solides et liquides)	Une fois par mois	<ul style="list-style-type: none"> • UCT/PEQPESU • Collectivités
Végétation et zones humides	Taux d'abattage Taux d'incursion Braconnage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitats naturels et zones humides traversés • Nombre de cas de braconnage • Nombre d'arbres coupés lors de la libération des emprises et arbres plantés 	Une fois par mois	<input type="checkbox"/> UCT/PEQPESU
Patrimoine culturel	Sites et vestige archéologique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et types de vestiges découverts lors des travaux • Nombre de sites protégés/réhabilités 	Une fois par mois	<input type="checkbox"/> UCT/PEQPESU

Activités socio-économiques	Pertes et perturbation	<ul style="list-style-type: none"> Types de biens affectés par le projet Nombre de personnes affectées et compensées par le projet Nombre et nature des conflits sociaux liés aux travaux 	Une fois par mois	EQPESU Collectivités
Environnement et cadre de vie	Hygiène et santé Pollution et nuisances Sécurité lors des opérations et des travaux Perturbation et déplacement lors des travaux	<ul style="list-style-type: none"> Types et qualité de gestion des déchets Niveau de respect des mesures d'hygiène et de sécurité sur le site Existence de consignes sécuritaires Nombres d'acteurs formés/sensibilisé en gestion environnementale et social Nombre d'emplois créés localement (mains d'œuvre locale utilisée pour les travaux) Nombre de sites ayant fait l'objet d'un consensus dans leurs choix Nombre de campagne désensibilisation Nombre d'accidents causés par les travaux ; Nombre de jeunes recrutés lors de travaux Nombre de plaintes liées aux discriminations culturelles, religieuses ou ethniques lors des travaux 	Une fois par mois	UCT/PEQPESU Collectivités •

Ces indicateurs seront régulièrement suivis au cours de la mise en place et l'avancement des projets d'investissement et seront incorporés dans le Manuel d'Exécution du projet.

IX. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Dans le cadre du Projet, la fonction « environnementale et sociale » devra être assurée aussi bien pour la mise en œuvre que pour le suivi. Les arrangements institutionnels sont proposés pour le projet en ce qui concerne les rôles et responsabilités de mise en œuvre et de suivi aux niveaux suivants :

- Coordination et supervision externe;
- Préparation et suivi « interne » de la mise en œuvre ;
- Exécution des activités;
- Suivi environnemental et social « externe ».

Ces arrangements ont été discutés avec les acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi du projet.

1. *Fonction environnementale et sociale*

Dans le cadre du Projet, la fonction « environnementale et sociale » sera assurée comme suit:

- par l'unité de coordination du Projet, pour une coordination d'ordre stratégique (s'assurer que tous les acteurs concernés sont bien impliqués et ont des rôles à jouer) ; cette coordination va regrouper toutes les institutions impliquées dans le suivi ; dans le cadre de cette coordination, les structures membres effectueront des missions de supervision ;
- par l'Expert Environnement et Social qui sera recruté par l'UCT-PEQPESU. Ces Experts vont coordonner le suivi de proximité, en rapport avec les bureaux de contrôle, les institutions locales et les services techniques concernés ;
- par l'ACE qui effectuera le suivi externe de la mise en œuvre du CGES ;

L'Expert Environnement et Social de l'UCT et les autres structures ne disposent pas d'une autonomie au plan environnemental et social. Ils devront travailler en étroite collaboration avec l'ACE et sous sa supervision. A cet effet, l'UCT devra établir un protocole de collaboration avec ces structures, comprenant des appuis pour leur faciliter leurs missions.

2. *Arrangements institutionnels*

Les arrangements institutionnels ci-dessous sont proposés pour le projet en ce qui concerne les rôles et responsabilités de mise en œuvre et de suivi. Ces arrangements seront discutés avec les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi du projet, et pour l'essentiel, ils rentrent dans le cadre des missions régaliennes de chacune des structures ciblées.

- ✦ Coordination et supervision
- ***L'Unité de Coordination du Projet***
Décidera des grandes orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet et des modalités d'exécution y relatives. La coordination devra veiller à assurer en son sein la présence de représentants du MEDD.
- ✦ Préparation et suivi « interne » de la mise en œuvre
- ***L'Expert Environnement et Social de l'UCT)***

Compte tenu des enjeux environnementaux, sociaux et fonciers du projet, l'UCT, va recruter un Expert Environnement et Social pour garantir l'effectivité de la prise en compte de ces aspects. Cet Expert va assurer le suivi environnemental et social, conduire la réalisation des éventuelles EIES, assurer la formation environnementale et sociale des investisseurs privés et autres structures techniques impliqués ; etc.

- ✦ Exécution des activités
- Les activités du projet, y compris les mesures environnementales et sociales, seront mises en œuvre par les entreprises de travaux et autres prestataires de services. Chaque prestataire de Service devra désigner en son sein un Point Focal Environnement et Social ou un Responsable Hygiène, Sécurité Environnement.
- ✦ Suivi environnemental et social « externe »

- **L'ACE**

L'ACE procédera aussi à l'examen et l'approbation de la classification environnementale des projets ainsi que l'approbation des études d'impact et des PGES. Elle participera au suivi externe, notamment en ce qui concerne les pollutions et nuisances, et l'amélioration du cadre de vie. L'ACE va assurer le « suivi externe » de la mise en œuvre des activités du CGES. Le suivi de l'ACE sera en fait une vérification contradictoire basée sur les rapports de suivi interne fait par les Experts de l'UC/PEQPESU. Le projet apportera un appui institutionnel de l'ACE dans ce suivi (logistique, capacitation). L'ACE va transmettre son rapport à l'UCT pour disposition à prendre, avec ampliation au Comité de Pilotage du Projet.

Le projet appuiera ces structures en moyens d'intervention et de suivi. Le suivi externe impliquera les acteurs non gouvernementaux suivants :

- les collectivités locales : suivi des travaux ; sensibilisation et mobilisation sociale;
- les organisations locales de la société civile : suivi de l'IEC ; implication des populations.
- Les établissements scolaires du complexe de l'athénée royal de Kananga, en perspective d'entretien et maintenance des bâtiments.

X. CALENDRIER ET COUTS

1. Calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Le calendrier de mise en œuvre et de suivi des mesures s'établira comme suit :

Tableau 17 Calendrier de mise en œuvre et suivi des mesures

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation	
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Mesures d'atténuation	Voir liste d'atténuation par sous-projet	Durant toute la mise en œuvre	
Mesures institutionnelles	Recrutement spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	Avant le début de la mise en œuvre	
Mesures techniques	Réalisation du PGES pour certaines activités du projet	Toute la durée du projet	
Sensibilisation	Sensibilisation et de mobilisation de populations locales	Toute la durée du projet	Sensibilisation
Mesures de suivi-évaluation	Suivi	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre
		Supervision	Tous les mois
	Evaluation	Finale	Fin du projet

2. Coûts des mesures environnementales et sociales

a. Coûts estimatifs des mesures techniques

- **Réalisation des EIES** : il est prévu de réaliser au moins 9 EIES au total sur base des entreprises responsables des travaux, soit un coût de 270 000 USD à provisionner.
- **Provision pour la mise en œuvre des PGES**: la mise en œuvre des PGES pourrait entraîner des mesures comportant des coûts et qui devront être budgétisés dès à présent par le projet pour pouvoir être exécutées le moment venu. Pour cela, il est nécessaire de faire une dotation provisionnelle qui permettra de prendre en charge de telles mesures. Le montant provisionnel est estimé à 37 500 USD.

b. Missions de supervision et de Suivi de mise en œuvre du PAR : 36 000 USD

- **Formation et Sensibilisation** : Il s'agira de recruter des Consultants et des ONGD nationales pour mener des activités de formation, d'information et de sensibilisation des populations et des structures organisées au niveau de chaque province ciblée par le projet. Il est prévu au moins une campagne de sensibilisation, pour un montant global forfaitaire de 30 000 USD.

Tableau 18 Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales

Activités	Quantité	Coût unitaire (USD)	Coût total (USD)
1. Mesures techniques et de suivi			
Elaboration des EIES	9	30 000	270 000
Elaboration de PGES	1	37 500	37 500
Missions de supervision et de Suivi de mise en œuvre du PAR	4	9 000	36 000
Missions de supervision et de Suivi de mise en œuvre des PGES	8	3 000	24 000
Formation	4	3750	15 000
Sensibilisation et information	4	3750	15 000
TOTAL			397 500 USD

Nota : Tous ces coûts devront être inclus dans les coûts du projet

XI. CONCLUSION

Le Projet aura des impacts positifs notoires car l'Education joue un rôle majeur dans la croissance et le développement économique, social et culturel.

Toutefois, certaines activités vont gérer des impacts négatifs qui proviendront surtout de la gestion des déchets de chantier : la pollution du sol et de l'eau, les maladies de main sales, la perturbation du cadre de vie, d'activités socio-économiques et de moyens d'existence, le bruit, les poussières, les risques d'accident ; la génération de déchets ; la destruction probables de cultures ; mais aussi les risques de vandalismes et frustration en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale.

Afin de permettre une prise en compte efficace des préoccupations environnementales et sociales du PEQPESU, le CGES a prévu : un processus de sélection des activités du PEQPESU ; des mesures d'atténuation des impacts, y compris les Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes et les Directives applicables sur Hygiène, Environnement et Sécurité ; des mesures en cas de découvertes des ressources culturelles physiques ; des mesures de renforcement institutionnel ; des mesures de renforcement technique; l'information des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et la sensibilisation des populations ; les évaluations environnementales et sociales à faire pour les activités du PEQPESU devront être en conformité avec la législation nationale ainsi qu'avec les politiques de la Banque mondiale.

Pendant la phase de travaux, l'attention sera portée sur la protection de l'environnement biophysique et humain, le choix d'emplacements adéquats pour l'implantation de dépôts relais des matériaux ainsi que l'exécution des bonnes pratiques de chantier incluant la prévention des risques d'accidents du travail et des IST/SIDA. Pendant la phase d'exécution, l'accent sera mis sur la surveillance et le suivi des infrastructures et équipements.

La mise en œuvre des mesures d'atténuation est globalement estimée à **397 500 USD** à inclure dans le coût du projet.

XII. ANNEXES

Annexe 1. Formulaire de sélection environnementale et sociale

Situation du projet :

Responsables du projet :

Partie A : Brève description du projet

.....

Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	Oui	non	Observation
Ressources du secteur			
Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?			
Nécessitera-t-il un défrichement important			
Diversité biologique			
Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel			
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)			
Zones protégées			
La zone du projet (ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial,)			
Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
Géologie et sols			
y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
Paysage / esthétique			
Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?			
Perte d'actifs et autres			
Est-ce que le projet déclencherà la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricole, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?			
Pollution			
Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			

Le projet risque –t-il de générer des déchets solides et liquides ?			
Préoccupations environnementales et sociales	Oui	non	Observation
Si « oui » l’infrastructure dispose-t-elle d’un plan pour leur collecte et élimination			
Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?			
Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d’eau potable			
Le projet risque-t-il d’affecter l’atmosphère (poussière, gaz divers)			
Mode de vie			
Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?			
Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			
Santé sécurité			
Le projet peut-il induire des risques d’accidents des travailleurs et des populations ?			
Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?			
Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?			
Revenus locaux			
Le projet permet-il la création d’emploi ?			
Le projet favorise-t-il l’augmentation des productions agricoles et autres ?			
Préoccupations de genre			
Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?			
Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			

Consultation du public

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées?

Oui ___ Non ___

Si “Oui”, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet.

Partie C : Mesures d’atténuation

Au vu de l’Annexe, pour toutes les réponses “Oui” décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Projet de type : A (non-finançable) B C

- Catégorie C : un travail environnemental ne sera pas nécessaire

- Catégorie B : l'application de simples mesures d'atténuation suffira (PGES) ; ou une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) séparée devra être effectuée ;
- Catégorie A : non finançable ;

Travail environnemental nécessaire :

Pas de travail environnemental

Simple mesures d'atténuation (PGES)

Etude d'Impact Environnemental

Nota : Ce formulaire est à remplir en tenant compte aussi des résultats de liste de contrôle environnemental et social de l'Annexe 2 ci-dessous.

Annexe 2. Liste de contrôle environnemental et social

Pour chaque infrastructure urbaine proposée, remplir la section correspondante de la liste de contrôle ; Le tableau du PGES présente plusieurs mesures d'atténuation; celles-ci peuvent être amendées si nécessaire.

Situation du projet :

Responsables du projet : signé....., daté.....,

Partie A : Brève description de l'ouvrage

.....

Activité du projet	Questions auxquelles il faut répondre	OUI	NON	Si OUI,
Mise en œuvre et exploitation des infrastructures	Y aura-t-il perte de végétation quelconque pendant l'exploitation de l'activité ? Y a-t-il des services adéquats pour l'évacuation			

	<p>des déchets prévus pendant la l'exploitation ?</p> <p>Les détritrus générés pendant la mise en œuvre et l'exploitation seront-ils nettoyés et éliminés écologiquement ?</p> <p>Les équipements et matériel de sécurité et de secours en cas d'accident seront-ils disponibles pendant la mise en œuvre et l'exploitation ?</p> <p>Y a-t-il des risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles par les activités du projet ?</p> <p>Y a-t-il des zones écologiques sensibles dans les environs de la zone d'exploitation qui pourraient être impactés négativement ?</p> <p>Y a-t-il des impacts sur la santé des populations riveraines et celle du personnel de mise en œuvre et d'exploitation ?</p> <p>Y a-t-il des impacts visuels causés par les travaux?</p> <p>Y a-t-il des odeurs pouvant provenir du rejet des déchets des activités du projet ?</p> <p>Y a-t-il des établissements humains, ou des sites d'importance culturelle, religieuse, ou historique près du site de projet?</p>	<p>S'inspirer des mesures générales d'atténuation et des Directives Environnementales (Annexes 3 et 4)</p>
--	--	--

Nota : la liste de contrôle environnemental et social doit aider aussi à mieux apprécier les résultats issus de l'analyse du formulaire de sélection environnementale et sociale défini en Annexe 1 ci-dessus

Annexe 3. Clauses environnementales à insérer dans les dossiers de travaux contractuels

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être incluses dans les dossiers d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

Les autorités compétentes doivent aussi être destinataires de ces clauses pour faciliter le suivi concerté des activités ayant des impacts sur l'environnement et l'aspect social.

Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes

De façon générale, les entreprises chargées des travaux de construction et de réhabilitation des structures devront aussi respecter les directives environnementales et sociales suivantes :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur <input type="checkbox"/> Etablir un règlement de chantier (ce que l'on permet et ne permet pas dans les chantiers) <input type="checkbox"/> Mener une campagne d'information et de sensibilisation des riverains avant les travaux |
|---|

- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers
- Procéder à la signalisation des travaux
- Employer la main d'œuvre locale en priorité
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier
- Eviter au maximum la production de poussières et de bruits
- Assurer la collecte et l'élimination écologique des déchets issus des travaux
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA
- Impliquer étroitement les services techniques locaux dans le suivi de la mise en œuvre
- Veiller au respect des espèces végétales protégées lors des travaux
- Fournir des équipements de protection aux travailleurs

Respect des lois et réglementations nationales :

Le Contractant et ses sous-traitants doivent : connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc.; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, le Contractant doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet routier : autorisations délivrées par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le Contractant et le Maître d'œuvre doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

Préparation et libération du site- Respect des emprises et des tracés

Le Contractant devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, le Contractant doit s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage. Le Contractant doit respecter les emprises et les tracés définis par le projet et en aucun il ne devra s'en éloigner sous peine. Tous les préjudices liés au non-respect des tracés et emprises définis sont de sa responsabilité et les réparations à sa charge.

Repérage des réseaux des concessionnaires

Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit instruire une procédure de repérage des réseaux des concessionnaires (eau potable, électricité, téléphone, égout, etc.) sur un plan qui sera formalisée par un Procès-verbal signé par toutes les parties (Entrepreneur, Maître d'œuvre, concessionnaires).

Libération des domaines public et privé

Le Contractant doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

Programme de gestion environnementale et sociale :

Le Contractant doit établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'œuvre, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier.

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Le Contractant doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Le Contractant doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

Emploi de la main d'œuvre locale : Le Contractant est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés.

Respect des horaires de travail : Le Contractant doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Le Contractant doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection du personnel de chantier : Le Contractant doit mettre à la disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Le Contractant doit veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Contractant doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

Mesures contre les entraves à la circulation

Le Contractant doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Le Contractant veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. Le Contractant doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement : A toute libération de site, le Contractant laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Le Contractant réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Protection des zones instables : Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, le Contractant doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Notification des constats

Le Maître d'œuvre notifie par écrit au Contractant tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. Le Contractant doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge du Contractant.

Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat.

Signalisation des travaux

Le Contractant doit placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d'activités agricoles (semences, récoltes, séchage, ...) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes.

Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit au Contractant d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides.

Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Le Contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteinte. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, le Contractant doit suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

Prévention des feux de brousse

Le Contractant est responsable de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

Gestion des déchets solides

Le Contractant doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Protection contre la pollution sonore

Le Contractant est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour; 40 décibels la nuit.

Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

Le Contractant doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA. Le Contractant doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

Passerelles piétons et accès riverains

Le Contractant doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées de véhicules et des piétons, par des passerelles provisoires munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

Services publics et secours

Le Contractant doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, le Contractant doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

Journal de chantier

Le Contractant doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. Le Contractant doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

Annexe 4. Termes de Références d'une EIES

1. Introduction : contexte et objectifs de l'étude

2. Mandat du Consultant

Le consultant aura pour mandat d'effectuer les prestations suivantes :

- Description des effets négatifs:
Identifier et résumer les effets anticipés ;
- Description des mesures d'atténuation:

Décrire chaque mesure en référence à (aux) l'effet(s) auquel elle vise à remédier ; donner au besoin une description détaillée des plans, de la conception, des équipements et des procédures opérationnelles ;

- Description du programme de suivi:

Le suivi fournit des informations sur l'occurrence des effets sur l'environnement. Il permet d'établir la proportion dans laquelle les mesures d'atténuation font leur office et les domaines susceptibles de requérir une atténuation renforcée. Le programme de suivi devra identifier les informations à recueillir, la méthode, les lieux et la fréquence de cette collecte. Devra également être indiqué dans ce programme le seuil à partir duquel l'effet constaté méritera un renforcement de l'atténuation. Les modalités du suivi des répercussions sur l'environnement sont traitées ci-après.

- Responsabilités:

Identifier les personnes, groupes ou organisations/institutions qui réaliseront les activités d'atténuation et de suivi, ainsi que les acteurs vis à vis desquels ces intervenants seront comptables de leurs actions, avec un programme de formation pour renforcer leurs capacités au besoin ;

- Calendrier de mise en œuvre:

Préciser le calendrier, la fréquence et la durée des mesures d'atténuation et du suivi en rapport avec le calendrier d'ensemble du sous-projet.

- Estimation des coûts et sources de financement

3. Plan du PGES

- Description des effets négatifs:
- Description des mesures d'atténuation:
- Description du programme de suivi:
- Responsabilités:
- Calendrier de mise en œuvre:
- Estimation des coûts et sources de financement

4. Profil du consultant : L'étude sera effectuée par un consultant ayant des compétences en étude d'impact environnemental et en sciences sociales. Le Consultant devra avoir une expérience avérée et disposer en son d'Experts divers ayant au moins 5 ans dans la préparation de documents d'évaluation d'impact environnemental et social avec une approche de consultation et participation des divers acteurs et des populations concernés. Par ailleurs, ces Experts devront posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière d'études environnementales et sociales. Une expérience dans le domaine de l'électrification de villages et/ou de la construction de forage serait un atout.

5. Durée du travail et spécialisation : à déterminer selon l'infrastructure à étudier.

Annexe 5. Plan de Gestion d'Urgence

Ce *plan* a pour but de :

- Définir les risques d'accidents prévisibles liés aux modes opératoires, aux matériels, dispositifs et installations mis en œuvre, aux déplacements du personnel et à l'organisation du chantier ;
- Analyser et prévenir ces risques en indiquant les dispositions à adopter pour assurer la sécurité du personnel sur le chantier et les consignes qu'il convient d'observer pour assurer les premiers secours aux victimes d'accidents et aux malades.

Les risques suivants étant les plus courants lors des travaux présentant les caractéristiques similaires à celles du chantier de voirie :

- Les risques d'accident de la circulation liés aux nombreux mouvements d'engins et des véhicules de l'entreprise ;
- Les risques d'éboulement liés au travail dans des zones instables ;
- Les risques d'incendie liés à l'usage du feu ;

- Les risques d'électrocution liés à la présence et à la manipulation de l'électricité.

1. Identification et caractérisation des dangers pour la sécurité, l'hygiène et la santé

La réalisation du chantier va nécessiter d'importants moyens matériels et humains.

En plus les facteurs de risque liés *aux aspects environnementaux et sociaux* du travail tel que la circulation dans la *concession de l'athénée royal de Kananga* le risque des *violences basées sur le genre*, le travail sur les déchets, *etc.*, une identification et une analyse générale des risques sera effectuée pour chaque type de travaux (bétonnage, terrassement, évacuation des déchets...). Cette analyse générale (modèle analyse des risques liés aux travaux) va servir plus tard de base pour l'analyse des risques intégrés aux procédures d'exécution spécifiques en tenant compte du contexte et des moyens engagés pour la réalisation des travaux. Ces procédures spécifiques d'exécution seront soumises pour approbation au représentant du Maître d'œuvre avant le début des travaux correspondants.

2. Approche du travail dans l'objectif de minimiser les dangers et contrôler les risques

Dans l'objectif de réduire au minimum les risques d'accident *dans la phase* des travaux, l'analyse des risques sera intégrée au centre des activités du chantier. Une fois la procédure d'exécution validée par le représentant du Maître d'œuvre, *elle sera transmise* au responsable *de sauvegarde de l'entreprise* qui se chargera de mettre en place le système de surveillance et de contrôle autour des travaux à réaliser. Les superviseurs ESSH seront placés au centre de ce système avec pour rôle de veiller en temps réel au respect des points critiques et de ces procédures.

3. Liste des travaux pouvant faire l'objet d'un permis de travail

En perspective, certains travaux au vu du niveau élevé des risques liés à leur exécution nécessiteront la délivrance avant leur exécution d'un permis de travail. Il s'agit des travaux suivants :

- Travaux en milieu confiné ;
- travaux en hauteur pour les interventions à plus de 2 mètres ;
- les travaux nécessitant l'usage du feu.

Les permis de travail seront émis par le responsable *de sauvegarde environnementale et sociale du maître d'ouvrage*. Un tableau de suivi de la validité des permis sera tenu à jour par le responsable *de SS du maître d'ouvrage*.

4. Liste des équipements individuels

La protection collective sera prioritaire sur le chantier toute fois la protection individuelle sera assurée par la mise à disposition des équipements adaptés au travail de chaque employé, cela en fonction de la réalité de son environnement de travail.

Voici la liste des principaux équipements de protection individuelle (EPI) à fournir aux travailleurs sur chantier :

- masque à poussière, pour toute personne exposée aux poussières ;
- casque, pour toute personne travaillant autour d'un engin élévateur, d'une pelle mécanique en service ou d'un engin de chargement ;
- bouchons souples, pour protéger du bruit ;
- lunettes qui abritent les yeux des projections ;
- chaussures de sécurité renforcées sur la pointe du pied et le talon et qui sont parfois résistantes aux tensions électriques, elles doivent être distribuées à tout le personnel ;
- gants ;
- gilets rétro-réfléchissant pour les personnes qui interviennent de jour (ou de nuit, si indispensable) ;

- tenues de travail ;
- Equipements anti-COVID-19 (gel hydro alcoolique ; sceaux d'eau pour le lavage des mains)

L'utilisation de ces équipements étant obligatoire sur chantier, le contrôle sera permanent pour sanctionner les contrevenants.

5. Matériels d'infirmier de première urgence.

Les entreprises seront dotées obligatoirement d'un kit d'urgence disponible au chantier aux heures de travail. .

Les actes médicaux pouvant être effectués sur site sont intimement liés au rôle de l'infirmier sur site *avant d'être transféré dans une structure médicale*. Ce rôle tournera autour des points suivants :

- Prise en charge des soins courants et des soins d'urgence ;
- Gestion du « cahier des soins » où sont notés les passages et les actes effectués ;
- Gestion du stock de médicaments et de fourniture consommables indispensable ;
- Ecoute et conseil des salariés en remontant toutes les informations utiles pour l'amélioration de la santé des travailleurs ;
- Participation aux actions de prévention et de sensibilisation.

La prévention des maladies infectieuses, vis-à-vis des activités liées à la collecte des ordures, prévention des maladies « MST et COVID-19 ». Le budget de ces aspects sera pris en charge par l'entreprise, à ce titre, la distribution gratuite de préservatifs et des kits de protection contre le COVID-19 aux employés sera obligatoire.

L'entreprise devra concocter un contrat avec une structure médicale de la place, capable de prendre en charge les travailleurs. Le contrat sera transmis pour information au responsable de sauvegarde environnementale et sociale du projet.

6. Procédure d'évacuation médicale d'urgence

Pour les cas d'accident ou de maladie ne pouvant être gérés par les centres de soins de proximité, *le responsable de sauvegarde sociale devra signaler au maître d'ouvrage, dans l'entre temps, cheminer le victime vers la structure de référence qui prend en charge les malades de l'entreprise*. Une procédure d'évacuation en cas d'urgence médicale sera mise pour le site (afin d'assurer le rapprochement avec le centre de santé concerné) en place et communiquée à tous les intervenants du chantier dans le cadre des réunions sécurité organisées sur le chantier.

7. Organisation interne et action à prendre en cas d'accident ou d'incident

Les consignes d'appel figureront sur *la valve et bureau du chantier* « En cas d'accident » .

Un téléphone permettant l'appel d'urgence sera disposé dans le bureau du chantier (chef du chantier)

8. Déclaration d'incident, d'accident, de maladie et de dommage matériel

Tous les incidents et accidents survenant sur le chantier et les maladies personnelles seront rapidement signalés au chef de *chantier ou d'équipe* afin de garantir une prise en charge médicale adéquate et appropriée. Aussi, tous les accidents causant un dommage total ou partiel à une installation de chantier, à un équipement de construction ou à un riverain seront déclarés auprès du chef de *chantier*.

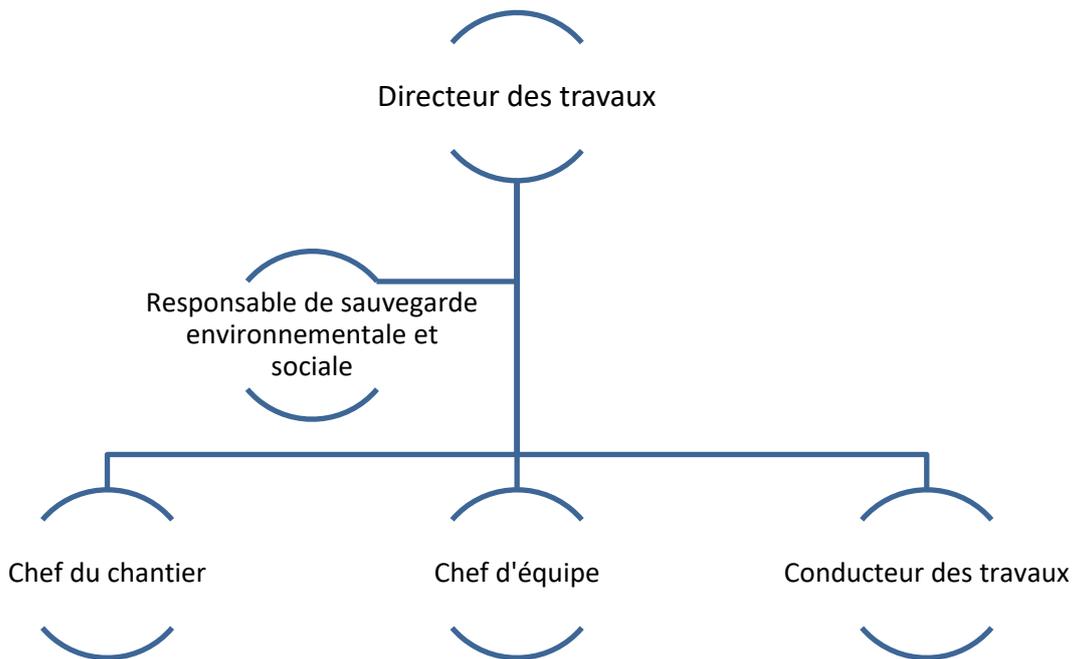
Ces déclarations seront consignées dans les registres de chantier.

9. Registres de chantier

Trois registres seront tenus par le chargé HSE :

- Registre d'évènement à impact environnemental *et social*.
Il s'agit d'un registre dans lequel est mentionné tout évènement survenu sur le chantier, avec dégâts ou pas. Les rubriques suivantes seront développées:
 - Description de l'évènement ;
 - Date de l'évènement ;
 - En cas de dégâts, spécifier l'ampleur ;
 - Mesures prises et dispositions
- Registre de suivi du PGES
Ce registre comprendra les éléments suivants :
 - Répertoire des mesures prises dans le PGES, leur niveau d'implémentation, les observations et les dates ;
 - Formations dispensées : sujets ou thèmes abordés, nombre de participants ;
 - Remarques et recommandations découlant des visites de la MDC et du maitre d'ouvrage.
- Registre d'accident
En cas d'accident, un registre sera dressé en collaboration avec le chef de chantier, en y spécifiant les éléments suivants :
 - Description de l'évènement ;
 - Date de l'évènement ;
 - En cas de dégâts, spécifier l'ampleur ;
 - Mesures prises et dispositions

ORGANIGRAMME DE RESPONSABILITE



PLAN DE COMMUNICATION

Accueil sur le chantier

Un cahier registre sera disponible au chantier, il contiendra les informations administratives et techniques, les consignes particulières en matière de sécurité, santé et environnement les informations, évènements du chantier qui peuvent être relayées jusqu'au maitre d'ouvrage.

Il sera tenu par le responsable de la sauvegarde environnementale et sociale.

Un briefing sécurité journalier

Un briefing sécurité sera fait tous les jours dans chaque équipe avant le début du travail de celle-ci. Ce point aura pour base l'analyse des risques incluse dans la procédure liée au travail effectué. La fiche de prise de poste servira de support à ce briefing sécurité.

Réunions de chantier

Un volet sera consacré au Social, la Sécurité, la Santé et l'Environnement lors des réunions hebdomadaires de chantier. La gestion de ce volet permettra à l'entreprise responsable du chantier de communiquer en interne sur les aspects sensibles de la gestion dudit volet.

Réunions d'information ESSH

Chaque personnel du chantier participera à une réunion sécurité hebdomadaire ou quart d'heure sécurité». Cette réunion sera préparée par l'encadrement et sera l'occasion d'un réel échange entre les différentes composantes du personnel. Ces réunions pourront aborder les points suivants :

- Bilan de la semaine écoulée en matière de SSSE ;
- Présentation des tâches à réaliser et des moyens de protection envisagés dans le PGES pour la semaine à venir ;
- Prise en compte des remarques, des améliorations et adaptations proposées par l'ensemble du personnel ; information générale sur la sécurité et l'environnement.

Supports écrits

Les principaux supports sont le présent PGES et les documents qui le complètent (PPES notamment).

Dans chaque procédure d'exécution, les risques inhérents à la sécurité et à l'environnement pour les travaux concernés seront détaillés. Ces procédures sont diffusées à l'ensemble de l'encadrement concerné, jusqu'aux chefs d'équipe.

Les réunions feront l'objet d'une traçabilité tout le long du chantier (date, thèmes abordés, liste des participants + émargements).

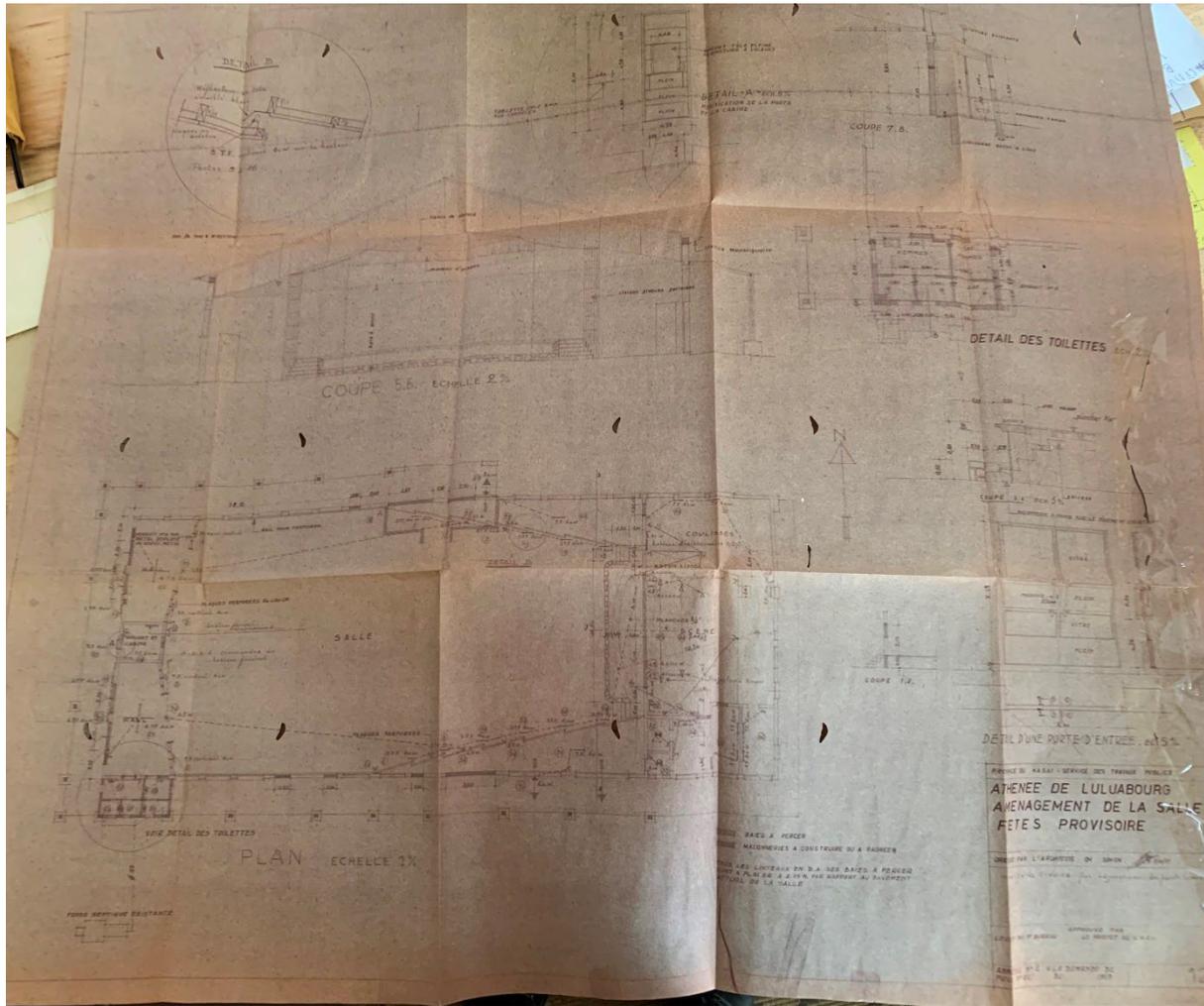
Affichage réglementaire

Un ou plusieurs tableaux d'affichage sera mis en place sur chaque installation (bureaux, base technique). Sur ce tableau seront affichés l'ensemble des informations réglementaires du chantier telle que prévues par la législation locale et le règlement intérieur.

L'ensemble de cet affichage est mis en place sur chaque installation de chantier, à des emplacements accessibles et visibles.

Les panneaux de signalisation sont installés sur le chantier.

ANNEXE 6. Plan Cadastral de l'Athénée Royal de Kananga (1954)



ANNEXE 7. Certificat d'Enregistrement d'une Concession





République Démocratique du Congo
 Ministère des Affaires Foncières

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UNE CONCESSION : ORDINAIRE
 Circonscription Foncière de la Ville de Kananga.

ORIGINAL VILLE DE KANANGA
 Commune de Kananga

Livre d'Enregistrement
 Vol. K. 70 Folio 084

ATHENEE ROYALE DE KANANGA/PROVINCE DU KASAI CENTRAL dont le siège social est-
 situé à Kananga, Quartier Kamayi, dans la Commune de Kananga et Ville du ---
 même nom, ici représenté par Monsieur **KABATUSUILA MBUYAMBA Tharcisse**, ---
 Gouverneur Ad interim, ---

est enregistrée comme étant en vertu d'un contrat de concession ordinaire ---
 conclu avec la République Démocratique du Congo en date du vingt-huit avril-
 l'an deux mil vingt-et-un, reçu ce jour au registre-journal sous les numéros
 d'ordre général A. 1174 et spécial D8/C.O. 23.064. ---

CONCESSIONNAIRE ORDINAIRE pour un terme de vingt-cinq ans (25ans) renouve-
 lable prenant cours le premier avril l'an deux mil vingt-et-un jusqu'au ---
 trente-un mars l'an deux mil quarante-six, du fonds indiqué ci-après, une ---
 parcelle de terre portant le numéro S.U. 20.322 du plan cadastral située à -
 Kananga, dans la Commune de Kananga, d'une superficie de **QUINZE HECTARES ---**
SEPT ARES (15ha. 07a.) d'après le procès-verbal de mesurage et de bornage
 dressé par le Géomètre du Cadastre en date du vingt-huit avril l'an deux mi
 vingt-et-un, propriété de l'Etat. ---

Sur cette parcelle sont édifiés les immeubles indiqués ci-après : Onze ----
 Bâtiments à usage mixte avec leurs dépendances. ---
 Les limites, tenants et aboutissants de la parcelle susdite sont renseignés-
 au croquis ci-dessous fait à l'échelle de 1 à 1000 ----

0458728

Le Conservateur des Titres Immobiliers
 =/ Cl. ODYA NGALAMULUM KALALA /=


ANNEXE 8. Personnes et Institutions Rencontrées

NOM ET POSTOM	STRUCTURES	NUMERO DE CONTACT
Tharcisse Mbuyamba Kabatusuila	Gouverneur a.i	
Tharcisse Muzeke	Ministre Provincial de l'Education	0995781003
Edouard Buabua Ntumba	Maire adjoint de la ville	0818635043/0994582009
Kasonga Bilolo Raph	Bourgmestre de la Commune de Kananga	0994617391/0994517391
Jean René Tshimanga	Président Provinciale de la Société civile	0994840501/0811758963
Léon Tosweswe Liunda	PROVED Kasai Central	0992099384/0819630532
Daniel Makedika Lubikulu	IPPA EPST	0898196763
Jean Mwakuidi Bakampaka	Coord. Prov. ECP	0997683423
Dieuvine Ntambwe	SEAGP	0991223320
Osacar Nsankulu	Dircab du Gouverneur	0819301063
Donatien Ngalamulume	Conseiller	0993333329/0892522228
Laurent Kadiebwe Tshidika	Directeur Général de l'ISDR	0975230350/0810704845
Marie-Jeanne Manzambi Kulanabo	Dir. Prov. SECOPE	
Julienne Elameji Tshimbombo	Coord. Prov. EECCATH	0974685182
Emile Ofumbo Lokanga	Coord. Prov. ECK	0995548168/0851739438
Ali Kayembe Bakajika	Coord. Prov. ECI	0991290883
Fortunat Lumu Muyaya	Coord. Prov. COOBIDIEP	0992483563
Samuel Kambila	Coord. Pov. Aventiste	0994693602
Jean Bakabupanga Teka	Coord. Prov. Lumiere	0816069944/0998658521
Benoir Mutombo Ntambwe	Coord. Prov. EES	08107019443/0990589060
Romain Kuela Tshieba	Coord. Prov. ESEC	0970555234/0842266104
Stephane Tshibeke Ntumba	DICREPKA	0997611915
Marx Bukasa	CEPACO	0992552715
Muntu a Ngandu	ASSONEPA	0997754370
Katuala Batanu	UPEPAC	0998673868/0810435576
Symphorien Tshibamba Buabua	APEC	0995631916
Joseph Ngalamulume Tulelele	ANAPECO	0998597750
Sebastien Katumongayi	APEP	0974494496/0813686280
Constantin Muleba Kabamba	APEKI	0810231123/0996875202
Kabuya Diba	SYNECATH	0814953195
Aimée Matungulu	USAID/DAI	0998584088/0810204379
Tshimanga René	Société Civile	0994840501
José Mbuyi Lutumba	Chef du personnel bureau PROVED	0993558030

Tudmuene Munda Marie Jeanne	Sous-Proved Kananga 1	0997343303G
Tumuteke Beya Martin	Préfet Institut Kananga1	0994331312
Bidilukinu Mupenda Aaron	Préfet a.i des études/ Institut Bobozo	0819834765
Kayembe Bapika Jean- Benois	Préfet Institut Technique Commerciale de Kananga	0993764859
Tshituakadia Kabamba Joseph	Préfet a.i Institut Pédagogie de Kananga	0997494676
Mbuanya Kasonga Isidore	Préfet de l'Institut Technique Social	0997440722
Tshituakadia Kabamba Joseph	Directeur des études	0993849576
Yawunane Muyaya	Préfet des études Institut Diku Dietu	0993054452
Kayembe Kabamba Emmanuel	Directeur des études Institut Diku Dietu	0995874654
Kena Babo Bangambi	Directeur de l'école primaire Diku	0995876378
Mputu Kapumbu Pauline	Directeur de l'Ecole primaire Bukole	0994578699
Kabeya Pasuanzambi	Directeur de l'Ecole primaire Kananga	0812364785
Kayembe Kabasukusua nzambi	Directeur de l'Ecole primaire Lungenyi	0827648759
Mamba Dibakishayi	Directeur de l'Ecole primaire d'application de l'IPK	0826376454
Kamonji Gat René	Président COPA /Inst. Kananga 1	0994125523
Willian Kalala	Président COPA/Inst Diku	0992045195
Bandibanga Mulembele	COPA/EP1 Bukole	0994546869
Mulemba Ntumba	COPA/ITS Kananga	0972847619
JB Kayembe Bapika	ITS/Kananga	0970432316
Mpiana Tshitenge Sylvain	COPA/Institut Bobozo	0994539749
Kenababo Bangani	Directrice EP Diku	0994521620
Mputu Kapumbu	Directrice EP1 Bukole	0995642594
Biaboko Mabinda Justin	Directeur Adjoint de l'EP Kananga	0972882624
Kalla Bulabutura	Directeur a ;i EPA/IPK	0995841139
Kayembe Kabasukusua	Directeur EP Lungeni	0812984028
Mukenge Tumutekete	Président COPA/ITC- Kananga	0812984028
Nsongo Mbula Celestin	COPA/ ET Lungeni	09954487163
Ngudi Mukala Martin	Président COPA/IPKA	0992398799/0819337592

Bidilukinu Mupenda	Préfet a.i Inst. Bobozo	0994542824
Kapuku Kalubi	COPA/ADAP/IP K	0993059232

XIII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. PROJECTIONS DE LA POPULATION DE LA RDC ET DES PROVINCES 2011 – 2015 ; DOCUMENT INTERNE DE TRAVAIL - INS/DG
2. Ministère de Plan, (2005), Monographie de la Ville de Kinshasa, Kinshasa, 172P ;
3. Cabinet EDE, (2011), Rapport des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), 195P ;
4. Ministère de Plan, (2007), Document des Stratégies de la Croissance et de la Réduction de la pauvreté, Kinshasa, 38 P ;
5. PNUD, (2009), Pauvreté et Conditions de Vie des Ménages, Kinshasa, 20P ;
6. Ministère de Plan, (2005), Monographie de la province du Bas Congo, Kinshasa, 203P ;
7. Ministère de Plan, (2007), Document des Stratégies de la Croissance et de la Réduction de la pauvreté, Bas Congo, 134 P ;
8. Ministère de Plan, (2005), Monographie de la province de Bandundu, 164P ;
9. Ministère de Plan, (2007), Document des Stratégies de la Croissance et de la Réduction de la pauvreté, Bandundu, 41P ;
10. République Démocratique du Congo, Code Forestier de la République Démocratique du Congo, ed. Journal officiel de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2002.
11. World Resources Institute et le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo. 2010. Atlas forestier interactif de la République Démocratique du Congo - version 1.0 : Document de synthèse. Washington, D.C. : World Resources Institute.
12. Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD, juillet 2009)
13. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2011-2015)
14. Document de Politique du Secteur de l'électricité en RDC, 2009
15. Programme National de Sécurité Alimentaire (P.N.S.A, 2009)
16. Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural (SSADR, mars 2010)
17. Note de Politique Agricole et du Développement rural (décembre 2009)
18. Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), 2011
19. Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), 2007
20. Stratégie nationale et le Plan d'action de la Diversité biologique, 1999
21. Plan National d'Action Environnemental (PNAE), 1997
21. *Centre d'analyse des indicateurs du Développement - CAID / RDC.*
22. <http://papaco.org/wp-content/uploads/2015/09/METT-Mangai.pdf>:
23. Annuaire statistique, 2020, INS
24. Le Kwango, pays de bana lunda